

ACTES DE LA RENCONTRE INTERNATIONALE  
**LA QUESTION MIGRATOIRE EN AFRIQUE : ENJEUX, DEFIS  
ET STRATEGIES DE REPONSE**

ACTS OF THE INTERNATIONAL MEETING  
**THE MIGRATION IN AFRICA: ISSUES, CHALLENGES AND  
REPNONSE STRATEGIES**

9 JANVIER 2018

***Les actes de la rencontre ont été élaborés sur la base des documents fournis par leurs auteurs, dans leur langue d'origine. Les éléments qui y sont reproduits engagent la responsabilité de leurs auteurs et non pas celle de l'Institut Royal des Etudes Stratégiques (IRES)***

**\*\*\*\***

***The proceedings of the meeting have been elaborated on the basis of documents provided by the authors in their original language. The elements that are herein reproduced engage the responsibility of their authors and not necessarily that of the Royal Institute for Strategic Studies (IRES)***

## Table des matières

<b>Avant-propos .....</b>	<b>7</b>
<b>SEANCE D'OUVERTURE .....</b>	<b>9</b>
Allocution de M. Mohammed Tawfik MOULINE, Directeur Général de l'Institut Royal des Etudes Stratégiques .....	11
Intervention de M. Philippe POINSOT, Coordonnateur Résident des Nations Unies et Représentant Résident du PNUD au Maroc.....	14
Intervention de M. Nadir EL HABIB, Secrétaire Général, Ministère chargé des Marocains Résidant à l'Etranger et des Affaires de la Migration .....	19
<b>SESSION 1 : LA MIGRATION, UN PHENOMENE MONDIAL .....</b>	<b>25</b>
La migration : un phénomène mondial, par Bettina GAMBERT, Représentante adjointe du Haut-commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés au Maroc.....	27
La question migratoire en Afrique : enjeux et stratégies de réponse par Ana FONSECA, Chef de la Mission de l'Organisation internationale pour les migrations au Maroc .....	30
Comprendre les profondes mutations qui affectent les diasporas et les territoires d'origine. Le cas du Maroc par Jacques OULD AOUDIA, Chercheur en économie politique du développement (France) .....	34
Circular migration: a tool to manage uncontrolled foreign migration? By Peter NIJKAMP, Professeur Emérite, Université Libre d'Amsterdam, membre de l'Institut Royal de Technologie (KTH) (Pays-Bas).....	40
Migration policy in Germany: strategies and perspectives, par Benedict GÖBEL, Expert et Coordinateur d'Intégration principal au sein de Konrad Adnenauer Stiftung pour le programme spécial "Arriving in Germany" (Allemagne).....	46
<b>SESSION 2 : LA MIGRATION INTRA-AFRICAINE : ENJEUX ET PERSPECTIVES .....</b>	<b>61</b>
Intra-African migration : issues, challenges and response strategies, by Gordon KIHALANGWA, Général de division (retraité), Directeur du Département des services de l'immigration, Ministère de l'intérieur et de la coordination du Gouvernement (Kenya) .....	63
Etat des lieux et principaux défis de la migration intra-africaine, par Khadija ELMADMAD, Consultante internationale et experte en matière de Droit des migrants (Maroc).....	69
Mieux comprendre les circulations migratoires africaines, par Mehdi ALIOUA, Enseignant-chercheur à Sciences Po Rabat, Université Internationale de Rabat (Maroc).....	82
Migrations et constructions religieuses entre Afrique de l'Ouest et Afrique méditerranéenne, par <i>Sophie BAVA, Socio-anthropologue, Chargée de recherche au Laboratoire Population Environnement Développement- UMR IRD (Institut de Recherche pour le Développement) (France/Sénégal)</i> .....	89
La migration de transit au Mali, par Keita BOULAYE, Maître Assistant à l'Université des Sciences Sociales et Gestion de Bamako (Mali) / Chercheur associé au laboratoire SEDET de l'Université Paris DIDEROT (France) .....	94

### **SESSION 3 : LA MIGRATION AFRICAINE VERS L'EUROPE..... 105**

La "crise migratoire" en Méditerranée: interprétation géo-historique, par Etienne PIGUET, Professeur ordinaire, Institut de Géographie - UNINE, et Vice-président CFM/EKM (Suisse) ..... 107

Social Integration of Migrants in the Netherlands, the case of Moroccan Entrepreneurs , by Karima KOURTIT, Enseignant-Chercheur à l'Université Eindhoven JADS (Jheronimus Academy of Data Science), s-Hertogenbosch (Pays-Bas)..... 112

Entre migration de transit vers l'Europe et immigration au Maroc : réalités multiples, rêves d'ailleurs et opportunités, par Nadia KHROUZ, Experte des questions migratoires, Consultante au Conseil National des Droits de l'Homme (Maroc) ..... 117

Politique concertée entre l'Afrique et l'Europe pour la gestion de la question migratoire : Enjeux et problématiques majeurs, par Papa Birama THIAM, Directeur de la coopération technique, Secrétariat Général de la Présidence de la République / Coordonnateur du Programme d'Appui aux Initiatives de Solidarité pour le Développement (Sénégal)..... 124

African migration to Italy: recent trends and policy responses, by Ferruccio PASTORE, Directeur du Forum of International and European Research on Immigration (FIERI) (Italie)..... 130

Comment mieux appréhender les migrations ouest-africaines dans l'optique d'une coopération avec l'Union européenne, par Pape Demba FALL, Chercheur, IFAN, Université Cheikh Anta Diop, Dakar / Directeur du Réseau d'étude des migrations internationales africaines (Sénégal)..... 136

### **SESSION 4 : LA QUESTION MIGRATOIRE A L'AUNE DE L'ADHESION DU MAROC A LA CEDEAO ..... 143**

Quels sont les dispositifs mis en place au sein des pays de la CEDEAO dans un contexte de libre circulation des personnes ? Quelles sont leurs forces et leurs faiblesses ? par KONAN Yao Silvère, Maître-assistant à l'UFR-SEG de l'Université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire) ..... 145

Rapport de synthèse, par El Arbi MRABET, Expert en Droit International, ancien Doyen de la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales d'Oujda et ancien Gouverneur Chargé de la Coordination avec la MINURSO ..... 170

**BIOGRAPHIES..... 191**

**Références bibliographiques..... 211**

**Notes de référence ..... 215**





## Avant-propos

L'objectif recherché par l'IRES est de contribuer à la réflexion stratégique sur la migration, à un moment où le Maroc est mandaté pour coordonner l'action de l'Union africaine sur cette question, où il co-préside le Forum mondial pour la migration et le développement et où il abritera, en décembre 2018, la Conférence internationale sur la migration, durant laquelle sera adopté le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

La question de la migration est complexe. Certains pays, jadis émetteurs de migrants, sont aujourd'hui des pays de transit, voire même, de résidence. Le profil des migrants a considérablement évolué. Les causes de la migration sont multiples, à savoir les conditions socio-économiques dans les pays d'origine, les conflits, le changement climatique...

Contrairement aux idées reçues, l'Afrique connaît un important développement des mouvements migratoires internes. En 2015, près de 50% des migrants africains sont restés au sein du continent contre 28% qui ont pris la direction de l'Europe. L'Afrique a perdu, depuis 2014, dans le désert du Sahara, un peu plus du double des pertes africaines qu'en Méditerranée.

Il était temps que le continent, gouvernements, Union africaine, Communautés économiques régionales et autres institutions, société civile, monde académique s'attèlent à analyser objectivement le phénomène migratoire africain afin de mieux le cerner, non seulement pour le démystifier, mais aussi le réguler et en faire un instrument efficace de développement durable, de paix et de coopération internationale plus égalitaire, plus juste.

Le Royaume du Maroc est fortement concerné par la problématique migratoire, de par sa position géographique, à la porte de l'Europe. Naguère pays de transit des migrants subsahariens vers l'Europe, le Maroc est devenu un pays d'accueil des migrants. La migration devient une question d'acuité dans la perspective de l'adhésion du Maroc à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) où le principe de la libre circulation des personnes est acquis.

Conscient que la prise en charge de la migration par la communauté internationale s'est faite suivant des considérations plus sécuritaires que dans un cadre de développement large, le Maroc a soumis, le 3 juillet 2017, à l'Union africaine à Addis- Abeba, une proposition de feuille de route concernant la question migratoire.

La rencontre scientifique organisée par l'Institut Royal des Études Stratégiques (IRES) s'est déroulée en quatre sessions :

- La migration, un phénomène mondial.
- La migration intra-africaine, enjeux et perspectives.
- La migration africaine vers l'Europe.
- La question migratoire à l'aune de l'adhésion du Maroc à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest(CEDEAO).

En plus de la compréhension des phénomènes migratoires au niveau international et à l'échelle africaine et de la présentation de certaines expériences étrangères réussies, les interventions et les débats se sont soldés par des propositions d'idées innovantes qui permettraient d'aller de l'avant dans la résolution de cette question complexe.





**SEANCE D'OUVERTURE**



## Allocution de M. Mohammed Tawfik MOULINE, Directeur Général de l'Institut Royal des Etudes Stratégiques

---

Excellence, Mesdames et Messieurs,

Je tiens, de prime abord, à souhaiter la bienvenue aux participants à la rencontre scientifique internationale sur la question migratoire en Afrique, ses enjeux, ses défis et les stratégies de réponse à envisager, notamment à ceux qui se sont déplacés de loin pour contribuer par leur expertise à apporter leur éclairage sur un thème aussi important.

En organisant cette rencontre, en partenariat avec la Fondation Konrad Adenauer, l'Institut Royal des Etudes Stratégiques souhaite contribuer à la réflexion stratégique sur la migration, à un moment où le Maroc est mandaté pour coordonner l'action de l'Union africaine sur cette question. Pour rappel, le Maroc qui co-préside le Forum Mondial pour la Migration et le Développement, abritera, en décembre 2018, la Conférence Internationale sur la Migration, durant laquelle sera adopté le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

Excellence, Mesdames et Messieurs,

La migration est un phénomène mondial qui a toujours jalonné l'histoire de l'humanité. Elle a été à l'origine de l'éclosion de plusieurs civilisations dont le rayonnement a été rendu possible grâce au brassage ethnique et culturel. Depuis longtemps, les individus qui ont quitté leur pays d'origine à la quête de perspectives d'avenir meilleures ont transféré dans les pays d'accueil leur culture, leur mode de vie et de pensée et leurs pratiques religieuses.

La question de la migration est complexe. Certains pays, jadis émetteurs de migrants, sont aujourd'hui des pays de transit, voire même, de résidence. Le profil des migrants a considérablement évolué : des ruraux peu qualifiés aux jeunes urbains qualifiés, voire hautement qualifiés, appartenant à des classes moyennes, en plus de femmes indépendantes.

Les causes de la migration sont multiples et ne se limitent plus aux conditions socio-économiques dans les pays d'origine. Une nouvelle configuration des tendances migratoires a émergé avec l'apparition de nouvelles formes, à savoir les déplacés forcés, suite aux conflits, la migration de travail ("brain drain" et "care drain") et les réfugiés environnementaux. Le renforcement de la résilience des pays vulnérables au changement climatique est seul susceptible de réduire les déplacements forcés des populations.

A l'heure actuelle, le débat autour de la question migratoire suscite des controverses entre ceux qui continuent à défendre les vertus de la mobilité comme source de croissance et d'enrichissement culturel et ceux qui mettent plutôt l'accent sur les risques encourus à cause de ce phénomène, sur le plan économique, social et sécuritaire. Ce débat appelle à davantage de compréhension, d'échange, de solidarité et de concertation entre l'ensemble des pays de la communauté internationale.

Contrairement aux idées reçues, l'Afrique connaît un important développement des mouvements migratoires internes. En 2015, près de 50% des migrants africains sont restés au sein du continent, soit environ 16 millions d'Africains et, à peine, 28% ont pris la direction de l'Europe. Le reste s'est dirigé vers l'Amérique du Nord et certains pays du Moyen-Orient et d'Asie.

L'Afrique a perdu, selon les estimations de l'Organisation Internationale pour les Migrations, au moins 30 000 personnes de ses ressortissants, depuis 2014, dans le désert du Sahara, soit un peu plus du double des pertes africaines en Méditerranée.

Les flux migratoires au niveau du continent africain se développent dans un contexte encore marqué par une insuffisance en termes de capacités pour certains pays à répondre efficacement, individuellement ou collectivement aux défis du présent et du futur.

Excellence, Mesdames et Messieurs,

Le Maroc est fortement concerné par la problématique migratoire, de par sa position géographique, à la porte de l'Europe. Jadis pays de transit des migrants subsahariens vers l'Europe, le Maroc est devenu un pays d'accueil des migrants.

Conscient que la prise en charge de la migration par la communauté internationale s'est faite suivant des considérations plus sécuritaires que dans un cadre de développement large, le Maroc a soumis, le 3 juillet 2017 à l'Union africaine à Addis- Abeba, une proposition de feuille de route concernant la question migratoire qui met en évidence les axes suivants :

- La mise en place de politiques nationales pour gérer la migration illégale et lutter contre les trafics clandestins au niveau de chaque pays.
- La coordination régionale en matière de migration, tout en veillant, notamment, à l'harmonisation des politiques nationales.
- La perspective continentale pour avoir une stratégie commune de réponse à cette problématique.
- Le partenariat international, à travers l'adoption d'une approche globale et coordonnée des divers processus de négociations.

Dans la perspective de l'adhésion du Maroc à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest CEDEAO, se pose la question de la libre circulation des personnes. Celle-ci donnera lieu, inéluctablement, à des flux importants de migrants, désireux de s'installer au Maroc et de ceux qui seront en transit vers l'Europe.

Excellence, Mesdames et Messieurs,

Ce sont-là quelques propos liminaires en ouverture des travaux de cette rencontre qui se déroulera en quatre sessions. En plus de la compréhension des phénomènes migratoires au niveau international et à l'échelle africaine et de la présentation de certaines expériences étrangères réussies, ce qui importe pour l'Institut Royal des Etudes Stratégiques, c'est que cette rencontre puisse se solder par des propositions d'idées innovantes qui permettraient d'aller de l'avant pour le bien-être de la communauté entière.

Je souhaite plein succès aux travaux de cette rencontre scientifique.

## Intervention de M. Philippe POINSOT, Coordonnateur Résident des Nations Unies et Représentant Résident du PNUD au Maroc

---

### Migration et développement : le point de vue des Nations-Unies

#### Summary

The New York Declaration for Refugees and Migrants sets priorities. The first one is to revitalize the refugee protection regime. The Global Compact on refugees aims at improving the international community's response to large movements of refugees and to protracted refugee situations.

The second priority is to develop national and international cooperation mechanisms that take human mobility into account. Indeed, except the 1951 Convention on refugees, the international mobility lacks a multilateral mandatory regime: this is what the Global Compact for Safe, Orderly and Regular Migration will address.

The development of appropriate policies related to human displacements is confronted to what seems to be a political opposition to greater openness. By improving transparency and efficiency of the regularization of the status of migrants in an irregular situation, this will make it possible to alleviating the persistent impression that an important share of international migration is irregular.

Facing a rapidly evolving global labour market it is important to think about consequences of automation and shortages in competences.

Lastly, it is forced and unregulated migration that creates problems, especially for migrants; we consequently need accountability for the smugglers of human beings and other illegal traffickers.

\*\*\*\*\*

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais remercier l'Institut Royal des Etudes Stratégiques (RES) pour son invitation et saluer la pertinence du sujet discuté aujourd'hui, qui est d'une actualité internationale marquée par les récentes images atroces de migrants vendus en Lybie, de même que par l'expérience marocaine, concomitamment une terre de départ, de transit et de destination migratoire au moment où le Maroc est mandaté par l'Union africaine pour réfléchir sur la question migratoire et accueillera en décembre 2018 la conférence internationale devant aboutir à la signature du pacte mondial sur la migration.

En septembre 2016, l'Assemblée générale des Nations-Unies a adopté la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, un ensemble d'engagements destinés à améliorer la protection des réfugiés et des migrants.

Cette déclaration répond au besoin d'une plus grande coopération internationale et traduit l'engagement des Etats membres à renforcer et améliorer les mécanismes de protection des migrants.

Cette déclaration a ouvert la voie à deux pactes mondiaux devant être adoptés cette année : l'un pour les réfugiés, l'autre pour une migration sûre, ordonnée et régulière. Bien que ces deux processus se déroulent en parallèle, l'Assemblée générale a convenu que les deux traités mondiaux seraient "séparés, distincts et indépendants".

Pour les Nations-Unies, la première priorité est donc de rétablir l'intégrité du régime de protection des réfugiés. La protection des réfugiés n'est pas un acte de générosité ou de solidarité. C'est une obligation en vertu du droit international, à commencer par la Convention de 1951 et de nombreux autres instruments contraignants. Cependant de plus en plus de frontières sont fermées et des demandes d'asile rejetées.

Un retour sûr et digne n'est pas possible pour la plupart des réfugiés, en particulier ceux des pays du Sud qui sont confrontés à de sévères restrictions sur leurs possibilités de réinstallation. Les pays ont bien évidemment le droit de gérer leurs frontières de manière responsable, mais ils ont également le devoir de protéger les droits des réfugiés et de tous ceux qui se déplacent.

Le pacte mondial sur les réfugiés, qui devrait être adopté cette année, vise à améliorer la réponse de la communauté internationale aux mouvements massifs de réfugiés et aux situations de réfugiés prolongées. Il aidera la communauté internationale à trouver des moyens concrets d'appui aux gouvernements confrontés à des déplacements massifs de réfugiés ainsi que des systèmes de partage des responsabilités afin que les pays concernés n'aient pas à en supporter intégralement la charge.

La deuxième priorité est de développer des mécanismes de coopération nationaux et internationaux qui prennent en compte la mobilité humaine. A l'exception d'une convention bien établie sur les réfugiés, il manque à la mobilité internationale un régime multilatéral obligatoire.

L'Organisation internationale du travail dispose depuis longtemps de conventions sur les droits des travailleurs migrants, mais elles ne sont que très peu ratifiées. L'Organisation internationale pour les migrations a élargi son rôle historique de rapatriement des réfugiés après les guerres et, ce faisant, elle a augmenté le nombre de ses membres, mais si elle n'est plus totalement extérieure au système des Nations -Unies, son intégration dans le système multilatéral reste encore un chantier ouvert.

L'accord général sur le commerce des services de l'Organisation mondiale du commerce est limité et les discussions entamées dans le cycle de Doha ont surtout mis en évidence une asymétrie entre les pays en développement qui souhaitent libéraliser la circulation des personnes physiques alors que les pays industriels préféreraient le commerce des services.

Cette dimension multilatérale est au cœur de l'enjeu du pacte mondial pour une migration sûre, ordonnée et régulière qui devrait être adopté cette année à Marrakech, et qui cherchera à renforcer la coopération internationale dans la gestion des migrations et à attirer l'attention sur les migrants, les personnes qu'ils laissent derrière eux et les communautés qu'ils rejoignent.

Ce pacte visera à protéger les personnes vulnérables, tirer parti des nombreux avantages que les migrants apportent à leurs pays d'accueil et d'origine et s'attaquer aux moteurs de la migration irrégulière et forcée. La Commission économique pour l'Afrique accompagne l'Union africaine dans ce processus.

Il est bon de rappeler que, si la migration a pris récemment une dimension politique importante, mais elle n'est pas pour autant un phénomène nouveau et ne représente pas une menace dramatique comme le considèrent certains médias. Parmi les nombreux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui, la mobilité humaine est sans doute l'une des plus paradoxales et celle qui souffre le plus d'une image déformée.

Déjà au lendemain de la crise financière de 2007, dans son rapport mondial sur le développement humain de 2009 sur la mobilité et le développement humain, le Programme des Nations-Unies pour le développement appelait à lever les barrières. De nombreuses perceptions négatives à l'égard des migrants économiques sont fondées sur de fausses hypothèses et sur une mauvaise analyse et alimentent la xénophobie et l'intolérance.

En réalité, les mouvements de population ont joué un rôle crucial dans la transformation structurelle de l'économie tout au long de l'histoire.

En général, qu'ils soient positifs ou négatifs, les impacts budgétaires nets de l'immigration sont relativement négligeables. Les migrations internationales, à condition d'être correctement gérées, peuvent contribuer à la croissance et à la prospérité des pays d'origine et de destination et profiter aux migrants eux-mêmes. Des gains importants en matière de développement humain peuvent donc être obtenus en réduisant les obstacles à la circulation et en améliorant le traitement des migrants.



A la dimension économique, il faut ajouter les transferts sociaux que représentent les idées, les pratiques, les identités et le capital social qui sont transmis aux familles et aux communautés d'origines.

En termes de dialogue interculturel, l'Organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a développé un certain nombre d'outils pédagogiques et de sensibilisation du public sur la richesse de la diversité culturelle. A l'heure des revendications identitaires exclusives et meurtrières, de tels outils sont d'une grande pertinence. Le développement humain a donc beaucoup à gagner d'une levée des obstacles aux déplacements et d'une amélioration du traitement des migrants.

Pourtant, la formulation de politiques propices aux déplacements humains est confrontée à ce qui peut parfois ressembler à une formidable opposition politique à une plus grande ouverture.

En améliorant la transparence et l'efficacité des passerelles vers le séjour permanent des migrants, il peut donc être possible d'estomper l'impression persistante qu'une part importante des migrations internationales est irrégulière ou illégale.

A cet effet, la communauté internationale a besoin de données statistiques plus fiables. Cette question était l'enjeu du premier forum sur les statistiques des migrations, qui s'est tenu à Paris la semaine dernière, à l'initiative de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et du Département des affaires économiques et sociales des Nations-Unies.

De meilleures statistiques permettront de démontrer, d'une part que la plupart des migrants se déplacent de manière ordonnée entre les pays et apportent une contribution extrêmement positive à leurs pays d'accueil et à leurs pays d'origine. D'autre part que la plupart des personnes qui se déplacent le font à l'intérieur des frontières de leurs propres pays. La migration Sud-Sud dépasse de loin la migration Sud-Nord.

Les déplacements qui se produisent à l'intérieur d'un pays ou entre des nations, les déplacements sont majoritairement motivés par la recherche de meilleures opportunités. Il faut donc s'attaquer aux causes profondes de la migration économique, y compris les effets de la dégradation de l'environnement.

Il faut également soutenir le développement national ou les efforts de redressement et de reconstruction dans les pays en développement et notamment ceux dont l'économie est en transition ou qui émergent d'une situation de conflit, en favorisant le retour et la réinsertion socioéconomique des nationaux compétents et qualifiés résidant à l'étranger.

Il est, également, nécessaire de faciliter l'élaboration de politiques et de mécanismes permettant d'améliorer les services de transfert de fonds des migrants. De même, un gouvernement local inclusif et responsable a également un rôle à jouer, non seulement pour garantir les prestations de services, mais aussi pour éviter ou atténuer les tensions sociales.

Enfin, le paysage de l'emploi mondial est en rapide évolution, ce qui va modifier radicalement les marchés du travail. Nous devons donc réfléchir sérieusement aux effets des pénuries de compétences et de l'automatisation.

L'impact de l'intelligence artificielle va changer radicalement les marchés du travail dans l'année à venir. Tout nouveau mécanisme de coopération sur la migration devrait donc être axé sur l'avenir et tenir compte de ces changements transformationnels.

En résumé, la mobilité et la migration sont bénéfiques pour le développement humain et doivent être vues comme une expression naturelle du désir des personnes de choisir comment et où mener leur vie. Il est primordial de construire des modèles fondés sur une approche humaine qui reconnaît le droit de chaque individu à la sécurité, à la protection et à la recherche d'opportunités.

Lors de son dernier examen, le Comité des droits des enfants a, entre autres, émis une série de recommandations dans lesquelles figure un axe spécifique dédié aux enfants migrants, demandeurs d'asile et réfugiés.

Plus spécifiquement, le Comité a identifié la *"nécessité d'accélérer l'adoption d'un cadre juridique et institutionnel pour assurer le respect, en toutes circonstances, des droits des enfants migrants, des enfants demandeurs d'asile et des enfants réfugiés non accompagnés, conformément aux normes internationales"*, ainsi que la nécessité *"d'assurer que les enfants migrants, réfugiés et demandeurs d'asiles ne soient pas arrêtés, détenus arbitrairement et refoulés"* et *"d'assurer un meilleur accès aux services de protection"*.

Au final, la migration non réglementée et forcée est celle qui pose le plus de problèmes, en particulier pour les migrants, qui prennent des risques mortels et sont exploités par les trafiquants et les passeurs, mais aussi pour les pays d'accueil qui sont préoccupés par le contrôle de leurs frontières.

Une plus grande redevabilité pour les trafiquants d'êtres humains et les contrebandiers qui exploitent le désespoir des plus vulnérables est essentielle. Ces criminels jouissent souvent de l'impunité lorsqu'ils travaillent au-delà des frontières, utilisant le système financier international à leur avantage.

Selon la base de données de l'Organisation des Nations-Unies relative aux crimes, l'exploitation sexuelle est la forme la plus couramment identifiée (près de 80% des cas), l'exploitation économique constituant l'essentiel des 20% restants. Il est urgent de fournir une protection adéquate à leurs victimes, qui sont souvent traités comme des criminels.

## **Intervention de M. Nadir EL HABIB, Secrétaire Général, Ministère chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration**

---

### **La politique marocaine de la migration, à l'aune de l'adhésion du Royaume du Maroc à la CEDEAO**

#### **Summary**

Morocco's commitment in favor of a different migration policy is diverse. Internationally, In addition to previous meetings, workshops, conferences, etc. the Kingdom will host, on 5-7 December, the 11<sup>th</sup> session of the Global Forum on Migration and Development 2018, co-chairs with Germany and, on 10-11 December, the International Conference to adopt the Global Compact for Safe, Orderly and Regular Migration.

Certainly the migration policy of Morocco, directed toward sub-Saharan migrants, played in favor of its designation to prepare the African Agenda which will be presented to leaders at the 30<sup>th</sup> Ordinary AU Summit at the end of January.

Nationally, the new Policy of Migration and Asylum has been devised to tackle problems that sub-Saharan migrants can face regarding the conditions of their stay, protection of their rights and the respect of their dignity.

The main characteristics of this policy are migrants' access, notwithstanding their administrative status as far as possible and on equal terms with Moroccan citizens, to public utilities such as health, education, vocational training, jobs, business and cooperatives setting....

\*\*\*\*

Mesdames, Messieurs

Je suis ravi d'inaugurer cette nouvelle année 2018 par une allocution à l'occasion de cette rencontre internationale organisée par l'Institut Royal des Études Stratégiques (IRES) Cette manifestation illustre à plus d'un égard l'ambition et les aspirations du Maroc : une politique résolument tournée vers l'Afrique, un positionnement international en pointe sur les questions migratoires, une vision de long-terme de la nature des dynamiques politiques et économiques internationales sur les décennies à venir.

L'agenda 2018 de la migration est particulièrement chargé pour le Maroc, et c'est tout à l'honneur du Royaume. Le Maroc co-préside jusqu'à fin 2018 avec l'Allemagne le Forum mondial pour la migration et le développement et accueillera à Marrakech la 11<sup>ème</sup> session du Forum du 5 au 7 décembre 2018.

Par ailleurs, Sa Majesté Le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, en sa qualité de Leader de l'Union africaine a présenté lors du 30ème Sommet de l'Union africaine à Addis-Abeba le 28 janvier 2018, la feuille de route de l'Agenda africain sur la migration.

En outre, le Maroc abritera les 10 et 11 décembre 2018 la conférence internationale sur la migration durant laquelle sera adopté le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

Un important travail préparatoire a été effectué en 2017 dont notamment l'organisation de l'atelier thématique du Forum mondial sur "Changement climatique et mobilités humaines : vers des réponses dignes, coordonnées et durables" qui s'est tenu le 24 mai 2017 à Skhirat, l'organisation des consultations nationales sur le Pacte mondial de la migration du 26 au 29 septembre 2017 ou encore l'organisation d'une retraite régionale sur la migration du 30 octobre au 1er novembre à Skhirat, qui a permis d'entamer les consultations pour l'élaboration de la feuille de route africaine sur la migration. L'année 2018 devrait être celle de la concrétisation des efforts du Royaume du Maroc.

Aussi, le phénomène migratoire renvoie aux déplacements des migrants à la recherche de meilleures opportunités de vie. Cependant, cet espace de liberté de circulation des personnes et des biens offre des opportunités et peut représenter des avantages pour le développement économique des pays d'accueil.

Il faut concevoir la migration comme un échange, comme une circulation au sein d'un même espace. Les chiffres récents de la migration au sein des pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) démontrent qu'il y avait 1,3 millions de burkinabés en Côte d'Ivoire et 540 000 Ivoiriens au Burkina.

La migration africaine de demain sera de plus en plus une migration intra-africaine, conséquence à la fois des restrictions à l'émigration vers l'Europe, mais surtout conséquence du décollage africain, des nouvelles opportunités économiques, mais aussi de l'intégration des valeurs de la mondialisation sur le continent africain. Les sociétés africaines sont de plus en plus des sociétés mondialisées. Selon l'Organisation internationale pour les migrations, plus de 50% des 32 millions de migrants africains sont aujourd'hui des migrants intra-africains. 60% selon la Banque mondiale et certains chercheurs parlent même de 70% à 80%. Le chiffre Les chiffres varient mais la tendance reste la même.

La question qui se pose est de savoir : à partir de combien d'habitants un pays peut constituer un véritable marché économique et être considéré comme un véritable poids économique ? Pour régler la problématique de la migration, à l'avenir, il est indispensable que les pays s'unissent et coopèrent entre eux.

Les consultations nationales sur le Pacte mondial organisées au Maroc ont fait ressortir à la fois une position positive concernant la migration en général, mais aussi sur la perspective d'adhésion du Maroc à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la liberté de circulation qu'une telle adhésion pourrait impliquer

Mesdames, Messieurs,

L'Afrique comme l'a rappelé Sa Majesté Le Roi, est le prolongement naturel et la profondeur stratégique du Maroc qui restera aussi, de par sa position géographique et l'intensité de ses liens et de son histoire avec l'Europe, un trait d'union entre l'Afrique et l'Europe, entre son continent d'appartenance et son continent de voisinage et de partenariat.

C'est ce double rôle que le pays devrait jouer : être à la fois la deuxième économie la plus dynamique et la plus performante, dans un espace économique de plus en plus unifié et être l'un des chaînons-clé de la relation du continent avec l'Europe. Telle est la vision à long-terme du positionnement stratégique du Maroc.

La migration représente donc pour les plus pessimistes, le prix à payer et pour les plus optimistes, l'une des principales conditions de son succès.

Les rencontres comme celle d'aujourd'hui sont importantes. Elles permettent de nourrir la réflexion, de mieux saisir les enjeux et appréhender les évolutions de la recherche et de l'action sur les questions migratoires. Elles sont pour l'occasion de connaître les positions des uns et des autres, et d'en débattre s'il y a lieu, afin de s'assurer que la position du Maroc reflète aussi celle de ses partenaires notamment africains, car les questions migratoires ne se décident pas seules, elles sont le produit de l'interdépendance et ne peuvent être traitées que par la coopération et la collaboration.

Mesdames et Messieurs,

Il est donc important de rappeler que la politique marocaine en matière de migration est avant tout une politique africaine. C'est en effet pour répondre à l'accroissement sensible du nombre de migrants subsahariens et afin d'améliorer les conditions de leur séjour, que le Maroc a entamé une profonde refonte de sa politique d'immigration, selon une approche humaine, qui protège leurs droits et préserve leur dignité.

C'est dans un esprit de solidarité et avec la conviction, que "l'intérêt du Maroc, c'est aussi l'intérêt de l'Afrique, et que son devenir ne peut se concevoir sans elle" comme l'a rappelé Sa Majesté Le Roi dans son discours à la Nation à l'occasion du 63<sup>ème</sup> anniversaire de la Révolution du Roi et du peuple, le 20 août 2016.

C'est dans ce cadre, sans condescendance, ni arrogance ni discrimination que s'est effectuée la régularisation de plus de 23 000 migrants lors de la première phase de l'opération exceptionnelle de régularisation des migrants en situation de séjour illégal en 2014, soit plus de 83% des demandes de régularisation reçues et près de 27 000 demandes ont été enregistrées pour la deuxième phase qui s'est achevée le 31 décembre dernier, ces demandes sont toujours en cours d'instruction.

C'est dans ce même esprit que l'accès à l'ensemble de des services publics pour les migrants s'opère et ce, dans la mesure du possible sans considération de leur situation administrative.

C'est ainsi que tous les enfants migrants peuvent bénéficier d'une éducation dans les écoles publiques et privées du Royaume. En matière de santé les migrants peuvent bénéficier de la gratuité des soins préventifs et curatifs des programmes de lutte contre les maladies transmissibles et des prestations sanitaires du réseau de santé primaire et sont admis dans les hôpitaux au même titre que les Marocains.

Les migrants ont aussi accès à l'ensemble des programmes nationaux d'assistance sociale et à tous les centres de l'entraide nationale. Enfin et afin de favoriser leur intégration professionnelle, les migrants régularisés ont accès la formation professionnelle ; ils peuvent bénéficier des services de recherche d'emploi et de l'ensemble des programmes d'aide à l'emploi. Ils peuvent aussi créer leur entreprise ou s'organiser en coopératives.

Cela n'implique pas que leur situation est facile et que tous leurs problèmes sont résolus. Le Maroc n'est pas l'eldorado, le pays a ses propres problèmes économiques et sociaux. Néanmoins le pays s'efforce de faire en sorte que les migrants jouissent des mêmes droits que les Marocains, en les traitant dans les mêmes conditions en les intégrant dans les services publics au même titre que la population marocaine.

Il s'agit aujourd'hui de faire en sorte que ces droits "théoriques" se transforment sur le terrain en droits "acquis". Ce défi est difficile, notamment pour une population démunie en situation irrégulière, ayant effectué un périple hasardeux et difficile, comme l'exemple constaté des migrants en provenance de la Libye.

Mesdames, Messieurs,

Est-ce que cela veut dire pour autant qu'il faut redouter la libre circulation des biens et des personnes que l'adhésion prochaine du Maroc à la CEDEAO peut impliquer ? Celle-ci va-t-elle se traduire par une éventuelle migration massive en provenance des pays de cette communauté ?

Contrairement aux idées reçues, les migrants issus des pays appartenant à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ne représentent que la moitié des migrants régularisés (lors de la première phase) et que 80% de ceux-ci proviennent de pays qui ont déjà conclu avec le Maroc des accords de dispense de visa, comme le Sénégal, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Niger ou le Mali.

Sur les 340 millions de ressortissants de la CEDEAO, 90 millions proviennent de pays ayant conclu ces accords de dispense de visa et 186 millions sont des ressortissants du Nigéria.

Par contre, une telle liberté de circulation des personnes, en termes de résidence et d'établissement va permettre, d'une part que la migration des personnes se déroule dans de meilleures conditions et d'autre part elle va limiter l'immigration irrégulière, source, d'exclusion, de souffrance de traite et de trafic des personnes. Les situations révoltantes constatées en Libye sont la conséquence de l'insuffisance des opportunités d'émigration légale qui forcent les personnes à prendre des risques et à tomber dans les réseaux de trafiquants et de marchands d'esclaves.

L'objectif du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières : est faire en sorte que les migrations se fassent dans un cadre où la sûreté des personnes sera garantie, en élargissant les opportunités de migration légale, au niveau régional ou international. Comme le rappelle souvent le Directeur de l'Organisation internationale pour les migrations, William LACY SWIN : "la migration n'est pas un problème qu'il faut résoudre, mais une réalité qu'il faut gérer".







**SESSION 1 : LA MIGRATION, UN PHENOMENE MONDIAL**



## La migration : un phénomène mondial, par Bettina GAMBERT, Représentante adjointe du Haut-commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés au Maroc

---

### Summary

This presentation highlights the importance of the contemporary phenomenon of refugees and forcibly displaced persons, as well as the commitments of the New York Declaration for Refugees and Migrants. It also, emphasizes how important is the new Moroccan Strategy of Immigration and Asylum, that has already achieved certain gains –such as the exceptional operation of the regularization of migrants - and set priorities to be fulfilled within a relatively near future.

\*\*\*\*

La migration a connu ces dernières années une forte augmentation avec un nombre croissant de réfugiés. 65,6 millions de personnes déplacées de force dans le monde ont été enregistrées auprès du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) en 2017. Parmi elles, l'on compte 22,5 millions de réfugiés dont 2,8 millions de demandeurs d'asile et 40,3 de personnes déplacées internes, dans leur propre pays.

Afin d'améliorer la réponse de la communauté internationale aux déplacements massifs des réfugiés et migrants, les Etats membres des Nations-Unies ont unanimement adopté la Déclaration de New York du 19 septembre 2016.

Concernant les réfugiés, la Déclaration réaffirme fermement les principes, les normes et les pratiques du régime international de protection des réfugiés. Les engagements convenus par les Etats membres sur les réfugiés traduisent l'idée selon laquelle la protection des personnes contraintes de fuir et l'appui aux pays et communautés d'accueil constituent une responsabilité partagée de la communauté internationale devant être supportée d'une manière plus équitable et plus prévisible. Les Etats expriment leur détermination à s'attaquer aux causes profondes des déplacements forcés, leur engagement à apporter un appui plus durable aux réfugiés et à leurs communautés d'accueil, et conviennent de promouvoir activement les solutions durables pour les réfugiés, en particulier ceux se trouvant dans des situations prolongées.

Le Maroc dont la situation migratoire s'est modifiée en profondeur ces dernières années, notamment en devenant un pays de destination, s'est attelé au chantier de la migration dans les domaines juridique, institutionnel, politique et social. Dès 2013, la nouvelle politique migratoire s'est traduite par la réouverture du Bureau des réfugiés et des apatrides (BRA) et la régularisation de la situation des réfugiés.

Au sein de l'espace Moyen-Orient et Afrique du Nord, le Maroc est le seul Etat à avoir adopté une Stratégie nationale d'immigration et d'asile afin de répondre aux enjeux humanistes d'intégration, économiques, culturels, sociaux, et de politique étrangère.

Le Maroc accueille aujourd'hui 6 779 demandeurs d'asile et réfugiés enregistrés auprès du Haut-Commissariat aux Réfugiés avec une augmentation de 200% en 2015.

La mise en œuvre de la Stratégie nationale d'immigration et d'asile a permis la régularisation de 745 réfugiés non Syriens et l'audition de 1 089 Syriens dont le statut reste à définir. Les personnes reconnues ont ainsi accès à l'emploi et aux services publics. Toutefois, l'adoption d'une loi nationale d'asile est toujours attendue afin de garantir une gestion nationale de l'asile dans le respect du droit international des réfugiés.

## Informations et chiffres clés

### 1. Les réfugiés dans le monde

❖ **65.6 millions** de personnes déplacées de force dans le monde (à la fin 2016)

- 22.5 millions réfugiés.
- 2.8 millions demandeurs d'asile.
- 40.3 millions personnes déplacées dans leur propre pays.

❖ **10 millions d'apatrides**

### 2. Vers l'élaboration d'un Pacte mondial sur les réfugiés

❖ **La Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants :**

- Responsabilité partagée.
- Supportée de manière plus équitable...
- ... et plus prévisible.

### 3. Le Pacte mondial sur les réfugiés

❖ **Cadre d'action global – objectifs :**

- Alléger les pressions sur les pays d'accueil.
- Accroître l'autonomie des réfugiés.
- Elargir l'accès à des solutions dans des pays tiers.
- Créer les conditions nécessaires pour un retour en sécurité et dans la dignité.

#### 4. Programme d'action

##### ❖ Le nouveau cadre d'asile et le statut de réfugié au Maroc :

- 9 septembre 2013 : publication par le Conseil national des droits de l'Homme du rapport "Etrangers et droits de l'Homme au Maroc : pour une politique d'asile et d'immigration radicalement nouvelle".
- 25 septembre 2013 : réouverture du Bureau des réfugiés et des apatrides + lancement du processus de régularisation des réfugiés.
- 18 décembre 2014 : adoption par le Conseil du Gouvernement de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile.
- Septembre 2016 : signature du programme conjoint entre le Ministère Délégué, chargé des Marocains résidant à l'étranger et des Affaires de la Migration et les Nations-Unies.
- Décembre 2016 : Seconde campagne de régularisation des migrants.

##### ❖ Demandeurs d'asile et réfugiés enregistrés auprès du Haut-Commissariat aux Réfugiés Maroc au 31 décembre 2017

- 6779 personnes enregistrées auprès du Haut-Commissariat aux Réfugiés.
- Dont 4715 personnes en besoin de protection internationale (63% de Syriens) en provenance de 35 pays.
- Et 2064 demandeurs d'asile en provenance de 41 pays.

##### ❖ Bilan de la stratégie nationale d'immigration et d'asile

- Succès et acquis :
  - Régularisation des réfugiés.
  - Accès aux droits et services.
  - Extension des compétences du Ministère Délégué, chargé des Marocains résidant à l'étranger et des Affaires de la Migration.
  - Cadre normatif créé.
  - Inspiration pour la région.
- Chantiers prioritaires :
  - Adoption de la loi asile.
  - Régularisation des réfugiés syriens.
  - Accès effectif au Régime d'Assistance Médicale (RAMED).
  - Délivrance de titres de voyages pour les réfugiés.
  - Prévention de l'apatridie.

## La question migratoire en Afrique : enjeux et stratégies de réponse par Ana FONSECA, Chef de la Mission de l'Organisation internationale pour les migrations au Maroc

---

### Summary

The New National Strategy for Immigration and Asylum involved eleven programs which detailed twenty-seven objectives within which there are eighty-one specific actions that deal with the fields of human life.

Morocco plays a very active role in the managing of migration. Another major point that the well-managed migration policies and governance is closely linked to the perspective that each migrant is different as well as each country; that is on the one hand; on the other, it requires data improvement.

Migration demands full understanding of facts and thorough and well-founded analyses of advantages and risks that movements of persons entail for the States. However, alone data cannot change the environment that pushes people to migrate: we need tools to change the way migration is approached.

Last, but not least, a good migration policy requires fundamental work about public perceptions regarding migration.

\*\*\*\*

Dans le cadre de cette session mon intervention va s'articuler autour de 3 points essentiels : le rôle incontestable du Royaume du Maroc au niveau national et international sur la question migratoire, la bonne gouvernance de la question de la migration, et la coopération internationale en tant qu'instrument de bonne gestion du phénomène migratoire.

### **1. Le rôle incontestable du Royaume du Maroc au niveau national et international sur la question migratoire**

Tout d'abord, toutes mes félicitations s'adressent au Royaume du Maroc dont l'action sur la question migratoire fait de lui aujourd'hui un exemple pour plusieurs pays de différentes régions du Monde.

Au niveau national, une Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile a été élaborée, comportant 11 programmes avec pas moins de 27 objectifs et de 81 actions touchant à tous les secteurs de la vie sociétale. Il s'agit d'une stratégie humaniste, globale, respectueuse des droits de l'Homme et conforme aux engagements internationaux du Royaume.

Au niveau international, le Royaume du Maroc s'est investi dans la question migratoire avec non seulement sa participation au Global compact qui ne peut qu'encourager la coopération dans le but d'atteindre des objectifs communs, mais aussi en tant que co-président du Global Forum on Migration and Development en 2018.

Le Maroc se veut également s'être un pays très actif dans la gestion du phénomène migratoire avec les différents pays du continent africain ; cela s'est renforcé grâce à son retour à l'Union africaine au sein de laquelle il est en train de mettre en place une coordination africaine en matière en la matière.

## **2. La bonne gouvernance de la question de la migration**

Une bonne gouvernance de la question migratoire consiste à prendre en considération que chaque migrant est différent et que chaque pays est différent. Il est vrai qu'il n'existe pas de recette miracle, chaque contexte diffère avec certains éléments communs qui permettent la réussite des politiques.

L'amélioration des données est la première étape à franchir pour démystifier la migration. Il est essentiel d'avoir des données désagrégées, mises à jour et comparables pour élaborer des politiques afin que la migration puisse être sûre, ordonnée, digne et bénéficier à tous. Certaines des meilleures données ont permis d'aboutir à un meilleur discernement.

La compréhension du phénomène migratoire et du développement a évolué. Il ne s'agit plus seulement d'aider les pays pauvres, mais d'essayer de faire en sorte que les pays riches et les pays à revenu intermédiaire maintiennent leurs normes avec les fournitures de main-d'œuvre nécessaires. La réalisation accrue de l'interdépendance a, à bien des égards, favorisé de meilleurs partenariats multilatéraux sur la migration afin de mettre en place de meilleures mesures pour la gouvernance des migrations.

Il est également clair que la migration continue de jouer un rôle important dans l'amélioration de la vie des populations, tant dans les pays d'origine que de destination, tout en offrant à des millions de personnes dans le monde la possibilité de vivre à l'étranger. A titre d'exemple les envois de fonds peuvent aider à réduire la pauvreté et qu'ils continuent d'être des sources clés de capitaux étrangers pour de nombreux pays d'origine. En 2016, les envois de fonds dans les pays à revenu faible et intermédiaire ont été estimés à 429 milliards de dollars.

En même temps, nous savons, après de nombreuses années de recherche et d'analyse, que les migrants contribuent de manière significative à leurs nouvelles communautés. Cela a été souligné de manière très significative dans un récent rapport du McKinsey Global Institute, qui montre que les 3,3% de la population mondiale représentant les migrants internationaux contribuent à raison de 9% du PIB mondial.

Après de nombreuses années de recherche et d'analyse il s'avère que les migrants contribuent de manière significative à leurs nouvelles communautés. Cette conclusion a été soulignée de manière très significative dans un récent rapport du McKinsey Global Institute, qui montre que les 3,3% de la population mondiale représentant les migrants internationaux contribuent à raison de 9% du PIB mondial, ce qui est estimé à 4% de plus que ce qu'il aurait été s'il n'y avait pas ces migrants. Mais il existe aussi des envois de fonds sociaux sous la forme de compétences et d'expériences, c'est-à-dire des personnes talentueuses qui rentrent de l'étranger, qui profitent grandement aux pays qui se relèvent de crises ou qui se développent économiquement.

Démystifier la migration exige une compréhension des faits et une analyse bien fondée des avantages et des risques que les mouvements de personnes représentent pour les Etats. Cependant, il serait trompeur de dire que les données seules peuvent changer l'environnement ou les circonstances à cause desquelles les gens bougent : nous avons besoin d'outils fondés sur des preuves pour transformer les manières dont la migration est abordée - d'un tabou que les pays évitent, à un sujet sur lequel les gouvernements souhaitent collaborer.

Cependant, l'intégration de la migration dans les différentes politiques publiques permet de concrétiser une approche intégrée de ce phénomène. C'est le cas aisément constaté avec beaucoup de fierté au Maroc. Cette approche est qualifiée et intégrée puisqu'elle permet la mise en place de politiques publiques relatives à la migration et au développement dans différents secteurs, et dans une optique sociétale et humaine.

Enfin, une bonne politique migratoire inclut un travail fondamental et important au niveau de la perception publique de la question de la migration. La migration est de plus en plus considérée comme une question politique hautement prioritaire par de nombreux gouvernements, politiciens et le grand public à travers le monde. Un travail de fond pour créer fréquemment des discours constructifs et substantiels sur la perception publique de la migration doit être mené afin de corriger les opinions négatives, de combattre la xénophobie et favoriser une meilleure compréhension de la migration et des migrants.

C'est dans ce sens qu'apparaît toute l'importance du travail de l'Organisation internationale pour les migrations relatif à la collecte des données en vue de mettre en exergue la positivité et la démystification du phénomène migratoire, et de développer des politiques qui permettront à la migration d'être plus sûre, ordonnée et avantageuse pour tous.

### **3. La coopération internationale et la bonne gestion du phénomène migratoire**

La migration internationale est un phénomène complexe qui touche à une multiplicité d'aspects économiques, sociaux et sécuritaires affectant les vies quotidiennes des populations dans un monde de plus en plus interconnecté. La migration est un terme qui englobe une grande variété de mouvements et de situations impliquant des personnes de tous horizons et milieux.



A l'ère de la mondialisation croissante, la migration touche plus que jamais tous les États et tous les peuples. La migration est étroitement liée à la géopolitique, au commerce et à l'échange culturel, et offre des opportunités pour les États. Les entreprises et les communautés peuvent en bénéficier énormément. La migration a contribué à améliorer la vie des gens dans les pays d'origine et de destination et a offert à des millions de personnes dans le monde entier la possibilité de se forger une vie ayant un sens et donc plus sûre, à l'étranger.

Cependant, toutes les migrations ne se produisent pas dans des circonstances positives. Au cours des dernières années, a été constaté une augmentation des migrations et des déplacements dus aux conflits, aux persécutions, à la dégradation de l'environnement et au changement climatique, ainsi qu'au manque profond de sécurité et d'opportunités humaines. Alors que la plupart des migrations internationales se produisent légalement, la migration irrégulière est porteuse des plus grandes insécurités pour les migrants et constitue l'une des préoccupations majeures du public. La migration en tant que question de politique publique et sujet d'actualité n'a peut-être jamais été aussi prononcée du fait de son importance pour la prospérité économique, le développement humain et la sûreté et la sécurité. Elle restera une priorité absolue dans un avenir prévisible.

Actuellement, grâce au Global Compact et aux autres dynamiques tels que le Forum mondial sur la migration et le développement (GFMD), les Objectifs de développement durable (SDGS), se développe à un élan (Momentum) international diplomatique très positif permettant la mise en place d'un espace favorisant le soutien et le renforcement des opportunités de coopération régionales et interrégionales.

Une bonne coopération internationale ne signifie pas que tous les pays soient d'accord sur tout. Chaque pays se caractérise par son contexte. Cependant, grâce à la dynamique créée par le Global Compact, des principes-clés humanitaires et sécuritaires vont pouvoir être mis en place, afin d'assurer sur le plan international une bonne gestion du phénomène migratoire. Dans ce cadre, il est nécessaire de renforcer et soutenir les perspectives interrégionales, de mettre la pression en vue d'actions concrètes, d'analyse et d'évaluation des collecteurs de données, et de développer des indicateurs qui permettront d'identifier des barrières à la coopération entre États

Le plus important dans le cadre de la coopération internationale est de mettre en place des approches accompagnées d'actions recommandées, qui peuvent être plus facilement mises en œuvre tel que l'engagement à poursuivre le dialogue là où le consensus n'existe pas encore et un engagement en faveur de principes, normes et accords dans le cadre d'un "package deal".

Dans ce sens, les pays du continent africain, dont le Royaume du Maroc, se sont lancés avec beaucoup de ferveur et de volonté dans la mise en place d'une vision globale pour réaliser un cadre d'action solide et, ce dans le cadre des différentes rencontres et événements internationaux. Les États s'engagent à trouver un accord global pour une migration sûre, ordonnée et régulière en 2018. Dans un contexte d'interconnexion croissante entre les citoyens et les États, rendre la migration plus sûre et mieux réglementée est devenue une priorité mondiale.

## Comprendre les profondes mutations qui affectent les diasporas et les territoires d'origine. Le cas du Maroc par Jacques OULD AOUDIA, Chercheur en économie politique du développement (France)

---

### Summary

Any reflection, position and action regarding migration within the immense diversity of practices in this field must begin with an analysis well aware of the profound changes migration undergoes.

This presentation exposes a number of the transformations which affect Diasporas in countries of destination and origin by putting the emphasis on the Moroccan case.

Briefly summed up, there is an individuation movement of Diaspora populations and, simultaneously, an emergence of new actors in territories of origin; both phenomena profoundly change their mutual relations.

\*\*\*\*

### Remarques préalables

- Le terme de "diaspora" est utilisé pour inclure les générations issues de la migration nées dans le pays de destination.
- Cette intervention est axée sur les populations émigrées, les diasporas (les stocks) et non sur les flux des migrants, sachant qu'évidemment il existe évidemment des liens (complexes) entre stocks et flux.

### 1. D'une "double absence" à une "double présence"

La migration internationale des personnes est une des composantes de la mondialisation, avec les échanges de produits, les investissements directs, les mouvements financiers et les flux d'information. De ces dimensions, c'est sans doute la plus complexe car elle relève avant tout d'une somme de pratiques sociales. Quitter ou retrouver son pays d'origine, traverser des pays de transit, accéder à un pays d'accueil, transférer des fonds, des droits ou des compétences, s'intégrer dans son pays d'accueil relèvent de décisions difficiles à encadrer, orienter ou à contraindre.

Les phénomènes communs pouvant être identifiés qui touchent, avec des intensités et des temporalités différentes, toutes les diasporas des pays du Sud installées dans les pays du Nord 1 modifiant progressivement la donne migratoire entraînant la réduction des coûts de circulation des personnes et de l'information, l'augmentation de la qualification moyenne des flux de migrants, avec une population de femmes plus élevées et l'émergence d'acteurs capables de développer les territoires dans les régions d'origine des migrants.

Aussi, le prolongement de la crise dans les pays du Nord avec ses conséquences sur les diasporas présentes sur leur territoire implique la nécessité pour ces pays d'une part, d'accroître leur attractivité pour les migrants qualifiés et d'autre part, de renforcer ces communautés de migrants grâce aux nouvelles générations nées dans ces pays d'accueil. Désormais, le rôle des migrants pour le développement de leur pays d'origine est reconnu. Toutefois, l'émergence de puissances économiques à l'échelle mondiale continue pourtant de fournir d'importants contingents de migrants comme la Chine et l'Inde...

Ainsi, tous ces facteurs ont radicalement modifié la place du migrant dans les sociétés de départ et de destination, d'une "double absence", à une "double présence".

## **2. Les mutations de la diaspora marocaine des années 1970-1980 à aujourd'hui**

Dans les premiers temps de son émigration de masse, dans les années 1950 à 70, la diaspora marocaine était composée de villageois recrutés pour les besoins de l'industrie et des mines en Europe, dans le cadre d'accords de main-d'œuvre passés entre le Maroc et certains pays, dont la France, les Pays Bas, la Belgique.

Ces migrants venaient en Europe célibataires, pour travailler, avec la perspective d'un retour au pays. Ils se sont massivement mobilisés pour soutenir leurs proches par des envois réguliers et importants de fonds. Une partie d'entre eux s'est aussi engagée au sein d'associations regroupant les migrants d'un même village, sur un mode formel ou non, pour impulser des projets collectifs locaux (mosquée, électrification, écoles, dispensaires, routes, adduction d'eau potable...).

À partir du début des années 90, les autorités marocaines ont autorisé la création d'associations dans tout le Royaume, notamment dans le monde rural. Les projets villageois ont alors bénéficié de cette ouverture avec la création d'Associations villageoises qui ont dynamisé les opérations d'infrastructures locales, à l'initiative le plus souvent de migrants. Ceux-ci ont ainsi provoqué une série de ruptures dans les sociétés rurales très traditionnelles dont ils étaient issus.

Au-delà des transferts financiers en soutien aux projets d'infrastructures collectives dans les villages, les migrants ont "transféré" sur leurs terres d'origine des comportements (notamment en termes de fécondité, de relation à la santé, à l'éducation, à l'autorité publique...), des savoirs et des ouvertures sur le monde (par la diffusion des moyens modernes de communication...).

### ***Le tournant des années 1970***

Avec la fermeture des frontières des pays d'Europe au milieu des années 70, les migrants ont progressivement abandonné leurs perspectives de retour. Ils ont fait venir leurs familles dans le cadre du regroupement familial. Sous les effets des profondes modifications de leur environnement, la diaspora marocaine s'est ainsi stabilisée dans les pays d'accueil. Elle s'est également diversifiée dans ses origines géographiques, dans sa composition sociale, dans ses trajectoires personnelles.

Composée désormais d'une part croissante d'enfants de migrants, la plupart du temps nés en Europe, cette diaspora est progressivement devenue plus féminine, plus instruite, d'origine plus urbaine. Son lien avec le pays d'origine n'est plus essentiellement le village des parents, mais la région ou même le pays tout entier. Surtout, elle est désormais plus individualiste.

Les nouvelles générations issues de migrants marocains, pour leur grande majorité, s'investissent de façon croissante dans des projets au sein de leur société d'accueil et abandonnent le projet de retour au pays.

Ce phénomène s'est retrouvé, avec des rythmes et des intensités propres à chacune d'entre elles, dans toutes les diasporas des pays du Sud vivant dans les pays du Nord.

### *La crise en Europe modifie l'environnement de la diaspora*

Une autre mutation prend corps, au sein des pays de résidence, avec l'approfondissement de la crise économique, sociale et politique que vivent les sociétés d'Europe. Cette situation tend à fractionner la diaspora entre une partie de plus en plus intégrée dans les sociétés de destination, avec depuis 4 à 5 ans pour certains d'entre eux, la tentation d'un établissement au pays des parents ou une émigration vers d'autres pays (Emirats du Golfe, Canada notamment).

À l'opposé, une autre partie de la diaspora se replie sur elle-même sur un mode communautaire, dans une spirale d'exclusion sociale, spatiale et citoyenne. Une minorité de ces jeunes dérive vers l'extrémisme violent.

Cependant, les effets de la crise multiforme qui affecte l'Europe se font sentir sur toutes les composantes des sociétés d'accueil. Une progression des opinions xénophobes, qui ont désormais une traduction électorale importante voire très importante dans le corps social est constatée. Fractures sociales et identitaires se mêlent ainsi à un niveau jamais atteint depuis la fin de la seconde guerre mondiale dans les pays d'Europe et en France tout particulièrement, qui tendent à désarticuler le lien social.

### **3. Dans le pays d'origine, les territoires subissent des mutations**

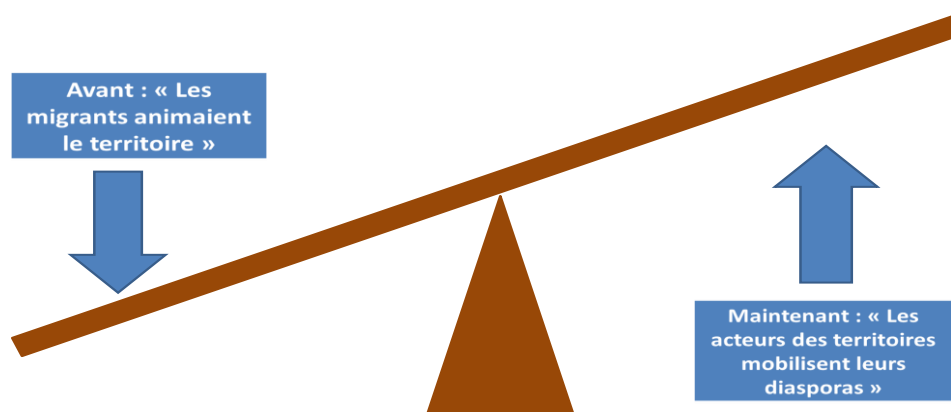
Avec l'élévation du niveau d'éducation, avec la volonté politique du pouvoir marocain d'étendre les services publics sur l'ensemble du territoire, et de pousser la décentralisation, des acteurs locaux ont émergé sur l'ensemble du territoire national, y compris dans les régions reculées, celles qui ont été les principaux foyers d'émigration. Ces acteurs nouveaux sont de plus en plus aptes à prendre en charge le développement des territoires. Cadres associatifs, entrepreneurs et coopérateurs, élus des communes et agents communaux, fonctionnaires des administrations déconcentrées se sont multipliés et, avec eux, la couverture du territoire en organisations et institutions.

Cette émergence a relativisé le rôle du migrant : Il est passé d'une situation où l'émigré était l'acteur principal qui animait le territoire (avec ses projets, ses transferts financiers, son prestige...), à une situation où le migrant est devenu "un acteur parmi d'autres".

Au Maroc, des responsables du territoire prennent acte de toutes ces mutations. Ils considèrent aujourd'hui la migration non plus comme une perte (ou une simple source de fonds), mais comme une ressource pour le territoire : une ressource en compétences, en réseaux internationaux, en informations qu'il faudrait mettre au service du développement. Nombre d'élus locaux souhaitent désormais renforcer le lien avec "leur" diaspora et cherchent les moyens de mobiliser ces ressources au profit des projets de développement sur leur espace.

Les mutations simultanées de la diaspora et des territoires ainsi décrites peuvent s'illustrer dans le schéma suivant <sup>2</sup> :

**Figure 1 : Les mutations simultanées de la diaspora et des territoires**



#### **4. Le lien avec le pays d'origine (des parents) s'est profondément modifié**

Même avec la perspective de s'établir définitivement dans le pays de destination, le lien avec le pays d'origine ou celui des parents reste vif, comme en témoigne la croissance des transferts de fonds de la diaspora vers le Maroc.

Mais ce lien connaît une transformation qualitative, avec le recul notable de l'injonction communautaire des premiers migrants, avec la montée de l'individualisme parmi les nouvelles générations. Ce lien s'est déplacé vers des questionnements identitaires, que ce soit sur le mode défensif dans des attitudes de repli communautaire (sous l'effet de la montée du racisme, d'un mouvement d'islamisation des sociétés musulmanes de par le monde) ou sur le mode affirmatif : désormais le migrant revendique son identité, sa double culture / double nationalité, son origine. Mais cette revendication identitaire s'effectue au sein d'un jeu complexe d'identités multiples, plus ou moins librement assumées dans leur diversité par chaque migrant.

Les moyens de communication par internet ont aussi modifié substantiellement le lien au pays d'origine. Désormais, la communication peut être quotidienne. Le téléphone portable offre l'accès aux images en temps réel. Le migrant vit ainsi de longs moments "en direct" avec la famille restée "au bled" à 3 000 km.

## 5. Comment ce lien est-il en train de se reconstruire sous ces transformations ?

Le lien entre diaspora et pays d'origine est un des facteurs de l'inscription des sociétés du Sud dans la mondialisation. Le "migrant connecté" est ainsi la figure qui a émergé depuis une dizaine d'années avec l'élévation du niveau d'instruction des populations diasporiques et leur maîtrise des moyens de communication digitaux<sup>3</sup> : son espace est d'emblée mondialisé avec la dispersion de sa famille et de ses amis sur divers continents.

Cette nouvelle donne invite à porter l'attention sur les modalités que les diasporas vont emprunter pour s'adapter aux nouveaux contextes et faire vivre ce lien sur des modes largement renouvelés par l'usage des nouvelles technologies et les pratiques sociales qu'elles génèrent. Ce point est important pour analyser les politiques publiques visant à "*mobiliser la diaspora pour le développement du pays d'origine*" comme le déclarent tous les pays du Sud qui se sont engagés dans cette voie.

La mise en œuvre d'une telle politique, au Sénégal comme au Pérou, au Ghana ou au Sri Lanka... rencontre deux obstacles. Le premier tient au fait que l'État d'origine n'est pas l'entité la plus reconnue comme légitime pour mobiliser la diaspora.

Au-delà des méfiances politiques, les membres des diasporas d'aujourd'hui souhaitent maintenir une relation avec les autorités du pays d'origine sans se laisser instrumentaliser par elles, en souhaitant maintenir *une distance maîtrisée* avec les autorités du pays d'origine.

Le second obstacle tient à la réalité du lien lui-même : depuis les capitales des pays d'émigration, comment mobiliser des dizaines de milliers, voire des millions d'individus dispersés sur un grand nombre de pays ? Pour le Maroc, comment mobiliser, depuis Rabat, les 5 millions de Marocains du monde répartis sur plus d'une centaine de pays ?

C'est au plus bas niveau des territoires, celui des communes, que cette mobilisation des diasporas est possible, car les migrants sont connus par les acteurs locaux (et réciproquement). Ils le sont d'autant mieux plus nombreux sont ceux qui reviennent régulièrement au pays, notamment les nouvelles générations nées dans le pays d'accueil.

De nombreuses initiatives sont prises par les membres de la diaspora qui tissent des réseaux pour maintenir un lien avec le Maroc, selon leur région d'origine, selon leurs professions (ingénieurs, informaticiens, médecins...), selon leurs affinités linguistiques à l'échelle régionale ou transnationale, ou selon d'autres critères de "formation de communautés". Éphémères ou plus durables, ces communautés investissent des domaines mouvants, s'affranchissant des frontières, y compris celles qui se multiplient entre Sud et Nord<sup>4</sup>.

Mais le développement des initiatives de la diaspora comme composante de la mondialisation laisse à voir, en creux, l'immense retard dans la "mondialisation des droits", notamment les droits à la circulation et les droits sociaux, comme en atteste l'absence de pays développés dans la liste des signataires de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille de décembre 1990. La stagnation ou le recul général des droits sociaux dans les pays du Nord ne laisse pas, à ce stade, beaucoup d'espace pour le renforcement de ces droits pour les migrants.

## Circular migration: a tool to manage uncontrolled foreign migration? By Peter NIJKAMP, Professeur Emérite, Université Libre d'Amsterdam, membre de l'Institut Royal de Technologie (KTH) (Pays-Bas)

---

### Résumé

La migration circulaire et temporaire est récemment devenue un sujet politique dans plusieurs pays européens. Cette catégorie de migration paraît offrir une situation de triple gain (gagnant-gagnant-gagnant) pour les parties intéressées : le pays de destination, le pays d'origine et les migrants. Son attractivité est reliée non seulement aux gains que les pays d'accueil en tirent, mais aussi à l'impact sur le développement socioéconomique des pays d'origine.

Des politiques migratoires sont à élaborer pour les migrants ; elles se rapportent à des actions et décisions en vue de soutenir, préparer, habiliter et protéger la situation des migrants ; elles peuvent aussi être élaborées par des migrants en collaboration avec d'autres migrants.

Dans le contexte hollandais, migration internationale et développement sont liés. Des expériences de travailleurs "hôtes" après la seconde guerre mondiale montrent que les migrants italiens, portugais et grecs sont retournés dans leurs pays d'origine essentiellement parce que ces pays se sont beaucoup développés économiquement. A l'opposé, les migrants de pays comme la Turquie et le Maroc qui n'ont pas réalisé un "saut" économique comparable sont majoritairement restés en Europe. Aussi, le développement socioéconomique des pays émetteurs va non seulement attirer un "gain de cerveaux", le retour d'une partie de la diaspora dans le pays d'origine, mais pourrait aussi avoir un impact significatif sur le taux d'émigration.

\*\*\*\*

From a global perspective, we live in the *age of migration*, not only domestically, but also – and increasingly – internationally. Since the year 2000, foreign migration has increased with almost 50 percent. According to recent UN estimates, more than 258 million people live nowadays in a different country than they were born.

It is noteworthy that international migration is not a uniformly distributed phenomenon. In particular, countries with a relatively high degree of prosperity appear to be the home base of foreign migrants. Approximately, two-third of all foreign migrants lives in a country with a relatively high GDP. Thus, about 165 million foreign migrants were attracted by the high welfare level in these prosperous countries. These prosperous countries comprise altogether about 20 different nations all over the world, with the USA in the top position (approx. 20 mln foreign migrants), followed by mainly other OECD countries.

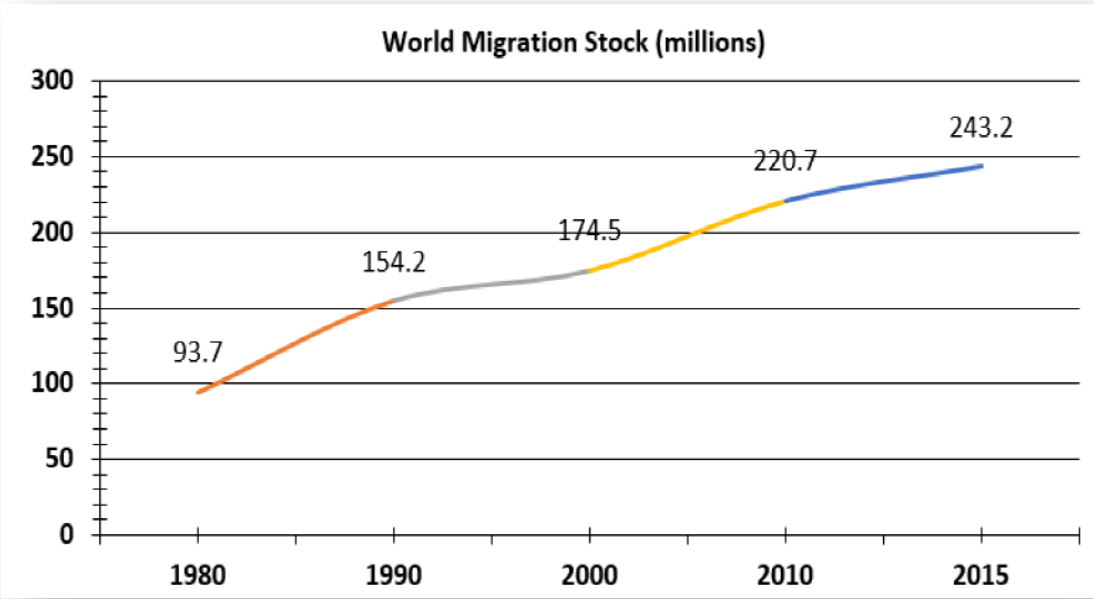


It should be noted that prosperity is clearly a relative concept. For Sub-Saharan countries, Morocco is relatively prosperous, while for Moroccans many European countries are relatively prosperous. This ladder-type of relative welfare differences forms also the background for so-called *chain migration*: rational migrants try to reach step-wise the top of the ladder. This is clearly exemplified by recent migration movements from the Middle East and Northern Africa to Europe.

In a recent article, Kourtiti et al. (2018) made a distinction of foreign migrants into *Fortunado's*, *Desperado's*, *Pensionado's* and *Clandestino's*, so as to make a distinction between the various motives of the '*homo mobilis*' to leave a country of origin and to search for a place of destination.

Figure 2 provides a description of the structural rise in international migrants in the past years. For the time being, there seems to be no reason to assume that this rising curve may come to a standstill.

**Figure 2: World migration stock (millions)**



Source: The World Bank (2016), *International Migrant Stock*

With persistent – and often rising – welfare discrepancies among countries and with structurally declining costs of international mobility, it seems plausible that foreign migration will remain a structural demographic characteristic of the modern world. The heterogeneity in migration motives and in prosperity profiles of countries will most likely lead to continuously rising migration patterns.

## 1. North Africa: Trends

North Africa is one of the regions that displays a rather dynamic pattern of immigration and outmigration flows. There are not only significant immigration flows from the Southern neighbours, but there are – historically and actually – also large flows of migrants from North Africa to Europe. And in recent years, we have witnessed the ‘stepping stone’ mechanism: migrants from Central and Sub-Saharan Africa moving to North-African countries (notably Libya, Morocco, Algeria), with the aim to move on to Europe. This chain migration – often in the form of illegal or undocumented migration – has become one of the most serious concerns in current African-European relationships.

The migration issues faced by Europe in the past years – and also recently – have to be seen against the broader political turbulence in the Middle East, which has prompted a flood of migrants (both from the Middle East and North Africa). According to recent estimates of the IOM this population movement has however, shown a drastic change in very recent years. In the year 2015 approximately 2 mln refugees entered Europe due to war, political and economic circumstances in the countries of origin, mainly in Syria. After the Turkey-deal between Europe and Turkey, the volume declined to about 360,000 refugees in 2016, and even to about 170,000 in 2017. Apparently, the Turkey-deal was a success, as the migration influx through the East-Mediterranean Route went down drastically.

The consequence however, was that – given the attractiveness of Western-Europe – the Central-Mediterranean route became more popular, so that especially Italy and Spain were faced with a rise in illegal migrants and refugees. As a result of recent agreements between North-African countries (in particular, Libya) also this route has become less popular. In the year 2017 the influx of refugees and illegal migrants into Italy declined to about 120,000 people, a decline with about one third compared to 2016.

Clearly, there is a shadow side: if the migrant flows from Central and Sub-Saharan countries in Africa keep on growing, a large volume of people will get stuck in North African countries, unless a new route turns out to be more attractive. In particular, the Western Mediterranean route has in 2017 gained more popularity. Spain in particular, has seen a doubling of illegal migrants in 2017, viz. a volume of about 23,000 people. It is clear that on the Western Mediterranean Route also the position of Morocco is at stake.

## 2. European responses

In the past decade, Europe has desperately tried to keep migration flows from Africa -and elsewhere – under control. Apart from discouraging an undesirable influx of large volumes of migrants, it has also developed various mechanisms to favour return in the form of a Return Directive (see European Commission 2014). These mechanisms include in particular (i) Programmes promoting voluntary departure, and (ii) Joint return operations coordinated by FRONTEX.

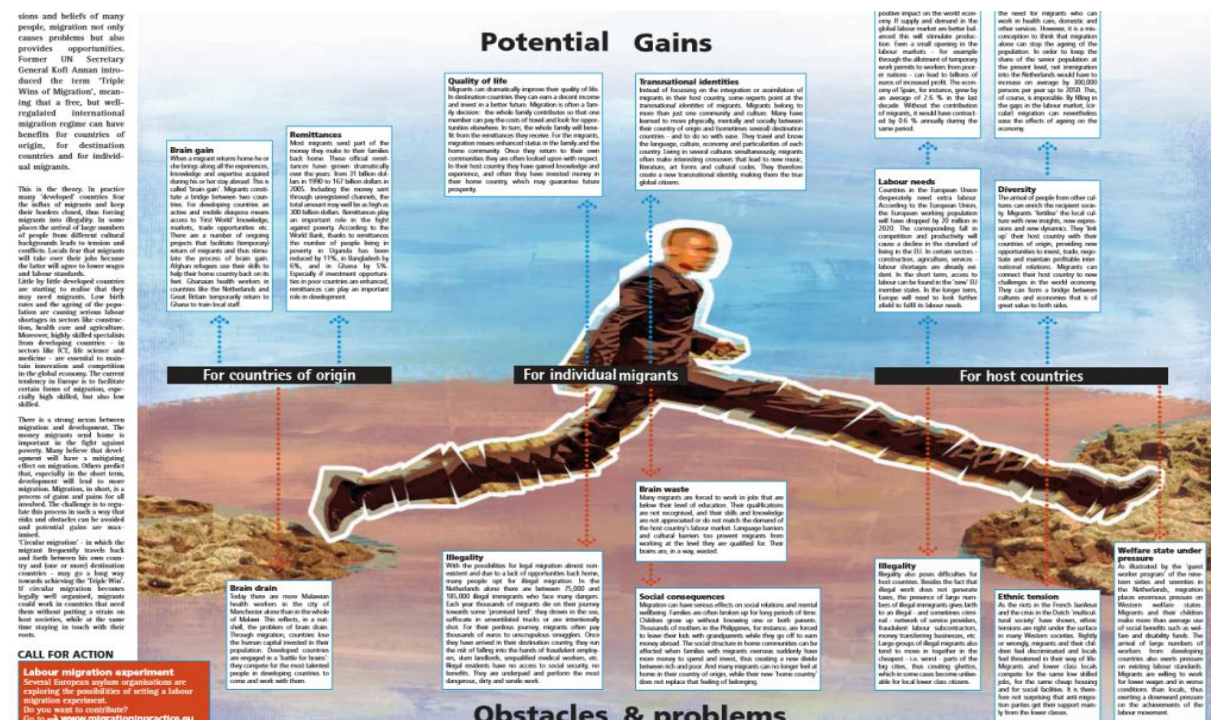
It goes without saying that this return policy programme presupposes an improved dialogue and intense cooperation with non-EU countries of origin and transit regarding the broad set of common migration concerns. One of the policy programmes of the EU comprises the development and implementation of mobility partnerships with non-EU countries.

In the context of return policy, a new policy apparatus has been developed, viz. temporary and return migration (see EMN 2011). Temporary migration is defined as migration for a specific motivation and/on purpose with the intention that, afterwards, there will be a return to country of origin or elsewhere. Circular migration may be described as a repetition of legal migration by the same person between two or more countries. In the meantime, the EU member states have developed various targeted programmes so as to encourage this type of return migration.

Temporary and circular migration is often seen to create a triple-win situation (see Kourtit et al. 2018):

- For the *migrant*: personal development and enhancement of future professional opportunities.
- For the *country of destination*: more flexibility on the labour market and less need to employ undocumented migrant workers.
- For the *country of origin*: financial remittances and reduction of poverty.

Figure 3: The complex mechanism of this international migration force field



Source: <http://hitfoundation.eu/docs/Migrant.pdf>, p.p. 6-7

### 3. Dutch experiences

An example of such an official government programme – in the context of the EU Return Policy – is the *Blue Birds* Programme in the Netherlands. This programme was targeted at professionals from a limited set of dedicated countries (e.g., South Africa, Indonesia), who were given the opportunity to work in the Netherlands in a normal job that matches their level of education and experience, during a period of a maximum of 2 years. To avoid hobbyism, a Personal Development Plan (PDP) has to be drawn up prior to their visit to the Netherlands. Then, after this period of 2 years, these temporary or circular migrants have to leave the country and return home, so that they could apply their newly acquired skills in their home country.

An assessment of the *Blue Birds* programme was recently undertaken by Kourtit et al. (2018). The authors formulate their evaluation as follows: “However, the *Blue Birds* failed to bring a sufficient number of low and medium skilled migrants; instead, most candidates were highly educated – mostly, engineers, researchers and creative professions – migrants. It is also important to add here that in general the Dutch government had already a rather open migration policy toward highly educated and highly skilled migrants.

Migrants from third countries who are involved in temporary occupations are usually highly educated migrants. Low and medium skilled positions are mostly filled either by third country nationals who have a permanent residence, or by migrants from new EU member states (e.g., Poland, Romania). Furthermore, third country nationals are also heavily involved in low-skilled jobs, such as domestic work or the care sector.

However, these migrants are mostly undocumented, and do not qualify for the terms and conditions of official Dutch circulation migration projects. Given the scope and limitations of this programme, the anticipated quantitative target levels for circular migrants were by far not reached. Several assessment studies have been undertaken to test the success of this programme. The ‘Blue Birds’ programme, at the end, did not have a significant outreach and impact, and therefore, may be regarded as a failure” (see Kourtit et al., 2018, forthcoming).

The authors draw up the following lessons and recommendations on formal temporary and circular migration programmes: “In conclusion, more empirical insights on exploratory circulation programs are needed to develop sustainable/mobility policies in the context of circular and temporary migration.

Our findings from the Netherlands show a considerable diversity in life style, working and learning patterns, communication, values and preference systems, as well as in needs and decisions of circular and temporary migrants in the Netherlands. These differences are not sufficiently addressed in current policies and related programmes on circular and temporary migration and their communication strategies.

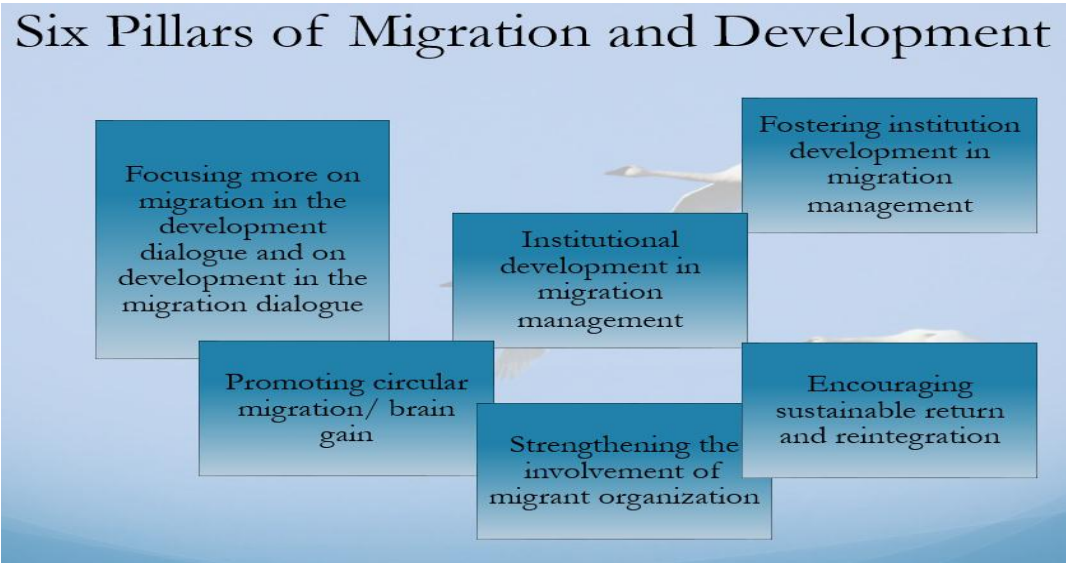
This evidence calls for more emphasis on ‘ethno-marketing’ and ‘diversity policy’ for circular and temporary migration policy, so as to strengthen and expand ‘bonding and bridging’ strategies in order to achieve the above-mentioned ‘win-win-win’ situation that would favour all interested parties, in particular, the country of destination, the country of origin, and – last but not least – the migrants themselves” (see Kourtiti et al. 2018, forthcoming).

Future migration programmes should be more oriented to the specific educational needs and related adjustment mechanisms of temporary or circular migrants, including the foreseen benefits of this type of temporary movement for the country of origin. In this context, also the role of ethnic entrepreneurs in the country of destination and of multinational companies ought to be considered.

**Conclusion**

Finally, it ought to be recognized that migration decisions on the one hand and relative welfare differences between countries of origin and destination on the other hand are two sides of the same coin. Consequently, irrespective of labour market needs, the issue of development policy – in particular, in regard to sending countries – is critical in modern global migration policy. This is depicted in Figure 4, which maps out the cornerstones of the interface between migration and development.

**Figure 4: Six pillars of migration and development**



Source: Mobile Identities Project (2015)

The history of foreign migration is long and ripe with successes and failures. Even though we talk nowadays of the ‘age of migration’, it ought to be clear that in any epoch in human history there was migration and geographical mobility. Migration will be with us forever, and the main challenge is to offer and implement an effective, organized and orderly international governance structure.

**Acknowledgement:** Credits to the Mobile Identities’ team

## **Migration policy in Germany: strategies and perspectives, par Benedict GÖBEL, Expert et Coordinateur d'Intégration principal au sein de Konrad Adnenauer Stiftung pour le programme spécial "Arriving in Germany" (Allemagne)**

---

### Résumé

La complexité de la politique de la migration et de l'intégration en tant que champ politique est essentiellement due au fait qu'elle combine des questions pratiques à des problèmes plus fondamentaux.

D'un côté, il est question de savoir comment la migration peut-elle être surveillée et contrôlée et comment des propositions d'intégration peuvent être élaborées aux fins d'habiliter les étrangers et les personnes d'origine immigrée à participer de manière égale à la vie sociale en Allemagne. Un rôle particulier est accordé à la question de l'équilibre entre promouvoir et demander, deux aspects de la politique allemande d'intégration. De l'autre côté, la compréhension que la migration et l'intégration ne peuvent être vues indépendamment des questions plus fondamentales, s'est accrue ces dernières années. L'accent est mis par l'Allemagne sur sa compréhension d'elle-même, de sa propre culture et des valeurs fondatrices comme l'ordre démocratique libéral.

La présente communication est un essai d'exploration d'un ensemble d'hypothèses en vue de comprendre, et si possible théoriser, la "crise migratoire" en Europe, allant au-delà des trois explications populaires et mutuellement exclusives que je considère insuffisantes et simplistes. Celles qui considèrent la plupart des gens comme des migrants économiques essayant de rejoindre l'Europe, celles qui considèrent qu'il n'y a pas de crise de la migration à l'exception de la crise engendrée par la fermeture de l'Europe et celles qui voient dans les récents événements un accident très spécifique de l'histoire, surtout lié à la guerre civile en Syrie.

\*\*\*\*

Migration and Integration policy have experienced considerable momentum in recent years. There is hardly a topic in Germany which attracts so much public interest, encounters so much discussion, yet also calls for so much personal commitment. In 2015, some 17 million people in Germany had an immigration background. This is one fifth of the German population. Many live in Germany as the third and fourth generation of immigrants and one out of two has German citizenship. At the same time, Germany has experienced a sharp increase in immigration in recent years, accompanied by a significant increase in the numbers of refugees since 2012, culminating in the arrival of around 800,000 refugees in 2015 alone.

As a result, integration policy has not only become a new priority on the political agenda, where it played an important role in the recent federal parliamentary elections in September 2017, but the German population has also come to perceive integration as the most important and pressing issue for the country<sup>5</sup>.

For a long time, the Christian Democratic Party (CDU) held the view that Germany was not an 'immigration country'. Comprehensive policy concepts for migration and integration were not a priority on the political agenda. A lot has changed in the last decade: immigration and integration issues were given more significance in 2005 with the appointment of a high-ranking Minister of State in the German Chancellery responsible for immigration, refugees and integration. Today, in all the federal states, ministries - whether explicitly designated or not - are dedicated to this topic. *Integration concepts* are being *developed* in an increasing number of cities and municipalities. In 2016, in response to the refugee crisis of 2015, *a federal integration law was passed, the first in German history.*

At the same time, political parties are still struggling to orientate themselves in this new, sensitive and difficult political field. The significant electoral results of the *Alternative für Deutschland (AfD)* last September 2017 further demonstrates the topics' potential for political mobilization. The complexity of migration and integration as a policy area is essentially due to the fact that it combines very practical issues with deeper fundamental questions.

On the one hand, it is about how migration can be monitored and controlled as well as on how integration proposals can be designed to enable foreigners and people with immigration backgrounds to participate equally in social life in Germany. A special role is played by the question of the right balance between promoting (*fördern*) and demanding (*fordern*). "Fördern und Fordern" became two sides of German integration policy.

On the other hand, the understanding that migration and integration cannot be viewed independently to more fundamental questions has grown in recent years. The focus is on dealing with Germany's national self-understanding, its own culture, and those values underpinning its liberal democratic order.

## **1. A changing context: from guest workers in the 1950s to the refugee crisis of 2015**

Immigration is not a new phenomenon for Germany. Historians like to recall the refugees fleeing France from religiously motivated persecutions in the 18th century or the economic migrants arriving from Poland during industrialization in the 19th century. But there is no need to look this far back in time. A look back to the 20th century exemplifies how migrants and refugees have shaped Germany in recent decades.

Between 1945 and 1950, around 12 million people had to leave the eastern parts of the former German Reich. They were relocated to the territories of what was to become the Federal Republic of Germany in 1949. In the 50s and 60s, Germany's economic recovery incited the government to attract a new form of migration.

Between 1955 and 1973, 9.5 million so-called 'Gastarbeiter' (guest workers) from southern Europe moved to Germany and contributed to the 'Wirtschaftswunder', the famous economic recovery of the country which lasted until the oil crisis of 1973. These workers mainly came from Italy, Greece, Spain, Yugoslavia and Turkey. While the majority of these guest workers, mainly those from the Iberian Peninsula and Italy, returned to their country, many of them, mainly Turks, remained in Germany, and were joined by their family and relatives.

With the fall of the Berlin Wall and the Iron Curtain in 1989, a new wave of people arrived from the former Soviet Union. A specific status was granted to the so-called 'Aussiedler', members of German minorities abroad, who were allowed to move to Germany.

Between 1950 and 2013, around 4.5 million 'Aussiedler' settled in Germany, the vast majority after 1989. A few years later, the Balkan wars and the collapse of Yugoslavia produced the biggest refugee migration since the Second World War, with more than 400,000 asylum applications in Germany in 1992 alone. Today, most of them have returned to their home countries and only a few put down roots in smaller communities throughout the country.

With this in mind, the challenge posed by immigration and integration is not completely new to Germany. Today 20 percent of the population is of foreign origin. This development, and the need for highly qualified immigrants, led to a shift in legislation in 2005. A new immigration act was introduced in order facilitate immigration and integration, which was considered to be useful in an aging society confronted with labour shortages in many economic areas.

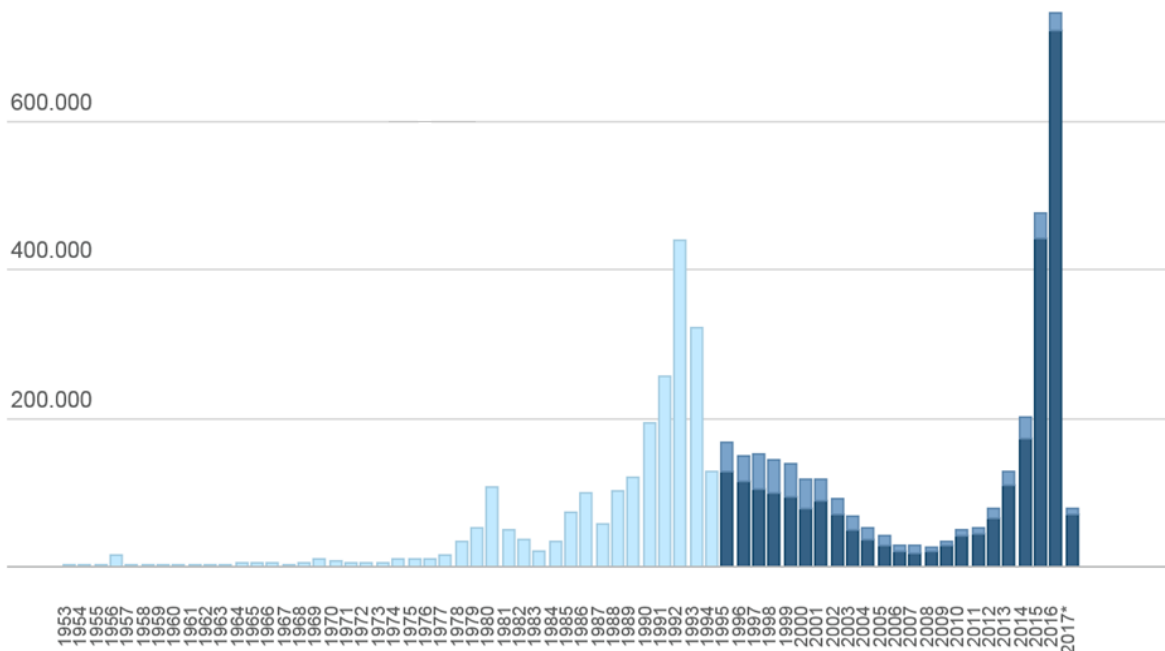
## **2. The refugee crisis of 2015: an unprecedented challenge**

With the unprecedented influx of refugees to Germany in 2015, the issue of immigration and integration has experienced a new dynamic. After two decades with relatively low asylum requests, 2015 became a year of superlatives for Germany with 890,000 refugees arriving to the country by the end of the year.

The overburdened Federal Office for Migration (BAMF), and the urgent need to provide nearly one million people with food and shelter in the winter of 2015, mobilized the country and dominated the news for months. The statistics on asylum between 1953 and 2017 show the historic dimension of the crisis, far outpacing the record of 1992-1993:



**Figure 5: The evolution of asylum applications in Germany since 1953**



Source: Bundesamt für Migration und Flüchtlinge/ Aktuelle Zahlen, Compilation: Bundeszentrale für Politische Bildung

### 3. European responses to the crisis

In 2015, the number of people asking for asylum in the European Union doubled from 627,000 to 1.3 million people. With 477,000 asylum requests, Germany covered the majority (35 percent) of all applications in the European Union, followed by Hungary (177,000), Sweden (163,000) and Austria (88,000). The total protection rate for Syrian asylum seekers amounts to 96 percent in Germany. Similarly, high protection rates are granted to asylum claims from Afghanistan and Eritrea.

These numbers explain why to date Germany has attached so much importance to a common European solution for the migration crisis, involving all 28 member states. The German government has emphasised the European dimension of the crisis from its very beginning and has contributed as far as possible to the development of a strong and coherent European solution. This was the case with the European emergency relocation mechanism for 120,000 refugees from Italy, Greece and Hungary, adopted in September 2015 by the European Council. Better cooperation and joint management were at the centre of the 17-point plan of action agreed by the European Commission and the states affected by refugee influxes on the Western Balkan migration route, adopted on 25th of October.

Finally, Germany significantly contributed to the development of a common European policy towards Turkey. These efforts led to the EU-Turkey action plan of November 2015 and consequently bore fruit when the EU-Turkey Agreement was effectively implemented from March 2016.

#### 4. National responses to the crisis

In conjunction with its efforts on a European level, Germany took several measures to adapt its national asylum law to the new challenges posed by the crisis. On October 24th, the first new law on asylum entered into force. The law granted Albania, Kosovo and Montenegro the status of 'safe countries'. It eased the legal constraints on the construction of refugee accommodation, making it possible to spontaneously accommodate hundreds of thousands of people in the winter months of 2015-2016. Moreover, the law organized financial contributions for the federal states.

In March 2016 the second asylum law entered into force, introducing accelerated application procedures, together with stronger residence restrictions for refugees. While contributing to the successful management of the refugee crisis, both laws also represented the greatest tightening of German asylum law in the last 25 years, by aiming to reduce the incentives for economic migrants. The optimisation of procedures was made possible with new IT software and the hiring of thousands of additional staff, among other strategies. The average time spent processing one asylum application was reduced from 7.5 months in 2014 to 5.2 months by the beginning of 2016.

As a result of the closure of the Greek-Macedonian border in February and the EU-Turkey Agreement in March, the numbers of refugees arriving to Germany have decreased significantly. Although in November and October the numbers climbed to more than 200,000 refugees arriving in Germany per month, only 16,281 refugees were registered in April 2016. This contributed to a reduction in the huge pressure which local authorities and civil society actors had faced the month previously. At the same time, around 20,000 positive asylum requests were issued every month, with a total protection rate of 58 percent. By mid-2016, the focus of public attention started shifting away from the handling of the refugee crisis, towards questions around policies concerning integration. Consequently, the German Bundestag adopted the Integration Act in July 2016.

At the time, public reaction to what was identified as a policy U-turn diverged. While some politicians from the opposition Green party applauded Merkel's decision, other politicians, especially on the European level and in the federal states, criticized the fact that they had not been sufficiently consulted beforehand. In fact, the opening of the borders was never coordinated with the German Bundestag, nor the German Bundesrat (the second chamber representing the Federal States), nor with European partner states. Among the German population, the important 'Refugees Welcome' movements celebrated Angela Merkel for her openness. A massive wave of civil engagement seized the country. This included Angela Merkel herself whose image changed from a 'matter-of-fact' chancellor to one of a caring mother. At the same time, worries increased and xenophobia intensified. The anti-Islamic PEGIDA (Patriotische Europäer gegen die Islamisierung des Abendlandes) demonstrations in Dresden grew, with ten thousand weekly participants. Criminal acts against refugees and their homes surged from 199 in 2014, to 921 in 2016<sup>6</sup>.

Today, two years after the crisis, more people are involved in integration than ever before. They provide a new picture of the country's extraordinary willingness to take part in the process and underline the importance of integration as a whole. At the same time, the images of 2015 are still very present in people's minds. Despite the government's reassurance that a situation like 2015 shall never take place again, worries are still present among the population and as such need to be addressed. For more than three years, the issue of immigration and integration has been identified by the German population as the most urgent concern for Germany<sup>7</sup>. These worries have recently been expressed in the notable electoral results of the anti-immigration party "Alternative for Germany" (AfD) in the elections to the German Bundestag. Thus addressing these worries and finding the right solutions becomes even more important.

### **Conclusion: Perspectives**

Looking to the future, Germany's efforts in its migration and integration policies will only succeed through partnership. The government can manage the asylum process and optimize the work of its own administration, but it can't regulate refugee flows nor try to control migration on its own. *The necessity for a common European solution and a productive exchange with African Partners has become more important than ever before.*

## Citoyenneté et migration, par Catherine WIHTOL DE WENDEN, Spécialiste des migrations internationales, Directrice de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) (France)

---

### Summary

Citizenship in France has regained interest since the 1980s because of migration issues. The claims made by immigrants, persons of immigrants' origins, and NGOs regarding equality of social and political rights, struggle against discrimination, secularism, Islam, European citizenship, effectiveness of rights..., afforded the opportunity to question the definition and extension of citizenship's substance and the transformation of social structures.

Since the 1990s, the European citizenship has been enriched with new values and new rights. Introduced by the 1992 Maastricht Treaty, the European citizenship affords the right to free settlement and employment across the EU and also, political rights to European Union citizens whose living in a country other than the country of current nationality.

In the long term, globalization has consequences for the national citizenship. The EU hardly accept suggestions of the international forums on migration and development or on global governance of migration that aim at enlarging the right of mobility for migrants.

\*\*\*\*

Le thème de la citoyenneté, qui semblait passer de mode à la fin des années 1970 sauf pour les constitutionnalistes, a connu un regain d'intérêt depuis les années 1980, du fait notamment de la question migratoire. En effet, la quête de nouveaux droits pour les travailleurs migrants (droit d'association, droit de vote local), la citoyenneté européenne, les formes d'exclusion urbaine s'appliquant aux générations issues de l'immigration, le débat sur la laïcité, la définition de nouvelles valeurs liées à l'Europe, ont permis à la fois de s'interroger à nouveau sur le contenu de la citoyenneté et sur les mutations induites par les migrations, en ce début du 20<sup>ème</sup> siècle.

### 1. La citoyenneté en question

Le citoyen est défini par *Le Petit Larousse* comme l'individu considéré du point de vue de ses relations à l'Etat, c'est-à-dire au regard de ses droits et devoirs politiques : le vote, l'impôt, le service militaire dans le passé, les valeurs civiques, les libertés, le respect de l'égalité de droit. Il est au centre du projet politique français puisque la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 place le citoyen au cœur de la communauté politique et du contrat social dans un Etat qui ne se réfère pas à une appartenance ethnique ni culturelle. Mais l'égalité a été reconnue avec frilosité notamment quant aux droits sociaux, au droit de vote, censitaire jusqu'en 1848 et réservé aux hommes et quant au droit d'association, une acquisition du début du 20<sup>ème</sup> siècle (1901) qui y a ajouté la laïcité (1905).

Les ressortissants des colonies ont attendu 1848 pour l'abolition de l'esclavage et le milieu du 20<sup>ème</sup> siècle pour bénéficier de l'égalité des droits civiques, comme en Algérie dont les populations dites indigènes faisaient partie du deuxième collège jusqu'en 1947.

Il est également à noter que, contrairement à d'autres pays européens, la citoyenneté a parfois été séparée, en France, de la nationalité. En effet l'individu pouvait être citoyen dans les temps forts de la vie politique française sans être national, à l'inverse, il y avait également des nationaux non citoyens. Ainsi, des conventionnels comme Thomas Paine ou Anacharsis von Cloutz aux temps de la révolution française ont été élevés à la qualité de citoyens, en gage de reconnaissance de leurs valeurs civiques.

La Constitution de 1793 attribuait le droit de vote aux étrangers ayant accompli des actes civiques, mais n'a jamais été appliquée. La commune de 1871 a aussi reconnu des droits politiques aux étrangers, s'affranchissant du couple national-citoyen qui fera long feu ensuite. A l'opposé, de nombreux nationaux ont été privés de la citoyenneté ou du vote : il s'agit des ressortissants des colonies et d'Algérie (qui ont pourtant participé aux deux guerres mondiales), des condamnés déchus de leurs droits civiques, des femmes jusqu'en 1946, des mineurs de 21 ans, des malades mentaux et des militaires sous la 3<sup>ème</sup> République...

Mais c'est l'émergence de l'immigration dans la cité, à partir des années 1980 qui a exposé en plein jour la question du contenu de la citoyenneté : égalité des droits sociaux et politiques, lutte contre les discriminations, laïcité, confrontation avec la citoyenneté européenne, effectivité de l'égalité des droits. Les premières avancées ont été l'égalité des droits sociaux au travail.

En 1975, les étrangers en France ont obtenu l'égalité dans l'accès aux droits dans l'entreprise : possibilité d'être électeurs et éligibles aux comités d'entreprise depuis 1972, électeurs et éligibles comme délégués syndicaux en 1975. Seule la possibilité de siéger aux conseils de prudhommes n'a toujours pas été reconnue, car les membres statuent au nom du peuple français.

La liberté d'association pour les étrangers a été acquise en 1981, par la loi du 9 octobre 1981 qui accorde aux non nationaux le droit d'association selon la loi de 1901. Il s'agissait d'une revendication portée de longue date par les associations de migrants et de défense des droits des étrangers, souvent couplée avec la demande de reconnaissance des droits politiques, toujours refusée depuis trente ans.

Le mouvement beur, issu de la marche pour l'égalité et contre le racisme de 1983, est l'héritier de l'accès des étrangers au droit d'association, qui a donné lieu à une effervescence civique dans les années 1990, riche de propositions sur l'évolution de la citoyenneté.

En effet, les années 1985-1995 ont donné lieu à un retour aux valeurs fondamentales de la citoyenneté, confronté à l'immigration : retour sur la liberté d'expression, d'association, de presse (avec la multiplication des radios libres, dès 1981), questionnements sur l'égalité dans un contexte de violences urbaines et de discriminations par les institutions d'autorité (double peine, meurtres d'enfants et d'adolescents dans les périphéries urbaines par des dépositaires de l'autorité publique, entre autres), souvent commises à l'encontre de "jeunes des quartiers", français de nationalité, mais "visibles".

Les émeutes urbaines de 1995 (Vaux-en Velin) à 2005 (Clichy-sous-Bois) ont perpétué la légitimité de ces questions sur l'égalité entre Français dits de "souche" et "d'ailleurs".

Enfin, la fraternité, souvent oubliée de la trilogie inscrite sur les frontons des bâtiments publics est interrogée en permanence à propos des discriminations urbaines : les banlieues dites "sensibles" regorgent de défaut de vivre ensemble quand les comportements d'entre soi, qualifiés de communautarismes font fonction de modes de vie, en réponse aux exclusions multiples : inégalités scolaires, sociales (chômage), assignation par le logement dans des lieux de relégation, difficulté d'accès aux transports publics pour en sortir, contrôles policiers récurrents...

Tous ces questionnements ont été formulés par les jeunes, à travers les associations civiques et les émeutes urbaines, mais aussi par les associations de défense des droits de l'Homme et de lutte contre le racisme, dans un climat de relative indifférence en haut lieu. Dans le même temps, l'extrême droite continue à insinuer que ces Français ne sont pas aussi français que d'autres : Français "malgré eux", Français "de papier", selon les termes du Club de l'Horloge dès 1985, développant un racisme différentialiste autour des "vrais Français" issus des terroirs marqués par l'homogénéité ethnique (fictive) et par les menaces pour l'identité française.

La question de l'Islam a continué de creuser ce sillon. Sa visibilité dans l'espace public date du milieu des années 1980, quand les conflits de l'automobile, les grèves de foyers (SONACOTRA) ont mis la pratique religieuse au centre des revendications dans le monde du travail. L'Islam est apparu progressivement dans l'espace public : librairies musulmanes, salles de prières dans les immeubles des grands ensembles et dans les garages et les caves et surtout « affaires du foulard » à l'école publique à partir de 1989.

Ce questionnement sur l'Islam a redonné l'occasion d'interroger la citoyenneté sur une autre de ses valeurs, la laïcité, non sans confusion d'ailleurs, les défenseurs de la laïcité tendant parfois la main sans toujours le savoir aux tendances anti-immigration qui s'abritent derrière la laïcité pour exprimer leurs sentiments xénophobes ou islamophobes. Le débat reste toujours ouvert, depuis l'assassinat des journalistes de Charlie hebdo en janvier 2015 où le slogan « Je suis Charlie » regroupe des courants divers et où des lignes de fractures sont apparues dans le vivre ensemble chez certains jeunes de culture musulmane.

Le terrorisme radical (affaire Kelkal de 1995, attentat de 1995 dans le RER, affaire Merah de 2012 et affaires Kouaci et Coulibaly de 2015) creuse un sillon de plus dans une citoyenneté interrogée par l'islam depuis maintenant trente ans (Comment peut-on être Français et musulman ?), mais aussi par les exclusions et par les discriminations ordinaires (Français à part). De nombreuses enquêtes de terrains montrent que certains Français considèrent que d'autres sont moins Français qu'eux et leur dénie même parfois la qualité de Français, alors que la plupart des jeunes issus de l'immigration sont des "Français comme les autres".

Ces attitudes sont parfois relayées par les institutions d'autorité comme la police, l'armée où les contrôles d'identité ou la découverte de militaires qui sont aussi de nouveaux citoyens font l'objet d'un regard suspicieux sur le contenu de leur citoyenneté, sur leurs "valeurs" car ils sont de culture musulmane et sont parfois amalgamés aux exclus sociaux.

## **2. De nouveaux enjeux : l'Europe, la mondialisation, les discriminations**

L'Europe a beaucoup contribué à enrichir la citoyenneté de valeurs nouvelles et à faire acquérir de nouveaux droits aux citoyens nationaux. La citoyenneté européenne, issue du traité de Maastricht en 1992 en son article 8, définit celle-ci essentiellement par la liberté de circulation, d'installation et de travail, au sein de l'Union européenne et par les droits politiques locaux (électorat et éligibilité) accordés aux citoyens de l'Union vivant dans un pays autre que celui dont ils ont la nationalité.

Les citoyens européens peuvent, également, s'adresser au médiateur de l'Union, à la Cour de Justice de Luxembourg, formuler une pétition et se faire représenter hors de l'Europe par une ambassade d'un pays européen quand le leur n'a pas d'ambassade.

En revanche, la citoyenneté européenne n'est pas opposable à l'extérieur de l'Union européenne, les pays tiers ne reconnaissant que des nationaux. Ainsi, les droits des citoyens européens, semblables dans l'Union, peuvent être différents dans un pays hors l'Union européenne. C'est le cas notamment pour les exigences de visas.

La citoyenneté européenne présente des particularités par rapport à la citoyenneté nationale : c'est une citoyenneté d'attribution, car c'est la nationalité du pays dont l'individu est citoyen qui confère la citoyenneté européenne, bien que les droits d'accès à la nationalité des pays membres soient différents d'un pays européen à l'autre (dans la combinaison du droit du sol et du droit du sang, dans l'accès ou non à la double nationalité). C'est une citoyenneté de réciprocité, puisque les droits accordés à un citoyen d'un pays de l'Union ne le sont que parce que l'autre pays de l'Union les accorde aux nationaux de cet autre pays où il vit, puisque la citoyenneté européenne est issue d'un traité et non pas d'un texte constitutionnel, bien qu'elle soit aujourd'hui intégrée dans le Traité Constitutionnel de l'Union européenne (traité de Lisbonne de 2007).

Enfin, c'est une citoyenneté hiérarchisée, un peu comme la citoyenneté antique, avec les citoyens, les affranchis et les esclaves, organisée en cercles concentriques avec au milieu ceux qui jouissent d'un maximum de droits, les citoyens européens vivant dans le pays dont ils ont la nationalité, puis les Européens vivant dans un autre pays de l'Union européenne, puis les citoyens de pays tiers résidents de longue durée, puis les résidents de pays tiers de courte durée et enfin, aux marges, les demandeurs d'asile puis les sans-papiers, souvent privés de l'essentiel des droits des Européens dont le droit à la mobilité.

La citoyenneté européenne a cependant marqué une étape nouvelle dans l'évolution de la citoyenneté nationale, sur le terrain notamment de l'immigration. Par la reconnaissance du droit de vote et de l'éligibilité locale aux Européens non nationaux, elle a dissocié le tandem de la citoyenneté et de la nationalité, considéré comme indépassable par de nombreux juristes et politiciens avant 1992.

Tous les Etats européens ont alors dû modifier leur Constitution pour avaliser la dissociation de la nationalité d'avec la citoyenneté, ce qui constitue une avancée également pour les droits politiques des non Européens. Avec leur entrée dans l'Union européenne mais aussi suite à des démarches individuelles des Etats européens, 15 d'entre eux sur 28 ont reconnu le droit de vote avec ou sans l'éligibilité locale aux étrangers non Européens. En France, le débat reste en suspens depuis plus de trente ans.

Une autre avancée de la citoyenneté européenne sur la citoyenneté nationale en lien avec la question migratoire est la reconnaissance de la diversité comme valeur citoyenne. En 2008, l'Union européenne a célébré l'Europe de la diversité culturelle, interne et entre les Etats comme thème annuel. Aujourd'hui, la diversité fait partie des valeurs de la citoyenneté. Les institutions, les entreprises, les organisations non gouvernementales (ONG) qui se définissent comme citoyennes doivent afficher et respecter cette valeur parmi leurs engagements citoyens.

La lutte contre les discriminations a aussi progressé en Europe, malgré de nombreuses failles. En 1999, la directive sur la lutte contre les discriminations, préconisée par le Forum européen des migrants a valeur d'injonction à adopter des lois dans ce sens par tous les pays de l'Union.

En France, c'est une législation de 2001 et 2002 qui a conduit à inscrire la lutte contre les discriminations parmi les objectifs citoyens (notamment à travers les Commissions d'accès à la citoyenneté (CODAC)). Elle concerne surtout les discriminations dans le monde du travail. Il est difficilement imaginable aujourd'hui de décliner la citoyenneté en omettant les valeurs de la lutte contre les discriminations.



La citoyenneté européenne enrichit la citoyenneté nationale, même si elle est moins sacralisée que cette dernière à travers les institutions (ce qui la fait ainsi souffrir d'un déficit de visibilité et d'imaginaire collectif car ses symboles ne sont pas aussi puissants que la citoyenneté nationale) car c'est une citoyenneté moderne, instrumentale (absence de visas), flexible quant à ses valeurs qui s'adaptent à l'ère du temps et aussi parce que les valeurs qu'elle porte sont partagées par les Etats de l'Union mais limitées en nombre : la démocratie, le libéralisme économique, l'universalité des droits, la sécularisation de l'Etat, l'individualisme et l'égalité des droits entre citoyens de l'Union. Les tentatives d'y inscrire les droits des minorités culturelles et linguistiques se sont parfois heurtées, comme en France, à une fin de non-recevoir.

Enfin, l'Union européenne a brisé un autre tabou : celui de la souveraineté de l'Etat car des citoyens de l'Union, mais aussi des résidents de l'Union européenne non européens, ont parfois gagné en justice sur le terrain de la reconnaissance des droits devant la Cour de justice de l'Union européenne contre leur Etat de résidence.

L'Europe introduit aussi, en filigrane, la notion de solidarité entre les Etats de l'Union, même si dans son application, les Etats européens se sont illustrés récemment par une crise de solidarité à l'égard de la Grèce et de l'Italie face à l'afflux des demandeurs d'asile et ont manifesté leur réticence à se partager les quotas proposés par la Commission européenne en juin et juillet 2015 (on est passé de 40 000 à 32 000 demandeurs à accueillir).

La mondialisation quant à ses valeurs est aussi, à terme, un instrument de remise en cause de la citoyenneté nationale car elle en introduit de nouvelles, comme celle de la solidarité

Les Etats de l'Union et l'Union européenne elle-même sont ainsi très frileux à accepter les propositions des Forums mondiaux sur les migrations et le développement issus de la proposition de Kofi Annan, en 2004, de mettre en œuvre une gouvernance mondiale des migrations ayant pour objectif une approche multilatérale de l'élargissement du droit à la mobilité comme droit de l'Homme du 21<sup>ème</sup> siècle. Ils se rangent du côté des puissants, ceux qui édictent les règles et répugnent à alléger le régime des visas pour l'entrée dans l'Union. Dans un climat de montée des souverainismes où la fermeture des frontières nationales fait figure de programme politique, ils se montrent très frileux à entrouvrir les frontières extérieures de l'Europe et préfèrent traiter la question migratoire dans une approche sécuritaire.

Autre valeur citoyenne introduite par les migrations dans un contexte mondialisé : celle du cosmopolitisme. De nombreuses villes européennes sont devenues des villes globales, cosmopolites : Londres, Istanbul, Moscou ont plus de 12 millions d'habitants et de nombreuses communautés y coexistent, avec ou sans reconnaissance de leur multiculturalisme. Hors d'Europe, leur nombre dépasse la trentaine.

Enfin, l'approche mondiale amène à réfléchir sur la citoyenneté à une autre échelle : celle du droit de migrer du citoyen du monde, un monde où les sédentaires ont beaucoup plus de droits que ceux qui circulent, où l'on compte encore 13 millions d'apatrides (notamment au Bangladesh et au Myanmar), qui ont récemment essayé en vain de quitter leur pays pour tenter de se réfugier en Indonésie et ont été refoulés, un monde où les sans-papiers se comptent par millions, notamment aux Etats-Unis, en Europe, et dans les pays du sud devenus parfois pays de transit, un monde où les déplacés environnementaux, estimés à 150 à 200 millions à la fin de ce siècle n'ont aucune reconnaissance de statut car ils ne sont pas éligibles au statut de réfugié de la Convention de Genève, qui place au centre de ses critères la persécution individuelle ou la crainte fondée de celle-ci.

L'initiative Nansen, un groupe de travail qui s'est réuni en 2011 à Genève, n'est pas parvenu à proposer un statut accepté à l'échelle internationale sur ce difficile dossier et récemment la Nouvelle Zélande a refusé d'accepter comme tels des réfugiés du climat de l'île de Tuvalu, dans le Pacifique.

Tous ces droits font partie de la citoyenneté moderne, celle du 21<sup>ème</sup> siècle, mais ils paraissent encore utopiques par rapport à la citoyenneté-nationalité classique, celle du national-citoyen.

Etienne Balibar, reprenant ainsi le thème kantien du citoyen du monde énoncé dans le *Projet de Paix perpétuelle* du philosophe allemand, puis les thèmes de Zigmunt Bauman sur les lacunes de la prise en compte du droit à la mobilité dans un monde plein, propose d'élaborer une citoyenneté pour ceux qui sont mobiles et de réfléchir à une co-citoyenneté dans le monde, introduisant les nouvelles valeurs induites par la mondialisation des échanges dont les migrants font partie.

Enfin, la mondialisation conduit à prendre mieux en compte la question des migrations en lui donnant plus de légitimité que l'Etat-nation que celle-ci dérange, car elle vient introduire le désordre de populations traversant ses frontières et changeant la donne du vivre ensemble : les migrations n'ont été à l'ordre du jour ni du G8 ni du G20, aucune conférence mondiale onusienne n'a eu lieu sur les migrations car les pays constitutifs de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies (ONU) y sont hostiles.

Le dialogue de Haut Niveau créée par Kofi Annan en 2006, puis repris en 2013, progresse néanmoins, sous la forme de Forums mondiaux annuels où sont exprimées les doléances de différentes parties prenantes aux migrations : Etats du Nord et du Sud, associations, entreprises, syndicats, églises, ONG, OIG... Il s'agit là d'une forme de citoyenneté mondialisée, multi-acteurs. La lutte contre les discriminations fait aussi partie des grands enjeux mondiaux puisqu'une conférence internationale des Nations Unies s'est tenue à Durban sur ce thème, à la fin des années 2000. Il s'agit là d'autant de valeurs à inscrire dans la citoyenneté du 21<sup>ème</sup> siècle.

En conclusion, il est légitime de s'interroger sur les influences réciproques de la citoyenneté et des migrations entre elles. Si la citoyenneté a imposé des valeurs à respecter sous la forme de reconnaissance de nouveaux droits aux migrants au nom de l'égalité des droits, les migrations ont, de leur côté, contribué à élargir la citoyenneté classique en y introduisant des valeurs nouvelles comme celles de la diversité, de la lutte contre les discriminations et du droit à la mobilité comme droit de l'Homme et comme bien public mondial pour le 21ème siècle.

Bien souvent les migrants et ceux qui en sont issus sont exclus de formes diverses de citoyenneté, au nom de l'ethnicisation de leurs modes de vie et de la religion, alors que l'essentiel de ces différences reposent sur une fracture sociale : la question sociale est ethnicisée et les pratiques de mise à l'écart sont culturalisées.

Dans un monde où les migrants continuent à croître en nombre avec une diversification accrue de leurs profils, du Sud au Nord, du Nord au Sud, du Sud au Sud et du Nord au Nord, il est temps de prendre en compte les aspirations générales qu'ils portent pour plus de vivre ensemble, donc de citoyenneté.





**SESSION 2 : LA MIGRATION INTRA-AFRICAINNE :  
ENJEUX ET PERSPECTIVES**



## Intra-African migration : issues, challenges and response strategies, by Gordon KIHALANGWA, Général de division (retraité), Directeur du Département des services de l'immigration, Ministère de l'intérieur et de la coordination du Gouvernement (Kenya)

---

### Résumé

Le XXI<sup>ème</sup> siècle est appelé "l'âge de la mobilité"<sup>8</sup>. Les gens se déplacent aujourd'hui plus qu'à n'importe quelle autre époque de l'histoire humaine. Selon l'OIM, à peu près une personne sur trente dans le monde est un migrant international. Cette tendance ne sera probablement pas inversée dans l'avenir.

La migration internationale signifie n'importe quel mouvement des êtres humains d'un pays vers un autre (volontaire ou involontaire). Les modèles de migration se sont largement diversifiés ces dernières années. Les décideurs politiques sont en train de développer de nouvelles approches en vue d'appréhender les tendances migratoires et de mettre en œuvre des politiques aux fins de gérer les mouvements des personnes. Comme conséquence à l'augmentation et la diversité des flux migratoires globaux, les Etats ont développé des systèmes et des structures de contrôle de ces mouvements. La migration affecte tous les pays, qu'ils soient d'origine, de transit ou de destination<sup>9</sup>.

\*\*\*\*

### Outline

- Preamble
- Factors Influencing Migration
- Current migration situation in Africa
- Migration trends (Facts)
- Intra-African migration challenges
- Strategies to promote intra-African migration

The 21st century is called "the age of mobility". More people move today than at any other point in human history. According to the International Organization for Migration, roughly one out of every thirty persons in the world is an international migrant. This trend is unlikely to be reversed in the foreseeable future. International migration denotes any movement by humans from one country to another (Voluntary and Involuntary). Migration patterns have diversified tremendously in the recent past. Policy makers are developing new ways to understand migratory trends and implement policies aimed at managing movement of persons. As a consequence of increased global migration flows and diversity, States have developed systems and structures to control the movements. Migration affects all countries either as countries of origin, transit or destination.

## Carte 1 : World Wall Map



### 1. Factors Influencing Migration

These factors are mainly:

- socio-political, economic (rural-urban migration);
- communal violence world-wide, often as a result of ethnic or religious intolerance;
- economic disparity between developing and developed economies (RECs) ; and
- changes in the ecological environment leads to food and water insecurity in various parts of the continent.

Analysis using recent data from the Global Bilateral Migration data base and the migration and visa data bases from the determinants of international migration (DEMIG project) (Flahaux and De Hass, 2016) and census data from 15 ECOWAS countries (Awumbila et al, 2014) confirms that the majority of African migrants continue to move within the continent.

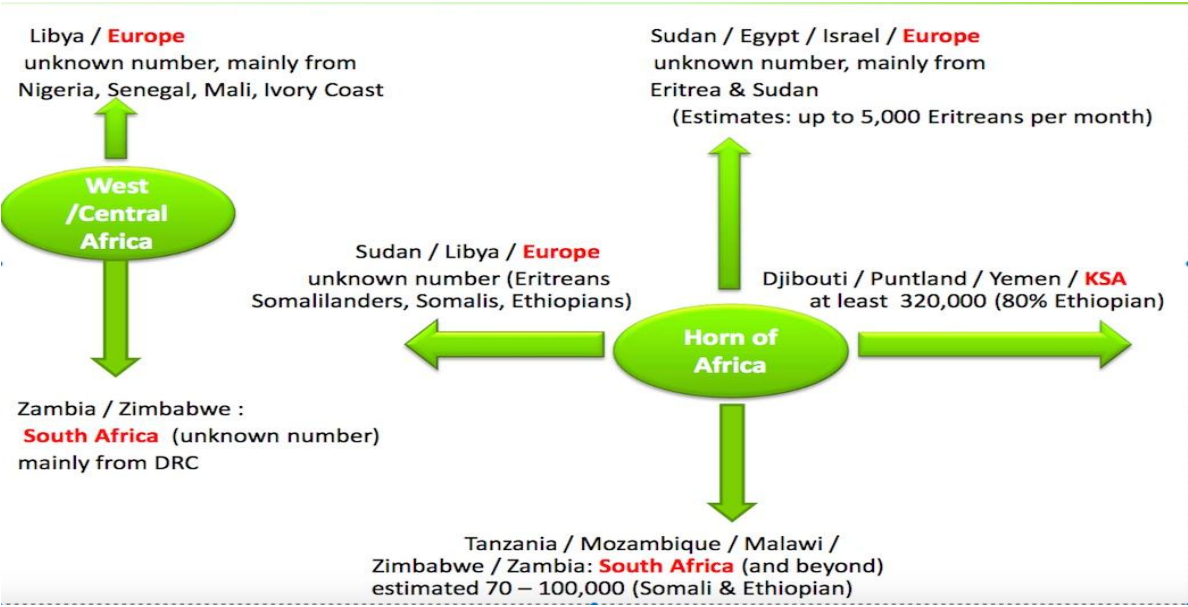
Majority (over 50%) of Africans who migrate do so inside the continent, with only 15 per cent to 20 per cent taking the route to Europe. There are 18.6 million migrants in Africa (of which three million are non-Africans).



## 2. Migration trends

How and where people are moving:

**Figure 2 : The Southern Route (estimations since 2011): Source Regions > Transit – Destination Countries**



The subject of migration, both as a process and a population dynamic cuts across three sustainable development goals, namely: the 2030 Agenda for Sustainable Development; Africa’s transformative development plan, and; Agenda 2063.

In the three development goals, issues of equity, poverty eradication and inclusion are given prominence.

## 3. Migration patterns and trends in Africa

In Sub-Saharan Africa, intra-regional migration is larger (67 percent) than migration to other regions. Major destination countries within Africa are South Africa, Côte d’Ivoire, Nigeria, Kenya, and Ethiopia.

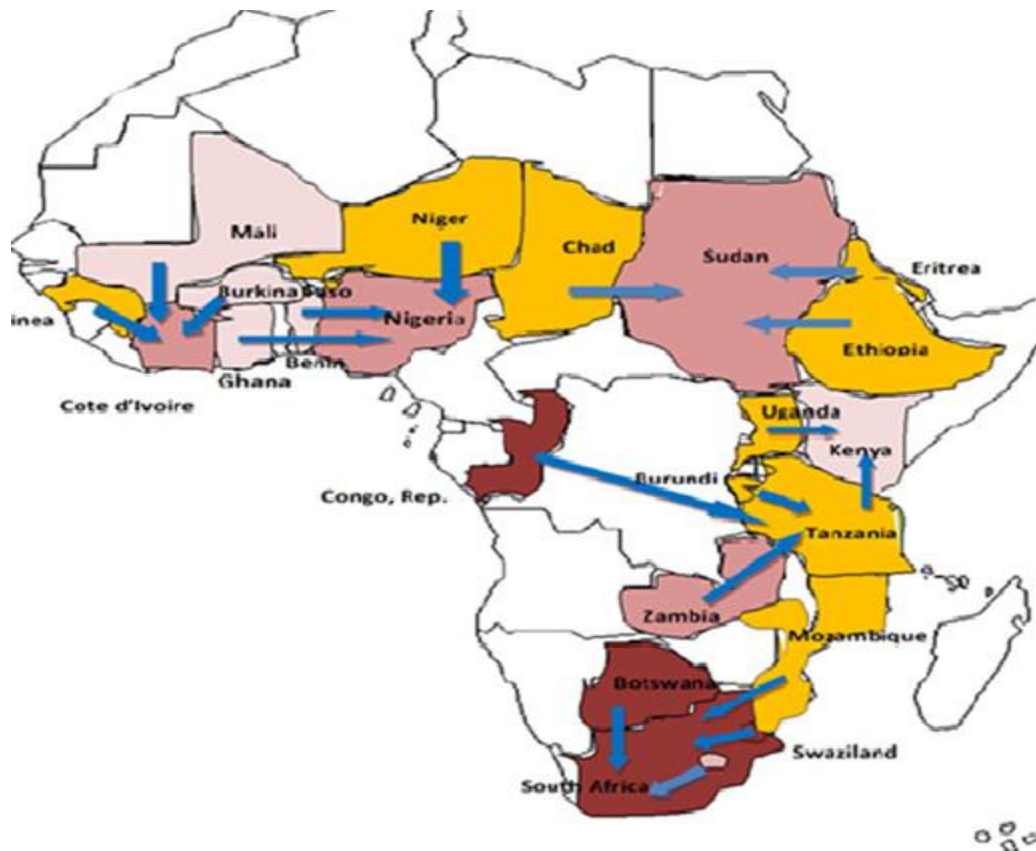
**Tableau 1: Origin and destination of migrants by region**

Origin and destination of migrants by region						
Source Region	Destination					
	Africa	Asia	Europe	Latin America	Oceania	Other Regions
Africa	52.6	12.5	28.9	0.2	0.9	4.9
Asia	1.7	54.7	24.5	0.5	2.2	16.4
Europe	2.5	16	59	2.5	4.6	15.4
Latin America	1.1	5.1	10.3	13.4	0.3	69.8
Oceania	1.4	8.7	20.1	0.6	46.7	22.5

In West Africa in particular intra-regional movements make up 84% of migration movements making it the region with the largest intra-regional movements (SWAC and OECD, 2012).

Major migration corridors in sub-Saharan Africa

**Carte 2 : Major migration corridors in sub-Saharan Africa**



Source: Odipo (2017)

#### 4. Intra-African migration challenges are:

- Conflict-induced or forced migration which has been a long-standing global phenomenon;
- Terrorism;
- Violent extremists and radicalization;
- Youth bulge and Unemployment;
- Introduction of visa and other immigration restrictions of traditional destination countries;
- Policies of African regional groupings such as East African Community, Economic Community of West African States, and Southern African Development Community.
- **Strategies to promote intra-African migration and their linkages with agenda 2030 on SDGs**

National, Regional and International Cooperation/Dialogue on Migration, e.g. National Coordination Mechanisms on Migration, Khartoum Process, Rabat Process and Valetta Summit.

Incorporation of migration into the 2030 Agenda for Sustainable Development, States rectified the failure to acknowledge the linkages between migration and development in the Millennium Development Goals.

The Agenda, adopted at the United Nations General Assembly in September 2015, comprises 17 goals and 169 targets to end poverty, protect the planet, and promote peace and prosperity.

The inclusive Agenda, which promises to “leave no one behind”, incorporates migration, mobility and migrants, sustainable development goals (SDGs) and their targets.

Migration is no longer seen as a consequence of lack of development.

The various goals and targets recognize the multidimensional reality of migration and its ability to contribute to inclusive growth. The 17 SDGs comprise concrete measures to implement the sustainable development agenda.

Goal 10 “to reduce inequality within and among countries” calls on countries under target 10.7 to “facilitate orderly, safe, regular and responsible migration and mobility of people, including through the implementation of planned and well-managed migration policies”; which is also echoed in the Global compact on Migration.

Implementation of a number of social and economic empowerment programmes to improve migration policies and halt irregular migration, particularly amongst the continent's youth.

Invest in research and data gathering on south-south migration and to continue the design of new educational policies in the light of challenges surrounding high-skilled emigration.

Promotion of a pan-African labour policy coherence and the implementation of both global (Agenda 2030) and regional (Agenda 2063) development frameworks, both of which recognize the critical role of migration for sustainable development.

There is need to promote intra-African movement of labour that will offer durable solution to the migration crisis facing the continent," said the ministers in a joint statement.

All African countries should abolish all visa requirements for fellow Africans by 2018 in order to promote the free movement of people across the continent.

Implementation of a joint labour migration program for Africa formally adopted in 2015, it provides a strategic regional intervention to leverage migration for development as well as to protect workers' rights.

Leverage and enhance the opportunities offered by the large flow of intra-regional labour migrants for Africa's development.

Regional bodies such as East African Community, Common Market for Eastern and Southern Africa, Intergovernmental Authority on Development, Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest and Southern African Development Community and destination and origin countries need to facilitate intra-regional migration within Africa.

## Etat des lieux et principaux défis de la migration intra-africaine, par Khadija ELMADMAD, Consultante internationale et experte en matière de Droit des migrants (Maroc)

---

### Summary

African migration is far from oriented toward the North. It is more intra-regional than inter-regional. His Majesty Mohamed VI speech to the fifth Euro-African Summit in Abidjan, November 2017, emphasized that "African migration is not predominantly intercontinental. It is firstly intra-African: out of five Africans who migrate, four stay in Africa.

According to the International Organization for Migration, out of the 244 millions world migrants, 32 millions are African, of which 22 millions are refugees and Asylum seekers; they represent 2.5% of total African population and more than half of them live in African countries.

According to the United Nations Economic Commission for Africa, the main African destinations are the most developed and richest countries. Furthermore, there are more than 40 million of African internally displaced persons. This situation creates opportunities but nevertheless engenders challenges that must be taken up by several actors acting in cooperation: governments, international organizations and civil society.

This presentation address the current situation of the intra-African migration and the policies adopted thereof, with a special reference to the New Moroccan Policy of mmigration and Asylum, and to make proposals for better governance of the intra-African migration.

\*\*\*\*

Les migrations africaines occupent, aujourd'hui, une place dominante dans les discours politiques et médiatiques portant sur l'immigration. En Europe, il est question même d'une véritable "invasion africaine" dont il faut se protéger en assurant un contrôle efficace des frontières extérieures de l'Union européenne.

Pourtant, la réalité est toute autre : il n'existe ni exode ni invasion des Africains. La migration africaine est loin d'être orientée vers le Nord, elle a toujours été et reste surtout intra-régionale et interrégionale. Selon l'OIM, en 2015, parmi les 244 millions de migrants dans le monde, 32 millions seulement sont originaires de l'Afrique. Une grande partie de ces 32 millions de migrants africains n'ont pas quitté le continent et vivent dans des pays africains comme des migrants internationaux volontaires ou involontaires, réguliers mais aussi irréguliers

Cette situation engendre plusieurs opportunités et enjeux, mais crée aussi des défis qu'il faut dépasser et solutionner par plusieurs moyens et avec la collaboration de toutes les parties concernées. Quel est l'état des lieux de la migration en Afrique ?

Quels sont ses enjeux et ses défis et comment procéder pour les dépasser ? Ce sont les principales questions auxquelles essaiera de répondre cette intervention.

## 1. L'état des lieux de la migration en Afrique

Dans l'imaginaire collectif, les personnes en migration sont souvent des migrants hommes qui vont dans les pays du Nord, essentiellement en Europe en ce qui concerne les Africains. Mais, en réalité, la migration des Africains est surtout intra-africaine et elle est mixte et diversifiée.

### La migration en Afrique : une migration surtout intra-africaine

La migration africaine a toujours eu lieu à l'intérieur du continent et elle le reste jusqu'à présent<sup>10</sup>.

Le 29 Novembre 2017, dans son discours au 5ème sommet Euro-Africain d'Abidjan, en sa qualité de Leader de l'Union africaine sur la Question de la Migration, Sa Majesté le Roi Mohamed VI a confirmé cette réalité des déplacements des populations africaines et a décrit et détaillé leurs caractéristiques, leurs avantages et leurs problèmes<sup>11</sup>. Il a relevé notamment que *"la migration africaine n'est pas, de manière prédominante, intercontinentale. Elle est d'abord intra-africaine : sur 5 Africains qui se déplacent, 4 restent en Afrique"*. Il a précisé aussi que *"La notion de frontières, en Afrique, est née après les indépendances"*<sup>12</sup>.

Une étude préparée par la Commission économique africaine en 2016 sur les migrations en Afrique montre bien que la grande partie des migrants africains se déplacent à l'intérieur du continent et restent généralement dans leur sous-région<sup>13</sup>.

80% des migrations s'opèrent à l'intérieur du continent africain<sup>14</sup>. La migration intra-africaine est d'abord rurale et frontalière. Les personnes qui se déplacent se dirigent prioritairement vers les pays voisins. Les populations d'Afrique qui se déplacent le plus sont celles de l'Afrique de l'Ouest. Les populations d'Afrique centrale circulent moins ou se déplacent à l'intérieur de leur pays<sup>15</sup>.

Depuis toujours, les mouvements des populations africaines (particulièrement dans la l'Afrique subsaharienne) se sont orientés plus vers les pays du contient que vers les pays du Nord. Le Sahara a représenté pendant longtemps une sorte de barrière entre l'Afrique subsaharienne et le reste du monde<sup>16</sup>. De plus, la majorité des réfugiés et des demandeurs d'asile africains cherchaient refuge auparavant et jusqu'à présent surtout dans les pays voisins et dans les sous régions proches. Dans l'Afrique traditionnelle, les migrations involontaires étaient collectives et engendraient souvent la création de nouvelles communautés qui étaient formées de migrants<sup>17</sup>.

Par référence à deux experts de la question migratoire en Afrique, qui ont tenu à revenir sur certaines idées reçues concernant les migrations africaines en mobilisant différentes sources statistiques, il est nécessaire de rappeler que la principale évidence des mouvements de population en Afrique c'est que peu de migrants quittent le continent et la majorité des réfugiés y reste<sup>18</sup>.

Les migrants subsahariens se tournent donc peu vers l'Europe et *"il n'y a pas plus 'd'exode' en Afrique que 'd'invasion africaine' en Europe"*<sup>19</sup>. En parlant de la population subsaharienne immigrée en Europe, ces deux auteurs affirment que *"les Africains venus du Sud du Sahara demeurent une minorité dans la population immigrée (11,3 % au maximum) et encore plus dans la population résidant en France (0,85 %)"*. Ils précisent qu'il *"n'y a donc pas d'invasion subsaharienne en France, en prenant en compte les personnes en situation irrégulière"*<sup>20</sup>. Les mêmes auteurs ont précisé en ce qui concerne l'Afrique de l'Ouest que *"70 % des émigrés ouest-africains restent en Afrique, 61 % d'entre eux privilégient les pays de la sous-région alors que 15 % seulement se dirigent vers l'Europe et 6 % vers l'Amérique du Nord"*<sup>21</sup>.

Pour sa part, Hein de Haas a parlé aussi du mythe de l'invasion de l'Europe par les migrants africains et a plaidé pour l'abandon du mythe d'une population africaine pauvre et affamée cherchant à envahir *"l'eldorado européen"*<sup>22</sup>.

S'agissant des modalités de la migration des Africains, même si les Subsahariens et les Nord-Africains sont présumés alimenter largement les flux des migrations irrégulières, la grande partie des migrations africaines est considérée comme régulière ; comme c'est le cas de la migration partout dans le monde. SM le Roi Mohamed VI précise à ce sujet dans son message d'Abidjan du 29 novembre 2017 que *"La migration irrégulière n'est pas majoritaire : elle ne correspond qu'à 20% de la migration internationale"*.

Il faut rappeler, par ailleurs, qu'il existe aussi des migrations africaines de retour vers les pays d'origine.

### **La migration interafricaine se décline en cinq pôles dans le continent**

Ces pôles sont :

- un premier pôle autour de la Côte d'Ivoire, un pays peu peuplé et qui avait besoin de main d'œuvre pour exploiter ses richesses agricoles, attirant des populations en provenance du Mali, du Burkina Faso, et de la Guinée, voire du Sénégal ;
- un second pôle autour du Nigeria qui a drainé des populations originaires notamment du Ghana, du Bénin, attirées par la rente pétrolière ;
- un troisième pôle autour du Sénégal attirant les ressortissants de tous les pays voisins comme la Guinée et le Cap-Vert, pour des raisons historiques ;
- un quatrième pôle concentré autour de l'Afrique du Sud avec ses mines d'or et de diamant qui ont attiré énormément de ressortissants du Zimbabwe, du Mozambique et, plus récemment, de l'Afrique centrale et de l'Ouest ;
- un cinquième pôle autour des pays d'Afrique du Nord, particulièrement, la Libye et le Maroc surtout depuis les années 1990, en transit, avec l'espoir d'émigrer en Europe<sup>23</sup>.

## **Il y a plusieurs profils et pas un seul profil parmi les migrants africains**

Par le passé, la notion de "travailleurs immigrés" était utilisée pour désigner ceux qui travaillaient dans les plantations ou ceux qui allaient travailler dans les usines en Europe. Mais aujourd'hui cette situation a évolué et s'est diversifiée : les étudiants, les commerçants, les travailleurs qualifiés font aussi partie des migrants internationaux, en plus des réfugiés et des personnes déplacées<sup>24</sup>.

Ces profils ne sont pas figés : la personne migrante peut avoir ou endosser au cours de son parcours migratoire une pluralité de statuts. Par exemple, un étudiant qui n'a pas pu terminer ses études peut devenir commerçant pour rester dans le pays d'accueil, un sportif dont le contrat n'est pas renouvelé peut acquérir le statut d'étudiant, etc. De la même manière, un migrant africain peut un jour être dans la légalité et un autre jour dans l'illégalité. La notion d'irrégularité n'est que temporaire ; la majorité des migrants entrent légalement dans un pays et ce n'est que par la suite qu'ils se retrouvent en situation irrégulière.

### **Une féminisation des migrations africaines**

Outre les hommes, des femmes mais aussi des familles toutes entières partent émigrer dans le continent africain.

Dans divers endroits du continent, les femmes sont de plus en plus en déplacement. Dans plusieurs pays africains, l'exode des femmes est lié au changement des statuts des femmes au sein de la société et à la confirmation de certains de leurs droits. Par exemple, l'abrogation de l'autorisation maritale de sortie du territoire a joué, dans plusieurs cas, un rôle majeur dans l'exode féminin vers les villes de l'intérieur, mais aussi vers l'étranger.

De plus, les femmes africaines sont souvent victimes des conflits armés auxquels elles payent un lourd tribut. Elles forment souvent la grande partie des migrants involontaires en Afrique, comme partout ailleurs.

### **Certains facteurs encouragent les Africains à émigrer**

Il s'agit principalement de certaines politiques migratoires humanistes et solidaires (qui sont encore en construction dans les pays africains) et aussi des visions d'intégrations régionales.

S'agissant des nouvelles politiques migratoires africaines, l'exemple de la nouvelle politique marocaine d'immigration (NPMI) peut être cité en exemple. Cette stratégie depuis 2013 et qui visait l'accueil, l'intégration et la garantie des droits des étrangers vivant au Maroc, notamment ceux issus du continent africain<sup>25</sup>.



Elle concerne la régularisation de certains immigrés irréguliers, la promulgation de nouveaux textes en relation avec la migration et les droits des migrants et la révision d'autres textes qui étaient applicables auparavant<sup>26</sup>. L'objectif étant de garantir une meilleure protection des droits des immigrés et les étrangers vivant dans le Royaume et d'intégrer les personnes qui ont été régularisées<sup>27</sup>.

Comme le dit Sa Majesté Le Roi Mohamed VI dans son Discours du 20 août 2016 *"Le Maroc compte parmi les premiers pays du Sud à avoir adopté une politique solidaire authentique pour accueillir les migrants subsahariens, selon une approche humaine intégrée, qui protège leurs droits et préserve leur dignité"*. Il ajoute : *"Pour mettre en œuvre cette politique, notre pays, sans condescendance, ni arrogance, ni dénigrement ni discrimination, a procédé à la régularisation des migrants, conformément à des critères raisonnables et équitables, en créant pour eux les conditions appropriées pour s'établir, travailler et vivre dignement au sein de la société"*<sup>28</sup>.

La première opération de régularisation des étrangers en situation administrative irrégulière au Maroc a été organisée tout au long de l'année 2014 et a réglé quelques 25 000 dossiers. La seconde opération effectuée en 2017 a concerné (selon un bilan provisoire) le dépôt de quelques 25 000 demandes de régularisation. Certains dossiers devraient encore être revus par la Commission des recours.

Par ailleurs, l'institution d'ensembles régionaux africains ayant des conventions de libre circulation est également un facteur qui encourage la migration interafricaine. En effet, il existe au sein du continent des ensembles régionaux et des conventions de libre circulation pour les ressortissants africains tels que ceux issus de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ou ceux de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC)<sup>29</sup>. L'instauration de passeports régionaux sera, sans doute, un grand pas vers la libre circulation à l'échelle continentale et l'instauration d'un passeport africain.

Cependant, la migration en Afrique connaît actuellement une évolution à double tranchant et a besoin d'être organisée et accompagnée, afin qu'elle puisse profiter aussi bien aux migrants qu'à leurs pays d'origine et d'accueil et aussi à tout le continent.

## **2. Les enjeux et les défis de la migration en Afrique**

Certes, par le passé, les migrants africains se sont toujours orientés vers les pays africains les plus proches et ont été bien reçus et se sont souvent intégrés dans leurs communautés hôtes sans difficultés. Mais aujourd'hui, les choses ont changé, *"la migration africaine est de plus en plus porteuse de menaces et de désespoir"*, déclare Sa Majesté Le Roi Mohamed VI dans son discours d'Abidjan du 29 novembre 2017.

Certains migrants subsahariens se déplacent de plus en plus non pas pour s'installer dans des pays africains mais avec le seul objectif de quitter le continent et aller au Nord et rencontrent beaucoup de problèmes et de dénis de droits lors de leurs déplacements. Dans cette situation, il devient nécessaire d'agir en conséquence et conjuguer les efforts en vue de solutionner les problèmes des migrants africains et garantir leurs droits.

### La migration africaine perçue de plus en plus négativement

Les objectifs, les modalités ainsi que la perception des migrations africaines ont changé avec le temps. Le Discours Royal d'Abidjan du 29 novembre 2017 sur la migration a bien souligné ce fait. Sa Majesté Le Roi Mohammed VI a déclaré à ce sujet : *"Il fut un temps où l'immigration était liée aux déplacements commerciaux, aux pèlerinages religieux ou était imposée par les conflits et les pandémies"*. Il ajoute : *"Dans notre histoire contemporaine, elle a pris une connotation négative, puisqu'elle est associée à la drogue et autres trafics, voire aux méfaits des changements climatiques"*. Sa Majesté Le Roi a résumé la perception générale liée à la migration et aux migrants en disant : *"En somme, à notre époque, dans l'imaginaire collectif, l'immigration est associée aux fléaux de la pauvreté, de la précarité, de l'instabilité et même de la mort"*<sup>30</sup>.

Les mobilités en Afrique sont de plus en plus accompagnées d'insécurité et d'incertitudes, comme le montre bien Papa Demba Fall dans son analyse sur les enjeux et les défis des mobilités africaines au XXI<sup>e</sup> siècle<sup>31</sup>. Tout en soulignant les limites théoriques et statistiques auxquelles se heurte la bonne compréhension et/ou la maîtrise du fait migratoire africain, l'auteur décrit bien la situation des mobilités dans le continent aujourd'hui en déclarant que : *"Sous l'effet combiné de la globalisation, de la pauvreté et des crises politiques, les mobilités humaines ne cessent d'augmenter et de se diversifier, provoquant des débats passionnés dans les zones de départ comme dans celles d'accueil"*<sup>32</sup>.

Ces propos illustrent l'insécurité caractérisant les routes migratoires qui s'accompagne d'une grande vulnérabilité des candidats à l'exode et mettent ainsi l'accent sur la façon dont l'instabilité politique et la crise sécuritaire qui en résulte affectent certaines populations vulnérables comme les femmes et les enfants.

En ce qui concerne la jeunesse, le même auteur relève qu'environ 45% de la population a moins de 15 ans dans la majorité des pays africains et que cette jeunesse est rattrapée par la crise de l'emploi et le manque de perspectives d'avenir qui poussent un grand nombre de jeunes sur les routes de l'exode rural ou de la migration internationale. Il en résulte que la prévalence migratoire qui atteint des taux importants dans de nombreux pays crée de grandes tensions entre *"autochtones"* et *"étrangers"* et aboutit à un protectionnisme migratoire africain et à la montée de la xénophobie. Pour plusieurs observateurs, cette jeunesse désespérée et désœuvrée est source d'insécurité et représente *"une bombe à retardement"*. L'auteur informe que *"selon la Banque mondiale, environ 40% de ceux qui rejoignent des mouvements rebelles et terroristes seraient motivés par le manque d'emplois"*<sup>33</sup>.

## La migration africaine tournée vers le Nord et ses problèmes

Malgré tous les obstacles rencontrés lors de leurs tentatives d'émigrer dans les pays du Nord, certains migrants africains tiennent absolument à quitter le continent africain et à aller en Europe, en passant le plus souvent par les pays nord africains. Parfois, leur attente, comme irréguliers, dans cette partie de l'Afrique s'avère assez longue et douloureuse.

Depuis quelques années, la migration irrégulière africaine orientée vers l'Europe mobilise les médias de par le monde et plus particulièrement en Europe. Par exemple, en janvier 2016, selon l'Agence européenne de gardes-frontières et de garde-côtes, 93% de ceux qui ont débarqué en Italie venaient du continent africain<sup>34</sup>.

La crise libyenne et la montée de l'islamisme intégriste au Sahel ont transformé la migration africaine et ont donné lieu à des drames humains sans précédents. Le scandale révoltant de l'exploitation en Libye des migrants africains cherchant à émigrer en Europe à travers ce pays a fait revenir le continent au temps de l'esclavage et de la traite humaine. Dans son Discours d'Abidjan de novembre 2017, Sa Majesté Le Roi Mohamed VI s'est indigné de ce qui se passe en Libye et a déclaré : *"la Libye, nouvelle terre de passage entre l'Afrique et l'Europe, est devenue le corridor de tous les maux et cristallise tous les malheurs"*. Il ajoute : *"Nous avons été révoltés par les pratiques atroces rapportées par les médias, et subies par des migrants dans notre voisinage. Il s'agit d'un véritable déni de l'Humanité"*.

Par ailleurs, des enquêtes conduites avec des immigrés subsahariens vivant au Maroc, à diverses périodes et dans différentes parties du Royaume et notamment dans la forêt de Gourougou (sur la frontière entre la ville marocaine de Nador et le Président de Melilla), ont montré que malgré l'instauration de la NPMI et la stratégie nationale pour l'intégration des immigrés régularisés, certains immigrés subsahariens s'attachent toujours à partir en Europe et ne sont nullement intéressés par une résidence permanente au Maroc<sup>35</sup>. D'autres enquêtes ont aussi révélé l'acharnement de certains Africains à émigrer à tout prix au Nord, les souffrances de certains immigrés subsahariens durant leur trajet au Maroc et des violations de droits dont font l'objet particulièrement des personnes vulnérables comme les enfants et les femmes : traite humaine, travail forcé, abus sexuels, etc.

D'autre part, des entrevues conduites à Rabat avec des femmes subsahariennes immigrées régularisées ont révélé que, malgré leur statut régulier, certaines de ces femmes (notamment celles issues du Nigéria) font toujours l'objet d'exploitation, de prostitution forcée et de traite humaine, particulièrement de la part de certains de leurs compatriotes hommes ayant des connections avec des trafiquants d'êtres humains en Afrique et en Europe.

Les programmes de l'OIM relatifs aux retours volontaires et aux rapatriements des migrants renseignent sur les retours de migrants africains dans leurs pays d'origine. Par exemple, au lendemain du sommet UA-UE d'Abidjan de Novembre 2017 et suite aux révélations d'abus de migrants détenus dans des conditions sordides en Libye, l'OIM avait annoncé qu'elle comptait rapatrier 15 000 migrants pris au piège dans ce pays vers leurs pays d'origine, avant la fin de l'année 2017<sup>36</sup>.

Cependant, certains retours de migrants africains créent des problèmes pour les pays d'origine et ont besoin d'être mieux gérés et préparés à l'avance.

### **Quel avenir pour la migration en Afrique ?**

La tendance de la migration à l'intérieur du continent semble perdurer, en dépit des tentatives de départ de certains Africains vers l'Europe, qui sont de plus en plus vouées à l'échec.

Les migrants diversifient de plus en plus leurs stratégies : des migrations étudiantes et commerçantes sont observées en direction aussi bien de l'intérieur que de l'extérieur du continent, notamment vers la Chine.

Aussi, la politique migratoire africaine connaît une certaine évolution, particulièrement depuis que le Maroc a été chargé de la question migratoire au sein de l'Union africaine. Après son retour à cette organisation régionale lors de son 28ème Sommet, tenu à Addis-Abeba les 30 et 31 janvier 2017, le Maroc a préparé un agenda relatif à la migration en Afrique.

### **Les migrations africaines de retour : souvent pas prise en compte**

Les migrations africaines sont souvent présentées comme des mouvements à sens unique, en termes d'immigration. Mais, en fait, beaucoup de migrants africains font le chemin inverse et reviennent chez eux, soit parce que les conditions qui les ont forcés à s'expatrier ont changé (en ce qui concerne les réfugiés et les demandeurs d'asile) ou bien parce qu'ils ont choisi librement de revenir vivre dans leur pays d'origine. Certains refoulements et expulsions de l'intérieur ou l'extérieur du continent font aussi revenir les migrants africains dans les pays dont ils ont la nationalité.

### **L'Agenda africain pour la migration : une opportunité pour une meilleure gestion et une protection plus efficace des migrants**

Le Maroc est actuellement "le chef de file" et "le porte-drapeau" de la migration en Afrique. Il essaie d'introduire une nouvelle vision des migrations interafricaines et de limiter "les dégâts" des migrations intercontinentales des Africains.

Lors du 28ème sommet de l'Union africaine, Sa Majesté Le Roi Mohammed VI a rappelé la nouvelle politique marocaine solidaire à l'égard des immigrés venant du Sud du Sahara et a déclaré à ce sujet : "A l'intérieur de mon pays, les Subsahariens sont accueillis dans les termes que nous avons annoncés (...) Nous sommes fiers de ces actions. Elles étaient nécessaires, vitales pour ces hommes et ces femmes qui ont trop longtemps souffert de la clandestinité. Et nous agissons pour que ces personnes ne vivent plus en marge, sans emploi, sans soins, sans logement, sans accès à l'éducation. Nous agissons pour que les couples mixtes, composés de Marocains et de conjoints subsahariens, ne soient pas séparés<sup>37</sup>".

C'est dans cet esprit que Sa Majesté Le Roi Mohammed VI a été responsabilisé par ses pairs, chefs d'Etats africains, en tant que Leader concernant la question migratoire en Afrique et a été chargé de l'agenda de la migration.

Depuis cette nomination, le Maroc a travaillé avec acharnement pour préparer cet agenda. L'objectif principal d'un tel agenda est d'appréhender la migration au niveau de ses racines et de traiter ses défis. Depuis lors, plusieurs messages de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI ont concerné cet agenda et plusieurs actions ont été entreprises en vue de le préparer.

En tant que leader de l'Union africaine sur la question de la migration et responsable de l'agenda africain pour la migration, SM Le Roi Mohammed VI a résumé les différentes phases de préparation de cet agenda et a présenté ses grandes lignes lors du 30<sup>ème</sup> sommet de l'UA qui s'est tenu le 28 et 29 janvier 2018 à Addis-Abeba<sup>38</sup>.

*Dans ce discours, Sa Majesté Le Roi Mohammed VI appelle sa mission de Leader sur la question migratoire qu'il assume pleinement et déclare : "Lors du 28ème Sommet, Vous avez bien voulu Me confier le mandat de 'Leader de l'Union africaine sur la Question de la Migration'. J'ai été Honoré par cette marque d'estime émanant de Mes frères et Sœurs".*

Le discours présente le document constituant "l'Agenda Africain pour la Migration", soumis par Sa Majesté Le Roi Mohammed VI et sur l'approche adoptée pour sa préparation et sa conception. Sa Majesté Le Roi Mohammed VI précise que cet agenda a été conçu selon une approche inclusive et participative, qu'il est le fruit de la concertation permanente menée avec de nombreux Chefs d'États et qu'il comprend les idées, propositions et réflexions présentées par les institutions officielles, la société civile et les chercheurs en Afrique. Il le qualifie de "flexible, évolutif et non juridiquement contraignant" et propose de le percevoir comme une source d'inspiration pour une action future sur le dossier de la migration en Afrique.

Dans le même discours, Sa Majesté Le Roi Mohammed VI souligne qu'avant la production de ce document final, il avait présenté au Président Alpha Condé une Note préliminaire sur la question en juillet 2017. Pour arriver à une large appropriation de la question, deux réunions importantes ont été tenues au Maroc : "la Retraite Régionale du 2 novembre 2017 à Skhirate qui a réuni plus de 120 décideurs, représentants des organisations internationales, chercheurs et membres de la société civile" ainsi qu'une "Conférence Ministérielle organisée à Rabat, le 9 janvier 2018, à laquelle ont participé une vingtaine de Ministres, représentant les cinq sous-régions du continent, la Commission de l'UA et les Communautés Economiques Régionales".

Dans l'agenda proposé, Sa Majesté rappelle tout d'abord que la migration est un phénomène naturel qui devrait constituer "la solution et non le problème" et invite à "adopter une perspective positive sur la question de la migration en mettant en avant la logique humaniste de responsabilité partagée et de solidarité". Il a insisté ensuite sur la nécessité de changer le regard porté sur la migration et il met l'accent, une fois de plus, sur le fait que la migration en Afrique est surtout intra-africaine.

Pour une meilleure perception de la migration et un meilleur traitement des migrants du continent, Sa Majesté Le Roi demande de déconstruire les mythes associés à la migration, notamment le mythe de l'invasion par les immigrés (vu leur petit nombre en Afrique comme partout dans le monde) et le mythe de l'appauvrissement des sociétés à cause des migrations.

Pour une meilleure perception de la migration et un meilleur traitement des migrants du continent, Sa Majesté Le Roi Mohammed VI demande de déconstruire les mythes associés à la migration, notamment le mythe de l'invasion par les immigrés (vu leur petit nombre en Afrique comme partout dans le monde) et le mythe de l'appauvrissement des sociétés à cause des migrations.

Il rappelle que les migrations ont toujours été et restent un moteur de développement et propose de faire de la migration en Afrique *“un levier de co-développement, un pilier de la Coopération Sud-Sud, et un vecteur de solidarité”*. L'Agenda prône que la migration qui *“est un enjeu planétaire et crucial pour Notre continent”* devrait être *“ramenée à ses proportions réelles, loin des mythes qui en projettent une image scandaleusement déformée”*.

L'Agenda résume les défis et les enjeux de la migration africaine, met l'accent sur les opportunités de cette migration et conseille de trouver des solutions à ses défis et profiter de ses opportunités. L'un des défis actuels majeurs de la migration africaine est le drame de la migration tournée vers le Nord et les pertes humaines en mer qui l'accompagnent Sa Majesté Le Roi Mohammed VI note que *“depuis 2015, plus de 6 200 migrants africains ont perdu la vie en Méditerranée”*, plaide pour agir afin d'arrêter les morts des femmes, des enfants et des hommes à Lampedusa et mettre fin aux pratiques immondes en Libye.

La perception africaine de la migration a besoin de changer. *“Elle mérite une nouvelle approche afro-centrée conciliant le réalisme, la tolérance et la primauté de la raison sur les peurs”* prône Sa Majesté Le Roi Mohamed VI qui est convaincu qu'il *“est grand temps que le continent traite la Migration dans un esprit d'entière solidarité”*.

Pour une meilleure gestion migratoire, l'Agenda propose une feuille de route et des actions à entreprendre dans l'avenir selon quatre niveaux : national, sous-régional, régional, et universel et suggère d'adopter *“une démarche fondée sur des politiques nationales, sur une coordination sous-régionale, une perspective continentale et un partenariat international”*.

Pour y arriver, il faut *“un changement de paradigme, une redéfinition introspective et positive de la migration, ainsi qu'une volonté politique réelle des Etats”*.

L'Agenda propose la création d'un Observatoire Africain de la Migration qui aura un triple objectif : comprendre, anticiper et agir. Cet Observatoire sera chargé de développer l'observation et l'échange d'informations entre les pays africains afin de favoriser une gestion maîtrisée des flux migratoires. Le Maroc propose de l'abriter. L'Agenda suggère aussi la création d'un poste d'Envoyé spécial de l'UA chargé de la Migration pour coordonner les politiques de l'Union dans ce domaine.

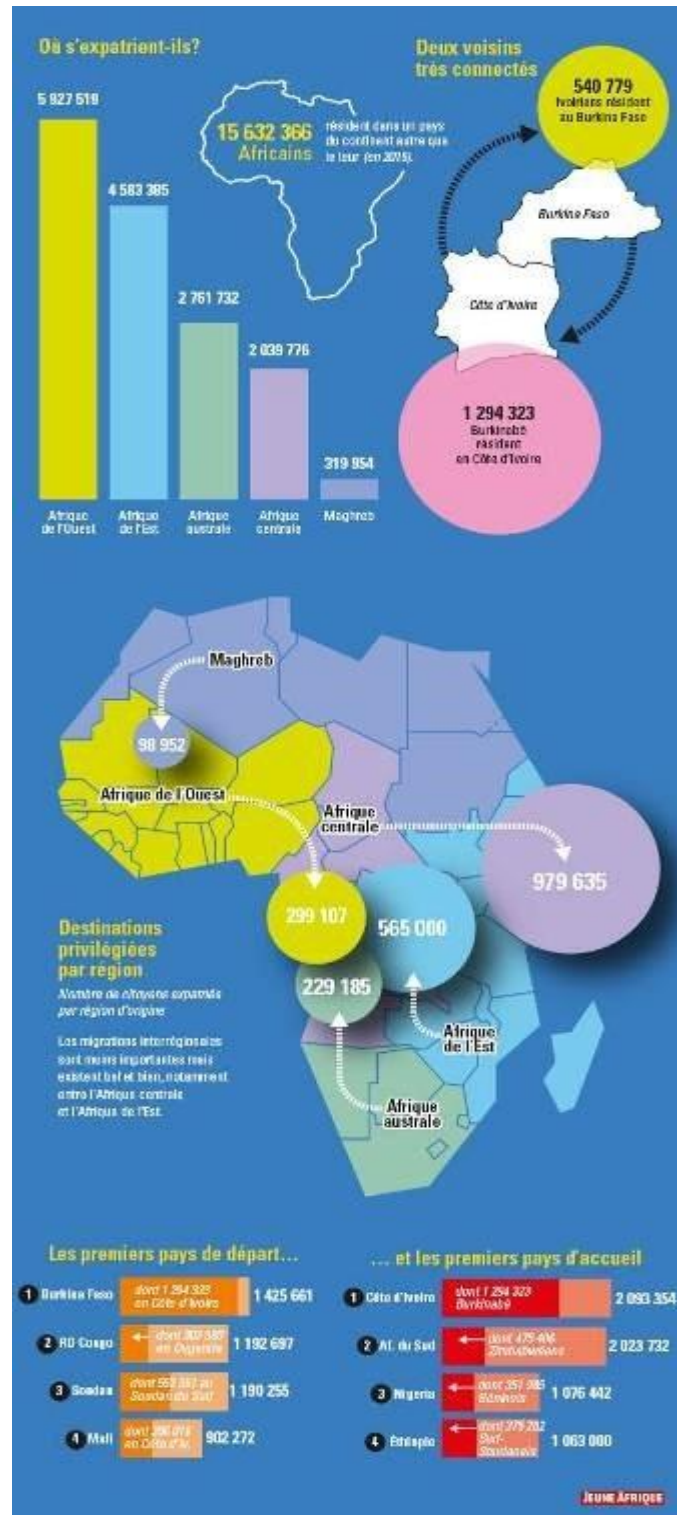
L'Agenda africain pourrait aussi *"instruire le processus d'élaboration du Pacte Mondial pour des Migrations sûres, ordonnées et régulières"* dont le Maroc abritera la Conférence Intergouvernementale d'adoption de ce Pacte Mondial en décembre 2018. Le même mois de décembre 2018, se tiendra au Maroc la réunion du Forum Global pour la Migration et le Développement (dont le Maroc est co-président avec l'Allemagne), ce qui serait une autre occasion pour *"faire de ces rencontres multilatérales une tribune pour l'Afrique"*.

Ainsi, l'Agenda expose les défis et les enjeux de la migration dans le continent et trace les lignes directrices pour des actions futures concertées afin d'aboutir à une bonne gestion de la migration et une bonne protection des migrants du contiennent. Pour Sa Majesté Le Roi Mohammed VI *"chacun a intérêt à ce que la migration se fasse dans la sécurité, la légalité, la régularité, l'ordre et le respect des droits humains"*.

En conclusion cet agenda est une réelle opportunité pour le continent et l'occasion de renforcer la protection de tous les migrants, d'améliorer leurs conditions de vie et de développer une gouvernance migratoire africaine adaptée aux défis du 21ème siècle. Ceci impliquera, par conséquence, l'instauration de politiques migratoires africaines équilibrées et réfléchies aussi bien à l'échelle de chaque pays africain qu'au niveau de l'Union africaine.

Comment cet agenda va-t-il être mis en œuvre dans l'avenir et avec quels moyens ? Pour le moment, il faudrait commencer par promouvoir le contenu de cet agenda, tout en se penchant sur la résolution de certaines questions urgentes liées à la migration africaine : la lutte contre l'esclavagisme et l'extrémisme, la sauvegarde des vies des migrants africains qui décèdent en mer quotidiennement lors de leur tentative de migration vers l'eldorado européen, la protection des migrants vulnérables (les enfants, les femmes et les personnes âgées), le retour aux pratiques hospitalières africaines et l'application des principes généraux des droits humains des migrants.

Figure 3 : Statistiques et cartes des migrations africaines

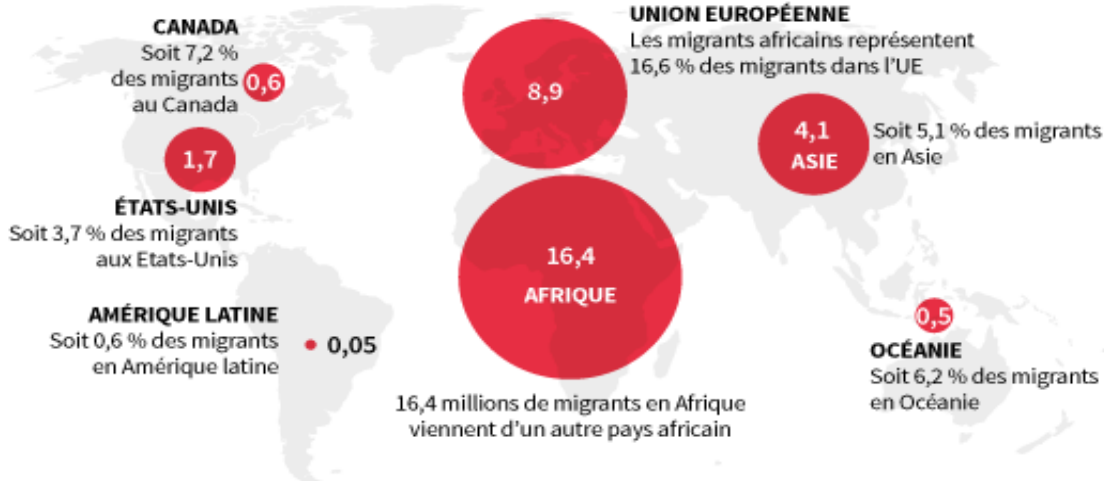


Carte migration intra-africaine figurant dans l'article de Jeune Afrique, Infographie : tout ce qu'il faut savoir sur les migrants intra-africains, publié le 14 juillet 2017 ; <http://www.jeuneafrique.com/mag/455503/politique/infographie-quil-faut-savoir-migrants-intra-africains/>



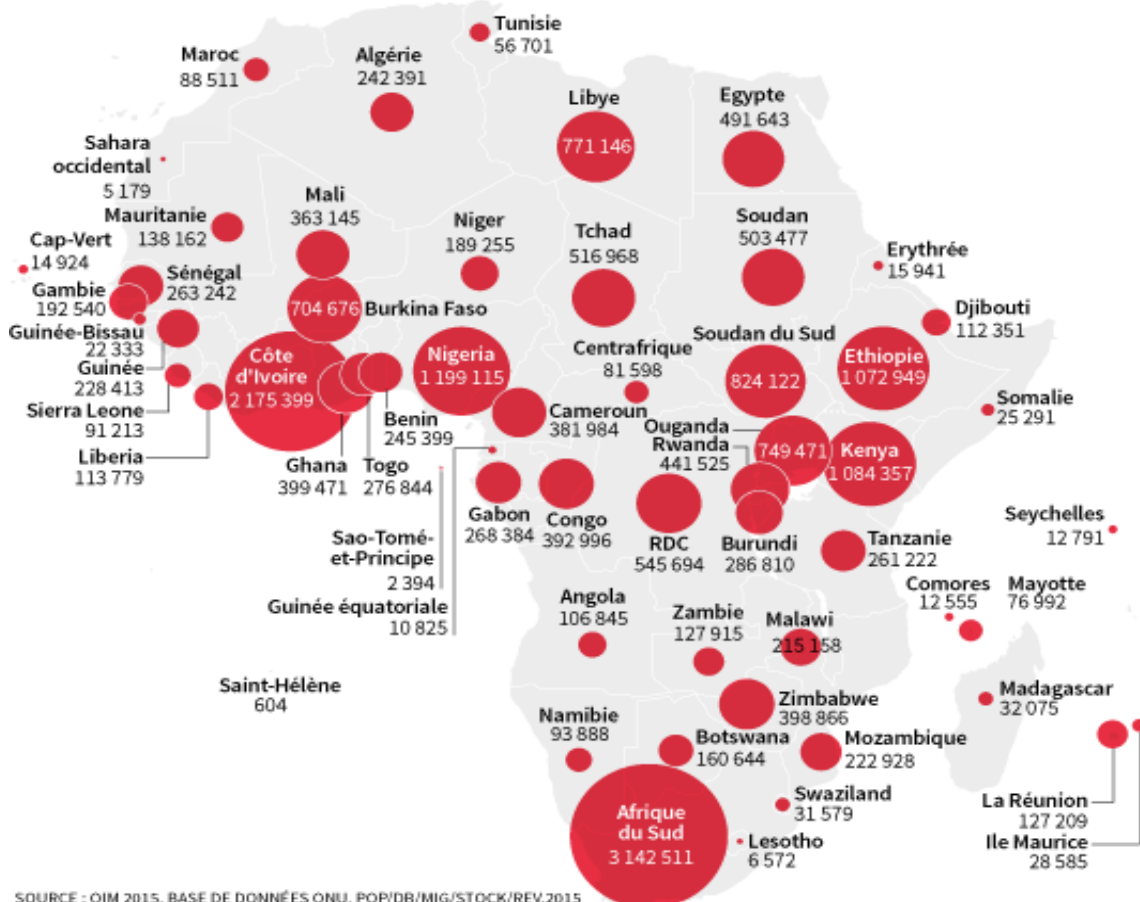
## Plus de 32 millions de migrants africains dans le monde, soit 13,4 % des migrations

NOMBRE DE MIGRANTS AFRICAINS DANS LE MONDE EN 2015, EN MILLIONS



## L'Afrique du Sud, la Côte d'Ivoire et le Nigeria constituent les trois premières destinations en Afrique

NOMBRE D'IMMIGRANTS PAR PAYS EN 2015



SOURCE : OIM 2015, BASE DE DONNÉES ONU, POP/DB/MIG/STOCK/REV.2015

Cartes incluses dans l'article d'Arnaud Leparmentier et Maryline Baumard, Migrations africaines, le défi de demain, dans le journal Le Monde du 01 janvier 2016 ;  
[http://www.lemonde.fr/international/article/2017/01/16/migrations-africaines-le-defi-de-demain\\_5063273\\_3210.html#yuSk6PWfu1hMW5IS.99](http://www.lemonde.fr/international/article/2017/01/16/migrations-africaines-le-defi-de-demain_5063273_3210.html#yuSk6PWfu1hMW5IS.99)

## Mieux comprendre les circulations migratoires africaines, par Mehdi ALIOUA, Enseignant-chercheur à Sciences Po Rabat, Université Internationale de Rabat (Maroc)

---

### Summary

This presentation analyses African migrations at three levels: geopolitical, socio-anthropological and sociopolitical.

Geopolitically, migration takes place in stages, during several years, in countries which don't expect migrants' arrivals or their establishment. Along this process, migrants reorganize themselves until they are able to cross borders.

European migration governance focuses on external frontier control instead of migrants's situation. Consequently, Europe did not realize, that the majority of Sub-Saharanans prefer to stay in Morocco, and in Mali and Niger, migration routes are regional roads developed by ECOWAS.

At a socio-anthropological level, migrants are obliged to find local social relays if they choose to live on migratory itineraries and in countries where they are not invited. Otherwise, they would not be able to take their rightful place in those countries.

At a sociopolitical level, the visibility of migrants in the public space, especially the media, is related to the sudden increase of police controls and acts of discrimination. In the Maghreb, this helped to get migrants from sub-Saharan African countries out of their invisibility to defend their rights, leading all those countries to debate this issue. Morocco has taken the first step by adopting a balanced approach to the management of migratory policy.

\*\*\*\*

L'un des enjeux cruciaux est de mieux prendre en compte politiquement la réalité sociale de la migration en Afrique : tous les pays africains sont et ont toujours été des pays d'installations pour des migrants africains. La recherche à ce niveau-là est essentielle car elle seule permettra de mieux déchiffrer les processus à travers lesquels les migrants africains créent des espaces sociaux et culturels qui traversent les frontières nationales et politiques. C'est d'autant plus important de comprendre ces processus qui ont des conséquences au niveau des territoires concernés, sur les populations qui y vivent et sur les migrants eux-mêmes.

Cette recherche doit être à la fois fondamentale et pratique, tournée vers l'action, quantitative autant que qualitative, centrée sur les évolutions anthropologiques. Elle doit également intégrer la pensée critique autant que la pensée pragmatique ainsi que tous les acteurs, qu'ils soient institutionnels ou issus de la société civile, sans oublier les premiers concernés, les migrants eux-mêmes.

C'est ainsi qu'une meilleure compréhension des migrations africaines peut se faire. L'enjeu est de taille : les migrations sont une formidable porte d'entrée pour analyser une société, derrière la compréhension des migrations, il y a celle des évolutions sociales rapides que connaissent les sociétés africaines.

En outre, il faudrait non seulement traiter des migrations en termes de flux et de stocks, mais aussi en tant que processus de circulation, en mesurer l'impact sur les sociétés aux niveaux local, régional et transnational. La question migratoire a été souvent traitée du point de vue des pays d'accueil et de départ. Cependant les migrants existent indépendamment même de la conscience des réalités de leurs présences et des agendas politiques. La preuve, les pays africains ne se sont majoritairement jamais considérés comme des pays d'installation, à part quelques exceptions. Et même la question de la migration de leurs propres ressortissants n'a que rarement, et tardivement, retenu leur attention. La problématique consiste aujourd'hui à savoir comment se déploient les mouvements migratoires africains pour mieux gérer ces flux tout en protégeant les migrants.

Pour résumer, les évolutions qu'entraînent les mouvements de populations ne sont pas suffisamment étudiés ni pris en compte par la société civile et les pouvoirs publics. Il faudrait donc mieux analyser les influences mutuelles entre les différentes échelles d'analyses.

## **1. Propositions de niveaux d'analyse**

**Au niveau géopolitique**, l'instauration du système Schengen a eu un impact considérable sur les routes et les formes migratoires en Afrique. En effet, depuis la généralisation du régime des visas Schengen, puis des restrictions auxquelles sont confrontés la plupart des Africains qui désirent migrer dans un pays membre de l'UE, les migrants ont dû s'adapter en prospectant de nouvelles destinations, renforçant ainsi les migrations Sud-Sud (Wihtol de Wenden, 2013), en cherchant de nouvelles portes d'entrée, en produisant de nouvelles stratégies de contournement.

Ainsi, des pays d'émigration, comme ceux du Maghreb, deviennent aussi des pays d'installations, longues ou temporaires. Les catégories de migrants elles-mêmes se brouillent, complexifiant le phénomène. Par exemple le regroupement familial est devenu le principal critère d'entrée régulière en Europe, renforçant les liens migratoires transnationaux préexistant au détriment d'autres catégories ; ce qui a placé les Marocains dans les hauts des classements des primo-arrivants dans les principaux pays membres, soulignant, ainsi combien la diversité des destinations participe à celle des itinéraires migratoires et favorise par-là même les circulations transnationales. Ou encore, depuis Schengen, les migrants économiques, réfugiés, commerçants, étudiants venus d'Afrique subsaharienne sont systématiquement renvoyés à un même système de tri et beaucoup passent par les mêmes routes sahélo-sahariennes (Bredeloup et Pliez, 2005) pour tenter leur chance dans un pays méditerranéen en attendant de rejoindre les rives européennes.

Pour les migrants subsahariens vivant en Afrique méditerranéenne, passer sans visa la frontière européenne prend des années, ce qui vide de son sens la notion de transit. Mais celle d'immigration reste insatisfaisante pour rendre compte de ce qui se passe dans cette région. Pour ces populations, la migration se déroule durant plusieurs années et dans plusieurs pays qui n'avaient prévu ni leur venue ni leur installation. La dimension spatio-temporelle (Tarrus, 1989) doit donc être impérativement replacée dans ce contexte où les trajectoires migratoires sont rythmées par des étapes au cours desquelles les migrants se réorganisent, le temps de passer la frontière qui s'érige devant eux, doivent à chaque étape de leur parcours se loger, travailler, commercer, se soigner, parfois même défendre leurs droits (Alioua, 2009), avant d'essayer de passer à une nouvelle étape.

La gouvernance migratoire européenne se focalise sur les frontières, notamment ses "frontières extérieures", au lieu de s'intéresser aux migrants, comme dans toute bonne politique publique. De ce fait, l'Europe est confrontée au problème d'une gestion plus efficace des flux aux frontières sans prendre en considération les réalités locales des mouvements migratoires, notamment à cause de la pression des agendas électoraux où les angoisses profondes, voire l'obsession, des migrations s'y expriment à chaque élection. Par conséquence, faute de pouvoir atteindre l'Europe ; les migrants subsahariens finissent par s'installer au Maroc.

Seules les images de personnes à l'assaut des grillages de Sebta et Melilla ont mobilisé les médias, appelant forcément à une gouvernance migratoire de l'urgence et du contrôle. Alors que d'autres routes migratoires existent notamment les routes régionales au Niger et au Mali, puis celles des pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest qui ont instauré un espace de libre circulation et d'installation, et enfin des routes plus transfrontalières menant principalement en Libye.

Pourtant, là aussi, seules les images des bateaux saturés de corps se préparant à traverser la Méditerranée ont retenu l'attention dans les médias européens alors que l'Organisation internationale pour les migrants (OIM) compte une moyenne annuelle de 80 000 entrées irrégulières en Europe depuis les côtes libyennes et tunisiennes<sup>39</sup>, avec des personnes de toutes nationalités, dont la majorité n'a pas transité par le Niger ou le Mali. Or les interventions de l'Union européenne et de l'OIM dans ces pays relativement aux routes migratoires perturbent la quiétude des autorités en créant des problèmes qui n'existaient pas avant puisque les circulations étaient dans l'ordre des choses et surtout, constituent un droit inscrit dans les conventions internationales.

**Au niveau socio-anthropologique :** Pour vivre sur les routes migratoires et dans des pays où ils n'ont pas été invités, il a fallu que les migrants trouvent des relais sociaux locaux. Il y a bien des personnes qui les acceptent, coopèrent avec eux, commercent avec eux, les logent, les soignent, les renseignent, et les soutiennent même face aux contrôles policiers des États financés par l'Union européenne conformément à sa stratégie d'externalisation des frontières. Sinon, ils n'auraient pas pu prendre place dans ces pays, ni même rendre habitable leur étape sur les routes en installant progressivement une présence suffisamment insérée dans les espaces qu'ils investissent.

Certains de ces migrants, notamment ceux qui ont une conscience collective de leur "aventure" (Bredeloup, 2014), appellent cela "laisser la route du voyage ouverte" (Alioua, 2010). Mais, comme les migrants ont de plus en plus de mal à passer en Europe, ils ont trouvé des moyens de rendre plus "supportable" leur longue attente : moyens de subsistance, travail, logement plus "décent", écoles pour leurs enfants, lieux pour se faire soigner, etc. et cela tout en étant "sans-papiers".

C'est ainsi qu'un peu partout en Afrique de l'ouest et en Afrique méditerranéenne des collectifs d'entraide se sont solidifiés autour de liens de solidarité de plus en plus forts, sans se substituer entièrement à la communauté d'origine, et sans "étouffer" les individus et leurs projets personnels. Ces migrants se sont ainsi complètement insérés dans les tissus urbains des grandes villes comme Dakar, Casablanca, Bamako, Alger, Lagos etc. avant même que les sociétés civiles de ces pays n'en aient eu vraiment conscience.

**Au niveau sociopolitique**, la visibilité dans l'espace public, notamment médiatique, s'est accrue en même temps que la montée flagrante des contrôles policiers et des actes de discrimination. Au Maghreb, cela a participé à faire sortir les migrants originaires des pays d'Afrique subsaharienne de leur invisibilité pour défendre leurs droits, entraînant alors toutes ces sociétés à débattre d'un problème qu'elles n'avaient pas envisagé. Le Maroc fut le premier à prendre la décision de changer de politique migratoire, notamment grâce aux mobilisations militantes des migrants.

En 2013, dix ans après la loi sécuritaire "anti-transit", le Maroc comprend qu'il est devenu une terre d'accueil et de passage et que cela nécessite une stratégie d'action publique. Il aura fallu dix ans pour qu'il comprenne que le tout répressif est une impasse, grâce notamment au Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) qui remit au chef de l'Etat un rapport intitulé *"Etrangers et droits de l'Homme au Maroc : Pour une politique d'asile et d'immigration radicalement nouvelle"* où étaient compilées toutes les violences à l'encontre des migrants subsahariens, même les plus graves et infâmes pour le Maroc.

Le Maroc lança alors une vaste campagne de régularisation administrative, s'engagea à mieux reconnaître le statut de réfugié et à élaborer une politique d'intégration et à y associer la société civile, même si celle-ci, très critique, n'a jamais hésité à faire état de la situation désastreuse des migrants subsahariens, des violences racistes et des discriminations dont ils étaient victimes.

Au Maroc comme ailleurs, il faut qu'il y ait des militants, des journalistes, des ONG qui alertent l'opinion publique et réussissent à faire prendre conscience aux Etats de l'impasse sécuritaire et de leur responsabilité permanente de respecter les droits et la dignité des migrants. En cela, l'expérience marocaine est suffisamment singulière pour, peut-être, devenir avec le temps, en cas de réussite, un modèle de gouvernance migratoire.

Et il en va de même de la diplomatie migratoire. Alors que la mobilité transnationale des personnes a été un élément constant de l'histoire du monde et que les migrations sont étroitement liées aux grandes problématiques globales, les Etats ont encore l'idée qu'il ne s'agit que de flux relevant de leur souveraineté nationale et que toutes les négociations multilatérales les concernant doivent se faire sur la base de l'intérêt national, c'est-à-dire de la protection des Etats-nations et de leurs frontières.

C'est pour cette raison que la plupart du temps ce sont les approches négatives et sécuritaires qui prédominent en matière de diplomatie migratoire. Le phénomène a été accentué avec la création de l'espace Schengen car cela a supposé une politique commune en matière de visa, d'asile et d'immigration et en même temps le besoin d'élargir les capacités d'action de l'Union européenne en matière de sécurité pour gérer les frontières extérieures. Depuis, le renforcement des frontières extérieures européennes est devenu un principe de gouvernance migratoire.

Les "phénomènes transnationaux"<sup>40</sup> sont alors perçus comme des menaces, portées depuis des "pays tiers" jusqu'au cœur de l'Europe. Très rapidement après Schengen, des dispositifs ont été créés afin de mieux définir les modalités d'un contrôle communautaire sur les frontières extérieures avec une grande détermination, et un périmètre de sécurité fondé sur la souveraineté et la territorialité de l'UE a été mis en place, au détriment de la cohérence première qui reposait sur des mises en réseaux et sur des équilibres, bien plus que sur un principe territorial fixe. Peu à peu une seule frontière a été imposée aux pays limitrophes, dont le Maroc, là où il y en avait auparavant autant que d'Etats.

## **2. Au-delà du territoire et de la nation : une véritable gouvernance migratoire**

Les mouvements migratoires auxquels est confrontée aujourd'hui l'Afrique doivent être compris à la lumière de l'érosion du champ politique de la nation comme étant la limite de la gouvernance, que la globalisation et la figure du migrant étranger interpellent. Que ce soit pour trouver de meilleures conditions d'étude, un travail ou un lieu de sécurité pour celles et ceux qui fuient les guerres, la manière dont les migrants prennent leur décision de migrer renseigne sur le degré de leur désir d'émancipation par rapport à leur environnement et sur les logiques individualistes qui tendent à rendre subjectivement chacune de leurs compétences comme une acquisition personnelle. Ils tentent ainsi de réaliser leurs projets en cherchant ailleurs ce qu'ils ne trouvent pas chez eux : un travail, un peu de sécurité et plus de protection, ou plus de liberté.

Pour le dire avec leurs mots "ils vont chercher leur vie". Dans le cas des migrations intra-africaines, une opposition de logiques et un face-à-face entre les logiques d'Etats et les logiques d'émancipations individuelles existe. Face aux logiques sécuritaires et souverainistes menées "par le haut", notamment celles des Etats, il y a des volontés individuelles de mobilité et d'action, parfois même en dehors des règles édictées.

Les personnes n'ont pas le temps d'attendre un hypothétique développement impulsé par leur Etat central pour améliorer leurs conditions de vie : ils préfèrent partir chercher ailleurs ce qu'ils n'ont pas chez eux et utiliser la dispersion dans l'espace comme une stratégie d'amélioration du quotidien. Pour réussir, les migrants se mettent parfois, volontairement ou non, hors de portée de l'Etat. Et donc aussi hors de sa protection.

Pourtant, les politiques systématiques de répression des migrations non seulement ne répondent en rien aux besoins de protection, aux besoins économiques, politiques et sociaux des migrants, niant même la plupart du temps leurs droits fondamentaux, mais sont en plus inefficaces. Elles ne diminuent pas le nombre de candidats ou celui des migrants en mouvement ; elles rendent la migration plus périlleuse : « passer les frontières » devient un exercice de plus en plus dangereux ; les morts et les blessés se comptent par dizaines de milliers.

Alors que la globalisation est souvent présentée par les élites comme l'acceptation de contraintes économiques incontournables, elle n'implique pourtant pas seulement l'ouverture des échanges et la circulation de flux financiers, mais aussi une circulation incessante d'hommes et de femmes de toutes origines et de toutes conditions, qui charrient avec eux par-delà les frontières physiques, juridiques, sociales, culturelles ou imaginaires, leur univers relationnel et leur univers symbolique : ils utilisent la dispersion dans l'espace comme une ressource.

La "mondialisation par le haut", celle des élites, développe en plus des rapports de production, des normes de consommation, des identités socioculturelles et des modèles de comportements, que seule une petite partie de la population des pays du Sud peut atteindre grâce à son pouvoir d'achat, à son niveau d'étude et à sa facilité de mobilité notamment vers les pays du Nord.

Mais comment imaginer que ce genre de politiques prises par le haut et s'imposant à l'ensemble de la planète (déstabilisant les pays aux économies fragiles), ne soient pas réappropriées, réinvesties ou même "détournées" par « le bas » ? C'est-à-dire par des populations au faible niveau socio-économique dont la mobilité est souvent le seul moyen de réussite. Si les Etats et les élites économiques donnent l'exemple en survalorisant la libre circulation des marchandises, la libre entreprise, l'ouverture des frontières à l'économie mondiale...

Beaucoup d'autres populations s'en inspireront pour leur propre réussite et ce ne seront pas toujours celles que les élites attendaient. Comment penser que les marchandises circuleraient librement sans les hommes pour les produire, les transporter, les vendre et les consommer ? La mobilité transnationale permet à des hommes et des femmes d'apporter à leur famille les moyens d'atteindre, au moins en partie, les biens et les conditions de vie que la mondialisation par le haut leur a refusée tout en leur ayant appris à les désirer. Elle permet aussi à des hommes et des femmes de fuir la persécution, la guerre, tout en essayant de mettre à profit cette dispersion afin de survivre économiquement. En réalité, ces processus complexes de mobilité transnationale produisent une véritable "mondialisation par le bas".

L'Afrique dans son ensemble n'échappe pas à ces dynamiques. Et c'est peut-être au Maroc, terre de confluence à cheval sur l'Afrique et l'Europe, espace d'émigration et aujourd'hui d'immigration, que se condensent depuis une quinzaine d'années ces processus. Le Maroc, en effet, imprime un mouvement par sa politique d'ouverture à la mondialisation. Mais comment imaginer qu'en faisant du Maroc un carrefour, seules certaines catégories de populations tenteront d'en profiter ? Le défi qui apparaît comme crucial pour les années à venir est de pouvoir traduire au niveau du droit les besoins de protection des individus en mobilité transnationale.

Mais comment accorder alors les besoins d'émancipation individuelle, de protection internationale et l'Etat de droit ? Comment conjuguer les régulations sociales qui résultent des besoins de coopération des migrants et le droit national dont l'Etat est le garant ? Comment reconnaître la migration comme une liberté ? Comment reconnaître qu'il s'agit d'un choix fondamental ? Comment dépasser les concepts d'allégeance citoyenne exclusive et de territorialité souveraine pour reconnaître la prééminence de la liberté et des droits des individus ? Comment penser un espace politique global où les droits humains seraient supérieurs aux seuls intérêts de la société nationale ?

## **Conclusion**

Les mouvements migratoires sont une porte d'entrée pour comprendre les évolutions de nos sociétés africaines. Pour conclure cette courte réflexion trois termes peuvent être retenus : "Intégration", "Jeunesse" et "Mobilités". Les mouvements migratoires en Afrique mettent en exergue les liens problématiques entre les appartenances et les différentes solidarités qui en découlent. En Afrique où l'inconsistance de l'Etat-Providence, qui, selon les cas, n'existe tout simplement pas, ou alors a échoué, produit des effets tellement différents qu'en Europe, où la question de l'intégration ne pourra pas se poser de la même manière. Par exemple, la question de la jeunesse et, plus précisément de l'émancipation individuelle, qui a connu des évolutions ayant un impact sur les mouvements migratoires -autant que les migrations ont un impact sur ces évolutions-, est centrale pour comprendre les processus d'intégration.

Enfin, parmi les évolutions notables, la question de la mobilité : les migrants africains ont toujours été majoritairement en mouvement, à cheval sur des frontières, relevant de plusieurs espaces. Avec d'un côté la globalisation et ses réseaux transnationaux de commerces et de communications et de l'autre, l'urbanisation massive que connaît l'Afrique, les migrations doivent aussi être appréhendées comme des mobilités dans des sociétés elles-mêmes de plus en plus mobiles.



## **Migrations et constructions religieuses entre Afrique de l'Ouest et Afrique méditerranéenne, par Sophie BAVA, Socio-anthropologue, Chargée de recherche au Laboratoire Population Environnement Développement- UMR IRD (Institut de Recherche pour le Développement) (France/Sénégal)**

---

### Summary

The blockade of the European and African's borders for about twenty years and the lack of genuine migration policies, encourage Sub-Saharan migrants to settle in Mediterranean Africa. In this context, they become actors of a new, multiple and dynamic religious offer. Migrants often acquire recognition through religious communities which become communities of destiny and direction. "Religious productions" are linked to migration; they are stimulated by migrants themselves as well as Christian and Moslem religious institutions between West Africa and the Mediterranean.

The Sub-Saharan migrants who came to Morocco have revitalized a weakened Christian religion and have created a new religious landscape where ancient churches revive with a multitude of informal ones. The latter are young, multicultural, multiethnic... and rapidly overwhelm the former, especially within Protestantism; they bring to the fore the issue of religious leadership, question Morocco's religious diversity and the country's position in Africa...

\*\*\*\*

Au-delà des aires culturelles implicitement admises dans les milieux académiques depuis les périodes coloniales, il existe une histoire commune de circulations intra-africaines notamment à travers les parcours religieux des hommes, qu'ils soient étudiants installés dans la durée, travailleurs migrants ou aventuriers. La question religieuse anime à sa manière les territoires puisque les mobilités sont liées à la diffusion et la transmission religieuse par le biais des échanges, impulsées par les lettrés musulmans depuis plusieurs siècles, et constatées notamment par l'étude des réseaux de formations islamiques entre l'Afrique de l'Ouest et le monde arabe.

Les mobilités sont également liées aux migrations contemporaines entre les deux rives du Sahara, redynamisant un christianisme postcolonial très affaibli. Pourtant, derrière le renouvellement religieux de ce début du 21ème siècle, des logiques et des processus religieux historiquement ancrés ont été observés et dont la diffusion peut se comprendre par la circulation des individus et plus concrètement par les migrations contemporaines.

## 1. Mobilités et blocages en Afrique Méditerranéenne

Le blocage des frontières européennes et africaines depuis une vingtaine d'années et le déficit de réelles politiques migratoires, excepté au Maroc où se sont déroulées deux campagnes de régularisation depuis 2013 (27.000 personnes régularisées), encourage les migrants à s'installer de plus en plus durablement en Afrique méditerranéenne.

Ils deviennent dans ce contexte les acteurs du déploiement d'une offre religieuse multiple et dynamique autour d'institutions religieuses et de lieux de cultes, d'associations, d'organisations non gouvernementales (ONG) confessionnelles ou d'origine confessionnelle mais également d'espaces de formation religieuse.

Ainsi de nombreuses instances religieuses ou d'origine confessionnelle s'organisent afin, de faciliter l'accueil, la formation et l'accompagnement social et spirituel des migrants venus d'Afrique subsaharienne. En migration, la reconnaissance passe souvent par les communautés religieuses qui deviennent ainsi des communautés de destin ou de sens.

Ce développement s'appuie sur un fait incontournable : le temps long de la migration est un temps en religion où l'on questionne et ancre sa foi, un temps où les pratiques religieuses se renforcent ou trouvent parfois de nouvelles directions permettant de reconstruire un sens religieux à partir de l'expérience migratoire. C'est un temps qui se caractérise aussi par l'immobilité et où l'ennui est une des réalités prégnantes, la lenteur des jours qui passent, sans argent, sans travail et dans la crainte du lendemain. C'est aussi un moment d'indépendance où l'on s'éloigne du regard et du contrôle des aînés pour faire ses propres expériences de vie et religieuses. C'est dans un sens, pour les croyants, un temps de négociation entre une religion héritée et une religion expérimentée dans la mobilité, un temps parfois de "butinage religieux".

Ce développement s'appuie sur un fait incontournable : le temps long de la migration est un temps en religion où la foi se développe et s'accroît, un temps où les pratiques religieuses se renforcent ou trouvent parfois de nouvelles directions permettant de reconstruire un sens religieux à partir de l'expérience migratoire. C'est un temps qui se caractérise aussi par l'immobilité et où l'ennui est une des réalités prégnantes, la lenteur des jours qui passent, sans argent, sans travail et dans la crainte du lendemain. C'est aussi un moment d'indépendance et d'éloignement du regard et du contrôle des aînés pour faire ses propres expériences de vie et religieuses. C'est dans un sens, pour les croyants, un temps de négociation entre une religion héritée et une religion expérimentée dans la mobilité, un temps parfois de "butinage religieux".

## 2. Les universités islamiques sur les routes du savoir et de la migration

“Les productions religieuses” observées sont liées aux migrations, impulsées tant par les migrants, que par les acteurs religieux et les institutions religieuses chrétiennes et musulmanes entre l'Afrique de l'Ouest et la Méditerranée. Elles montrent en outre que la formation religieuse est un des réseaux qui accompagne, voire impulse, les mouvements migratoires mais en retour, les migrants, par leur présence, proposent une nouvelle offre de formation religieuse.

Dans l'histoire musulmane entre le monde arabe et l'Afrique subsaharienne, c'est plus souvent la formation religieuse qui a servi de câble de transmission pour la diffusion de l'islam, que les conquêtes arabes en elles-mêmes qui ne convertissaient souvent que les élites.

L'enseignement religieux a créé des circuits intra-africains depuis le 8ème siècle, qui perdure aujourd'hui notamment par le biais de réseaux confrériques musulmans, comme la Sanusiyya [Kane, Triaud, 1995 ; Sambe, 2011], la Tidjaniyya et la Mouridiyya pour ne citer qu'elles (v. Les relations transsahariennes).

Les universités islamiques historiquement reconnues pour leurs enseignements, comme la Zitouna, fondée en 734 à Tunis, la Qarawiyyin, fondée en 859 à Fès et Al Azhar, fondée en 969 au Caire, sont depuis des décennies, mais à des degrés différents, des destinations convoitées par une certaine frange d'étudiants musulmans africains.

De 1960 à nos jours, les Africains représentent le quart des étudiants étrangers formés à Al-Azhar, après les Asiatiques qui constituent presque les trois quarts (Abaza, 1994). près de 3 000 étudiants originaires d'Afrique Subsaharienne sont recensés en Egypte dont plus de 2 000 à l'université d'Al Azhar (Bava, 2014).

Pour les Sénégalais rencontrés, l'Égypte est perçue comme la capitale culturelle du monde arabe. Les pèlerins africains qui se rendaient à La Mecque au cours des siècles précédents, passaient par Le Caire, et y ont progressivement développé des contacts avec l'université Al Azhar. Venir étudier à Al Azhar, c'est aussi l'opportunité pour quelques étudiants africains de « sortir » de chez eux, de migrer dans des conditions qui, au premier abord, semblent favorables. Chaque année, des dizaines d'étudiants quittent le Sénégal, avec une petite bourse et un billet d'avion, voire parfois par leurs propres moyens, pour se rendre à la célèbre et prestigieuse université d'Al Azhar au Caire.

Les arabisants, ou les “intellectuels non europhones” (Kane, 2003) sont nombreux en Afrique de l'Ouest à être passés à Al Azhar ou à “avoir fait” l'Égypte, vivant parfois sur les traces du passé mais très vite rattrapés par une réalité migratoire difficile. En se rendant à Al Azhar, les étudiants africains ne marquent pas seulement une appartenance religieuse, ils expriment également une adhésion à une culture arabe séculaire qui renvoie à leurs enseignements durant l'enfance mais aussi aux récits et épopées légendaires de leurs aînés, aux écrits inspirés des grands Cheikhs et au-delà au parcours du prophète.

Cette université millénaire entretient aujourd'hui un espace de migration intra-africain. Ce circuit de formation Sud-sud est peu connu (Mazzela, 2009), peu étudié car il est souvent entendu que les étudiants africains soient plus attirés par la formation des pays du Nord. Pourtant de nombreux intellectuels Sénégalais, hommes politiques, journalistes, professeurs d'universités et cadres administratifs, sont passés par l'Égypte et certains ont même poursuivi par un troisième cycle en Europe lorsque les équivalences étaient encore possibles. Cette dimension des mobilités étudiantes caractérise aussi ces liens sans cesse renouvelés entre l'Afrique et le monde arabe, qui montrent une continuité des territoires religieux en l'occurrence mais aussi et surtout politique.

En effet si les mouvements étudiants et aujourd'hui migratoires sont importants, c'est qu'à partir des années 1960, le président Nasser va *"agiter le drapeau ce l'éveil de la communauté islamique"* (Gomez-Perez, 2005 : 17), et cette migration étudiante va être soutenue. La position du président Nasser qui fut à l'époque le fer de lance de sa politique d'ouverture économique vers les pays musulmans du tiers-monde, s'appuie sur la valorisation des *"liens pluriséculaires qui auraient uni Arabes et Africains et dont l'islam aurait été le ciment, avant d'être provisoirement occultés par la colonisation européenne"* (Otayek, 2004).

Ces circuits de formation comme aujourd'hui l'Institut Mohamed VI de formation des imams à Rabat au Maroc ont toujours eu une visée religieuse mais aussi politique. A l'heure où le Maroc re-déploie sa Vision de l'Afrique en intégrant à nouveau l'Union africaine, revaloriser et retisser les liens unissant la Méditerranée et l'Afrique devient indispensable. Au Maroc également l'arrivée des chrétiens africains a relancé la question de la formation religieuse afin de pallier le manque d'encadrement religieux d'un christianisme bouillonnant venue de toute l'Afrique, qui interroge la question de la diversité religieuse du Maroc et de sa place en Afrique.

### **3. Migrations et dynamiques chrétiennes au Maroc**

Les migrants africains qui se rendent au Maroc ont redynamisé, par leurs appartenances religieuses, un christianisme très affaibli depuis la fin du protectorat et ont donné naissance à un nouveau paysage religieux où les églises historiques renaissent à côté d'une multitude d'églises plus informelles. À partir des années 1990, de nombreux étudiants africains viennent au Maroc et la fréquentation reprend dans les églises catholiques et protestantes. « Certains parlent de 30 000/an.

Ces églises sont jeunes (80 % de moins de 30 ans), multiculturelles, multiethniques et multiconfessionnelles » (selon le directeur de l'Institut Al Mowafaqa). Ce christianisme venu par les routes migratoires, est d'abord perçu comme une aubaine, voire une "bénédiction" pour les responsables des églises historiques chrétiennes délaissées, dans leur capacité à réinstaller le christianisme au Maroc.

Cependant cette nouvelle dynamique chrétienne impulsée par les migrants, ce christianisme « bouillonnant » déborde rapidement les cadres ecclésiastiques classiques hérités de la période coloniale, notamment au sein du protestantisme qui voyait arriver des fidèles issus de nombreuses et différentes dénominations, et pose la question de l'encadrement religieux.

En 2010, le Maroc expulse plus d'une centaine de pasteurs évangéliques accusés de prosélytisme. Le profil des leaders religieux des églises de maison ou églises informelles est multiple et souvent proche de ceux d'entrepreneurs religieux migrants, alors que les pasteurs ou les prêtres des églises historiques et leurs assistants de paroisse sont eux choisis par leur congrégation.

Si les migrations africaines ont revitalisé la dynamique chrétienne, celle-ci s'est aussi diversifiée et enrichie pour apporter plus de réponses aux attentes des fidèles. Mais, cela soulève dans la société marocaine d'autres débats au-delà de l'histoire chrétienne coloniale, dans un contexte où le Maroc interroge également la diversité religieuse de son territoire dans une optique résolument plus africaine. Ce christianisme qui se reconstruit n'est pas celui des colons, ni des croisades, ni celui des églises africaines transnationales.

Cette religion d'en bas rappelle à une marge de la société marocaine l'urgence d'accueillir la religion de l'autre comme un effet miroir de la situation des marocains musulmans vivant en Europe. Les questions de politique migratoire et de pluralisme religieux se posent aujourd'hui clairement dans de nombreux pays, en particulier les États du Maghreb, qui se vivaient qui étaient jusqu'à présent des lieux de transit et uniformément musulmans et qui doivent intégrer dans leur politique religieuse la dimension africaine, tant musulmane que chrétienne.

Pourtant, accepter la formation des chrétiens à petite échelle, rendre légitime les activités des églises dans ce contexte de la migration est plutôt actuellement une réponse à une ouverture culturelle africaine, une pluralisation religieuse subie et accompagnée plutôt qu'une liberté religieuse acceptée pour tous.

#### **4. Renaissance d'une Afrique méditerranéenne au croisement des histoires religieuses et des migrations contemporaines**

Ainsi les migrations ravivent et reconfigurent l'offre religieuse des grandes villes de passage et d'installation et cette circulation suscite de nouvelles dynamiques religieuses et en réactive d'anciennes. Quand ce ne sont pas les Églises, les mosquées et les organisations non gouvernementales confessionnelles ou d'origine confessionnelles qui rencontrent les nouveaux arrivants, ce sont ces derniers qui créent leurs propres espaces de prière, en s'appuyant sur des réseaux religieux déjà existants ou en construisant de nouveaux espaces religieux.

Au-delà des mythes, des conquêtes, de l'histoire coloniale et des dominations d'hier et d'aujourd'hui, les migrations par le biais du religieux notamment continuent d'entretenir la mémoire africaine des territoires méditerranéens et vice versa (v. Le Maghreb et son africanité). Ces circulations vues par le bas montrent à leur manière comment les États s'en emparent pour redynamiser des histoires communes, voire retisser une histoire et une géographie commune. D'où la dénomination d'Afrique méditerranéenne, pas seulement en tant que référence géographique mais plutôt symbolique et culturelle, au regard des grandes histoires, des mythes et des récits que qui sont parfois oubliés, mais que les hommes par leur mobilité réactivent, en faisant bouger, par là même, les réalités sociologiques et politiques de ces États.

## La migration de transit au Mali, par Keita BOULAYE, Maître Assistant à l'Université des Sciences Sociales et Gestion de Bamako (Mali) / Chercheur associé au laboratoire SEDET de l'Université Paris DIDEROT (France)

---

### Summary

The migration phenomenon in Africa has always been seen as the great problem with Europe. Current political and the media debates focus mainly on African migrants towards European countries, particularly via the Mediterranean, to the detriment of intra-African migrants. This political and media handling blurs the global reality of migration.

Seen as a country of origin, Mali has become one of transit point for migratory flows within the region and beyond. Though certain northern cities have always played a major role in Western African routes of migration. New routes have emerged since the multi-dimensional crisis of 2012 and the implementation of the European policies of migration management.

This presentation highlight, through available local statistics, a pivotal role of certain Malian transit point which are actually symbols of this phenomenon. Thus it will point out the logic characterizing the actors of migration, the perception of that migrants, the role played by local actors, the migration management by government and The prospects for the transit piont's management In a context of crisis.

\*\*\*\*

Le Mali, de par sa situation géographique particulière et l'histoire de son peuplement, a de tout temps été un espace de mobilité, de brassage et d'intégration de populations d'origines diverses. Cette situation a fait de lui un pays de forte tradition migratoire : une vieille terre d'émigration, un espace de transit et un pays de destination.

Bien étiqueté comme pays de départ, il est devenu ces dernières années un important espace de transit de nombreux migrants ouest africains vers les pays de l'Afrique du nord et dans une moindre mesure les pays de l'Union européenne via la Libye ou le Maroc.

En plus de la capitale qui constitue le principal point de rassemblement et de distribution des migrants, les zones frontalières constituent de véritables nœuds de la migration de transit. Malgré des conditions sécuritaires difficiles depuis la crise multidimensionnelle de 2012 liée aux mouvements indépendantistes armés, aux groupes terroristes et narco trafiquants, les régions nord, notamment la ville de Gao, restent des points importants de transit des migrants. Espace majeur dans les dynamiques migratoires de la sous-région et zone de contact entre le Sahel et le Maghreb, notamment l'Algérie, Gao occupe une position centrale sur les routes migratoires ouest-africaines.

La migration de transit a eu des conséquences : création et consolidation de réseaux et filières migratoires, contribution à la croissance démographique et économique de la ville, suivant les mêmes logiques observées au Niger, en particulier à Agadez (Abdoussalami et Abdou Bontianti, "Agadez, un nœud de la migration internationale au Niger").

Quoiqu'elle ait des racines historiques plus profondes, cette migration de transit transsaharienne a connu un accroissement substantiel dans les années 1990 à cause des politiques migratoires "panafricaines" menées par la Libye, des guerres civiles et du déclin économique de l'Afrique, conséquence des politiques d'ajustement structurel (Hein de Haas, 2006).

Tout au long de l'histoire connue, il y avait des mobilités intensives entre les deux côtés du Sahara à travers le commerce transsaharien (caravanier), la conquête, le pèlerinage et l'éducation religieuse. Le Sahara lui-même est une gigantesque zone de transit et la composition ethnique diverse des oasis témoigne de cette longue histoire de mobilité des populations. Ce n'est qu'avec l'arrivée du colonialisme, "traceur" de frontières inexistantes auparavant et "créateur" des Etats-nations modernes, que ces mobilités et ce commerce transsahariens se sont effondrés. Il en résulte alors à l'apparition des fondements du système de migration transsaharienne contemporaine avec les migrants actuels (Hein de Haas, 2006.).

### **1. Le Mali, un carrefour migratoire en Afrique de l'Ouest, les raisons d'une dynamique migratoires récente**

En raison de sa situation géostratégique, de la porosité de ses frontières, de ses bonnes relations de voisinage et de coopération, le Mali est devenu au cours de ces dernières décennies un pays de transit avec des flux orientés principalement vers les pays du Maghreb et dans une moindre mesure vers les pays membres de l'Union européenne. Les migrants en transit au Mali sont difficilement quantifiables, mais ils sont constitués pour l'essentiel de populations jeunes (garçons et filles) en quête de meilleures conditions de vie, en majorité originaires des pays de l'Afrique de l'Ouest et Centrale. Ces catégories de migrants qui passent individuellement font le plus souvent l'objet de refoulements massifs vers le Mali. Il n'existe pas à ce jour de cadre approprié pour gérer ces flux de plus en plus importants.

Tout en respectant les principes de la libre circulation des personnes et de leurs biens de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Mali tente de réglementer le transit en mettant en place aux frontières un système d'enregistrement et de suivi du migrant tout au long des routes migratoires.

L'importance des migrations de transit au Mali s'explique par plusieurs facteurs.

L'immensité de son territoire (1 241 238 km<sup>2</sup>) et les 7000 kms de frontières qu'il partage avec sept pays (Mauritanie, Algérie, Niger, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Sénégal, Guinée) font de lui un espace très ouvert, une zone de transit.

Fortement attaché aux valeurs d'hospitalité légendaire, à sa culture de mobilité et à son engagement politique dans le domaine de l'intégration régionale, le Mali mène une politique d'immigration favorable à toutes les communautés étrangères sur son territoire.

De plus, il a établi des accords bilatéraux d'établissement et de circulation avec de nombreux pays d'Afrique centrale et du Maghreb, rendant encore plus attractif un passage par son territoire, car ces accords facilitent la poursuite de la migration vers le Nord (Daniel, 2009).

Par ailleurs, tout détenteur d'un passeport malien peut circuler librement dans toute l'Afrique de l'Ouest en vertu des conventions signées dans le cadre de la CEDEAO. Dès lors l'importance du Mali dans ce réseau est mieux comprise. Il existerait une filière camerounaise à travers laquelle les ressortissants de plusieurs pays d'Afrique centrale, notamment du Gabon, de la République centrafricaine, du Congo et de la République démocratique du Congo acquièrent des passeports camerounais pour se rendre au Mali. Ils y séjournent le temps d'acquérir frauduleusement le passeport malien pour poursuivre leur route vers l'Europe par le Maghreb.

Il en serait de même pour les candidats au départ provenant du golfe de Guinée. Les Togolais et les Ghanéens, par exemple, passent par le Niger et le Burkina Faso pour se rendre au Mali, généralement dans les villes de Sikasso et de Gao. A partir de là, ils font route vers Tamanrasset, au sud de l'Algérie, puis traversent le Maroc pour atteindre les enclaves espagnoles, ou se rendent en Tunisie et en Libye pour faire cap vers la ville italienne de Lampedusa.

Il semble cependant que cette route du désert perde de l'importance à cause du durcissement par le Maroc et l'Espagne des conditions de traversée des enclaves de Ceuta et Melilla. Les clandestins privilégient désormais la « route de la mer » à partir du Sénégal, de la Mauritanie et de la Libye. Ces routes font également transiter les clandestins par le Mali. En effet, certains passent par les villes maliennes de Sikasso et Kayes pour se rendre au Sénégal, d'autres passent encore une fois par Gao et se dirigent vers la Mauritanie et le "Sahara Occidental" pour rejoindre les îles Canaries et Las Palmas.

Les passeports maliens et camerounais seraient donc les plus prisés par les immigrants irréguliers et feraient l'objet de trafics en tous genres. Cette situation prévalait encore en 2006 et 2007 (Daniel, enquête 2009).



Les autorités maliennes sont en train de prendre des mesures pour freiner ces trafics des documents de voyage maliens.

Il faut cependant préciser que les migrants transitant par le Mali et arrivant en Europe restent largement minoritaires par rapport à ceux qui restent dans les pays du Maghreb. Le Maroc, l'Algérie et la Libye sont depuis fort longtemps des territoires d'immigration des subsahariens, malgré les difficultés dues à la pression de l'Union européenne sur ces pays.

La fraude documentaire est une réalité pour le Mali du fait de certains agents de l'administration publique d'une part et d'autre part des communautés étrangères ayant bien compris l'importance des documents de voyage maliens. Pour lutter contre cette fraude qui ternit l'image de la communauté malienne à l'étranger et met en doute la crédibilité des documents maliens, le Gouvernement a mis en place le passeport biométrique et la carte d'identité biométrique CEDEAO en 2016.

La situation actuelle des migrations de transit est également aggravée par la crise que connaît le Mali depuis 2012. Les régions nord qui sont au cœur de cette crise sont les lieux les plus fréquentés par les migrants et sont aussi devenues des zones de non droit avec l'affaiblissement du pouvoir central. Le rôle que jouent les différents acteurs locaux dans la dynamique des migrants de transit sera également traité dans cette intervention.

L'importance des flux actuels de transit à travers certaines régions est liée à la reconfiguration de l'ensemble des flux migratoires dans la sous-région dont l'essentiel vers les pays de l'Afrique de nord passait par Agadez au Niger. Depuis, le sommet euro-africain sur la migration tenu les 11 et 12 novembre 2015 à la Valette (Malte), le dispositif de contrôle des flux de migration mis en place par l'UE avec le Gouvernement nigérian a largement contribué à ladite reconfiguration, d'où le renforcement ces zones, à l'image de Gao.

Pour comprendre ces flux, il y a lieu de prendre également en compte l'amélioration des techniques de communications et des infrastructures de transport dans les pays concernés.

## **2. Collecte et analyse des données migratoires : une migration essentiellement sous-régionale**

La collecte des données migratoires concernant les migrants de transit est désormais inscrite comme l'une des priorités des autorités maliennes.

Dans un partenariat avec l'Organisation Internationale des Migrations (OIM), le Gouvernement travaille à améliorer la collecte des données migratoires sur certains lieux stratégiques à travers le territoire national. La structure opérationnelle du Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine, la Délégation Générale des Maliens de l'Extérieur (DGME) a créé neuf (9) nouvelles antennes en 2016, en plus des cinq qui existaient déjà, pour collecter et analyser les données migratoires.

Dans le même objectif, l'Organisation Internationale des Migrations développe une stratégie de collecte de données avec l'appui de l'Union européenne dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action de la Valette sur la migration.

**Carte n°3 : Localisation des points de suivi des flux migratoires**



. Source : OIM. Matrice de Suivi des Déplacements, novembre 2017.

La collecte des données sur les migrants qui traversent le Mali s'est davantage améliorée avec l'établissement des points de suivi des flux de l'OIM et les antennes de la Délégation Générale des Maliens de l'Extérieur (DGME). Le suivi des flux permet de quantifier et de qualifier les flux, les profils des migrants, les tendances, les itinéraires et les destinations des migrants. Leur analyse tient compte des migrants qui traversent le Mali pour l'Afrique du nord et ceux qui retournent après l'échec de leur projet migratoire.

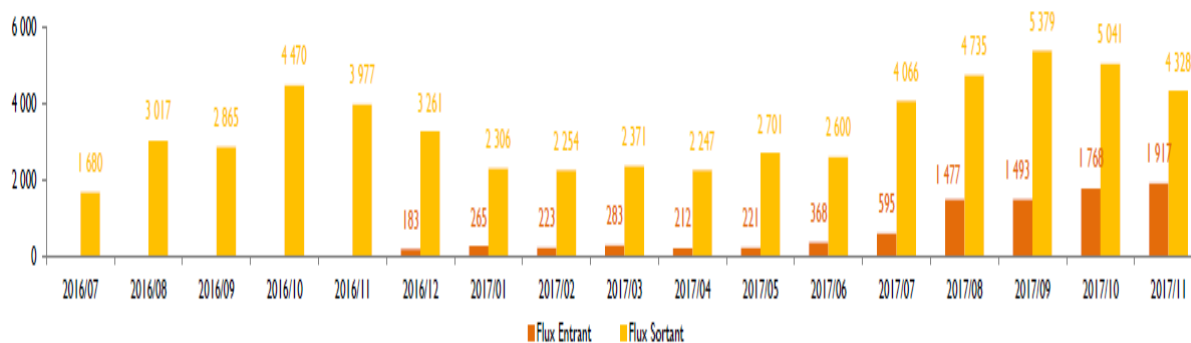
**Tableau 2 : Analyse des flux entre juillet 2016 et novembre 2017**

PROVENANCE DES MIGRANTS	%	VARIATION
Mali	41%	+1%
Guinée-Conakry	22%	+1%
Côte d'Ivoire	9%	-2%
Sénégal	6%	-2%
Gambie	5%	-
Autres	17%	+2%

Source : Organisation Internationale pour les Migrations, novembre, 2017, Matrice de Suivi des Déplacements

L'analyse de ce tableau révèle que les ressortissants maliens, guinéens, ivoiriens, sénégalais et gambiens représentent 83% des migrants identifiés sur les points de suivi des flux. Ce qui explique une migration essentiellement sous-régionale.

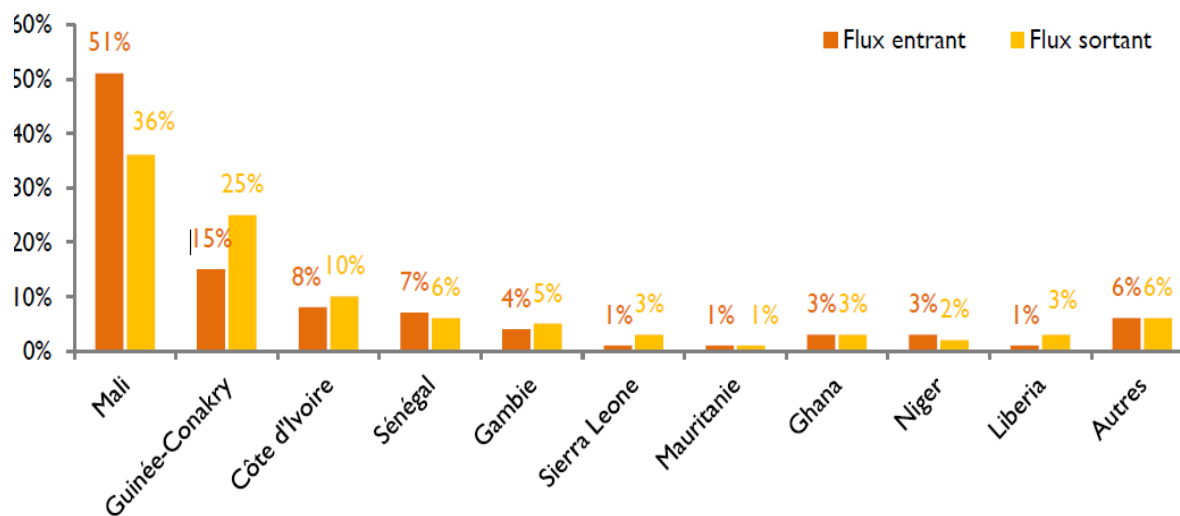
**Figure 4 : Flux entrant et sortant à travers le territoire malien de juillet 2016 à novembre 2017.**



Source: Organisation Internationale pour les Migrations, novembre, 2017, Matrice de Suivi des Déplacements

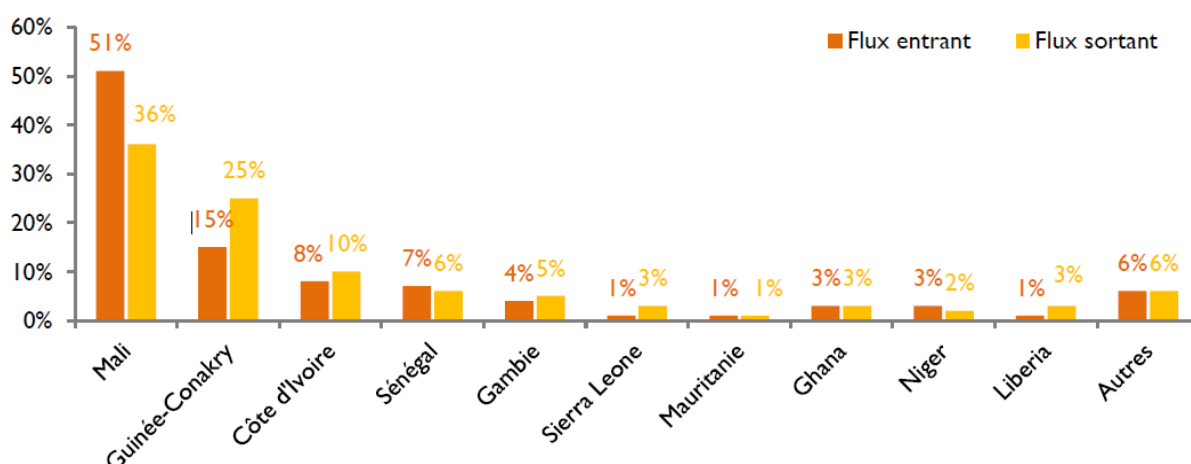
La figure n°8 relatif aux pourcentages des flux entrant et sortant confirme toujours l'importance des migrants de la sous-région.

**Figure 5 : Flux entrant et sortant selon les nationalités**



Source : Organisation Internationale pour les Migrations, novembre, 2017, Matrice de Suivi des Déplacements

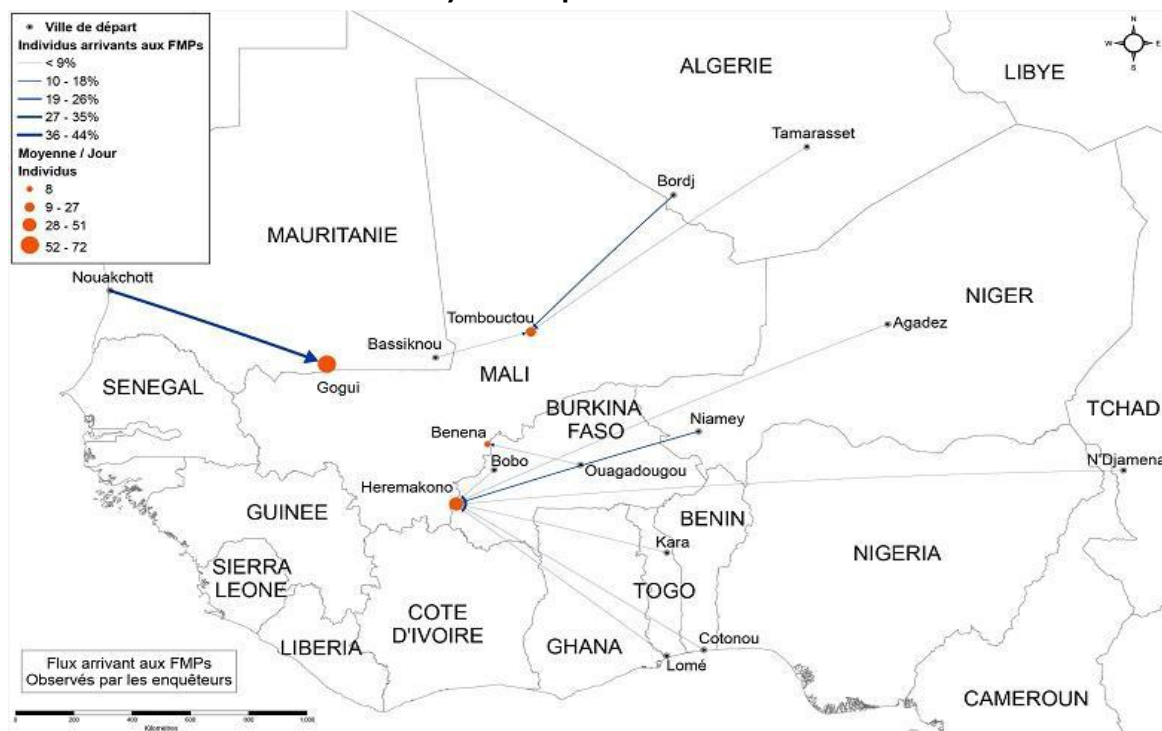
**Figure 6 : Pays de destination envisagés selon l'analyse des flux.**



Source : OIM, novembre, 2017, Matrice de Suivi des Déplacements

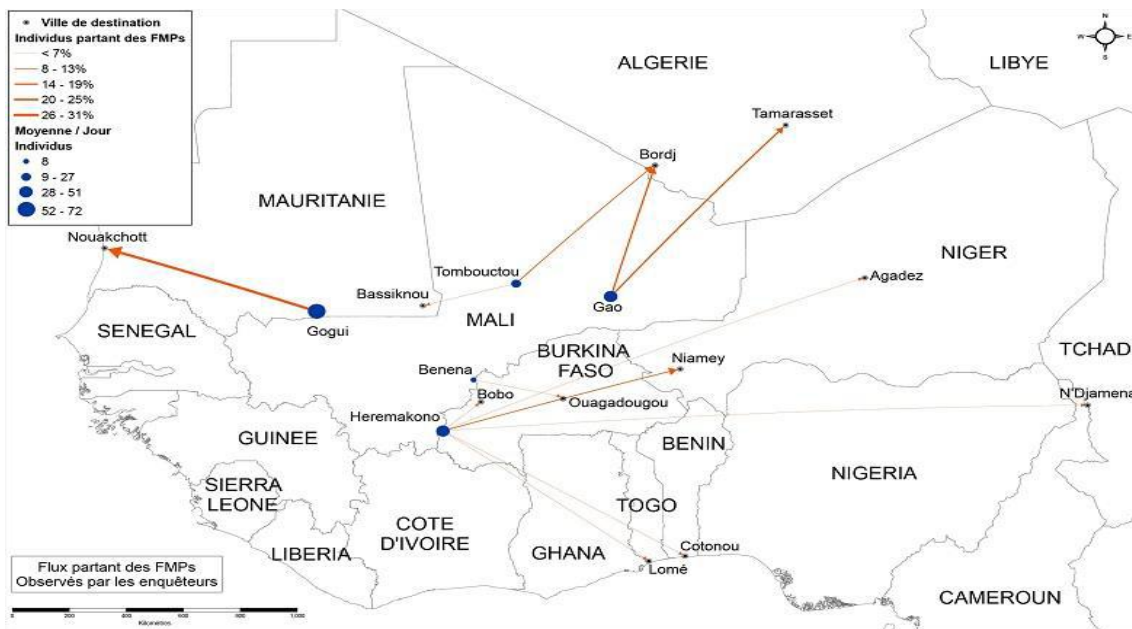
Le pourcentage des migrants sortant ayant indiqué la Libye comme pays de destination finale envisagée a sensiblement baissé passant de 12% à 6% selon les données analysées en septembre et octobre 2017. Cette situation est liée à la dégradation des conditions en Libye. Selon les intentions, les pays européens constituent 35% des destinations finales déclarées par les migrants sortants. Les migrants entrant indiquent des pays tels que le Mali, la Guinée, la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Niger et la Gambie comme destinations finales envisagées selon l'OIM.

**Carte n°4 : Pays de départ des flux entrant au Mali**



Source : Compilation des statistiques des par OIM, Mali

### Carte n°5 : Destinations envisagées des flux



Source : Compilation des statistiques des par OIM, Mali

L'analyse des deux cartes montre que les flux sont essentiellement en provenance d'un autre pays africain et à destination d'autres pays africains. Ces statistiques des flux de migrants en transit au Mali mettent en lumière l'importance de la migration africaine à l'échelle du continent contrairement aux images véhiculées par les medias qui mettent au devant de la scène les migrants en direction des pays européens.

### 3. La gestion des flux de migration de transit au Mali : Quel rôle des acteurs ?

La gestion des migrations de transit au Mali relève de plusieurs acteurs. L'action publique dans le cadre de la gestion des flux se conforme aux législations nationales et communautaires en matière de libre circulation des personnes et des biens et du droit d'établissement des ressortissants de la communauté.

Depuis 2012, le Mali a adopté la Loi n°2012-0023 du 12 juillet 2012 sur la lutte contre la traite des êtres humains, le trafic des migrants et les pratiques assimilées qui énonce des sanctions dans le domaine. Un Comité National de lutte contre la traite des êtres humains a également été créé. Les force de sécurité ont souvent procédé à des arrestations courant 2016 et 2017 pour prouver aux partenaires l'engagement du Gouvernement à remédier au phénomène de la migration "irrégulière". De nombreuses actions d'information et de sensibilisation contre la migration irrégulière sont réalisées auprès des communautés locales par le Ministère en charge de la gestion de la migration.

Au regard des résultats qu'elle a obtenus au Niger, l'Union européenne a engagé des discussions avec les autorités maliennes pour la mise en place d'un dispositif similaire à celui d'Agadez (Niger) en vue de stopper les flux migratoires qui traversent le Mali. Dans ce cadre, il est prévu la construction de trois centres d'accueil et de transit des migrants à Bamako, Kayes et Gao.

Si la vision des autorités nationales est la mise en place d'un dispositif pour renforcer la protection des migrants et la réalisation des actions de leur sensibilisation pour les dissuader de continuer un parcours migratoire périlleux, l'objectif de l'Union est d'arriver à mobiliser les forces de sécurité (Police, Gendarmerie et même l'Armée) dans la traque des migrants clandestins et des passeurs. La priorité du Mali aujourd'hui dans les zones stratégiques concernées par les flux de transit est la lutte contre les groupes terroristes.

Le Mali a adopté une politique de migration et un plan d'action en 2014, cadre de référence du Gouvernement en matière de migration, mais ils ne traitent pas assez le phénomène de la migration de transit.

Les organisations de la société civile interviennent dans la gestion des flux des migrations de transit dans les zones frontalières, souvent en collaboration avec les structures techniques de l'Etat au niveau local. Elles apportent assistance et protection aux migrants en détresse. Ces organisations jouent également un rôle capital dans la sensibilisation auprès des migrants pour qu'ils renoncent à la migration irrégulière et assurent également auprès de l'Etat et des partenaires internationaux un plaidoyer pour une migration plus humaine. A titre illustratif, la Maison des Migrants à Gao est devenue ces dernières années un lieu d'espoir pour de nombreux migrants. Ces organisations sont souvent animées par des migrants de retour ou des immigrés vivant sur le territoire malien.

La migration de transit donne lieu à l'organisation d'activités spécifiques dans les espaces au cœur de ce système. Les territoires de la migration de transit sont de véritables lieux de jeux d'acteurs en fonction des opportunités qui s'offrent aux uns et aux autres. Ainsi, les transporteurs, les passeurs, des agents de l'administration publique et les collectivités locales participent tous à l'organisation de la migration de transit et en profitent. Certains acteurs locaux opèrent essentiellement dans l'organisation des migrations de transit agissant très souvent en réseaux. Pour une meilleure gestion de la migration de transit, il y a lieu de prendre en compte l'ensemble de ces acteurs. Pour réussir le pari de la lutte contre les migrations irrégulières, le Gouvernement et ses partenaires doivent proposer des alternatives à tous ces acteurs. Les flux de la migration de transit révèlent de nombreux défis auxquels les pays africains doivent faire face pour mieux gérer le phénomène migratoire.

#### 4. Les défis des migrations de transit au Mali

##### La qualification des flux de migrations de transit

Comme un peu partout dans les pays de la sous-région, il y a un véritable problème de compréhension entre les acteurs étatiques et les organisations internationales autour de la qualification des flux de la migration de transit. Du point de vue des autorités nationales et les Maliens, les migrants concernés sont des ressortissants de la CEDEAO et compte tenu des instruments juridiques communautaires en matière de libre circulation, ils ne peuvent être qualifiés de migrants clandestins.

L'Organisation internationale pour les migrations, qui dispose d'un appui important de l'Union européenne relatif aux tendances sur les migrations dans la sous-région, reste essentiellement focalisée sur la question des flux clandestins pour orienter la prise de décision de l'Union visant le contrôle des flux. Malgré le partenariat avec les autorités nationales, une clarification reste à faire. Les pays de la sous-région doivent respecter leurs propres engagements malgré la pression européenne en vue de stopper la migration irrégulière. Le Protocole de 1979 sur la libre circulation des personnes et des biens, le droit de résidence et le droit d'établissement de la CEDEAO doit être mis en œuvre. Les citoyens des États membres<sup>41</sup> ont le droit de s'installer, de travailler et de faire des affaires dans d'autres pays de la CEDEAO (Hein de Haas, 2006).

##### Des pratiques de traite et trafic d'êtres humains de plus en plus fréquentes :

Le Mali, à l'image des autres pays du Sahel et malgré les efforts consentis par le Gouvernement et la société civile, est confronté à la traite et au trafic des êtres humains. Les enfants mineurs et les femmes alimentent malheureusement ces flux qui sont pour l'essentiel dirigés vers d'autres pays de la sous-région, en l'occurrence, l'Afrique du nord et dans une moindre mesure les pays de l'Union européenne. Il y a par conséquent la nécessité pour les Etats de la sous-région de mettre en application effective des législations nationales, CEDEAO et internationales (Convention des Nations Unies sur la criminalité transnationale organisée, 2008) en matière de lutte contre la traite et le trafic des êtres humains

Il y a lieu également de renforcer la coopération sous-régionale en matière de migration. Même s'il faut reconnaître le rôle des passeurs dans le processus migratoire, force est de constater que l'écrasante majorité des subsahariens migrent de leur propre initiative. Ils sollicitent l'appui des passeurs, souvent confondus avec transporteurs, et agissent avec la complicité des agents locaux de l'administration publique.

## 5. Perspectives

Il y a la nécessité de renforcer la coopération sous-régionale et régionale dans le domaine de la migration notamment en matière de lutte contre les réseaux de passeurs qui se situent à des échelles transnationnelles.

Dans le domaine de la libre circulation des personnes et des biens, la CEDEAO a adopté d'importants instruments mais la mise en œuvre bute sur des résistances nationales et des pressions extérieures que les Etats doivent dépasser.

Au regard des nombreux enjeux relatifs à la migration, l'Afrique doit s'impliquer davantage dans la gestion de ce phénomène en mettant en œuvre des actions concrètes en vue de retenir les jeunes sur place telle que la sensibilisation sur les dangers de la migration irrégulière et trouver des réponses concrètes à la problématique de l'emploi...

Dans un contexte international, dominé par des questions migratoires et sécuritaires, les Etats africains doivent travailler selon une vision<sup>42</sup> commune face à d'autres ensembles régionaux.

Il y a également lieu de renforcer la coopération entre pays d'origine, de transit et de destination pour donner une dimension plus humaine à la migration.

## Conclusion

Si les migrations de transit à travers le territoire malien ne sont pas un phénomène nouveau, il y a cependant lieu de reconnaître qu'elles ont beaucoup plus d'ampleur aujourd'hui et s'inscrivent dans un contexte migratoire difficile où pour certains la migration est devenue un fonds électoral et considérée comme une menace. Ces migrations participent à la reconfiguration des itinéraires migratoires dans la sous-région et aussi des profils des migrants. Les flux migratoires se réalisent pour l'essentiel à l'intérieur du continent africain, d'où la nécessité pour les Etats africains de travailler selon une approche





**SESSION 3 : LA MIGRATION AFRICAINE VERS  
L'EUROPE**



## La "crise migratoire" en Méditerranée : interprétation géo-historique, par Etienne PIGUET, Professeur ordinaire, Institut de Géographie – UNINE, et Vice-président CFM/EKM (Suisse)

---

### Résumé

La plupart des commentateurs de l'accroissement des tentatives de traversée de la méditerranée observés depuis 2015 ont mis en avant les situations de violence dans les pays d'origine et le manque de réponses adéquates de l'Union européenne comme explications principales de ce qui est souvent appelé la "crise migratoire". Ces deux facteurs ont, à l'évidence, joué un rôle majeur et dramatique ; mais une analyse plus approfondie montre qu'au-delà de ces explications conjoncturelles, des changements structurels plus fondamentaux sont à l'œuvre. Il est nécessaire de les prendre en compte afin de comprendre la géographie actuelle des migrations forcées et des déplacements de population.

Dans cet exposé, ces facteurs les facteurs mentionnés vont être traités et une tentative d'interprétation large et approfondie de la crise en mobilisant les concepts de proximité, de connectivité, de territoire et de solidarité sera effectuée. Notre hypothèse est que des changements majeurs se sont manifestés dans ces quatre domaines dans un contexte général de globalisation et de changement social. Cette analyse permettra d'envisager l'évolution future du paysage migratoire sur le pourtour méditerranéen.

\*\*\*\*

This very tentative and exploratory paper launches a set of hypotheses to better understand, and possibly theorize, the "migration crisis" in Europe. I would like to go beyond three popular and mutually exclusive explanations that I consider insufficient and simplistic. One that considers *most people attempting to reach Europe as economic migrants*, one that considers that *there is no migration crisis except the one self-produced by Europe's closure* and one that considers *the recent events as a very specific accident in history linked mostly to the civil war in Syria*.

### 1. Traditional factors and concepts

#### Why the word "crisis"?

I use the term here to design the fact that, in recent years, an unprecedented number of people risked their lives to reach Europe. I use the term *unprecedented* on purpose. We know that at the beginning of the 1990's the number of asylum requests lodged in Europe was of a similar magnitude, but I contend that the circumstances were different. A large number of those asylum seekers were East-Europeans fleeing – without risking their lives – the uncertainties of the fall of the iron-curtain. A large number of them – and this also holds true for the victims of the civil wars in ex-Yugoslavia – had to go back soon after their arrival in Europe.

What was new in 2015 is that refugees moved spontaneously, in large numbers, and over large distances, from the South to the North and that these moves led to a major crisis of European politics – even if we should keep in mind that the vast majority of refugees are still hosted by Southern countries. But most of all, the term “crisis” is justified, because people are dying every day on the shores of Europe without an adequate policy response.

So there is a crisis and I want to understand its fundamentals. I contend that they lie in *longue-durée* evolutions and in the transformation of territory, rights and space. Hence the theoretical inspiration I seek in Fernand Braudel’s Geohistory and, among others, in the work of French geographer Christian Grataloup on *globalization*. *Geohistory contends that, to understand the contemporary world, events have to be situated geographically and in relations to other “social places” (lieux sociaux) and symmetrically that a place is understandable only within a scenario that articulate it with other events and places* (Grataloup 2015b: 218).

But let’s go back to the interpretation of the crisis. A first explanation is obvious, but needs to be put to the forefront, as it probably is the most important in terms of weight : this is violence, or more generally, existential threats on the life of people worldwide. Alexander Betts has coined the very important concept of “survival migration” in that context (Betts 2013). This allows us – and it is important – to brush aside the popular idea of a crisis mainly driven by the mix of a minority of “true” refugees with a majority of “economic migrants” not in need of protection. But what Sassen calls « a desperate search for bare life on the part of a rapidly growing number of men, women and children » (Sassen 2016: 218) does not suffice to explain why hundreds of thousands of people risk their lives to reach Europe.

## **Violence is Not New**

In 1967, just as the protocol enlarging the 1951 Refugee Convention to the non-European world was signed, two million people were displaced by war and famine in Biafra (Nigeria). Extremely few tried to reach Europe. Recent history is sadly full of similar examples of tragic but mostly local displacements.

Even as the number of refugees reached a historic high in the early 1990s – due to wars in Africa, Iraq, and elsewhere (Butler 2017) – relatively few attempted long distance displacements. This holds of course still true today with the share of refugees being a whole lot higher in poorer countries. But a growing, if still minor, proportion tries to move further. Thus, in addition to violence in area of departure, we need other explanations to the changing patterns of refugees’ migration. Mine revolve around 4 concepts: connectivity, “distanciation” (proximity), territory and solidarity. Major changes occurred in these four domains within a broader context of globalization and social change (Castles 2003).

## 2. Four proposed new concepts

### Connectivity

Let's start with connectivity. It sounds banal but areas affected by violence are much more connected with possible asylum destinations than 50 years ago. Physical distance – geography in the traditional sense – still affects refugee much more than other migrants. The former are especially destitute of resources to travel. But distances have shrunk for all and this came as a surprise for refugee regimes. Gil Loescher noted about the time of the 1967 protocol: *“Western governments never envisaged large-scale population movements from the Third World. The developed world was simply too distant”* (Loescher 2001: 229).

Four mechanisms have contributed to flatten the world of refugees:

- The first is information: according to a study in Zaatari camp (Jordan), about 86% of the young Syrians owned a mobile phone in 2015 and 50% of them went online daily. During the same period, an app was made available to follow the situation at the check-points at the Serbian border for those attempting to enter the EU (“Asylum in Serbia” available on Google Playstore).
- The second is the fact that – despite increasing inequalities in the world – the number of people who are able to collect or borrow a few thousand dollars to escape is rising. Growing Diasporas are also important contributors. Those who are fleeing are often in desperate situations; but they have more resources than in Biafra in the 1960's.
- A third trigger is the reduction of exit controls by governments, contrary to what was common at the time of the cold war. Far from being ashamed of defectors, some countries, such as Eritrea, now simply raise a tax on expatriates.
- Finally professional smugglers networks, sometime criminal but most often not (Landry 2016), are also taking advantage and reinforcing the connectivity of the forced migration landscape.

Obviously, Western governments are frantically trying to fight against these trends. They are building fences and militarizing borders. They are trying to deter and contain. But containment itself is in crisis; and that is my second line of explanation around the concept of Distantiation.

### Distantiation-proximity

One reason why, in the past, most refugees stayed close to their region of origin was that they were prevented to leave by a pact between the North and the South. I quote Jeff Crisp: *“An implicit deal was struck whereby [southern] states admitted refugees to their territory and provided land on which they could live and farm, while western donor states provided the funding – much of it channeled through UNHCR – that was required to feed, shelter, educate and provide health care to these exiled populations”* (Crisp 2003: 5).

This deal also implied the resettlement of a certain proportion of refugees. Although the will to contain is still there and although the large majority of refugees are indeed still contained, two central components of the pact were altered during the last decades:

First, resettlement diminished or at least failed to cope with the increase in absolute numbers of refugees. Second, donors failed to meet their financial obligations to assist refugees on site. Let me quote Antonio Guterres in 2015 regarding UNHCR operations near the Syrian border: “*We are so dangerously low on funding that we risk not being able to meet even the most basic survival needs of millions of people over the coming six months*”. What happened during the next six months was indeed terrible suffering for Syrian refugees but also... the migration crisis in Europe. Unable to survive in camps refugee attempted to reach Europe who quickly attempted to recreate “distanciation” and containment by setting up a much worse deal... the deal with Turkey. This leads to my last line of explanation revolving around the concepts of territory and solidarity.

### Territory and Solidarity

As noted long ago by Zolberg and others, the attitude of receiving states is central to understanding the displacements of refugees. I contend that this attitude – the solidarity with the suffering of the refugees – is more than ever territorially asymmetric: « *Asylum (...) is available only to those who manage to enter the territory of the state of refuge* » (Price 2009). In recent times instruments intended to lessen this asymmetry were rolled back: I already mentioned resettlement, but in addition, most countries of destination abolished the possibility to file an asylum application at their embassies and visa policies were tightened.

But simultaneously, I contend that, while solidarity *abroad* diminished, de facto solidarity *within* many asylum countries increased despite the growing anti-refugee rhetoric in public discourse. In the last decades, we have witnessed a process of humanitarianization, judicialization and depoliticization of asylum analyzed among others by Gibney, Price or Thielmann: “In many developed countries, material reception conditions have *been* improved, the definition of what constitutes protection needs has *been* widened, *procedural safeguards in the refugee determination process and against the removal of those not qualifying for refugee protection have been strengthened*” (Thielemann and Hobolth 2016: 644). This trend is confirmed by indexes of asylum policy restrictiveness such as the IMPIC Dataset (Schmid and Helbling 2016). Non-refoulement is far from being respected everywhere but legally accepted much more solidly than ever; even at the border. Forced removals are violent and tragic, but they concern a minority of asylum-seekers. Indeed, protections rates have been rather high in recent years.

There is a tension here because States simultaneously attempt to deter, prevent access, and deport. All this means that the territorial asymmetry of solidarity has widened. If a refugee manages to survive long enough to be rescued outside the territorial waters of Libya, he or she will be disembarked in Italy and the chances of being protected will improve. If refugees stay in Libya or elsewhere, they will be ignored.

## Conclusion

Taken together, the lines of explanations I have outlined converge to better explain why a growing number of people put all their hopes in a journey to Europe. The exact measure of the explanatory contribution of each geohistorical evolution I identified is beyond the scope of this paper, but I hope to have contributed to deepen our understanding of a crisis for which adequate responses still need to be found. With that aim in mind and to quote Fernand Braudel (1958: 727), we should, avoid “*dramatic & breathless interpretations*” and try instead to capture the structural and progressive evolution of the geographies of connectivity, distance, territory and solidarity.

## **Social Integration of Migrants in the Netherlands, the case of Moroccan Entrepreneurs, by Karima KOURTIT, Enseignant-Chercheur à l'Université Eindhoven JADS (Jheronimus Academy of Data Science), s-Hertogenbosch (Pays-Bas)**

---

### Résumé

Une forme particulière d'un nouveau entrepreneuriat a émergé, il s'agit de l'entreprenariat des migrants.

Les migrants entrepreneurs sont souvent vus comme les nouveaux "héros entrepreneurs" qui transforment les rêves en réalité dans des conditions de développement dures, spécialement dans le secteur des petites et les moyennes entreprises (PME). Cela contribue au développement de l'intégration et de la grande diversité entrepreneuriale de notre économie sociale moderne. Cette forme reflète les différentes cultures et les capacités ouvertes en vue d'une plus grande croissance économique dans les villes ; elle mène aussi à la diversification de l'économie. La présente communication traitera des performances des migrants entrepreneurs dans les villes hollandaises modernes et plus particulièrement des migrants entrepreneurs de la deuxième génération.

Durant les dernières décennies, les migrants entrepreneurs sont devenus les moteurs du changement urbain et de la vitalité économique. Plus récemment, une transition intéressante dans ce contexte s'effectue, allant de l'implication dans le business traditionnel vers des activités modernes faisant partie du courant dominant, mais quelquefois plus créatives (consultance, NTIC, mode). Ceci est souvent appelé "stratégie de rupture" parce que ces migrants entrepreneurs emploient leurs ressources (capital humain, réseaux sociaux, capital financier) pour pénétrer des marchés de consommateurs plus prometteurs, bien que plus risqués. La communication est aussi basée sur une enquête ayant pour objectif de déterminer si et dans quelle mesure les Marocains entrepreneurs de deuxième génération sont orientés vers les marchés dominants, modernes, et compétitifs dans les quatre plus grandes villes des Pays-Bas.

\*\*\*\*

From early history of mankind onwards, people have always been on the move (see Tellier 2007). Some population groups were permanently on the move (like nomadic Bedouins in the Middle East or mobile Indians in America), while others moved from a given place of residence to another fixed destination. The latter category of moving people is normally called migrants: people who leave their place of origin and decide to live in a different place for at least one year.

The volume of migration has significantly increased over the past decades, mainly as a result of a decline in transaction and mobility costs, a rise in information provision in a global communication world, land use changes due to climate change, and an increase in internal stress conditions in and between several countries (caused by war conditions, religious suppression, political turmoil, lack of elementary means for a satisfactory life, poverty, and so forth).



As a consequence, we see world-wide an increasing share of the population in a country that has a migrant background (not only first-generation migrants, but also population groups whose ancestors were migrants). This rise in diversity is not a threat but may in principle be a benefactor to the host society.

This sunny-side-of-life interpretation of international migration needs clearly some qualification. Not all migrants are identical and not all of them have equal human capital opportunities. In the past, the mass migration moves into post-WW II Western-Europe were mainly based on unskilled labour demands in the country of destination. Nowadays, there is a rising tide of knowledge migration, based on highly-skilled workers, which means a marked contrast with traditional migration motives.

A critical condition for an optimal match of migrants on the national or regional labour market is not only free access, but also – and in particular – a sharing of a similar educational and cultural background, especially, the local language and attitude. Without a sufficient language proficiency and local attachment by an entrant to the local labour market, a match is very hard to achieve for most of the professional and skilled activities (except in scientific research).

Consequently, migrants who fall outside the standard shared cultural and employment frameworks in a host country will not easily find an acceptable job according to their qualification, unless they become self-employed or start their own business. This has led to an increasingly rising phenomenon in host societies, viz. ethnic (or migrant) business.

## **1. Ethnic Business**

Historically, foreigners in a given country were often not given equal opportunities, as a result of institutional and monopolistic protection systems (for instance, the medieval guild system), local antagonism against people with a different cultural background, or lack of communication due to insufficient mastery of the local language.

Consequently, foreigners were often forced to resort to different types of alternative jobs, in particular self-employed jobs and business activities. Indeed, in many cases the stranger was forced to become a trader, in order to ensure a decent living.

These socio-economic backgrounds are nowadays still valid and have prompted the currently popular notion of ethnic entrepreneurship (sometimes also called migrant entrepreneurship or minority entrepreneurships).

In general, migrant entrepreneurship is defined as the execution of business activities undertaken by migrants with a specific socio-cultural and ethnic background (Choenni 1997). This new type of entrepreneurship calls for a unique socio-cultural business attitude, often based on informal social capital and networks and often driven – certainly at initial stages – by an ethnic market orientation.

Entrepreneurship is often seen as a last resort for migrants, if they have many deficiencies (e.g., insufficient language mastery) which act as impediments for a socio-economic integration on the labour market.

In this context, the city tends to become a melting pot of migrant entrepreneurship, where in the first stage migrant enterprises were based on low-skilled expertise but where in the second stage many migrant enterprises were oriented towards creative and highly-skilled activities and up-scaled markets (the so-called break-out approach). This means a gradual transition to mainstream markets.

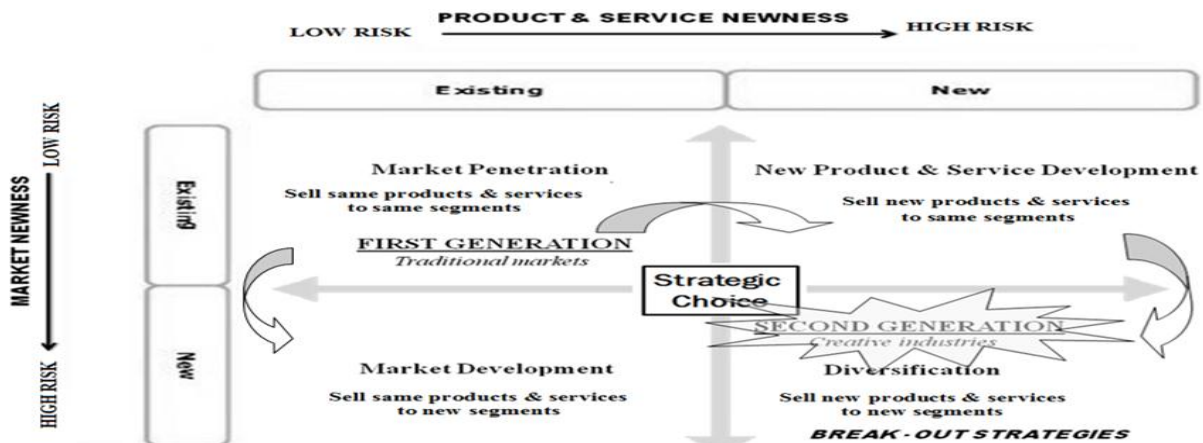
The ‘new entrepreneurship’ thus becomes a source of new economic opportunities for cities and regions, as it:

- contributes to new job creation and diversification;
- stimulates introduction of new products and processes in the market (*their diversity leads more to new and innovative combinations*), which in turn will attract new companies (market dynamics);
- contributes to ‘city marketing’ → ‘creative city’ to attract visitors, talent, innovative companies and new residents towards the city;
- strengthens the urban social cohesion and cultural diversity;
- provides a major challenge (*serious competitors*) to established firms and encourage them to improve their performance (price/quality ratio);
- Reinforces urban SMEs.

## 2. Research Framing

To understand and map out the position of first - and second - generation migrant entrepreneurs, we can use the so-called Ansoff (1957) matrix on business growth strategies (Figure 1).

Figure 11: Conceptual Framework: business model of migrant entrepreneurship



Source: Ansoff Matrix (1957), adjusted by authors (see for details Kourtit et al. 2013; Kourtit and Nijkamp 2012)

This conceptual framework model was applied to study the position of Moroccan businessmen in Dutch Cities, based on an extensive survey questionnaire containing the following list of indicators on business performance and backgrounds:

- Age;
- Level of education;
- First or second generation;
- Legal form of business;
- Diversification and growth strategies;
- Target group(s);
- Personal expertise;
- Experience in the market;
- Risk-taking issues;
- Starting problems;
- Market competition;
- Use of information or professional advice in business;
- (Formal and informal) network contacts or participation;
- Use of ICT;
- Knowledge and expertise enhancement (training, courses);
- Success factors for business;
- Major bottlenecks in business;
- Innovative attitude (products, processes, organisation) ;
- Growth strategies and future orientation (short term and long term);
- Business performance: turnover;
- Profitability;
- High-quality products;
- Innovation.

The results of our investigation among Moroccan entrepreneurs in the Netherlands can be briefly summarized as follows:

#### **Business Characteristics**

- Majority of the Moroccan businesses is small-sized (< 5 employees (71%));
- Entrepreneurs are active in the ICT, and Consultancy and Research sectors;
- Moroccan businesses are relatively young (54% of the entrepreneurs started after 2006); 8% are older than 2001.

#### **Personal Characteristics**

- Majority of the entrepreneurs falls between the age of 25-39 (83%);
- Majority of the entrepreneurs was born in Morocco and more than 50% of them came between 1971 and 1980 to the Netherlands (< 12 years);
- Most of them achieved their highest level of education in the Netherlands (92%): higher vocational education, University and Post-doc (79%); and speak Dutch fluently.

## Motivation and Driving Forces

- Majority of the entrepreneurs was student (67%) and active part-time as an entrepreneur;
- In their previous position and in the same sector (83%);
- The main reasons to become an entrepreneur were to be independent and own boss (80%) in the same sector (attractive and growing market opportunities);
- Previous position and experience in the same sector create a pull affect on self-employment;
- Most of them used their own savings (67%) to set-up a business, no detailed financial plan and no support from formal institutions, obtained information from their own experience and family and friends

Factors such as capital and information sources show that the new generation of Moroccan entrepreneurs is quite independent of their family, friends and others.

## Conclusion

The overall conclusions on the achievements of Moroccan entrepreneurs in Dutch cities are:

- migrant entrepreneurship is a very heterogeneous activity,
- migrant entrepreneurship is a great mechanism for sound and balanced urban development,
- the success of migrant entrepreneurship is not so much determined by ethnic characteristics, but more by their capacities and resources.

## Entre migration de transit vers l'Europe et immigration au Maroc : réalités multiples, rêves d'ailleurs et opportunités, par *Nadia KHROUZ, Experte des questions migratoires, Consultante au Conseil National des Droits de l'Homme (Maroc)*

---

### Summary

This presentation focus on Morocco's position as an emigration country which shifted from being a transit country to an immigration one.

The very notion of transit will be reviewed and the impact of public mechanisms relating to the migrants' situation will be analyzed. To this effect, issues regarding the migrant settlement and the integration strategy's difficulties will be addressed.

\*\*\*\*

Le Maroc a mis en place une nouvelle politique d'immigration et d'asile (NPIA) ambitieuse qui se déploie depuis 2013 et continue d'évoluer, dans les réformes mises en place comme dans les pratiques déployées. Le Royaume a également pris les devants au niveau régional pour une position commune sur la migration, pour une ré-interrogation de certaines perceptions relatives à la migration et pour une harmonisation des pratiques avec ses engagements relatifs aux droits de l'Homme.

D'abord pays d'émigration, avec près de 5 millions de Marocains résidents à l'étranger, le Maroc a ensuite été considéré comme pays de transit vers l'Europe pour ceux qualifiés de Subsahariens. Ces références au transit sont omniprésentes dans les discours publics depuis le début des années 2000, occultant, partiellement du moins, des migrations, anciennes pour certaines personnes africaines et non africaines, pour lesquelles il n'est pas avéré que le projet soit de rejoindre l'Europe.

La mise en place d'une politique migratoire équilibrée entre gestion de la migration et respect des droits humains implique :

- de se fonder sur une connaissance exhaustive des présences étrangères sur le territoire et des phénomènes migratoires,
- de tenir compte du temps nécessaire à une harmonisation des dispositifs juridiques avec les instruments internationaux des droits de l'Homme tels que ratifiés par le Maroc, ainsi que celle des pratiques, notamment administratives et judiciaires, avec les lois et règlements en vigueur.

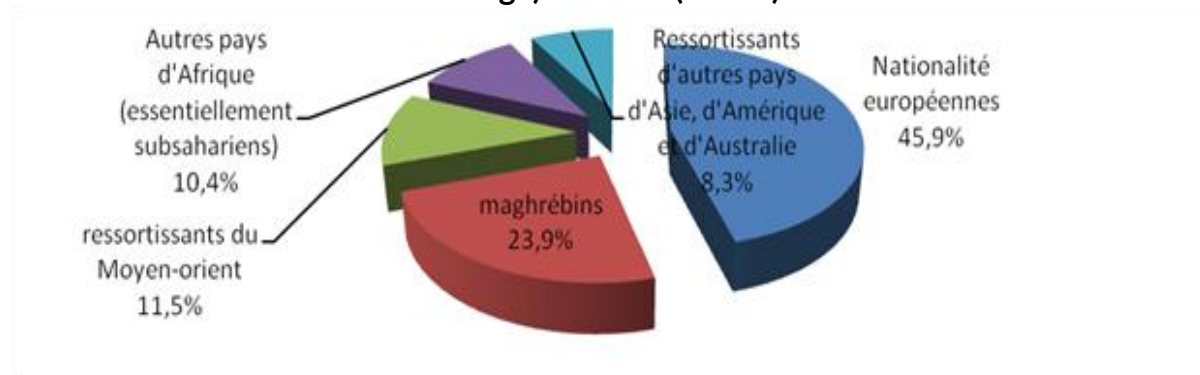
## 1. Pour une meilleure connaissance des présences étrangères sur le territoire

Outre l'élaboration de données fiables sur diverses dimensions de la présence des étrangers<sup>43</sup>, cette connaissance implique de sortir de la vision biaisée, focalisée sur « la figure, largement médiatisée mais réductrice, du subsaharien errant sur les routes, acculé à recourir à la charité publique ou s'attaquant régulièrement et en groupe, aux frontières des deux présides occupés » (CNDH, 2013 : 2).

Selon les données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2014, rendues publiques à l'occasion de la journée mondiale des migrants 2017<sup>44</sup>, le Maroc compte 84 000 étrangers<sup>45</sup>, ce qui représente près de 34 000 étrangers de plus qu'en 2004 (50 210 étrangers recensés)<sup>46</sup>. La population au Maroc a cependant augmenté de 4 millions de personnes entre 2004 et 2014, ce qui amène à relativiser l'augmentation du nombre d'étrangers recensés sur le territoire.

En 2014, les "Africains" constituent 41.6 % de la population étrangère, contre 34.3% en 2004. A souligner qu'en 2004, le Haut-Commissariat au Plan distinguait les "Maghrébins" (23,9% de la population étrangère recensée) des "ressortissants d'Afrique (essentiellement Subsahariens)" qui représentaient 10.4% de la population étrangère.

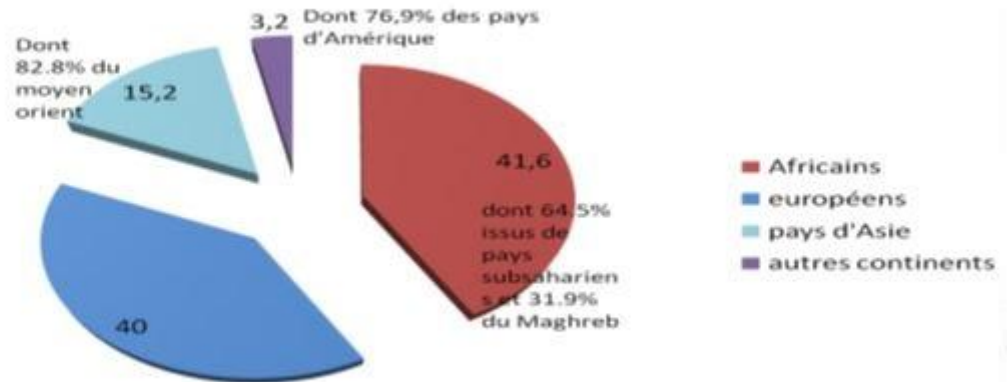
**Figure 7 : Répartition des résidents étrangers selon le groupe de nationalité (en % âge) en 2004 (RGPH)**



Source : RGPH 2014

En 2014, les Maghrébins ont donc été intégrés dans la catégorie des « Africains », ce qui participe à ce changement de perception. En 2014, 22 538 personnes issues d'Afrique subsaharienne<sup>47</sup> sont recensées. Ce chiffre peut être mis en parallèle avec les 21 336 Français (non binationaux marocains) recensés (25,4 % des étrangers recensés).

Figure 8 : Ventilation de la population étrangère au Maroc



Source : RGPH, 2014

Le Maroc est donc bien un pays d'immigration et un pays d'émigration ancien, bien que les étrangers sur le territoire ne constituent qu'une proportion minime de la population : 0.25 % en 2014 contre 0.172% en 2004.

Tableau 3 : Données des recensements de la population concernant les étrangers (RGPH)

	1935	1952	1960	1971	1982	1994	2004	2014
Résidents étrangers en % pop. Marocaine	0,364	0,577	0,34	0,073	0,030	0,0192	0,0172	0,025

Source : RGPH/Divers

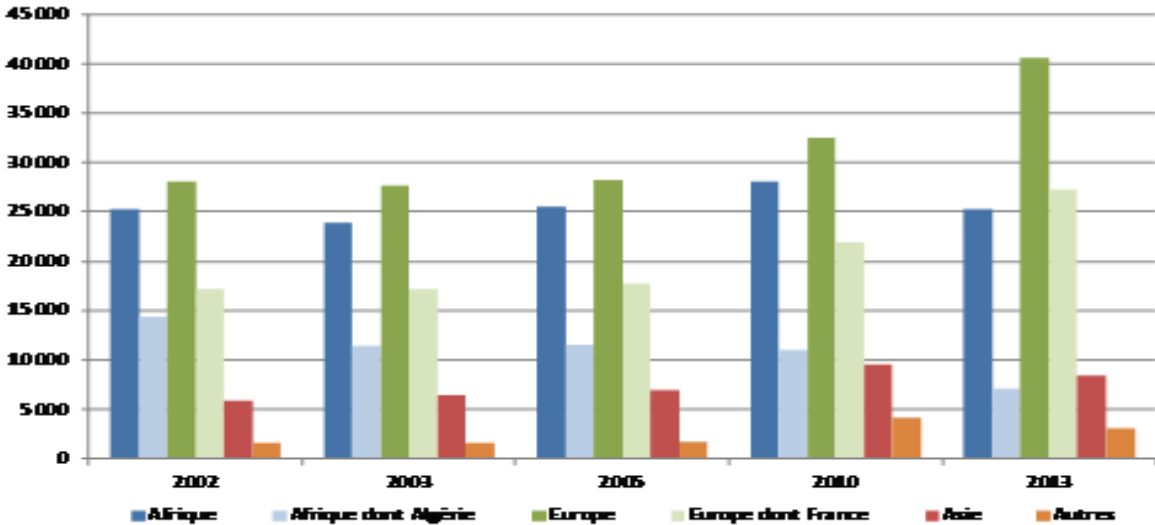
L'immigration française au Maroc est ancienne, tout comme celle de certains ressortissants d'Afrique de l'Ouest. Ces migrations n'ont pas été et ne sont pas toujours considérées comme problématiques. L'immigration au Maroc se diversifie, en termes d'appartenance nationale et de statut administratif. L'immigration africaine au Maroc est constituée de travailleurs, de chefs d'entreprise, d'étudiants, de réfugiés et demandeurs d'asile, de personnes ayant des liens familiaux avec des résidents au Maroc (Marocains ou étrangers) et de personnes en quête d'une vie meilleure.

Le Maroc est un pays de transit, du fait de sa position géographique mais aussi et en particulier depuis le durcissement des conditions d'accès au territoire européen. Ce transit concerne des ressortissants d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale, du Maghreb et du Moyen Orient, ainsi que d'Asie.

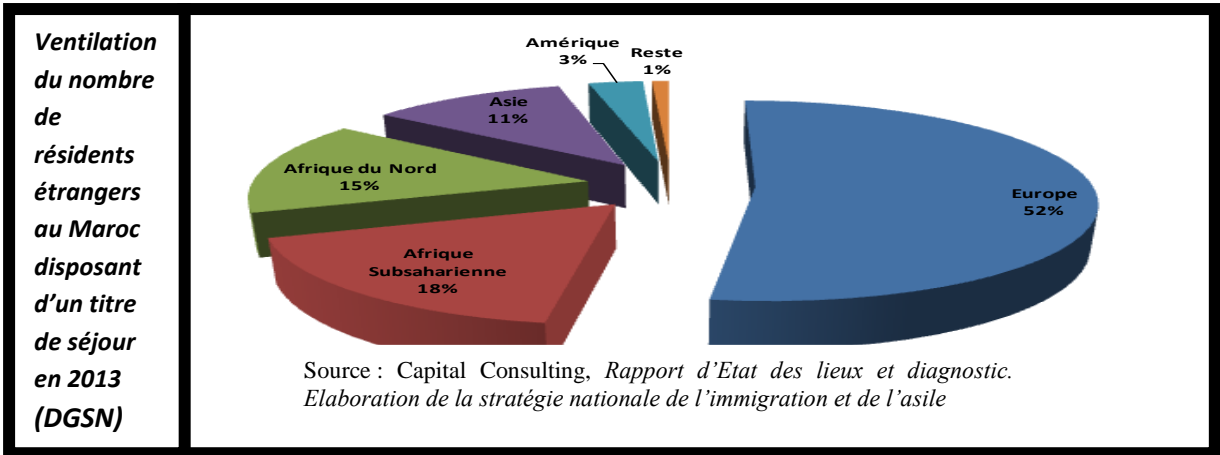
Des étrangers continuent de passer par le Maroc pour rejoindre l'Europe, bien que les conditions de passage soient devenues plus difficiles et dangereuses. La mise en place de l'espace Schengen et de dispositifs de contrôle à l'entrée dans l'Union européenne ont placé les pays frontaliers des rives sud et est de la méditerranée comme espaces de transit vers l'Union. Le postulat alors posé était que le Maroc n'intéressait pas ces "migrants". Cela a aussi amené à la mise en place de dispositifs de contrôle de la migration à l'entrée au Maroc et plus au sud du continent africain.

Si le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) dénombre 84 000 étrangers en 2014, 77 548 étrangers bénéficient d'un titre de séjour en 2013, toutes catégories administratives confondues, et donc avant le lancement des deux opérations de régularisation exceptionnelle lancée dans le cadre de la NPIA.

**Figure 9 : Evolution et ventilation nombre de résidents étrangers disposant d'un titre de séjour (DGSN)**



Une proportion non négligeable des ressortissants d'Afrique du nord, de l'Ouest et d'Afrique centrale sont en situation régulière au Maroc.





Certains ressortissants africains bénéficient de facilités d'entrée sur le territoire marocain pour un séjour de 90 jours, comme il en est des Maliens, des Nigériens, des Sénégalais, des Ivoiriens, des Congolais (Brazzaville), des Algériens, des Tunisiens, des Gabonais ou des Guinéens (Conakry). Certains bénéficient d'autres avantages en vertu de conventions d'établissement avec le Maroc (Algérie, Sénégal et Tunisie), permettant notamment de ne pas être soumis à la règle de la préférence nationale pour l'accès à l'emploi. Des ressortissants d'autres régions bénéficient d'avantages similaires.

Outre les étrangers bénéficiant d'un titre de séjour au titre de la loi n°02-03<sup>48</sup>, le Maroc a impulsé deux opérations exceptionnelles de régularisation qui ont permis la régularisation du séjour de certains étrangers irrégulièrement établis sur le territoire<sup>49</sup> et a ciblé particulièrement les Africains, en particulier originaires d'Afrique de l'ouest et centrale. L'opération de 2014 a permis à 23 649 étrangers de 116 nationalités d'obtenir des avis favorables. Parmi les régularisés, sont particulièrement représentés les Sénégalais (6600), les Nigériens (2380), les Ivoiriens (2281).

Tous les étrangers en situation administrative irrégulière n'ont pas intégré les opérations de régularisation, soit parce qu'ils ne répondaient pas aux critères encadrant l'opération, ou qu'ils ne souhaitaient pas s'installer au Maroc, ou que leur maintien en situation administrative irrégulière n'apparaissait pas comme problématique, comme par exemple le cas des étrangers travaillant au Maroc irrégulièrement mais se maintenant sur le territoire marocain sous séjour touristique régulièrement renouvelé.

Plusieurs régularisés remplissaient des critères d'intégration en lien avec leur durée de résidence au Maroc, une activité professionnelle depuis au moins deux ans, ou un lien marital avec un (e) marocain(e) ou un étranger régulièrement établi sur le territoire. Difficile de supposer que ces personnes avaient un projet de migration vers l'Europe.

Parmi les personnes régularisées dans le cadre des opérations de régularisation de 2014 et 2017, certaines se sont régularisées pour plus de sécurité ou pour sonder leurs possibilités d'établissement mais depuis elles ont quitté le Maroc.

Le transit peut difficilement être supposé en amont du passage des frontières. La catégorie du transit est par définition instable, fragile et temporaire. Elle est par ailleurs étroitement liée aux perspectives d'établissement, d'accès aux droits et à l'arbitrage que réalise l'individu dans son choix entre rester et partir.

## **2. Du transit à l'installation ou de l'installation au transit ?**

La nouvelle politique nationale d'immigration et d'asile (NPIA) a remis en question le postulat du transit et impulsé une dynamique positive visant à mettre en place une politique d'immigration et d'asile plus en accord avec le contexte marocain et soucieuse d'une harmonisation de la législation nationale, des pratiques du droit des étrangers avec les engagements nationaux et internationaux du Maroc.

Parallèlement, la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA) a impulsé la mise en place de dispositifs visant à soutenir l'intégration des étrangers régularisés et des réfugiés reconnus par les autorités marocaines. Il s'agissait également de permettre à des étrangers en séjour irrégulier dont le projet initial pas à l'origine nécessairement de s'établir au Maroc, de bénéficier de conditions simplifiées pour pouvoir se maintenir sur le territoire et trouver une alternative à un départ, notamment irrégulier, vers un ailleurs. Différentes dispositions de la (SNIA) ne concernent ni les étrangers régulièrement établis au Maroc, ni les étrangers en situation administrative irrégulière.

Le Royaume a également lancé des chantiers plus larges, concernant l'accès à l'emploi, à la scolarisation, aux conditions de régularisation, etc., touchant l'ensemble des étrangers au Maroc et intervenant davantage dans le cadre de réformes du droit commun.

La nouvelle loi sur la migration, en attente d'être adoptée, pourrait apporter certaines réponses, ou des débuts de réponses, concernant l'évolution des conditions d'entrée, de séjour et de sortie des étranger, ainsi que pour ce qui est des modalités de gestion des étrangers irrégulièrement établis sur le territoire<sup>50</sup>, en termes de sanctions mais également d'accès aux droits fondamentaux.

Les étrangers au Maroc subissent différentes difficultés légales ou pratiques au Maroc, notamment en matière d'accès au travail pour les étrangers soumis à la règle de la préférence nationale, mais également pour l'obtention d'un contrat de travail ou d'un contrat de bail, en matière de procédure de mariage, de pérennisation du titre de séjour, de regroupement familial ou de transfert de leurs ressources dans leurs pays d'origine. Les autorités marocaines interviennent d'ores et déjà pour réformer certaines dimensions de l'accès aux droits, via les dispositifs liés à la migration mais aussi les réformes, communes aux marocains, intervenant sur le fonctionnement des administrations, l'harmonisation de la législation marocaine avec la Constitution de 2011 et les engagements internationaux pris par le Royaume.

La migration africaine vers l'Europe se poursuit donc, concernant les Marocains, les autres Maghrébins, les ressortissants d'Afrique de l'Ouest et centrale. Elle concerne également des ressortissants de pays d'Asie et du Moyen-Orient. Il s'agit de personnes dont le projet originel est de se rendre en Europe ou des personnes qui "ne se sont pas trouvées" et poursuivent leur route vers l'Europe ou ailleurs ? Ces mouvements migratoires devraient se poursuivre dans les prochaines années, limités ou réorientés par les dispositifs de lutte contre la migration irrégulière.

Outre le ou les types de politiques concertées qui pourraient être mises en place en matière de migration, dans un esprit de partenariat, de responsabilité partagée et de soutien à la bonne gouvernance, la migration africaine vers l'Europe doit pouvoir être envisagée dans le cadre des différentes migrations s'orientant vers le Maroc et transitant par le Maroc, pour envisager les facteurs intervenant sur les projets migratoires des personnes, sur leur volonté de poursuivre, de rester ou de repartir vers leur pays d'origine.

Cela interroge également le ou les types d'immigration souhaitées ou à assumer au titre d'engagements internationaux, en vue de la mise en œuvre de dispositifs adaptés, respectueux des procédures et des droits humains, ainsi que les réponses susceptibles d'être apportées à une immigration de personnes dans une situation de précarité, souvent moins désirée mais inévitable, et nécessitant des dispositifs de régularisation hors du droit commun, d'accompagnement à l'insertion et d'assistance humanitaire.

## **Conclusion**

Le Maroc est aujourd'hui à une étape déterminante de son positionnement en matière de gestion de la migration et de protection des droits des étrangers sur son territoire, que ceux-ci aient pour projet de rester ou de poursuivre leur route. Cela implique qu'il tienne compte de dimensions liées au respect des droits, à des enjeux sécuritaires, humanitaires et des réalités socio-économiques nationales, tout en s'ancrant dans son contexte régional. Ses relations avec les Etats de la région, la place récemment prise au sein de l'Union africaine, la perspective de l'adhésion à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et les relations avec l'Union européenne et ses Etats membres, interviennent incontestablement non seulement dans les dispositifs mis en œuvre au Maroc concernant les droits accordés aux étrangers mais sont également susceptibles d'impacter les perceptions et positionnements relatifs à différents phénomènes migratoires au sein des plateformes de concertations et de négociations en développement, au niveau bilatéral, régional et international.

**Politique concertée entre l'Afrique et l'Europe pour la gestion de la question migratoire : Enjeux et problématiques majeurs, par Papa Birama THIAM, Directeur de la coopération technique, Secrétariat Général de la Présidence de la République / Coordonnateur du Programme d'Appui aux Initiatives de Solidarité pour le Développement (Sénégal)**

---

**Summary**

This presentation will first address the history, the perception and the current trends of South-North migration. It will also, tackle the context and the issues of migration as regards development. These are drawn up on the basis of some example of "good practices", i.e. the Programme to Sustain Solidarity Initiatives for Development. The third part of the presentation will be devoted to some recommendations in the field of concerted management of migration issue between Africa and Europe.

\*\*\*\*

**Aux origines des migrations sud-nord**

Les pays de destination ont toujours organisé la migration de travail, afin de répondre au besoin de main-d'œuvre à la sortie de la 2<sup>nd</sup>e guerre mondiale. La France par exemple a organisé le recours à la main d'œuvre étrangère i) en créant en 1945 l'Office national de l'Immigration (ONI), et ii) en ayant une politique se traduisant par l'ouverture de comptoirs de recrutement via les entreprises françaises directement dans ses anciennes colonies.

La réalisation de programmes de logement à proximité des lieux de production, la possibilité du regroupement familial, ont amélioré les conditions de séjour des travailleurs immigrés. Les migrants ont contribué aux efforts de reconstruction, apporté leur part de réussite à des secteurs entiers de l'économie (industrie automobile, BTP, extraction minière, ...).

Cet héritage et cet apport ne sont malheureusement pas valorisés. Ils tendraient même à être occultés. Le regard porté sur l'immigration dans l'opinion publique de la majorité des pays industrialisés, est excessivement négatif. L'immigration est présentée comme une situation subie, un sujet récurrent dans le débat politique, législatif, sociétal, en faisant l'amalgame entre migrants économiques, migration irrégulière, réfugiés. Les travaux de recherche sur les apports positifs des diasporas demeurent inaudibles dans les débats sur l'immigration.

Cette obsession autour de l'immigration irrégulière s'accompagne pourtant de dispositifs facilitant les parcours professionnels pour les migrants qualifiés. Le nombre de migrants ayant un niveau d'éducation élevé a affiché une hausse dans les pays de L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) au cours de la dernière décennie (+ 70 %), atteignant 27,3 millions en 2010/11. Il illustre la volonté des pays d'accueil de réguler ces flux migratoires et de les organiser en cohérence avec les besoins de leur marché du travail.

La *crise migratoire en Mer Méditerranée* reflète malheureusement l'ampleur du phénomène des migrants économiques, dont les rangs sont constitués notamment de la jeunesse issue de la zone sahélienne et de la Corne de l'Afrique, exposés aux réseaux mafieux, aux trafiquants d'êtres humains, à la mort. 191.690 *migrants irréguliers* entrés en 2016 dans l'espace européen sont passés par la Méditerranée centrale et occidentale<sup>51</sup>. 7.945 *décès* en Mer Méditerranée ont été recensés en 2016<sup>52</sup>, des personnes venant d'Afrique essentiellement (18.500 *morts* depuis 2014), sans tenir compte des disparus qu'on ne retrouvera jamais.

Cette crise souligne surtout la priorité d'œuvrer au développement des régions d'origine de ces migrants afin qu'ils puissent s'imaginer un futur chez eux, et de sortir du traitement superficiel évoqué lorsque la problématique migratoire est abordée.

Un autre élément à partager avec vous porte sur la géographie des flux migratoires, qui sont sensibles aux variations de l'économie mondiale. L'éventail des pays de destination pour les migrants s'est considérablement élargi ces dernières décennies. Les migrants s'orientent vers les pays où la croissance économique est forte, notamment dans les pays du Sud. A partir de 2013, les migrants Sud-Sud représentent un nombre supérieur aux migrants Sud-Nord<sup>53</sup>.

Depuis 2000, le nombre total de migrants a crû plus rapidement dans les pays du Sud que dans les pays du Nord. L'essentiel des migrations internationales africaines sont des migrations intra-régionales. Il est nécessaire de relativiser l'ampleur des flux migratoires de l'Afrique vers l'Europe. Si des pays historiques d'immigration de l'Union européenne font mention de leurs difficultés et de leur préoccupation quant à l'immigration régulière, il ne faut pas oublier que c'est dans les pays du continent africain que sont gérés la majorité des flux de migrants, leur accueil, l'organisation de leur séjour, leur insertion et leur intégration.

## **1. Migration et développement**

La migration et le développement sont deux processus liés qui prennent une dimension importante dans un contexte de mondialisation. La reconnaissance des apports positifs des migrations sur le développement est un enjeu mondial. La thématique « Migration et développement », qui fait l'objet de travaux de recherche, a été prise en considération à l'échelle mondiale récemment. Au plan international, désormais l'accent est mis davantage sur le potentiel que revêt la migration pour rendre le développement durable et réduire la pauvreté des pays d'origine.

Les Nations Unies promeuvent depuis 2006 l'organisation du Dialogue de Haut Niveau sur les migrations internationales. A l'occasion de la deuxième rencontre en 2013, a été rappelée la « *nécessité d'optimiser les liens entre migrations et développement et de faire des migrations un atout* », notamment en étudiant « *l'un des aspects les plus prometteurs des migrations, à savoir leur rapport avec le développement* ». A l'échelle internationale, le Forum mondial sur les migrations et le développement (FMMD), organisé annuellement, rassemble acteurs étatiques et non étatiques afin d'alimenter le dialogue de haut niveau sur les migrations internationales.

Cette vision rénovée des questions migratoires comme étant un potentiel est également un sujet qui figure à l'agenda du dialogue politique dont s'emparent les grands ensembles régionaux. En 2005, l'adoption par l'Union européenne d'une approche globale des migrations vise justement à donner une dimension extérieure à sa politique en matière de migrations, fondée sur le partenariat avec les pays tiers.

A partir de 2006, les conférences euro-africaines sur la migration et le développement<sup>54</sup> ont fait de la mise en œuvre de projets concrets visant à valoriser le potentiel d'investissement et de solidarité des migrants, un des piliers de ce dialogue politique.

Plus récemment, dans le contexte de la crise des migrants en Méditerranée, en Libye, au Niger et dans le Sahel, l'adoption du *Plan d'action de La Valette* entre pays européens et africains lors du *Sommet international des migrations en novembre 2015*, a renforcé cette orientation en réitérant les avantages des migrations en termes de mobilité pour les étudiants, les chercheurs et les personnes qualifiées et en termes de développement, tout en maintenant, côté européen, la priorité sur la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et sur le renforcement de la coopération en matière de réadmission et de retour.

De par sa position géographique de carrefour de mobilité, de brassage et d'intégration de peuples d'horizons divers, le Sénégal bénéficie d'une tradition ancienne de migration, internationale. Les dynamiques de mobilité interne et internationale se sont renforcées après l'indépendance du pays en 1960 en se diversifiant.

A l'instar de plusieurs pays en développement, il existe de réelles difficultés en termes de statistiques sur la migration sénégalaise. Selon la Division de la Population des Nations Unies, le nombre de Sénégalais établis à l'étranger est estimé à plus de 533.000 individus en 2013, dont 265.000 résident en Europe (49,7%), 251.000 en Afrique (47%) et 16.000 en Amérique du Nord (3%). Cependant, ces données ont été régulièrement complétées par des estimations qui tiennent compte des personnes non enregistrées, des binationaux, et qui conduisent à des résultats supérieurs. Les estimations font état d'environ 3 millions de Sénégalais migrants internationaux.

Les résultats du dernier recensement général de 2013 au Sénégal confirment ces tendances migratoires internationales et soulignent une accélération du mouvement : *les Sénégalais ayant émigré au cours de la période 2008-2012 sont estimés à près de 165.000 individus*<sup>55</sup>. Globalement, le phénomène migratoire touche toutes les régions du Sénégal et les destinations se sont considérablement diversifiées, de sorte qu'il est actuellement rare de visiter un pays étranger sans y rencontrer une communauté sénégalaise bien établie.

De plus, il faut reconnaître à la diaspora sénégalaise son attachement à son pays d'origine, et d'avoir toujours témoigné d'un lien de solidarité avec le Sénégal. Ce lien fort qui découle de l'organisation sociale liée au départ (soutien de la famille, du clan...) transcende les catégories sociales, les origines ou les générations, et fait de la solidarité envers son pays d'origine une particularité de la migration sénégalaise.

Les membres de la diaspora sénégalaise sont considérés comme des acteurs à part entière du développement économique et social de leur pays d'origine. Les transferts d'argent vers le Sénégal représentent une manne financière significative : 1,45 Milliard EUR annuel soit 4 M EUR par jour<sup>56</sup>. Ces montants ont été multipliés par 7 entre 2000 et 2015<sup>57</sup> faisant du Sénégal le 5<sup>ème</sup> pays d'Afrique bénéficiaire des envois de fonds des migrants en valeur relative par rapport au Produit National Brut (soit 13,75 %). Ces transferts représentent deux fois le niveau de l'aide publique au développement (APD) et cinq fois le montant des investissements directs étrangers (IDE).

Le Sénégal a été très tôt inspiré par le potentiel de sa diaspora sur le développement économique et social. Depuis le début des années 2000, le Sénégal a engagé des réflexions profondes sur les voies et moyens à envisager en vue de mettre en œuvre des actions concrètes pour une optimisation de l'implication des migrants dans le développement de leur pays d'origine.

Cette orientation est venue renforcer une dynamique d'ouverture et de dialogue des pouvoirs publics à l'endroit de la diaspora sénégalaise, marquée par la création d'un Ministère chargé des Emigrés en 1984 (puis des Sénégalais de l'Extérieur à partir de 1993). En 2000, l'organisation du *Symposium sur le partenariat*, a accéléré le dialogue entre institutions publiques et diaspora. Cet événement a permis de discuter des voies et moyens de collaboration entre l'Etat et la diaspora sénégalaise, et d'envisager des dispositifs pour l'accompagner. Au cours de cette rencontre, ont émergé une vision et des axes prioritaires de collaboration.

Souvent dénommée la 15<sup>ème</sup> région du Sénégal (le pays en compte 14 sur le plan administratif), la diaspora sénégalaise est désormais représentée à l'Assemblée nationale suite à la dernière réforme constitutionnelle qui a permis d'octroyer à la diaspora sénégalaise quinze députés pour la représenter.

## **2. Un exemple de bonne pratique, le Programme d'Appui aux Initiatives de Solidarité pour le Développement (PAISD)**

Dans le cadre de la coopération bilatérale franco sénégalais, un dispositif innovant a été mis en place depuis 2005, pour mieux structurer et amplifier l'apport de la Diaspora sénégalaise en France aux efforts de développement de son pays d'origine à travers le programme "*le Programme d'Appui aux Initiatives de Solidarité pour le Développement / PAISD*" qui intervient autour de 4 axes :

- la valorisation de l'expertise des migrants dans le cadre de missions d'expertise.
- la promotion de la jeunesse issue de la diaspora à travers la réalisation de missions de volontariat.

- la *mobilisation de l'épargne des migrants* autour de la création d'entreprises individuelles et collectives et d'actions de développement local dans les régions d'origine.
- une composante transversale de *désenclavement numérique des régions périphériques du Sénégal*.

## Résultats et financements mobilisés

Dans le cadre de la Composante « *Appui au Développement local des régions d'origine* » du PAISD, 161 ouvrages socio-économiques ont été réalisés, dans les secteurs de l'éducation, de la formation professionnelle, de la santé, de l'eau potable et des aménagements hydro agricoles, pour un montant total de 18,6 M EUR. Ces niveaux d'investissements mobilisent des contreparties importantes auprès des migrants grâce à leurs cotisations et à la contribution de leurs partenaires : 6,3 M EUR.

### *Accès à l'éducation / formation professionnelle et apprentissage*

65 infrastructures d'éducation et de formation professionnelle (lycées, collèges, écoles élémentaires, centres de formation professionnelle et d'apprentissage) : 22.000 élèves concernés chaque année, 405 salles de classe construites en remplacement de salles sous abris provisoires.

### *Accès à la santé*

45 infrastructures de santé (centres de santé, dispensaires, maternité, case de santé, logements pour le personnel) : 309.000 personnes polarisées par les établissements de santé.

### *Accès à l'eau potable / Hydraulique rurale*

41 infrastructures d'accès à l'eau potable (châteaux d'eau, forages, réseaux, station de potabilisation) : 183.000 usagers accédant à un service d'eau potable de qualité et pérenne, 219 km de réseau de distribution réalisés pour un meilleur accès à l'eau potable à domicile.

## Leçons apprises

### Cohérence des projets avec les politiques publiques sectorielles

La structuration des interventions de la diaspora passe par leur arrimage aux stratégies nationales et sectorielles dans le pays d'origine, afin d'en amplifier et de mieux valoriser les retombées. L'inclusion des initiatives de la diaspora dans les politiques publiques se décline au niveau local avec l'inscription de leurs actions dans les priorités sectorielles et les plans de développement formulés par les autorités locales.



## *Territorialisation des initiatives des migrants avec les politiques de décentralisation*

Dans un contexte de mise en œuvre du processus de décentralisation au Sénégal, il est opportun de faciliter les échanges et la collaboration entre les élus locaux et la diaspora. Cette démarche assure des retombées en termes de rationalisation des dépenses et de renforcement des liens de solidarité entre les communautés partageant un même territoire

L'approche repose d'une part, sur des activités d'intermédiation auprès des collectivités locales d'origine, et d'autre part, sur la sensibilisation des associations de migrants aux enjeux de développement des territoires, en vue de la création de cadres de partenariat autour de projets communs. Le PAISD s'est inscrit dans cette orientation qui recueille l'intérêt des collectivités territoriales françaises et sénégalaises dans le cadre de leurs actions de coopération décentralisée.

## *Amélioration de l'accès aux services sociaux dans les régions d'origine*

L'engagement de la diaspora se manifeste à travers des projets portés par leurs associations mis en œuvre localement par des associations relais dont les membres sont les futurs usagers directs des infrastructures socio-économiques réalisées dans le cadre de ces projets.

## **Conclusion : La nécessité de promouvoir un dialogue pour une gestion concertée des flux migratoires**

Dans un contexte de mondialisation marqué par une circulation rapide de l'information et des inégalités socioéconomiques de plus en plus marquées, les phénomènes migratoires prennent de l'ampleur et aucun pays n'est aujourd'hui épargné. Les mesures de protection et d'endigement n'ont pas les effets escomptés avec les conséquences dramatiques que nous observons en mer Méditerranée.

À l'instar de beaucoup d'autres pays d'Afrique, le Sénégal a signé en septembre 2006, des accords de gestion des flux migratoires avec la France couvrant 3 grands axes : l'immigration régulière, l'immigration irrégulière et le Co-développement.

Sur l'immigration régulière, l'accord prévoit un meilleur accueil des étudiants sénégalais en France et la délivrance de "visas de circulation" pour les hommes d'affaires et les artistes pour faciliter les échanges entre les deux pays.

Concernant l'immigration irrégulière, l'accord prévoit de faciliter les modalités de retour des migrants irréguliers. Quant au co-développement, il s'agirait d'un appui financier pour le financement de projets de développement.

Aujourd'hui, l'enjeu réside dans un dialogue réel entre toutes les parties prenantes en vue d'une gestion concertée du phénomène. Cette orientation va à l'encontre du concept d'émigration choisie et tend vers un esprit Gagnant-Gagnant favorisant l'émigration légale et l'amélioration des conditions de prise en charge des travailleurs étrangers.

## **African migration to Italy: recent trends and policy responses, by Ferruccio PASTORE, Directeur du Forum of International and European Research on Immigration (FIERI) (Italie)**

---

### Résumé

La guerre civile, l'intervention militaire internationale en Libye, et les années de profonde instabilité qui s'en sont suivies, ont dramatiquement affecté la nature et la magnitude des flux de "la migration mixte" des Africains vers l'Europe. L'irruption post-2013 dans les traversées et les décès des migrants le long de "la route de la Méditerranée centrale" a été un facteur décisif dans l'élaboration des stratégies migratoires italiennes et européennes, dans leurs dimensions aussi bien internes qu'externes (de la réception et la répartition des demandeurs d'asile à la coopération avec les pays d'origine et de transit). Mettant l'accent sur l'Italie, cette communication évaluera de manière critique les récentes tendances et les développements politiques relatifs à la migration d'une part, et éclairera quelques-uns des dilemmes stratégiques-clés pour l'avenir, de l'autre.

\*\*\*\*

### Outline

1. Key trends in African migration to Italy
2. 2011 as a turning point
3. European policy responses to the 2015-2016 "refugee crisis" and implications for African migration
4. The challenges ahead of us

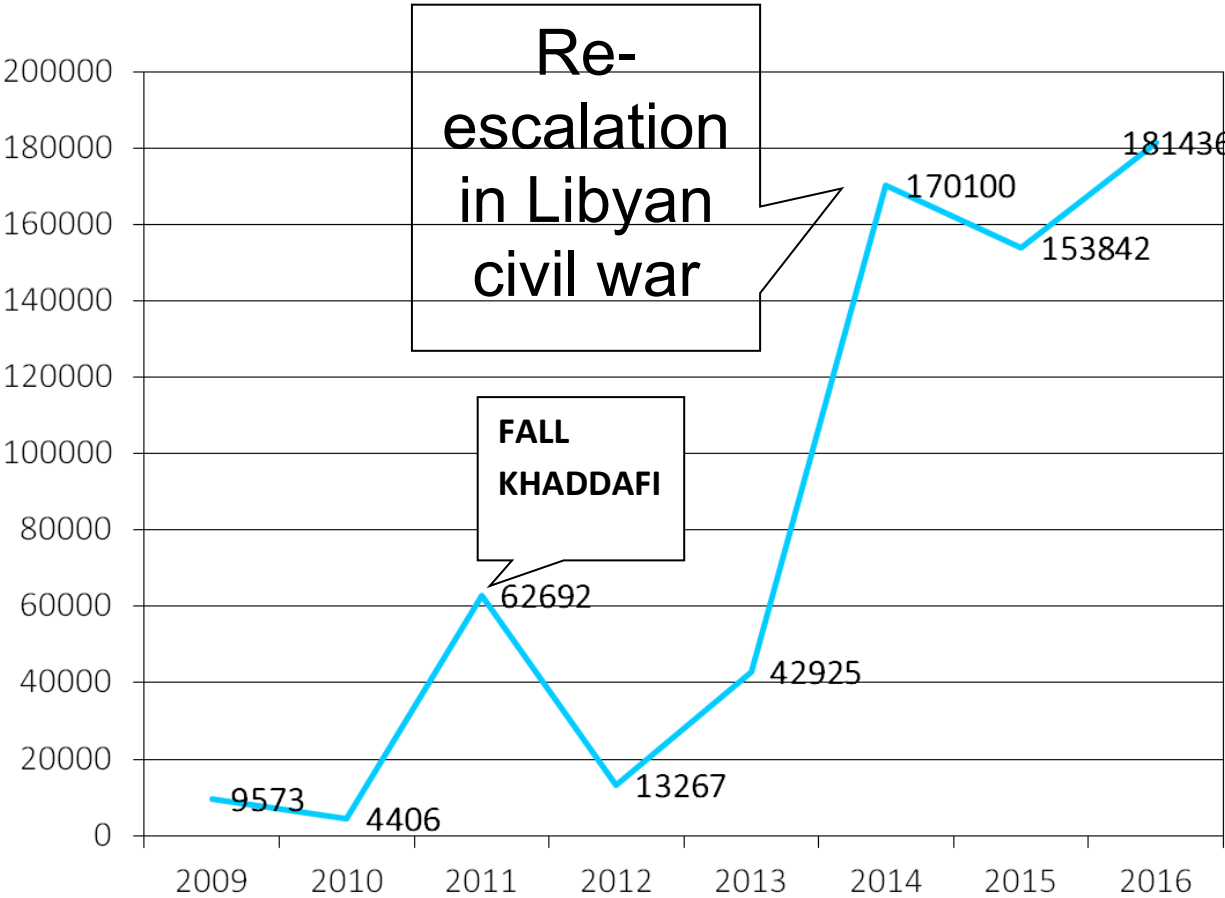
#### **1. African migration in a "new" immigration country: key trends**

- Contrary to other major European destinations, African migration to Italy started in the late 1970s and 1980s, in a largely post-industrial and not immediately post-colonial context ;
- During the 1990s and early 2000s, Italy experienced massive inflows of demand-driven labour migration...
- ... BUT the political transition in Eastern Europe and the process of EU enlargement facilitated intra-European migration, while legal avenues for African migration were radically reduced

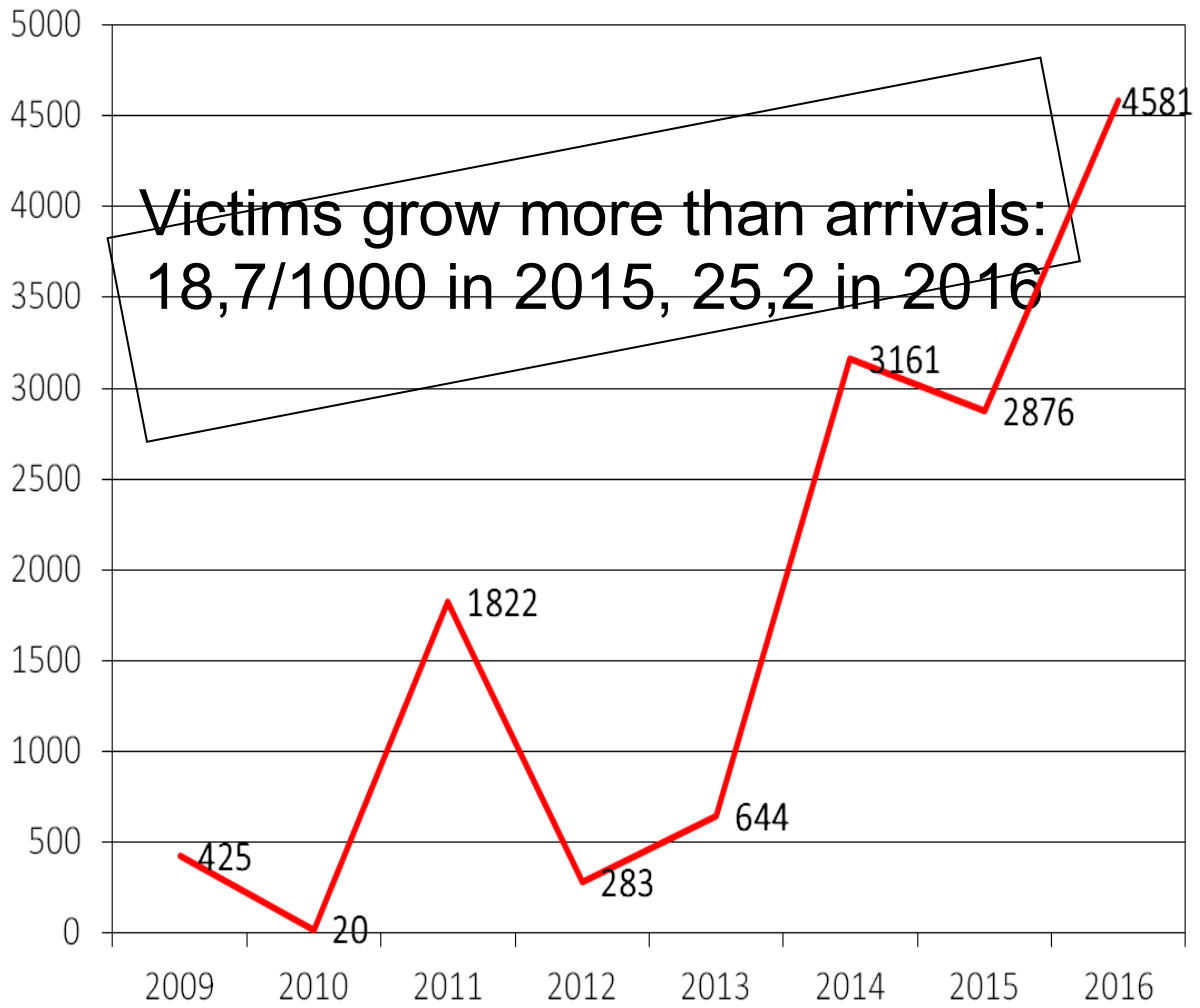
2. 2011: What changed and what didn't

- Pre-2011: The key role of Khaddafi's Libya in European external migration strategies ;
- Immediate and medium-term impact of 2011 conflict in Libya;
- Since 2013, major surge in "mixed flows", but migration geography not radically transformed: continuities and discontinuities in migration systems (Nigeria vs. Guinea)

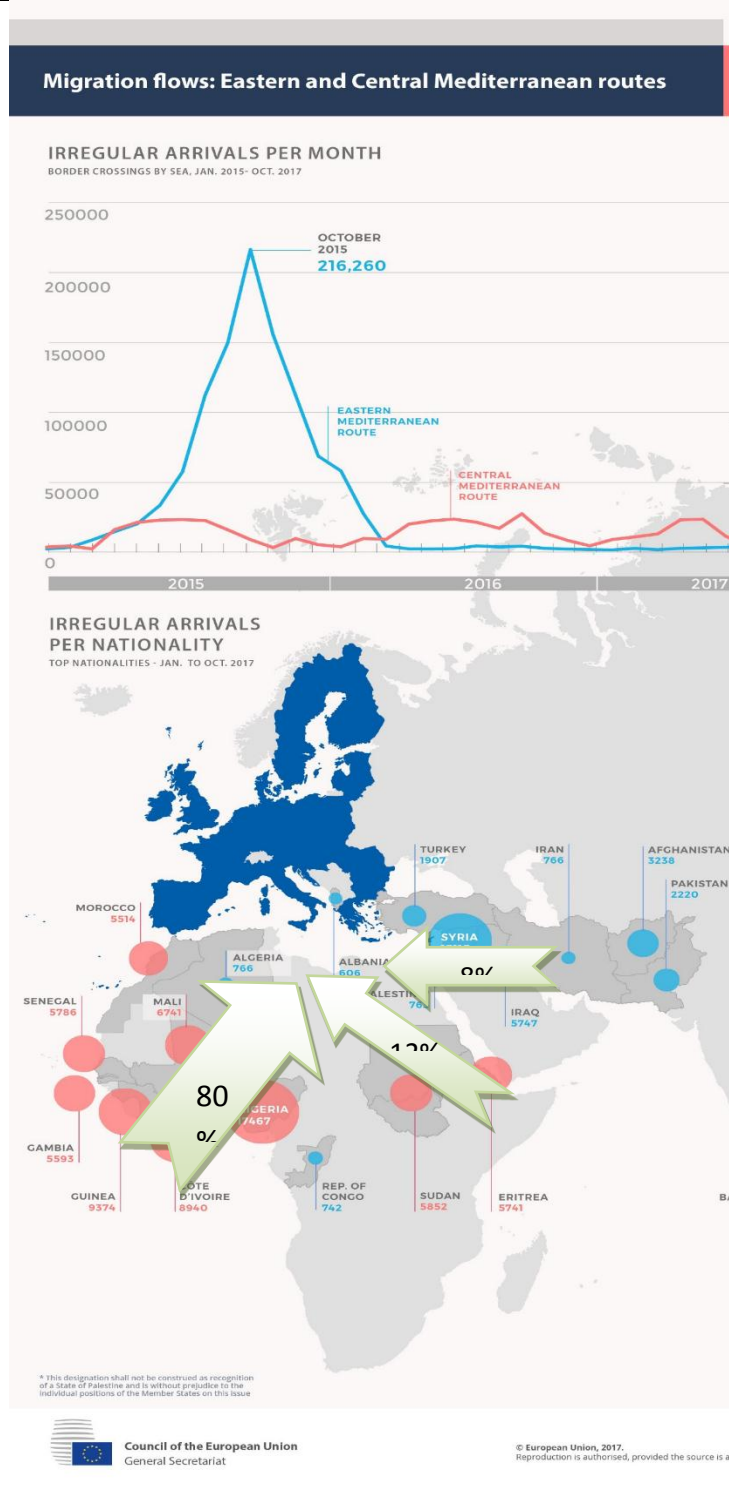
Migrants arrived (apprehended/rescued) in Italy (2009-2016)



**Dead and missing migrants (Central Med- route, 2009-2016)**  
(Sources: Fortress Europe until 2013, IOM 2014-2016)



# West Africa as main source of irregular arrivals to the EU in 2017



Source: Frontex

### 3. European policy responses and implications for African migration

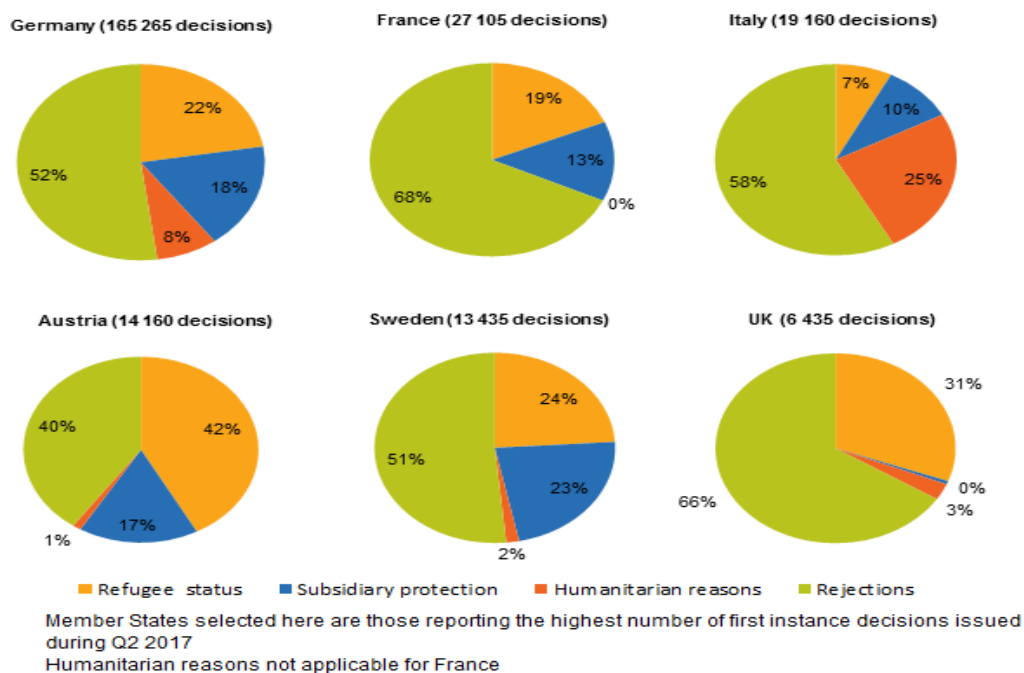
- Failure of attempts at dealing with the crisis through internal redistribution of asylum seekers;
- Increasing (but asymmetrical) prioritization of external responses (containment and prevention)
- → Three geopolitical axes of this external strategy:
  - Turkey and “Balkan route”: the “statement” of March 2016;
  - Priority sending/transit countries in SSA: Partnership Framework of June 2016 + Trust Fund;
  - Central Mediterranean Route and upgrade of cooperation with/in Libya (particularly since summer 2017).

### 4. Specificity of the situation along the ‘Central Mediterranean route’

- Flows along Central Med Route: low recognition rates, at best forms of humanitarian protection;
- BUT also low return rate

→ Large-scale exclusion + growing public hostility.

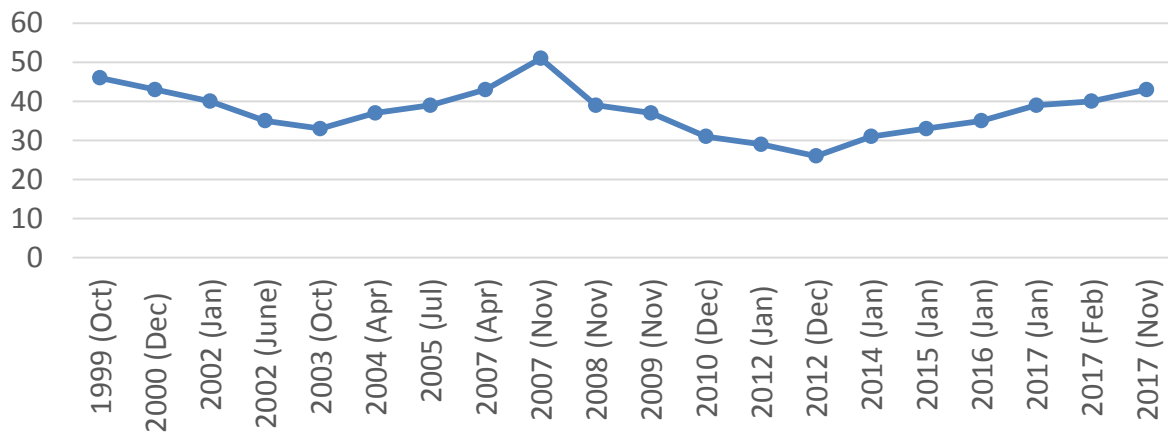
**Great variations in flows composition  
(1st instance decisions, 2017 Q2 – Source: Eurostat)**



High inflows + low recognition rates + low return rates = Growing public anxiety

## Are immigrants a threat for public order and security?

(Source: Demos & Pi 2017)



### Conclusion: 3 key challenges ahead of us:

- Reconciling migrants' fundamental rights and European migration control concerns, starting from Libya.
- Channeling massive investments (together with political and intellectual resources) in large-scale and long-term strategies to reduce pressure on irregular channels by creating opportunities in loco.
- Not bending to undifferentiated negative perceptions of migration and migrants, committing to a long-term cultural and political struggle to expand channels of legal mobility and migration within and across our two continents.

## **Comment mieux appréhender les migrations ouest-africaines dans l'optique d'une coopération avec l'Union européenne ? par Pape Demba FALL, Chercheur, IFAN, Université Cheikh Anta Diop, Dakar / Directeur du Réseau d'étude des migrations internationales africaines (Sénégal)**

---

### Summary

Even though the West African migrations to Europe turned out to be relatively modest it has taken a prominent place in the bilateral and multilateral cooperation which tending towards good governance. To deal with strong migratory aspirations of West African populations, European countries recommend two complementary responses: the strategy of containment perceived to curbing migration and providing development aid as a "reward".

Africa remains almost silent on this matter. In doing so, it do not provide the leadership necessary for the sub-regional solidarity and complementarities. The free movement of persons will be nothing more than a pious hope as long as the cooperation in the field of migration is, for African countries, an alternative to the exodus towards the north. Furthermore 80% of West African mobility is oriented toward ECOWAS.

\*\*\*\*

Quoique marginales en termes de volume par rapport à l'orientation géographique des flux internationaux au départ de l'Afrique occidentale, les migrations ouest-africaines vers l'Europe n'en sont pas moins importantes à prendre en compte dans l'optique d'une coopération tournée vers une bonne gouvernance des mobilités euro-africaines.

La première partie de la communication replace les migrations ouest-africaines vers l'Europe dans une perspective historique qui permet d'en saisir le sens, le volume et les dynamiques propres.

A partir d'une approche privilégiant l'analyse sur le « double espace », la seconde partie met l'accent sur l'évolution du contexte migratoire et son impact sur les relations entre les pays ouest-africains d'origine, de départ et de transit avec ceux de l'espace Schengen. Sa vocation est de relever la différence de traitement de la question migratoire et les contradictions qui en résultent dans les rapports entre les deux entités géopolitiques.

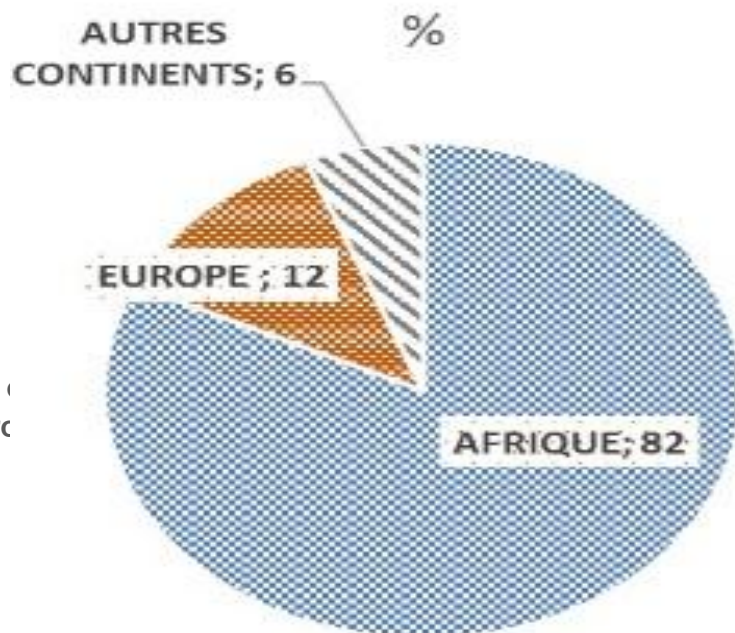
Sur la base des thèses soutenues à la faveur des arguments ci-dessus déclinés, la troisième et dernière partie de la communication pose les jalons d'une bonne gouvernance des migrations euro-africaines. Elle tente d'identifier les principaux leviers à actionner dans l'optique d'une coopération migratoire tournée vers le développement durable.



## 1. Les migrations ouest-africaines vers l'Europe

Seulement 12% des migrations ouest-africaines sont orientées vers l'Europe :

Les migrations (de proximité) qui se déroulent



**Tableau 4 : Plus de 80%, des mouvements se déroulent en Afrique**

Pays	Afrique de l'Ouest	Afrique centrale	Afrique du nord	Pays du Golfe	Europe de l'Ouest, de l'Est et du Nord	Amérique du Nord
Bénin	79,1	8,6	0	0	3,5	0,3
Burkina Faso	90	0	0	0	1,3	0,1
Cap-Vert	10,2	1,1	0	0	53	16,7
Côte d'Ivoire	35,9	0,1	0	0	48,4	6,9
Gambie	27,6	0	0	0	51,5	12,2
Ghana	66,4	0	0	0	14,3	10,2
Guinée	84,8	0	0	0	5,2	1,4
Guinée-Bissau	56,3	0,1	0	0	34,6	0,5
Libéria	24,9	0	0	0	14,2	51,7
Mali	82,7	3,8	0,1	0	4,5	0,3
Mauritanie	65,6	2,4	0,1	0,2	20,6	2,5
Niger	79	10,2	0,1	0	1,8	0,3
Nigéria	14,1	26,9	3,5	1,7	24,6	19,9
Sénégal	39,3	6,7	0	0	42,1	3
Sierra Leone	13,6	0	0	0	45,7	31,5
Togo	65,9	7,4	0	0	16,3	1,9
<b>Total</b>	<b>835,4</b>	<b>59,9</b>	<b>3,8</b>	<b>1,9</b>	<b>381,6</b>	<b>159,4</b>

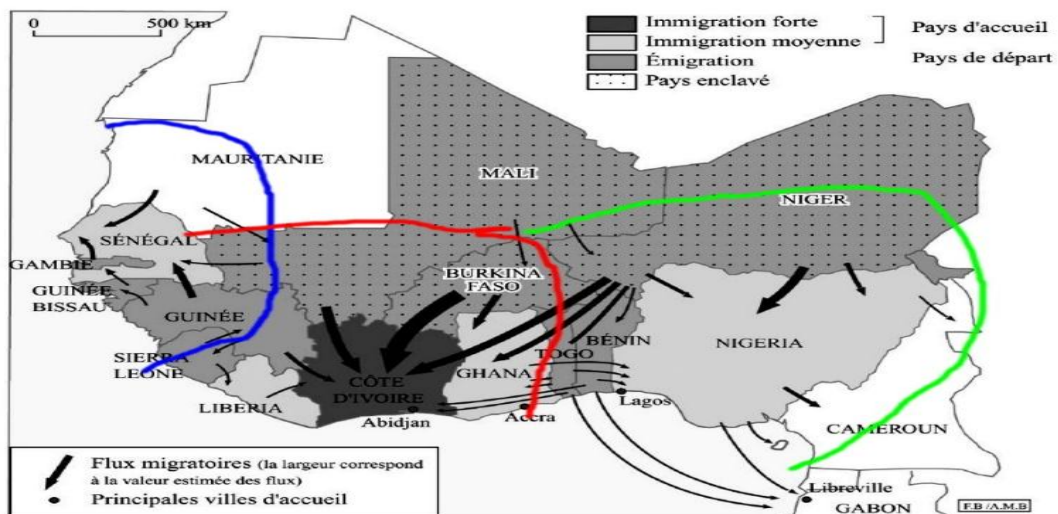
Des migrations de travail naguère produites dans des contextes historiques variés ...

Malgré la politisation des espaces et la crispation qui procèdent de la crise ou des dérives identitaires, la porosité historique de l'Afrique se poursuit en dehors de tout cadre institutionnel. La connexion des espaces qui en résulte est lisible tant au niveau des dynamiques spatiales que des pratiques quotidiennes qui coïncident rarement avec le cadre étatique (Bach 1991 ; Igué 1995 ; Traoré & Bocquier 1998 ; Mbembé 1999 ; Bonte 2004).

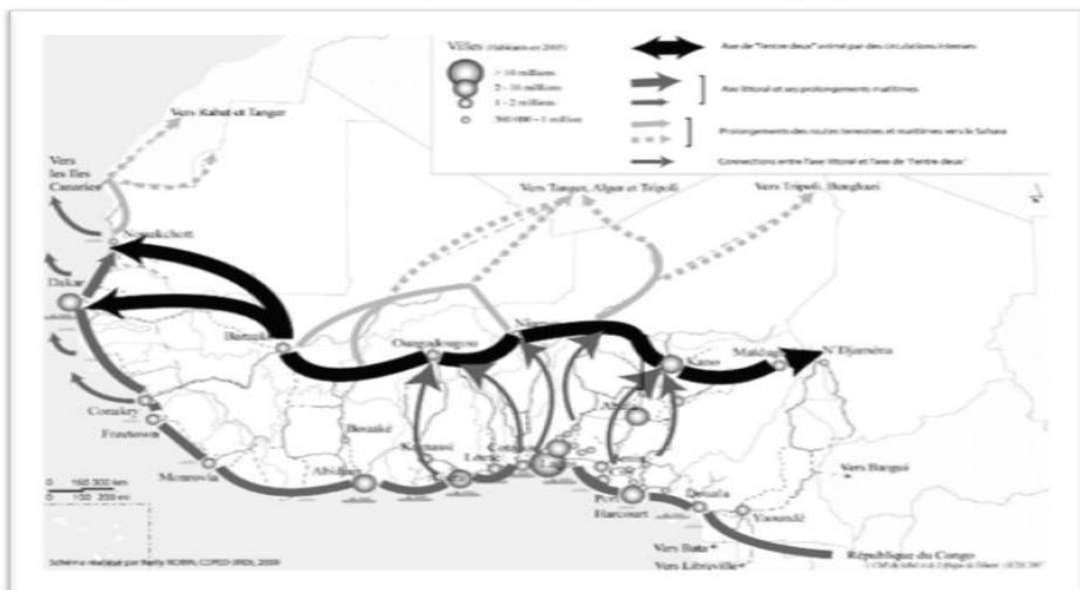
Les flux migratoires contemporains épousent les contours de la dynamique spatiale marquée par l'attrait des zones côtières (carte 2). Ils sont inspirés à la fois par les axes historiques de circulation des produits (Barry & Harding 1992) et le schéma colonial d'aménagement régional qui a peu évolué (Seck 1970).

La dynamique migratoire ouest-africaine : entre changements et permanences

**Schéma classique : des flux Nord/Sud... trois grands pôles de circulation**  
**Recomposition de l'espace migratoire: crise libyenne, terrorisme au Sahel, redéploiement vers AmSud**



Source : d'après L'Atlas de la zone Franc en Afrique subsaharienne, La Documentation Française, p. 47.



**Des migrations aujourd'hui inscrites dans le processus de globalisation sans être perçues comme telles.**

Aussi loin que l'on remonte dans l'histoire africaine, la circulation des hommes et des biens apparaît comme une constante bâtie autour de courants d'échanges dont la visibilité est commandée par la complémentarité régionale.

Créée en vertu du Traité de Lagos du 28 mai 1975, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a longtemps marqué le pas dans son ambition de création d'un espace économique ouest-africain. Dictée par la « nécessité d'accélérer le processus d'intégration », la révision dudit traité survenue en 1993 apparaît comme une dénonciation du retard accusé par certains pays non seulement dans le domaine de la libre circulation mais aussi dans la réalisation d'infrastructures nationales devant être connectées (routes transnationales Nouakchott-Lagos et Dakar-N'Djaména ou axes d'interconnexion), ...

## **2. Des migrations naguère voulues et encouragées au protectionnisme migratoire actuel**

- Les mobilités ouest-africaines historiquement fondées sur la complémentarité spatiale : mode de vie et savoir-circuler caractéristiques des groupes ethniques comme les Peuls.
- Les frontières coloniales n'ont pas cassé les dynamiques locales qui sont aujourd'hui qualifiées des transfrontalières.
- La migration de travail a été encouragée par le pouvoir colonial (Fouta Djallon vers le Sénégal ; Mossi vers la Côte d'Ivoire ; Niger vers la Gold Coast).
- Recours à la main-d'œuvre africaine pour la reconstruction de l'Europe d'après-guerre (Maghrébins, Soninkés, etc.)

Alors qu'à l'origine, les migrations internationales du Sud vers le Nord ont été largement impulsées par les anciennes puissances coloniales en manque de main-d'œuvre, la fin des « trente glorieuses » au tournant des années 1970 a totalement renversé la perspective. Les pays industrialisés, et la France tout particulièrement, ont depuis mis en place des mesures sans cesse plus restrictives pour « maîtriser les flux migratoires » originaires des pays du Sud Luc Cambrézy, « Réfugiés et migrants en Afrique : quel statut pour quelle vulnérabilité ? », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 23 - n°3 | 2007,

## **3. Quelle gouvernance des migrations euro-africaines ?**

Conséquence du choc entre la forte demande de mobilité et la montée du protectionnisme migratoire des eldorados, les migrations irrégulières interpellent la communauté mondiale pour au moins deux raisons :

- la protection de candidats à l'exode qui sont de plus en plus vulnérables;
- l'impérieuse collaboration entre les pays de départ, de transit et d'accueil qui sont tous concernés par le sujet.

## Deux réponses unilatéralement imposées par l'Europe... l'Afrique reste étrangement muette

1. Politique sécuritaire de « containment » proposée par l'UE pour freiner l'invasion par la rétention des migrants sur le sol africain déjà présente dans les frontières extérieures de l'UE : appui à la construction de poste frontière, lutte contre la fraude documentaire, etc.
2. Aide au développement des pays africains pour freiner les migrations... Peu d'effet puisque les pays africains n'ont pas d'obligation de résultat et que le développement ne freinera pas la mobilité. Exemple : Processus de Rabat est un espace de coopération politique entre les pays traversés par les routes migratoires qui relie l'Afrique Centrale, de l'Ouest et du Nord à l'Europe

### Quelle coopération dans le domaine de la circulation migratoire ?

Dans le cas particulier de l'Afrique de l'Ouest la lutte contre le phénomène des migrations irrégulières ne peut nullement être d'ordre sécuritaire. En lieu et place des « camps de rétention », la question doit être pensée en termes de droits humains et de coopération solidaire entre les pays d'origine, de transit et de destination.

Parce qu'elles sont majoritairement orientées vers l'Afrique, les réponses pertinentes aux migrations irrégulières ouest-africaines doivent être pensées à l'échelle de la sous-région voire du continent. Ceci donnerait du sens aux initiatives proposées dans le cadre coopération internationale, avec l'Europe en l'occurrence.

Quels sont les principaux leviers à actionner dans l'optique d'une gestion globale et durable de la circulation migratoire ?

Les engagements et pistes concrètes d'action à explorer dans l'optique d'une gestion globale et durable des migrations sont de plusieurs ordres :

- La création des conditions d'un retour volontaire ou humanitaire vers le pays d'origine pour tous les migrants en particulier les catégories victimes d'atteintes spécifiques comme la prostitution ;
- Envisager une coopération bilatérale ou multilatérale fondée sur des migrations circulaires indexées sur les fluctuations du marché du travail ;
- Garantir la stabilité politique des pays de départ assurant le respect des droits de l'homme et des principes démocratiques ;
- Réformer la législation juridique en l'adaptant aux évolutions récentes.

## Conclusion

La marche irréversible vers la globalisation impose la « fin des frontières » sur laquelle tous les pays ne semblent pas s'accorder. Il en résulte que la libre circulation des personnes est le parent pauvre d'une mondialisation qui ne se concentre que sur la circulation des biens et des finances.

Repenser les rapports internationaux sous l'angle de la solidarité apparaît comme une exigence de progrès et de développement durables.

L'Afrique de l'Ouest et l'Europe dont les relations remontent très loin dans le temps doivent faire appel à la mémoire collective pour négocier des solutions pertinentes à leur différend sur la question cruciale de la mobilité humaine. Il reste que les réponses attendues doivent être d'essence africaine et être fondées sur idéaux partagés par tout le continent





**SESSION 4 : LA QUESTION MIGRATOIRE A L'AUNE DE  
L'ADHESION DU MAROC A LA CEDEAO**





**Quels sont les dispositifs mis en place au sein des pays de la CEDEAO dans un contexte de libre circulation des personnes ? Quelles sont leurs forces et leurs faiblesses ? , par KONAN Yao Silvère, Maître-assistant à l'UFR-SEG de l'Université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)**

---

## Summary

Since 1975, the Economic Community of West African States has initiated a Community construction by devoting a special attention to the free movement of goods and persons (Article 27 of the 1975 Treaty, article 59 of the revised treaty). Consequently, ECOWAS adopted the Protocol A / SP1 / 5/79 on the free movement of persons, the right of residence as well as a code of citizenship taking the form of a travel book, a resident's card, a passport of the Member States, an ECOWAS biometric identity card. All these measures reinforce the intra-regional mobility and contribute, inter alia, to make of ECOWAS the first area of the reception of migrants in Africa (Robin and Trémolières, 2009).

\*\*\*\*

Cependant, dans le but de renforcer ce processus d'intégration régionale et ayant compris que la bonne gestion des phénomènes migratoires ne peut se faire qu'au niveau régional, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a initié une réflexion pour définir une approche commune de gestion de la migration intra régionale et vers l'Europe. Cette approche commune de gestion de la migration adoptée en 2008, respecte les réalités propres à chaque Etat membre, offre un cadre de dialogue sur les questions de migration aux pays Membres en vue d'une élaboration d'une politique migratoire commune réglementant les mouvements entre la Communauté et les autres communautés régionales (Union européenne, autres communautés africaines, ...). La requête d'entrée de nouveaux pays dans l'espace communautaire ouest-africain, et les nouveaux défis, notamment sécuritaires, posent la nécessité d'une évaluation des instruments de promotion de la libre circulation dans l'espace de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. Quels sont les enjeux liés à la libre circulation ? Quelles sont les composantes du dispositif mis en place par la CEDEAO ? Quel bilan peut-on en faire ?

Cette communication s'intéresse à la promotion de la libre circulation dans l'espace Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en présentant le dispositif constitué du protocole sur la libre circulation, le droit de résidence et d'établissement ainsi que le code de citoyenneté communautaire et son évaluation au regard des données et de la pratique administrative dans chaque pays. Le reste de la communication porte sur : (2) les enjeux de la libre circulation ; (3) le cadre institutionnel et communautaire relatif à la libre circulation ; (4) le bilan des migrations africaines ; (5) l'évaluation du protocole, la faiblesse dans la mise en œuvre du protocole et les défis nouveaux.

## 1. Enjeux de la libre circulation

La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est une intégration régionale de 15 Etats membres avec 15 000 km de frontières internes et de communautés linguistiques/ethniques séparées par des frontières artificielles. Elle a une superficie de 5,1 millions de kilomètres<sup>2</sup> avec une population de 331 255 000 habitants avec environ 70% de la population totale qui a moins de 30 ans et un taux de croissance démographique de 2,5%.

**Carte 6 : Membres de la CEDEAO**



Source : Sar ; MB, 2013

La migration des personnes ou la mobilité spécifique de la main d'œuvre entre pays à l'intérieur d'un tel espace économiquement intégré peut avoir des retombées économiques, sociales et politiques (IZA et al. 2008).

Au plan économique, la mobilité régionale ou sous-régionale de la main d'œuvre permet d'équilibrer les marchés de travail nationaux quand la mobilité des biens et capitaux n'arrive pas à réaliser la convergence des niveaux d'emploi et de taux de salaires réels entre économies ouvertes ou intégrées. La mobilité des travailleurs accroît également la compétition sur le marché du travail et provoquera à terme un alignement des compétences et une élévation du niveau de capital humain à travers la formation dans les différents pays (Borjas, 1987, 1994).

L'élévation du capital humain aura un impact sur la croissance. La migration peut également avoir des effets positifs dans le pays d'origine, liés aux transferts d'argent effectués par les migrants à leur famille (World Bank, 2006 ; Adams et al., 2008), et également aux transferts de compétences (World Bank, 2006).

Cependant, la compétition que crée la mobilité de la main d'œuvre exerce une pression à la baisse sur les salaires réels des pays d'accueil et réduit de ce fait leur bien-être (Borjas, 1994). Dans le pays de départ des migrants, l'exode des cerveaux pourrait entraver la croissance des revenus à long terme. Cette crainte est d'autant plus légitime si le différentiel de revenus entre pays est très élevé (Zimmermann et al. 2007 ; Borjas, 1994).

Ainsi, la migration ou plus généralement la mobilité des personnes peut avoir des conséquences à la fois positives et négatives tant sur le pays d'accueil que sur le pays d'origine des migrants.

Les effets de croissance positive liés à la libre circulation du capital humain (Bloom et Grant, 2001 ; European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions, 2006 ; Alvarez-Plata et al. 2003), relative également à un meilleur alignement des compétences sur un marché intégré, à un meilleur investissement dans l'éducation et à un meilleur esprit d'innovation et d'entreprise (Branstetter, 2001 ; Peri, 2005 ; Wasmer et al., 2007), excèdent les potentiels effets négatifs pour de faibles niveaux de mobilité (IZA et al., 2008).

Au niveau social, la mobilité accrue entre territoires intégrés renforce l'intégration culturelle et facilite la consolidation d'une identité sous-régionale et le développement de réseaux interculturels. Les externalités positives de la migration sont liées aux gains issus de la diversité culturelle et ethnique, de la croissance et du développement de l'urbanisation (Ray, 2003) si les nouveaux migrants parviennent à s'intégrer en utilisant les réseaux sociaux développés par leurs prédécesseurs (Pedersen et al., 2004, Chiwisck, 2005). Cependant, des externalités négatives pourraient également émerger d'une grande concentration de non nationaux dans un espace, source de conflits entre eux (Rechi et Nebe, 2003), et d'hostilité des populations autochtones (Dustmann et Preston, 2006 ; Konan, 2012) indépendamment des circonstances économiques et des effets potentiels de l'immigration sur le marché du travail.

Sur le plan politique, la forte mobilité intra-régionale est le signe que les frontières et leur tracé ont un caractère arbitraire.

La mobilité dont fait la promotion le protocole sur la libre circulation ne peut produire tous ses effets positifs attendus lorsque celle-ci se déroule dans les formes régulières avec des niveaux de protection qui réduisent la vulnérabilité des migrants.

## **2. Cadre institutionnel et communautaire relatif à la libre circulation**

Le corpus juridique de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur la migration comporte des protocoles, des décisions et des résolutions résumées dans le tableau 12 ci-après. Le premier instrument spécifique à la migration est le protocole A/P1/5/79 du 29 mai 1979 sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement qui prévoyait l'instauration de ces droits en trois étapes devant s'exécuter sur une période de 15 ans, dès l'entrée en vigueur du protocole. La première étape portait sur le droit d'entrée et l'abolition des visas (1980-1985), la deuxième sur le droit de résidence (1985-1990) et la troisième sur le droit d'établissement (1990-1995).

## La libre circulation

Le protocole sur la libre circulation, ratifié en 1980, vise la suppression des droits et obligations de visa d'entrée pour les ressortissants des pays de la communauté dans un autre Etat membre et la possibilité de circuler pendant une durée maximale de 90 jours sans entrave. Le démantèlement des visas et autres entraves s'est déroulé de 1980 à 1985. Cependant, ce droit des ressortissants de la communauté n'est valable que si ceux-ci ne sont pas inscrits sur la liste des migrants inadmissibles au regard des lois et règlements en vigueur dans le pays d'accueil. Ainsi, les Etats conservent le pouvoir discrétionnaire de sélectionner ceux qu'ils autorisent à circuler sur leur sol quoique la libre circulation soit reconnue et acceptée de tous.

Dans le but de faciliter et simplifier les formalités de mouvement des personnes au passage des frontières des Etats membres et donc de rendre effective la libre circulation, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest a adopté entre autres initiatives, un document de voyage et un formulaire d'immigration et d'émigration harmonisés. Le document de voyage a été institué par la décision A/DEC.2/7/85 portant institution d'un carnet de voyage des Etats membres de la CEDEAO qui a été par la suite remplacé par le passeport CEDEAO en vertu la décision A/DEC.1/5/2000. Quant au formulaire harmonisé, il a été institué par la décision C/DEC.3/12/92 du 5 décembre 1992 relative à l'institution d'un formulaire harmonisé d'immigration et d'émigration des Etats membres.

### Liste des instruments juridiques de la CEDEAO relatifs à la migration

#### Protocoles

- Protocole A/P1/5/79 sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement ;
- Protocole A/P3/5/82 portant code de la citoyenneté de la Communauté ;
- Protocole additionnel A/SP1/7/85 portant code de conduite pour l'application du protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement ;
- Protocole additionnel A/SP1/7/86 relatif à l'exécution de la deuxième étape (droit de résidence) du protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement ;
- Protocole additionnel A/SP1/6/89 complétant les dispositions de l'article 7 du protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement ;
- Protocole additionnel A/SP2/5/90 relatif à l'exécution de la troisième étape (droit d'établissement) du protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement.

#### Décisions

- Décision A/DEC.8/5/82 portant modification du paragraphe 1 de l'article 27 du traité de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest ;
- Décision A/DEC/10/5/82 relative à l'application du protocole sur la libre circulation et au programme d'information du public ;
- Décision A/DEC.2/7/85 portant institution d'un carnet de voyage des Etats membres de la CEDEAO ;
- Décision A/DEC.2/5/90 portant institution d'une carte de résident des Etats membres de la CEDEAO.

#### Résolution

- Résolution A/RE2/11/84 relative à l'application de la première étape du protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement.

Source : Konan et al. (2011)

La deuxième étape sur le droit de résidence vient compléter ce dispositif.

## Le droit de résidence

Le droit de résidence prévu pour être mis en œuvre en 1985 est finalement entré en vigueur en juillet 1986 après la ratification du protocole additionnel A/SP1/7/86 relatif à l'exécution de la deuxième étape du protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement. Ce droit est celui "reconnu à tout citoyen ressortissant d'un Etat membre, de demeurer dans un Etat membre autre que son Etat d'origine et qui lui délivre une CARTE ou un PERMIS DE RESIDENCE pour y occuper un emploi" (art. 1, protocole A/SP1/7/86). Cela suppose la reconnaissance du droit de répondre aux emplois effectivement offerts, de se déplacer à cet effet, de séjourner, de résider dans ce pays et d'y demeurer même après l'expiration du contrat de travail (art. 3).

L'exercice de ce droit de résidence doit se faire conformément aux dispositions réglementaires et administratives du pays d'accueil, notamment celles gouvernant la possession d'une carte ou permis de résidence. A cet effet, la CEDEAO a prévu une harmonisation des procédures liées à la délivrance de cette carte (art. 9, protocole A/SP1/7/86) qui lorsqu'elle est acquise offre la possibilité au migrant de choisir son emploi (art. 8, Décision A/DEC.2/5/90).

Cependant, la conformité aux dispositions réglementaires et administratives des Etats d'accueil révèle que le droit de résidence s'exerce dans un domaine où les Etats gardent une souveraineté importante. En outre, les Etats possèdent le pouvoir discrétionnaire de refuser la délivrance d'une carte de résident (art. 15, Décision A/DEC.2/5/90 portant institution d'une carte de résident des Etats membres de la CEDEAO).

Dans le but d'approfondir le processus d'intégration et de faciliter la mise en œuvre de ce droit de résidence, la carte de résident a été supprimée et remplacée par la carte d'identité biométrique, prévue pour entrer en vigueur en 2015. Avec cette carte d'identité biométrique, le passeport n'est plus nécessaire pour la mobilité entre pays membres.

Le protocole A/SP1/7/86 autorise également le transfert de tout ou partie des gains et économies des travailleurs migrants à leurs familles dans leur pays d'origine (art.17), ainsi que l'égalité de traitement des travailleurs migrants dans les domaines de la sécurité de l'emploi, la participation aux activités socio-culturelles, le réemploi en cas de perte d'emploi pour motifs économiques et la formation (art. 23). Il contient aussi des mesures de protection contre les expulsions arbitraires tant collectives qu'individuelles et des mesures de protection des droits fondamentaux des travailleurs migrants.

Par ailleurs, en vue d'une régulation au niveau régional des problèmes migratoires, il se pose la nécessité d'une coopération étroite entre les administrations compétentes des Etats membres en ce qui concerne la main d'œuvre migrante.

## Le droit d'établissement

C'est le droit *“reconnu à tout ressortissant d'un Etat membre, de s'installer ou de s'établir dans un Etat autre que son Etat d'origine, d'accéder à des activités économiques, de les exercer ainsi que de constituer et de gérer des entreprises notamment des sociétés dans les conditions définies par la législation de l'Etat d'accueil pour ses propres ressortissants”* (art. 1 du Protocole de 1990). Ce droit *« comporte l'accès aux activités non salariées et leur exercice ainsi que la constitution et le gestion d'entreprise [...] dans les lois et règlements du pays d'implantation pour ses propres ressortissants »* (art. 2).

Le principe de non-discrimination est énoncé à l'article 4 alinéa 1. Cependant, il peut être dérogé à ce principe pour des raisons d'ordre public, de sécurité et de santé publique. Ce protocole protège également les investissements des ressortissants de la communauté contre les mesures de confiscation, d'expropriation ou de nationalisation des biens ou capitaux (art. 7). En plus de ces initiatives, la CEDEAO a appuyé la mise en place dans les différents Etats membres de comités nationaux de surveillance de la libre circulation des personnes et des véhicules, l'établissement d'une carte brune.

La mise en œuvre du protocole sur la libre circulation, le droit de résidence et d'établissement et l'adoption du code de la citoyenneté, font de l'espace CEDEAO, un *modèle accompli* de libre circulation des personnes conciliant des réalités nationales issues de logiques historiques distinctes et, de ce fait, régies par un droit, anglophone, francophone ou lusophone, dont l'esprit diffère (Robin et Trémolières, 2009).

Cependant, des faiblesses subsistent dans la mise en œuvre effective des instruments communautaires.

### 3. Dynamisme des mobilités et des migrations ouest-africaines

L'analyse des taux de migration intra régionale, révèle que l'Afrique de l'Ouest est la zone où cette mobilité est la plus importante avec un taux de migration intra régionale de 70% contre respectivement 66%, 52%, 23% et 6% pour l'Afrique australe, l'Afrique de l'Est, l'Afrique centrale et l'Afrique du Nord en 2010 (Banque mondiale, 2011).

Au niveau de l'Afrique de l'Ouest, la région la plus dynamique en termes de migration et/ou de mobilité intra régionale, la position des différents pays par rapport au fait migratoire est différente quoique la distinction classique entre pays d'accueil, de départ et de transit ne soit plus d'actualité à cause de la complexification des dynamiques migratoires (Robin et Trémolières, 2009).

Le stock des immigrés dans les pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a connu une croissance de 12% passant de 7 475 985 à 8 340 613 de 2005 à 2010. Les immigrés dans la zone sont pour la plupart des ressortissants des pays membres. Le stock des immigrés ressortissants des pays membres est passé de 4 380 549 à 5 846 933 de 2005 à 2010. Ainsi, le poids de l'immigration intra-régionale dans l'immigration qui se déroule dans les pays membres est passé de 59% à 70% de 2005 à 2010 (tableau 5).

**Tableau 5 : Récapitulatif des données migratoires dans la CEDEAO**

	2005	2010
Total Immigrants dans les pays de la CEDEAO	7.475.985	8.340.613
Immigrants Intra-CEDEAO	4.380.549	5.846.933
Immigrants Intra-CEDEAO/ Total Immigration dans la CEDEAO	59%	70%
Total Emigrants dans les pays de la CEDEAO	6.904.484	9.116.925
Emigrants Intra-CEDEAO	4.380.549	5.846.933
Emigrants Intra-CEDEAO/Total Emigrants dans les pays de la CEDEAO	63%	64%

*Source : A partir de University of Sussex and World Bank "Bilateral estimates of migrants stocks 2005 and 2010"*

Sur la période de 1960 à 2010, la quasi-totalité des pays membres, excepté la Côte d'Ivoire, avait un taux net de migration négatif, traduisant l'importance de l'émigration par rapport à l'immigration (Konan et Kouakou, 2012). Le dynamisme de l'accueil est donc tiré en 2010 par la Côte d'Ivoire qui possède le plus grand nombre d'immigrés dans la zone (2 406 713, soit 29% du total des immigrés dans la zone), suivie respectivement du Ghana (22%), du Nigeria (14%) et du Burkina Faso (13%).

Sur les deux dernières décennies, ces quatre pays sont ceux qui sont les principaux pays d'accueil des migrants dans la zone. La Côte d'Ivoire et la Gambie sont les deux pays pour lesquels le stock d'immigrés par rapport à la population a toujours été supérieur à 10%. Cependant, si pour la Côte d'Ivoire le poids des immigrés baisse au cours du temps après avoir atteint un pic de 22,8% en 1970, celui de la Gambie est en constante progression : de 9,9% à 15,6% de 1960 en 2010. Ainsi, depuis 1995, la Gambie est le pays de la CEDEAO qui compte relativement plus d'immigrés par rapport à sa population, suivie de la Côte d'Ivoire, du Ghana et du Burkina Faso<sup>58</sup> (DPNU, 2011). Cette migration dans la CEDEAO était à dominance masculine puisque l'on comptait en moyenne 47% de femmes migrantes sur la période 1990-2010 (DPNU, 2011).

Les principaux pays d'accueil des migrants originaires d'un pays membre de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest sont en 2010 : la Côte d'Ivoire (22,4%), le Nigeria (11,7%) et le Burkina Faso (8,8%). En 2005, ces mêmes pays étaient les principaux pays d'accueil avec la particularité que la Côte d'Ivoire recevait environ la moitié des migrants ouest-africains (48,9%) contre 16,2% pour le Nigeria et 12,2% pour le Bénin.

Il ressort également que la Côte d'Ivoire et le Cap Vert se distinguent dans l'accueil des migrants communautaires. Le Cap Vert est celui de tous les pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dont la proportion de migrants communautaires par rapport au stock total d'immigrés est le plus faible (10% en 2005 et 18% en 2010) tandis que la Côte d'Ivoire a le ratio de migrants communautaire le plus élevé (90% en 2005 et 98% en 2010). La situation de ces deux pays est certainement liée à la position géographique (île) du Cap vert par rapport à l'ensemble de la zone, et à la politique migratoire quasi-libérale qu'a suivie la Côte d'Ivoire depuis la période coloniale jusqu'au début des années 1990 (Konan, 2009).

Par ailleurs, en regardant ces dynamiques migratoires ouest-africaines sous l'angle des pays d'origine, 5 846 933 émigrés ressortissants des pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dans cet espace régional, sont principalement originaires du Burkina Faso (23,6%), la Côte d'Ivoire (15,9%), le Mali (13,1%), la Guinée (7,2%), le Bénin (7,1%), le Ghana (7,0%), le Liberia (5,3%), le Niger (5,1%). Cependant, en 2005, la hiérarchie des pays exportateurs de main d'œuvre était la suivante : le Mali (16,2%), le Burkina Faso (12,1%), le Bénin (9,2%), le Ghana (8,3%), le Niger (6,7%), la Guinée (6,6%).

Les principaux pays pourvoyeurs de main d'œuvre sur la période 2005-2010, sont donc le Burkina Faso, le Mali, le Bénin, la Guinée, le Ghana, le Niger et la Côte d'Ivoire. La situation de la Côte d'Ivoire dans les principaux pays en 2010 est probablement liée aux crises récentes qu'elle a connues et pourrait témoigner d'un retournement si la tendance se prolonge.

#### **4. Evaluation du protocole, faiblesse dans la mise en œuvre du protocole et défis nouveaux**

La mise en œuvre du protocole a eu des résultats mitigés. Au niveau de la libre circulation, les visas d'entrée ont tous été supprimés et les ressortissants ouest-africains peuvent ainsi formellement se déplacer d'un pays à un autre pour un séjour de 90 jours maximum en étant munis d'un document de voyage et d'un carnet de vaccination international. Des comités nationaux de surveillance de la libre circulation ont été instaurés dans certains pays dont les rapports permettent d'améliorer la fluidité sur les routes inter-Etats et de dénoncer les tracasseries de tout genre. En outre, le droit de résidence et d'établissement est légalement reconnu ainsi que la citoyenneté de la CEDEAO aux ressortissants des différents pays membres même si la non-ratification des textes par certains Etats en réduit l'effectivité.

Par ailleurs, l'utilisation croissante de la carte de résident et son remplacement par la carte d'identité biométrique de même que l'entrée en vigueur effective du carnet de voyage de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO= en 1982, remplacé par le passeport CEDEAO, traduisent un approfondissement du processus d'intégration.



Cette libre circulation a été également renforcée par l'instauration du programme de la carte brune qui est une assurance responsabilité civile automobile au tiers en 1982. Toutefois, malgré ces importants acquis, un ensemble de lacunes existent tant au niveau des textes que de la pratique.

Les premiers obstacles à l'effectivité des instruments communautaires relèvent de la responsabilité des Etats membres. Ces derniers n'ont pas toujours eu le niveau d'engagement suffisant pour permettre la mise en œuvre effective des instruments. Leur manque d'engagement s'exprime par la non ratification ou le retard de ratification des instruments communautaires et la lenteur de la mise en œuvre des décisions communautaires (Adepoju, 2007 ; cf. Tableau 2 et 3).

En effet, le carnet de voyage n'a été mis en circulation que dans sept Etats membres et le passeport CEDEAO qui l'a remplacé depuis 2000 n'est pas encore mis en œuvre dans un Etat membre à ce jour. En outre, le droit de résidence et d'établissement sont diversement interprétés et appliqués. Certaines lois nationales entrent en conflit avec les protocoles sur la libre circulation (Sanoh, 2014).

A la responsabilité des Etats, il faut également associer, la faiblesse de l'état de droit, l'instabilité politique et économique qui n'ont pas toujours rendu aisé l'application des textes communautaires (Adepoju, 2009), les divergences des agendas politiques et la réticence à délaissier une part de la souveraineté nationale (Konan et al., 2011).

Depuis 1990, le dossier relatif aux migrations au niveau de la CEDEAO a connu un ralentissement à cause d'un investissement important de la CEDEAO dans la gestion des conflits en Afrique de l'Ouest (Kabbanji et al., 2005). Malgré la complexification des dynamiques migratoires, le protocole n'a pas été mis à jour.

Par ailleurs, le protocole portant code de la citoyenneté a une définition très restrictive de la citoyenneté communautaire (article 11). Celle-ci exclut automatiquement les binationaux alors que l'approche commune de la CEDEAO sur la migration et le développement adoptée en 2008 souligne l'importance de la diaspora ouest-africaine dans le processus de développement. Il n'existe en outre aucun système de sanctions pour les violations des dispositions de la libre circulation, du droit de résidence et de l'établissement des protocoles.

Outre les difficultés liées à la fragilité du soutien politique à la libre circulation, de nombreux obstacles sont liés au manque de connaissance des textes communautaires tant au niveau de la population que des fonctionnaires chargés de les appliquer. La plupart des migrants continuent à traverser les frontières sans les documents de voyage requis, par ignorance des dispositions relatives aux conditions de voyage et généralement du contenu des protocoles (Kabbanji et al. 2005 ; Sanoh, 2014).

En outre, la pratique des agents d'immigration, des policiers et douaniers aux postes frontaliers à travers les tracasseries, les extorsions de fonds et la multiplication des barrages injustifiés sur les différents axes routiers constituent des freins à la libre circulation.

La bonne gestion de la migration au sein de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et du suivi de la mise en œuvre des dispositions du protocole nécessite un bon système de collecte de données régulières et standardisées sur la migration, à l'échelon des quinze pays. Ce système est quasi inexistant car les seules données disponibles sur la migration à l'échelon régional sont les enquêtes réalisées dans les différents Etats membres par le réseau migrations et urbanisation en Afrique de l'Ouest (REMUAO) au début des années 1990.

Par ailleurs, les recensements et les enquêtes auprès des ménages ne se déroulant pas aux mêmes périodes, il est difficile de les utiliser pour élaborer les matrices migratoires bilatérales. Il n'y a aucun système d'information sur le marché du travail à l'échelon régional capable de mieux catalyser la mobilité des compétences au sein de la zone (Awumbila et al., 2014, Ammassari, 2006 ; Ratha et al., 2011)

L'application de la mise en œuvre du protocole sur la libre circulation soulève également deux exceptions qui en limitent sa portée. Ces exceptions sont liées à des motifs de sécurité. Ce sont :

- les motifs de sécurité nationale, d'ordre public ou de bonnes mœurs qui peuvent amener un Etat à refuser l'accès à un citoyen ressortissant d'un autre pays de la Communauté,
- les motifs de santé qui peuvent engendrer la fermeture des frontières des autres Etats membres aux ressortissants de l'Etat où la pandémie sévit.

Ces deux exceptions peuvent constituer de sérieuses entraves à la libre circulation dans une Afrique de l'Ouest caractérisée par des menaces particulières sur la sécurité régionale, nationale et humaine (Diallo, 2011). En effet, les crises sont récurrentes et les conflits sont persistants dans la région (Casamance, delta du Niger, Mali, Niger) et se diffusent dans toute la région du fait des dynamiques transfrontalières tant au niveau des populations que des acteurs de violence politique ou criminelle et également de la circulation transnationale et régionale des combattants et des armes (Diallo, 2011).

La libre circulation doit également relever le défi sanitaire lorsque surviennent des épidémies comme celles d'Ebola en Guinée et en Sierra Leone qui ont conduit certains Etats comme le Sénégal à titre d'illustration à fermer ses frontières avec les pays touchés par la pandémie.

La libre circulation doit également relever le défi de la sécurité humaine qui se pose avec une réelle acuité au regard des milliers de morts par noyade dans les aventures d'émigration clandestine en direction de l'Europe, de la persécution des migrants noirs sahéliens en Libye, des massacres d'origines politique, terroriste et rebelle au nord Mali, en Guinée, au Nigeria avec Boko Haram et de l'enrôlement massif d'enfants soldats (Diallo, 2011 ; Gorée Institute, 2012).

La bonne gestion des nouveaux défis, y compris sécuritaires, liés à la mobilité des personnes, nécessite une action concertée, dont une approche commune adoptée en 2008 à Ouagadougou.

## 5. Dialogue régional sur la migration : précurseur d'une politique migratoire régionale

L'approche commune de gestion de la migration intra régionale et vers l'Europe s'inscrit dans le cadre du dialogue mondial sur la migration impulsée par la résolution 60/227 du 7 avril 2006 de l'Assemblée générale des Nations unies, *Migrations Internationales et développement*, qui stipule que *"l'objectif (est) de définir des moyens appropriés permettant de tirer le meilleur parti des avantages que présentent les migrations internationales sur le plan du développement et de réduire au minimum leurs effets indésirables"*.

Ainsi, les Etats membres ont mis en œuvre un groupe de travail ad-hoc sur la migration et participé à plusieurs conférences (Rabat, juillet 2006 ; Tripoli, novembre 2006 ; Dialogue de Haut Niveau sous l'égide des Nations Unies, Septembre 2006 à New York) (Robin et Trémolières, 2009).

Ce dialogue auquel les pays africains participent au niveau mondial a donné naissance au dialogue sous-régional sur la migration et le développement (MIDWA<sup>59</sup>) dont l'enjeu est de créer un cadre de discussion des préoccupations et des questions de migration pour lesquelles des solutions immédiates ne sauraient être apportées à un niveau national. Le MIDWA permet de débattre des divergences d'intérêt relevées au niveau de l'application du protocole et de les harmoniser (Sanoh, 2014).

*Le dialogue sous-régional sur la migration et le développement (MIDWA) permet de débattre des divergences d'intérêt relevées au niveau de l'application du protocole et de les harmoniser (Sanoh, 2014). Le MIDWA porte sur cinq domaines clés : (i) la promotion de la paix, la stabilité et la protection des droits des migrants en Afrique de l'Ouest; (ii) l'augmentation de la contribution des hommes et des femmes migrantes au développement de leur pays d'origine; (iii) la réduction de la pauvreté dans les zones d'émigration; (iv) la dissémination d'informations, la sensibilisation et la recherche sur les différents aspects des migrations internationales en Afrique de l'Ouest; (v) la coopération intra- et interrégionale.*

Le dialogue établi au sein du MIDWA permet d'offrir un cadre d'échange pour l'élaboration d'une politique migratoire régionale dont le premier draft (projet) est en discussion auprès des Etats.

### Conclusion

Cette communication a visé l'analyse de la mobilité et de la migration dans la zone ouest-africaine. Elle a permis de soulever les enjeux de la mobilité des personnes, de présenter et analyser le dispositif de la CEDEAO comprenant pour l'essentiel le protocole sur la libre circulation, le droit de résidence et d'établissement, le code de la citoyenneté, l'approche commune de gestion de la migration.

En termes des statistiques, la CEDEAO est la région africaine qui a le plus grand ratio de mobilité/migration intra-régionale (70%) même s'il existe une forte hétérogénéité entre pays membres de la zone en termes d'accueil. C'est une zone où le droit d'entrée (sans visa) pour un délai de 90 jours fonctionne parfaitement même si des motifs d'ordre public ou de santé peuvent fortement, non seulement le remettre en cause, mais aussi remettre en cause les droits de résidence et d'établissement.

Le dispositif analysé participe également de la constitution d'une Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) des peuples à travers la formation d'une identité commune entre les différents peuples de la Communauté. Nonobstant ces vertus, de nombreux obstacles subsistent. Les textes contiennent les leurs propres ; en outre, ils n'ont pas fait l'objet de ratifications et n'ont pas été introduits dans les législations internes par tous les États membres. Ils n'ont pas été non plus revus et adaptés depuis plus de 40 ans alors que les dynamiques migratoires ouest-africaines se sont complexifiées et que de nouveaux défis, notamment sécuritaires, sont apparus.

Par ailleurs, il subsiste des pratiques administratives anormales telles les tracasseries routières, une absence de système de sanctions en cas de violations des dispositions du traité et des protocoles. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ne dispose pas de système d'information sur le marché du Travail, encore moins de mécanisme de collecte de données pour appréhender correctement le fait migratoire. L'ensemble de ces limites réduisent la portée du dispositif existant. Cependant, les travaux pour l'élaboration d'une politique migratoire régionale offre l'opportunité de prendre en compte ces lacunes pour une meilleure intégration des économies et la réalisation de la CEDEAO des peuples.

L'ensemble de ces limites réduisent la portée du dispositif existant. Cependant, les travaux pour l'élaboration d'une politique migratoire régionale offre l'opportunité de prendre en compte ces lacunes pour une meilleure intégration des économies et la réalisation de la CEDEAO des peuples.

**Tableau 6 : Etat de la ratification des textes de la CEDEAO**

**IV. État de la ratification des textes de la CEDEAO relatifs à la liberté de circulation des personnes, au droit de résidence et d'établissement au 30 juin 2004<sup>23</sup>**

<b>Protocoles et conventions</b>	<b>Lieu et date de signature</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>	<b>Pays ayant ratifié et date de la ratification</b>
<b>Protocole A/SP1/5/79 relatif à la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement</b>	Dakar, 29 mai 1979	8 avril 1980	Bénin (4/1/81) Burkina Faso (6/4/82) Cap Vert (11/6/84) Côte d'Ivoire (19/1/81) Gambie (30/10/80) Ghana (8/4/80) Guinée (17/10/79) Guinée Bissau (20/8/79) Libéria (1/4/80) Mali (5/6/80) Niger (11/1/80) Nigéria (12/9/79) Sénégal (24/5/80) Sierra Leone (15/9/82) Togo (9/11/79)
<b>Protocole A/P3/5/82 portant code de la citoyenneté de la communauté</b>	Cotonou, 29 mai 1982	10 juillet 1984	Bénin (24/5/91) Burkina Faso (28/6/89) Cap Vert (24/6/85) Côte d'Ivoire (7/11/90) Gambie (5/3/84) Ghana (2/3/85) Guinée (17/2/83) Guinée Bissau (10/2/83) Libéria (9/4/92) Mali (8/8/83) Niger (23/10/87) Nigéria (31/3/83) Sénégal (26/3/85) Sierra Leone (10/7/84) Togo (22/3/84)
<b>Protocole additionnel A/SP2/7/85 portant code de conduite pour l'application du protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement</b>	Lomé, 6 juillet 1985	28 juin 1989	Bénin (24/5/91) Burkina Faso (28/6/89) Cap Vert (13/4/92) Côte d'Ivoire (19/7/91) Gambie (4/6/90) Ghana (12/5/89) Guinée (13/10/89) Guinée Bissau (13/11/90) Libéria (9/4/92) Mali (2/12/88) Niger (4/5/89) Nigéria (18/4/88) Sénégal (11/2/87) Sierra Leone (8/11/88) Togo (17/2/88)

<sup>23</sup> CEDEAO, (2004), État de ratification du traité révisé de la CEDEAO, des protocoles et conventions au 30 juin 2004, Secrétariat exécutif, Abuja.

<p><b>Protocole additionnel A/SP1/7/86 relatif à l'exécution de la deuxième étape (droit de résidence) du protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement<sup>24</sup></b></p>	<p>Abuja, 1er juillet 1986</p>	<p>12 mai 1989</p>	<p>Burkina Faso (28/6/89) Côte d'Ivoire (19/7/91) Gambie (4/6/90) Ghana (12/5/89) Guinée (13/10/89) Guinée Bissau (13/11/90) Libéria (9/4/92) Mali (2/12/88) Niger (4/5/89) Nigéria (18/4/88) Sénégal (11/2/87) Sierra Leone (8/11/88) Togo (17/2/88)</p>
<p><b>Protocole additionnel A/SP1/6/89 portant modification et complément des dispositions de l'article 7 du Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement<sup>25</sup></b></p>	<p>Ouagadougou, 30 juin 1989</p>	<p>19 mai 1992</p>	<p>Burkina Faso (19/5/92) Cap Vert (13/4/92) Gambie (26/8/97) Ghana (14/12/92) Guinée (18/7/92) Libéria (9/4/92) Nigéria (28/8/90) Sénégal (1/10/93) Sierra Leone (2/11/00) Togo (30/1/91)</p>
<p><b>Protocole additionnel A/SP2/5/90 relatif à l'exécution de la troisième étape (droit d'établissement) du Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement<sup>26</sup></b></p>	<p>Banjul, 29 mai 1990</p>	<p>19 mai 1992</p>	<p>Burkina Faso (19/5/92) Cap Vert (13/4/92) Gambie (9/4/91) Ghana (16/4/91) Guinée Bissau (27/6/91) Libéria (9/4/92) Mali (7/2/95) Nigéria (27/8/90) Sénégal (2/11/00) Sierra Leone (2/11/2000) Togo (30/1/91)</p>

<sup>24</sup> Le Bénin et la Côte d'Ivoire n'avaient pas ratifié au 30 juin 2004.

<sup>25</sup> Le Bénin, la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau et le Niger n'avaient pas ratifié au 30 juin 2004.

<sup>26</sup> Le Bénin, la Côte d'Ivoire et le Niger n'avaient pas ratifié au 30 juin 2004.

## Quel est l'impact de l'adhésion du Maroc à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur le plan de la migration et comment réajuster la politique migratoire marocaine en vigueur ? par Mme Ndioro NDIAYE, Présidente de l'Alliance pour la Migration, le Leadership et le Développement "AMLD" / Ministre Conseiller du Président (Sénégal)

---

### Summary

ECOWAS remains the most dynamic Regional Economic Communities of Africa. It was first economically oriented then, it has quickly been caught up by in political emergencies of the subregion and the critical need of the mobility governance.

In the political, diplomatic and security fields, ECOWAS contribute to the political decision-making process and conflict resolution within and beyond the Community. Its diplomatic influence spreads far beyond the Continent, thanks to initiatives taken, with regard to migration, between the EU and ECOWAS's member States.

The need for Morocco to adhere to the Community are not surprising in regard to the country's return to the AU and its economic and political interests and relations with Member States.

Morocco has been a major player in the Tripoli meeting. it initiated the Rabat and it is the holder of the Migration Governance Framework's document, whose strengths, weaknesses and also, the advantages and disadvantages for the ECOWAS member countries and their integration mechanism are to be discussed during this meeting.

\*\*\*\*

Depuis son lancement en 1975, la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ne cesse de se positionner comme l'une des communautés économiques régionales (CER) les plus dynamiques du continent tant au niveau de la productivité économique que de la mobilité intra-régionale. En effet, le traité de libre circulation de 1979, après la suppression du visa d'entrée en 2000, a connu une autre évolution majeure à partir de juillet 2014 : l'abolition pour tous les citoyens de la CEDEAO du permis de résidence dans tous les pays membres depuis juillet 2014. Avec quinze Etats membres, l'organisation présente des indicateurs en pleine expansion :

- sa population estimée à plus de 330 millions en 2015 en fait la Communauté économique la plus peuplée du continent ;
- de bonnes perspectives en matière de croissance économique dont le taux de progression du PIB réel est projeté à 2,1% en 2017 et 3,1% en 2018, contre 0,2% de réalisation en 2016 ;
- sur le plan diplomatique, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) constitue un cadre de résolution des conflits partout en Afrique. Son rayonnement diplomatique s'étend au-delà du continent ;

- la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest constitue aussi un espace de diversité culturelle et linguistique où se croisent des langues internationales les plus parlées au monde comme le français, l'anglais, le portugais, et des langues vernaculaires régionales telles que le Yoruba, l'Akan, le Wolof, le Mandingue, le Peulh, ...

A cela, s'ajoute des perspectives très prometteuses qui, à l'horizon 2050, verront la région passer à près d'un milliard d'habitants et devenir un marché économique très dynamique par un accroissement de la classe moyenne.

Mais des défis demeurent aussi persistants en dépit de cet embelli. Il s'agit, sans souci d'exhaustivité, de contraintes de la libre circulation et la mobilité intra régionale, de la coopération économique et sécuritaire, de la montée de la radicalisation et de l'extrémisme violent.

C'est dans un tel contexte qu'intervient la candidature du Royaume du Maroc à l'intégration de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest CEDEAO. Un intérêt à première vue surprenant, mais qui, en réalité, n'est que la continuité logique de la dynamique partenariale entre le Maroc et les Etats de ce groupement régional depuis plusieurs décennies de façon spécifique, et avec l'Afrique subsaharienne en général. En effet, les échanges commerciaux entre le Maroc et l'Afrique subsaharienne ont connu une croissance annuelle de 12,8% entre 2000 et 2015<sup>60</sup>. En 2016, 37,3% des exportations marocaines vers l'Afrique étaient dirigées vers la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest CEDEAO, ce qui faisait d'elle la principale communauté économique régionale africaine de destination des exportations du royaume du Maroc.

Sur le plan bilatéral, le royaume chérifien entretient une longue tradition de libre-circulation avec des Etats de la région. C'est le cas en particulier du Sénégal lié au Maroc par la convention d'établissement signée le 27 Mars 1964 et entrée en vigueur le 11 Décembre 1965 et la convention de coopération judiciaire, d'exécution des jugements et d'extradition signée le 03 Juillet 1967 et entrée en vigueur le 19 Décembre 1968. Sur le plan économique, plusieurs conventions de non double imposition existent entre le Maroc et des pays de la CEDEAO tels que le Sénégal et la Guinée Conakry<sup>61</sup>.

La reconfiguration de l'espace sous-régional ouest-africain profondément marquée par des évolutions géopolitiques majeures tant sécuritaires qu'économiques, politiques et diplomatiques et les perspectives heureuses qui l'accompagnent ont ravivé le regain d'intérêt du Maroc de passer à l'étape ultime de son rapprochement avec les Etats situés au Sud du Sahara.



## 1. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest CEDEAO, une institution à visée transversale

Le premier effort d'intégration postcolonial dans la région remonte à 1945 avec la création du franc CFA qui a regroupé les pays francophones de la région au sein d'une union monétaire unique. Puis en 1964, le président du Libéria, William Tubman, a proposé une union économique de l'Afrique de l'Ouest qui a abouti à un accord signé en 1965 par la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Libéria et la Sierra Léone.

Cependant, ces initiatives n'ont produit aucun résultat concret. Il a fallu attendre 1972 et la tournée du chef de l'Etat du Nigeria, le général Yakubu Gowon, et son homologue togolais, Gnassingbé Eyadema, dans la région, pour promouvoir l'idée de l'intégration pour que l'idée de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest soit lancée.

Ainsi, grâce à leurs efforts, des projets ont été mis en avant et servi de base à l'élaboration, en 1975, du Traité de Lagos qui allait donner naissance à la CEDEAO.

A l'origine, le Traité de Lagos se cantonnait à l'économie, mais du fait des problèmes politiques qu'a connus la région, il a fait l'objet d'une révision qui a permis, en 1993 à Abuja, l'élargissement de son champ d'application et de ses prérogatives.

En 1976, le Cap-Vert, un des pays lusophones de la région, a adhéré à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et en décembre 2000, la Mauritanie s'en est retirée en raison de tensions entre différents pays malgré le Protocole de non-agression de 1978, suivi en 1981 par le Protocole d'assistance en matière de défense et en juillet 1991 d'une Déclaration des principes politiques.

Mais c'est en 1990 que l'aspect sécuritaire de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest a été appliqué concrètement. Lors de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement, il fut décidé de mettre en place un groupe surveillant l'application d'un cessez-le-feu, l'Economic Community of West African States Cease-fire Monitoring Group (ECOMOG). Ce groupe de supervision est vite devenu une force d'interposition et est intervenu notamment dans les guerres civiles du Libéria, de la Sierra Leone et de Guinée-Bissau.

En 1999, à la suite des différentes guerres civiles, les États membres décidèrent la création d'une Force de sécurité en attente. Cette force conserve son appellation d'origine (l'ECOMOG) et ses principales tâches seront entre autres l'observation et la supervision des cessez-le-feu et le maintien de la paix.

Le 7 décembre 2010, à la suite du refus de Laurent Gbagbo (déclaré élu par le conseil constitutionnel de la Côte d'Ivoire) de céder le pouvoir à Alassane Ouattara (déclaré élu par la Commission électorale indépendante, la plupart des États, l'ONU et l'Union africaine) après l'élection présidentielle de 2010, l'organisation suspend la Côte d'Ivoire de l'ensemble de ses travaux et ne la réintègre qu'après la victoire d'Alassane Ouattara en avril 2011.

Le 12 octobre 2012, le Conseil de sécurité des Nations unies charge les pays de la CEDEAO de définir un plan de reconquête militaire du Nord Mali se trouvant entre les mains de groupes armés islamistes comme Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI), le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) et Ansar Dine. La Mission internationale de soutien au Mali commença à se déployer fin janvier 2013. En 2017, la même force a été déployée en Gambie, après le refus du Président Jammeh de quitter le pouvoir.

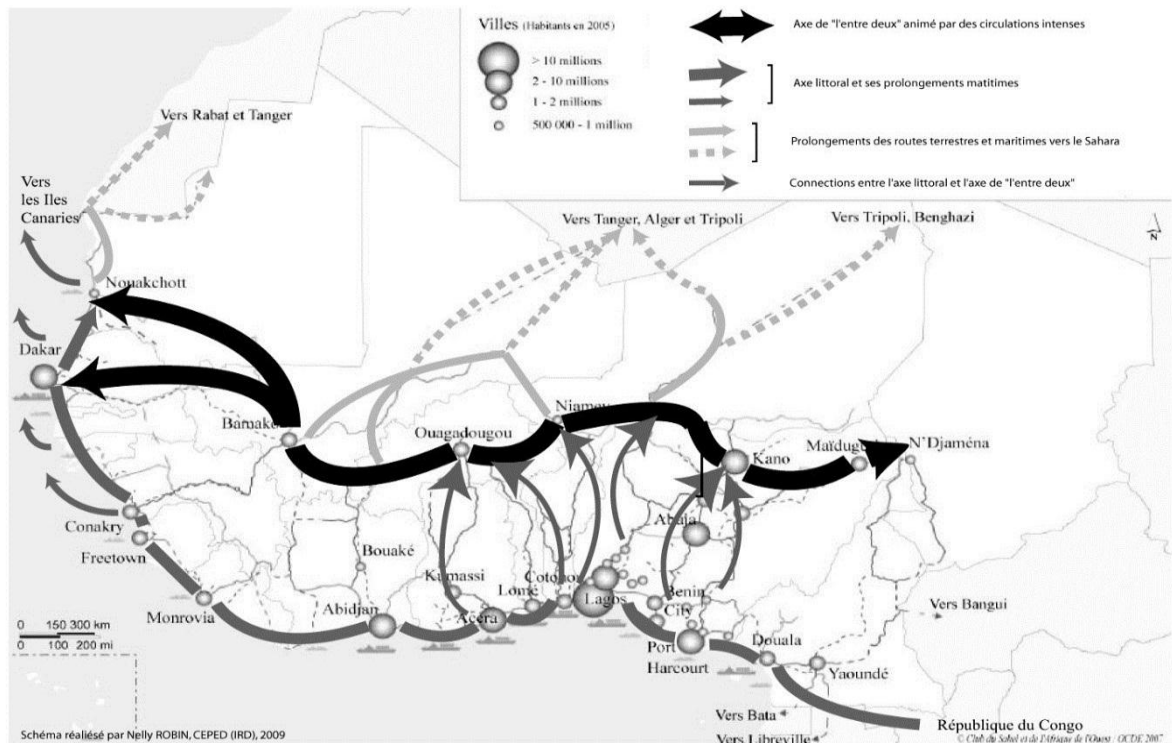
Composée de huit institutions principales, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest est largement reconnue comme partenaire viable dans le domaine des affaires internationales. A titre d'exemple, cette organisation a reçu le mandat de coordonner et mettre en œuvre en Afrique de l'Ouest les programmes du Nouveau partenariat pour le développement en Afrique (NEPAD)<sup>62</sup>.

La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est l'institution régionale représentant et négociant, au nom de ses Etats membres, l'Accord de partenariat économique (APE) avec l'UE et ce, avec l'assistance de la Banque mondiale (BM) et de la Banque africaine de développement (BAD).

L'intégration régionale constitue un domaine où la CEDEAO a fait des progrès notables et indiscutables. En 2001, les Etats membres ont instauré un tarif extérieur commun visant à promouvoir la libéralisation des échanges et la libre circulation dans le cadre du commerce. Des acquis qui s'accompagnent d'une libéralisation du commerce intracommunautaire, de l'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires aux échanges des produits originaires des Etats membres, de l'amélioration de l'environnement économique des affaires... Un acquis tout aussi remarquable à cet égard a été l'introduction du passeport de la CEDEAO qui est largement accepté dans la sous-région.

La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest prévoit la création d'une monnaie unique. En effet, la feuille de route de son Programme de la monnaie unique a été adoptée en mai 2009. Cette approche prévoyait deux étapes, à savoir la création en 2015 de la monnaie commune de la Zone monétaire de l'Afrique de l'ouest (ZMAO) et la création en 2020 de la monnaie unique de la CEDEAO. Les deux étapes prévues dans la feuille de route ont été modifiées au profit d'une approche unique qui prévoit la création de la monnaie unique en 2020. Celle-ci sera facilitée par la mise en place de l'Institut monétaire de la CEDEAO (IMC) en 2018, puis de la Banque centrale de la CEDEAO dont les activités devraient démarrer en 2020.

## Le fait migratoire dans la CEDEAO, sa signification politique et géo- stratégique



La migration reste un des piliers de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), sa pierre angulaire. Il faut dire que l'espace CEDEAO est une forte zone de mobilité. Une mobilité, qui, contrairement aux idées reçues, est essentiellement intra et interétatique (Ouest-régionale). En effet, ils sont aujourd'hui plus de 7.5 millions de ressortissants de la région à résider dans un Etat de la CEDEAO autre que le leur. Mieux, 85% de la migration ouest-africaine est régionale contre 15% en direction des autres régions du continent et du monde.

### *L'incursion des défis sécuritaires dans le fait migratoire au sein de la CEDEAO*

La Migration a connu une explosion significative à partir du XXIème siècle dans cette région. Si les pistes économiques, politiques et sociologiques sont davantage privilégiées, les défis sécuritaires, longtemps éludés, se sont imposés d'eux-mêmes.

La gestion de la migration est devenue pour les États africains un des grands défis du nouveau millénaire, autant social, économique, que sécuritaire.

La complexification du phénomène migratoire dans l'espace de La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), intensifiée par des bouleversements géopolitiques majeurs comme la montée en puissance des acteurs non étatiques et surtout leur intrusion dans les sphères de souveraineté de l'Etat à la faveur de la fin de la Guerre froide, s'accompagne de plusieurs faits symptomatiques.

D'une part, il existe des flux mixtes composés de réfugiés, de migrants irréguliers, de déplacés internes, apatrides, ... que les Etats et les parties prenantes à la gouvernance des migrations doivent adresser impérativement. D'autre part, les raisons de migrer se diversifient devenant aussi bien économiques, politiques, climatiques, que familiales, sociales, religieuses, personnelles, ... D'autre part, outre la non-objectivité et la non-maitrise de la migration irrégulière, en particulier ses conséquences sur les victimes de la traite, des défis protéiformes et corrosifs viennent s'agréger solidement à l'architecture nationale, régionale et globale de gouvernance des migrations. Parmi ceux-ci la sécurité occupe une place prépondérante.

Si les réactions démesurées des pays du Nord et une hausse de la phobie vis-à-vis des migrants africains au sein de l'opinion publique ne décline pas, les risques sécuritaires demeurent une réalité que le fondamentalisme religieux, la circulation et le trafic des armes, l'intensité des réseaux criminels transfrontaliers, le trafic de drogues et la contrebande, la traite des êtres humains, l'illustre avec une violence inouïe. Par défi sécuritaire, il faut comprendre ici, l'ensemble des actions, comportements, des phénomènes d'origine humaine ou non ayant un lien avec les migrations et qui affectent la stabilité, la paix d'une région donnée, en l'occurrence la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Par défi sécuritaire, il faut comprendre ici, l'ensemble des actions, comportements, des phénomènes d'origine humaine ou non ayant un lien avec les migrations et qui affectent la stabilité, la paix d'une région donnée, en l'occurrence la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Tous ces défis sont pris en compte dans la Vision 2020 de la CEDEAO qui consiste à « **créer une région sans frontière, paisible, prospère et cohérente, bâtie sur la bonne gouvernance et où les populations ont la capacité d'accéder et d'exploiter ses énormes ressources par la création d'opportunités de développement durable et de préservation de l'environnement** » .

## **Le Maroc dans la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest**

La question de l'adhésion du Maroc comme membre de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest invite les Chefs d'Etat et de gouvernements membres de l'Organisation à recourir aux textes fondamentaux qui gouvernent la structure. Ainsi, l'article 2 du Traité révisé de l'Organisation fait, implicitement, référence au critère géographique (être un Etat de l'Afrique de l'Ouest, dont les limites peuvent être interprétées de diverses manières). Le Maroc fait partie à la fois du Nord et de l'Ouest du continent africain, et a décidé de geler sa participation à l'Union du Maghreb Arabe. Est-ce suffisant dès lors pour le rendre éligible à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest ? Y a-t-il cohérence avec l'orientation donnée par l'Union africaine qui veut que chaque Etat et gouvernement membre ne soit, à terme, membre que d'une seule et unique Communauté Economique Régionale (CER) ?

L'étude réalisée par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à ce sujet contient les argumentaires utiles au dialogue inter-états en cours. Sur le plan juridique, pour être conforme aux dispositions des textes fondamentaux de la Communauté, et recevoir le Maroc au sein de ce regroupement régional, est-il suffisant de formuler et d'adopter un acte additionnel au traité fondateur qui n'exclut pas la possibilité d'adhésion d'un nouveau membre ?

Ensuite, en cas d'acceptation du Maroc, l'examen des questions relatives à la libre circulation des personnes et des biens, le droit de résidence et d'établissement, la monnaie unique ainsi que les aspects techniques de gouvernance de la mobilité des biens et des personnes devraient bénéficier d'un délai de transition comme l'autorisent les textes de la Communauté.

C'est durant cette période de transition que les questions relatives à l'élaboration d'un acte additionnel à l'actuel traité, à la possibilité de sa révision, aux autres questions techniques spécifiques aux relations entre le Royaume Chérifien et les membres de la Communauté devraient être examinées et faire l'objet d'un accord.

## **2. Les impacts de l'adhésion du Maroc à la CEDEAO**

L'entrée du Maroc dans la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) engendrerait tout à la fois des défis et des opportunités pour les Etats actuellement membres de l'Organisation.

*Sur le plan politique, l'impact du Maroc sera pluriel :*

D'abord dans les espaces géopolitiques ouest-africains, le leadership continental et mondial du Roi du Maroc, Sa Majesté Mohamed VI, fait du Royaume chérifien un des Etats le plus influent sur le plan diplomatique et politique. Cette diplomatie d'influence et son poids politique lui ont valu l'accueil de la COP22 sur le climat, entre autres sommets importants pour le développement en ce XXIème siècle.

Ensuite, il faut compter avec l'importance des relations entre le Maroc et l'Europe, notamment avec l'Europe du Sud et les pays du Golfe. Le Maroc est à la croisée des chemins entre l'Europe et l'Afrique. Cette position stratégique n'est pas que le reflet de la géographie, elle reste aussi révélatrice d'un partenariat historique et fécond entre le pays et les Etats situés sur la rive Nord du Bassin méditerranéen. Ce qui a valu au Royaume Chérifien d'être la figure de proue de l'Union pour la Méditerranée.

Les impacts politiques de l'adhésion du Maroc concernent aussi la question sensible du "Sahara occidental" et la manière dont la CEDEAO pourrait contribuer à la solution. En tout cas, les termes du rapport commandité par la Commission de la CEDEAO sur l'adhésion du Maroc sont clairs : "en tant que bloc régional, la CEDEAO devrait anticiper la manière de traiter la question du territoire du Sahara Occidental, car elle constitue un potentiel facteur qui pourrait créer des divisions entre les États membres actuels dans le cas où le Maroc se verrait accorder l'adhésion au bloc régional."

### *Sur le plan économique :*

Un défi souvent mis en avant réside dans la possibilité que l'entrée du Maroc dans la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) génère un effet "négatif" à l'encontre notamment des tissus productifs fragiles, voire qu'elle ouvre la voie à une entrée "massive" de ses produits et ceux européens du fait du partenariat avancé qu'entretient le Maroc avec l'Union européenne.

Un défi souvent mis en avant réside dans la possibilité que l'entrée du Maroc dans la la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest génère un effet "négatif" à l'encontre notamment des tissus productifs fragiles, voire qu'elle ouvre la voie à une entrée "massive" de ses produits et ceux européens du fait du partenariat avancé qu'entretient le Maroc avec l'Union européenne. Pourtant, certains pensent que l'adhésion du Maroc serait globalement bénéfique, notamment dans les secteurs de l'agriculture et de l'industrie, dans lesquels le royaume a réalisé de grandes performances. *"Le marché de l'élevage et des produits laitiers semble offrir une opportunité lucrative pour les États-membres actuels de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest en raison de tarifs d'importation relativement bas. Cependant, il reste beaucoup à faire au niveau des pays de la zone pour que leurs exportations dans ce secteur puissent être compétitives"*, indique l'étude faite par la CEDEAO.

Au niveau industriel, en raison des différences de développement entre le Maroc et les pays de la zone, il est nécessaire de mettre en place des mesures de mise à niveau et à l'échelle pour les industries des États-membres.

De même, pour la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), premier partenaire économique et commercial du Maroc parmi les régions africaines, l'adhésion réussie du Royaume chérifien pourrait entraîner une meilleure intégration des tissus industriels de l'Afrique de l'Ouest et de l'Europe, à travers les investissements directs étrangers et les délocalisations industrielles. Les mêmes mouvements pourront être observés en provenance des pays du Golfe persique très présents dans l'espace nord-africain et marocain.

Cette valeur ajoutée substantielle du Maroc permettrait à des écosystèmes industriels ouest-africains, encore dépendants des coûts de main d'œuvre bon marché, de se compléter avec la plateforme marocaine et de créer des effets de synergies entre le nouvel entrant et les pays avec lesquels les relations économiques sont de plus en plus étroites, y compris dans le secteur bancaire.

De manière schématique, la stratégie de montée en gamme industrielle du Maroc aura des effets bénéfiques, directs et indirects pour l'ensemble de la CEDEAO. En contribuant à l'élargissement des bases industrielles des pays de la CEDEAO, le Maroc sera utile en matière de co-émergence, parce qu'il sera en mesure également d'élargir son propre marché. Finalement, ce que nous devrions rechercher est la création d'un cercle vertueux bénéfique pour chaque acteur, et aboutir à un réel partenariat gagnant-gagnant entre les pays concernés.

Enfin, un projet de gazoduc est en cours entre le Ghana et la Côte d'Ivoire, destiné à exploiter le gaz du Nigeria. Le Maroc qui dispose d'une expertise avérée dans le domaine industriel peut donner une envergure plus importante au projet en l'opérationnalisant et en offrant des voies d'extension vers le Nord du continent.

#### **Sur le plan sécuritaire :**

La menace djihadiste constitue une réalité concrète et transnationale qui touche de nombreux pays et compromet la stabilité de tout le continent. Il est évident que la majorité des groupes terroristes agissant dans la région a fait de la sanctuarisation des nombreux espaces hors Etats (souveraineté, autorité, institutions) que compte l'Afrique de l'Ouest, une stratégie structurelle. La situation sécuritaire de la région demeure volatile. En effet, il faut saluer les initiatives de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en Guinée-Bissau et au Burkina Faso qui ont contribué à l'avènement d'une transition apaisée et à des élections libres et transparentes. Mais la plus sérieuse menace reste sans nul doute Boko Haram dont les attentats récurrents au Nigeria ont causé des milliers de morts. Ce tableau est davantage assombri par les attentats à Grand Bassam, à Ouagadougou et à Bamako et par une situation politique instable ainsi que des problèmes de gouvernance dans certains pays.

Compte tenu de la dimension transrégionale de la menace, la CEDEAO soutient activement le Nigeria et quelques pays de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) dans le cadre de la Force multinationale mixte. La mutualisation des moyens a permis de lutter efficacement contre Boko Haram. Mais il subsiste d'autres formes d'insécurités et de menaces transnationales particulièrement perceptibles en Afrique de l'Ouest parce que l'insécurité prend aussi dans l'espace CEDEAO d'autres formes plus insidieuses, comme par exemple l'insécurité humaine qui allie dans cet espace communautaire :

- Pauvreté et mobilité humaine ;
- Circulation et trafic d'armes ;
- Existence de réseaux transfrontaliers de contrebande et de trafic de drogues ;
- Migrations irrégulières et leurs corollaires (la traite des personnes, trafic de migrants, violation des droits de l'Homme, gestion scandaleuse des centres ouverts en Libye, en Europe) ;
- Gestion inefficace des frontières (criminalité transfrontalière) : déficit en intelligence stratégique, formation, difficile gestion juxtaposée ou multiforme des frontières ;
- L'insécurité alimentaire,...

Le Royaume du Maroc, de par son expérience sur le plan militaire, peut apporter un sérieux concours à la pacification de la région. En effet, l'armée marocaine reste une référence en Afrique et dans le monde. L'Académie militaire de Meknès est la parfaite illustration du prestige et de l'expertise du Maroc dans le domaine militaire.

Dans une région parcourue par des conflits armés en cascades et une prolifération des conflits asymétriques mettant aux prises Etats nationaux et groupes armés menaçant sa souveraineté, l'apport du Maroc doit être appréciable. Le Royaume peut ainsi apporter un surplus de professionnalisme et renforcer les capacités de maintien de la paix et de la sécurité dans la région, en contribuant à la formation des troupes déployées sur les théâtres d'opération.

Concernant l'insécurité alimentaire, le Maroc peut assurément permettre à la région de résorber une grande partie de son déficit. En effet, le pays est aujourd'hui à l'avant-garde de l'Agriculture et de l'économie verte au plan international. Les impacts du réchauffement climatique sur la vie des populations du Sahel, en particulier dans la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sont connus, Le Maroc contribue à travers des projets et des programmes à la lutte contre les effets pervers du changement climatique.

### **3. Quelles améliorations potentielles de la politique migratoire marocaine au contact des réalités ouest-africaines ?**

La politique du Maroc pour garantir une meilleure gouvernance des migrations, consécutive à son adhésion au sein de la CEDEAO pourrait :

- s'investir avec les états membres pour apporter des réponses doctrinales, par des contre arguments pertinents, aux messages des agents-recruteurs du djihadisme et du fondamentalisme religieux,
- valoriser le partage d'information, d'intelligences et de bonnes pratiques aux niveaux stratégique et opérationnel avec les pays membres de la CEDEAO et avec la CEDEAO elle-même,
- soutenir les initiatives endogènes de paix et de sécurité financièrement et par des moyens logistiques adéquats,
- renforcer davantage l'intégration économique stratégique aux niveaux régional et global,
- harmoniser la politique nationale migratoire du Maroc y compris les partenariats stratégiques pour la mobilité avec l'Union européenne, avec l'approche commune de la CEDEAO sur la migration et le développement,
- lutter efficacement contre toutes les formes de discrimination à l'égard des migrants, notamment contre le racisme, la xénophobie, le sexisme et l'intolérance et renforcer le cadre juridique de respect et de garantie des droits des migrants,
- déterminer les conditions et les modalités pour faciliter l'effectivité des mécanismes juridiques nationaux, communautaires et internationaux de protection des migrants en veillant particulièrement à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile du Maroc,
- inviter à une appropriation du processus par les populations et à une meilleure synergie entre parties prenantes (au-delà même des acteurs) dans un esprit de complémentarité et non de concurrence,



- investir sur les causes profondes de conflits et des migrations surtout celles irrégulières ;
- appliquer le principe de non détention des migrants du fait de leur seul statut de migrant,
- procéder à un monitoring régulier du respect et de la protection des droits des migrants,
- promouvoir une meilleure circulation des personnes et des biens dans l'espace CEDEAO,
- privilégier les négociations communautaires au sein de cet espace régional (CEDEAO) concernant les réadmissions, les politiques d'externalisation de l'Union européenne et l'ouverture de Hot spots en territoire africain,
- encourager une gouvernance intégrale/structurelle des migrations,
- organiser des tournées de sensibilisation et de formation des agents aux postes frontières.

## Conclusion

Les relations entre le Maroc et les pays situés au Sud du Sahara sont de plusieurs ordres que les seuls traits économiques et politiques ne peuvent épuiser. En attestent ces propos de Sa Majesté le roi Mohamed VI : "... Les relations privilégiées qui unissent le Maroc aux pays de l'Afrique subsaharienne ne sont pas que politiques et économiques. Ce sont, dans le fond, des liens humains et spirituels séculaires. Eu égard à la situation qui prévaut dans certains de ces pays, nombre de leurs citoyens immigrent au Maroc d'une façon légale ou illégale. Jadis point de passage vers l'Europe, notre pays s'est transformé en destination de résidence."

Cependant, avec l'intégration du Maroc dans la CEDEAO, ces relations, vont connaître une évolution qui nécessite des changements dans la gouvernance des flux migratoires. C'est dire qu'à l'heure d'une reconfiguration des relations internationales ouest-africaines et de la diversification des acteurs, la déconstruction de certaines idées préconçues dans la gouvernance des flux migratoires relève d'une évidence. L'UE et le Maroc sont des partenaires historiques. Les cadres de négociation sont multiples : accords bilatéraux, instruments régionaux de l'UE faisant l'objet d'un accord spécifique UE-Maroc ou encore cadres de partenariats régionaux. Cette situation nécessite une harmonisation progressive des approches pour un portage politique efficace des questions migratoires.

Mais comment y procéder ? Comment, à travers le régional, agir sur la structure globale, nationale voire locale de gouvernance des migrations ? Sur quels acteurs compter ? Quelles ressources mobiliser et comment ? Quel chronogramme mettre en œuvre ? Quelles assurances le Royaume du Maroc peut donner à ses futurs partenaires en termes de sauvegarde de leurs intérêts stratégiques, économiques, politiques et sécuritaires ? Ces questions restent ouvertes.

## **Rapport de synthèse, par El Arbi MRABET, Expert en Droit International, ancien Doyen de la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales d'Oujda et ancien Gouverneur Chargé de la Coordination avec la MINURSO**

---

La migration est devenue un phénomène mondial à plusieurs égards. Du point de vue de l'étendue du monde, considéré comme une seule unité géographique, les humains se déplacent sans cesse, contraints ou volontaires, à l'interne ou à l'international. Du point de vue politique, elle est devenue la préoccupation majeure des gouvernements agissant unilatéralement ou ensemble, au niveau bilatéral et multilatéral, notamment celui du système des Nations-unies.

En fait, ce sont surtout les migrations irrégulières en provenance d'Afrique, en particulier, qui inquiètent l'Europe alors même que les migrants africains à destination du voisin du nord ne représentent, en 2017, que 25,7%<sup>63</sup> du total des flux africains. Le reste étant, en grande partie, intra-africain, les Africains devraient eux-mêmes résoudre leurs problèmes de migration et faire de cette question le moteur de leur développement durable.

En déposant sa demande d'adhésion à la CEDEAO, le Maroc projetterait de développer sa politique de migration dans ce sens. Sans sous-estimer les défis qu'elle pose, il est conscient qu'à long terme, elle ne servira pas seulement la Communauté ouest-africaine, mais le continent tout entier.

### **1. La migration : un phénomène mondial**

Selon l'Organisation internationale de la migration, il y aurait 405 millions<sup>64</sup> de migrants en 2050 dont 250 millions<sup>65</sup> de réfugiés climatiques.

La tendance des migrations est à la hausse : 172 millions de personnes en 2000 et 258 millions de personnes en 2017<sup>66</sup>, soit une augmentation moyenne annuelle d'environ 2,4% durant cette période<sup>67</sup>.

Depuis 2000, les flux migratoires de pays moins développés vers d'autres plus développés ainsi que la migration Sud-Sud se sont accrues. En 2015, 90,2 millions de migrants internationaux sont nés et résidaient dans des pays en développement contre 85,3 millions de personnes dans les pays du Nord<sup>68</sup>.

La part des femmes migrantes a augmenté. Elles représentent, aujourd'hui, 48% des "stocks" des migrants dans le monde : 52,4% en Europe, 51,2% en Amérique du nord et 42% en Asie<sup>69</sup>.

Mais les chiffres et les estimations n'expliquent pas tout à fait les tendances. Il y a au moins deux raisons à cela. La première est relative à la diversité des méthodologies qui peuvent obéir à des objectifs politiques. La seconde est due au manque de données fiables. Un manque que les organismes nationaux et internationaux en charge des affaires des migrants, réfugiés et déplacés, tels que le Haut-Commissariat aux Réfugiés et l'Organisation internationale pour les migrations soulignent avec insistance.

Les causes profondes comme la violence des conflits internes et internationaux ainsi que la pauvreté, les épidémies, les famines, les discriminations... n'ont pas changé. Mais des mutations prévues sur le long terme par la mondialisation les ont accompagnées pour booster les migrations.

La connectivité permet aux candidats à la migration d'être en contact permanent avec l'extérieur et informés grâce aux nouvelles technologies, devenues accessibles à tous.

Ces émigrants potentiels sont, aujourd'hui, en mesure d'emprunter les sommes nécessaires à leur voyage, parviennent plus facilement à franchir les frontières, les contrôles étant plus souples qu'avant et ont plus accès aux réseaux professionnels de passeurs qui exploitent cette connectivité et renforcent la migration irrégulière.

La distanciation-proximité fait que dans le passé, les migrants restaient proches de leurs régions d'origine parce qu'il leur était interdit d'aller dans les pays du Nord, en vertu d'un accord tacite avec les Etats du Sud. Ces derniers recevaient, en contrepartie de cette interdiction, des fonds pour l'établissement et le maintien des camps de réfugiés, la réinstallation de ces derniers dans des pays d'accueil... Toutefois, cet accord a été vidé de son contenu du fait que les pays du Nord ont failli à leurs engagements financiers. Dans la mesure où le Haut-commissariat aux Réfugiés a attiré l'attention sur ce problème en 2015 et n'a pas obtenu une aide appropriée, "*la crise européenne*", survenue six mois plus tard était prévisible.

Par ailleurs, aux fins de contenir l'émigration irrégulière, les politiques d'octroi des passeports étaient extrêmement restrictives pendant toute la période où l'émigration régulière était gérée conjointement par les pays d'origine et d'accueil.

Aujourd'hui, grâce à la connectivité, au développement des moyens de transports modernes, les distances géographiques se sont réduites.

Les territoires et les solidarités : La remise en cause des instruments juridiques relatifs aux statuts des réfugiés et des demandeurs d'asile par les Etats de destination a été compensée par des *solidarités de fait*, affirmées malgré les rhétoriques contre les réfugiés et migrants. Les conditions d'accueil de ces derniers ont, ainsi, été améliorées.

En Allemagne où 14,6% de la population est, en 2017,<sup>70</sup> d'origine étrangère, le gouvernement fédéral et ceux des Etats fédérés introduisent des réformes législatives et institutionnelles, centrées sur l'intégration. Ces politiques ont eu pour objectif de faciliter la participation des migrants à la vie sociale sur la base de l'égalité. Pour la première fois dans l'histoire du pays, l'intégration a fait l'objet d'une loi fédérale en 2016 alors que les partis politiques étaient, toujours, à la recherche d'une orientation dans ce domaine.

Les agglomérations urbaines, en développement croissant, attirent de plus en plus de migrants, en raison d'opportunités d'emplois permanents ou provisoires, d'auto-employabilité dans le commerce et les services, d'anonymat et d'autres avantages qu'elles procurent.

Dans ces agglomérations, les diasporas ont aussi changé. Elles ont transformé leurs rapports aux pays d'origine et de résidence, comme le montrent des exemples des Marocains aux Pays-Bas et en France...

Aux Pays-Bas, la ville devient un "*melting-po*" d'entrepreneuriat migrant, un nouvel *entrepreneuriat ethnique* créatif, orienté vers les activités de hautes compétences, notamment les NTIC, la consultance et la recherche et de grands marchés. Les nouveaux entrepreneurs sont en majorité des jeunes ayant accompli leurs études supérieures et leurs formations professionnelles en Hollande et parlant parfaitement le hollandais. Ils contribuent à la création d'emplois diversifiés, au marketing territorial des villes, en renforcent la cohésion sociale et la diversité culturelle et stimulent la compétitivité et la performance des entreprises, notamment les PME.

En France, la diaspora marocaine s'est répartie en deux. Celle qui se replie sur elle-même et devient sujette aux extrémismes et celle, en majorité jeune, bien intégrée, ouverte et qui entretient un rapport au pays d'origine différent de celui de ses parents et grands-parents : un rapport plus distant, plus individualisé-individualiste...

La frange qui se replie dans ce qu'elle croit être le vrai Islam, celui de l'époque du Prophète et des "califes bien guidés" contribue au dévoiement des valeurs humaines de l'Islam autant qu'à la remise en cause de la citoyenneté, la laïcité et les droits des migrants, progressivement et durement conquis. Elle le fait avec ses semblables d'autres nationalités ou origines. Elle y est aidée, souvent indirectement, par ceux qui adhèrent aux nationalismes étriqués et à la fausse conviction que la civilisation actuelle est exclusivement occidentale, judéo-chrétienne, supérieure... et participent aux perceptions et représentations négatives à l'encontre des migrants en général, lesquelles influent sur les politiciens et leurs décisions.

Les nouvelles "*générations issues de l'immigration*" intégrées dans les sociétés d'accueil s'investissent de façon croissante dans des projets au sein de ces dernières et abandonnent le projet de retour au pays. Depuis quelques années, certains immigrants sont tentés de s'établir au pays des parents ou d'émigrer vers d'autres pays (Emirats du Golfe et Canada notamment). Cette émergence a relativisé le rôle du migrant : de l'émigré principal animateur du territoire (avec ses projets, ses transferts financiers, son prestige...), on est passé au migrant acteur parmi d'autres acteurs.

Au plan global, les flux aux frontières sont devenus mixtes. Ils rendent difficile de distinguer à l'arrivée les réfugiés et les demandeurs d'asile des migrants économiques et d'autres.

La migration internationale n'est pas uniformément répartie. Les 20 pays les plus prospères, selon The Legatum Prosperity Index 2017, avec en tête du classement la Norvège<sup>71</sup>, abritent 110 millions d'étrangers, soit 42,8%<sup>72</sup> des migrants. Mais la prospérité est un concept relatif : pour les Etats subsahariens, le Maroc est prospère. Cette échelle-type du bien-être relatif constitue l'arrière-plan de la "*migration en chaine*" : les migrants rationnels essaient de gravir les marches de l'échelle pour arriver au sommet. Ceci a été illustré par des mouvements récents du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord vers l'Europe.

Une nouvelle distinction a été proposée pour exprimer la nouvelle configuration des migrants internationaux : à ceux qui partent tenter leur chance pour améliorer leur situation économique (Fortunado's), aux réfugiés (desperado's) et ceux sans papiers, inconnus, illégaux (clandestino's)... s'ajoutent les gens âgés et/ou fortunés partant vivre dans des pays plus attractifs sur le plan économique et climatique (pensionado's)...

Enfin, vu les inégalités persistantes entre les pays, la baisse structurelle des coûts de la mobilité internationale et l'hétérogénéité des motifs de départ, la migration internationale demeurera une caractéristique démographique structurelle du monde moderne et continuera, probablement, d'augmenter. D'où la nécessité d'une gestion différente de l'actuelle, une gestion globale coordonnée et cohérente.

### *La nécessité d'un cadre global de gestion*

Les cadres institutionnels et normatifs bilatéraux, régionaux, interrégionaux et multilatéraux relatifs à la migration souffrent d'insuffisances, d'incohérences, de fragmentation et manquent, ainsi, de vision claire.

On ne peut obtenir cette vision en vue de définir une stratégie et des politiques qu'au moyen d'une approche globale, intégrant tous les aspects de la migration. Une approche consensuelle qui prenne en compte les intérêts légitimes de tous et qui soit coordonnée à tous les niveaux, aussi bien lors de sa négociation que de sa mise en œuvre.

Cette approche doit se faire dans le cadre d'un partenariat international inclusif, dans le sens participatif-actif de tous les acteurs concernés par le phénomène migratoire : organisations internationales universelles, régionales et sous-régionales, gouvernements, société civile représentant les intérêts des migrants...

Tout processus de négociation, de coopération... est couramment dit "partenariat". Il est censé être avantageux pour tous, combien même il serait inégalitaire, notamment, parce que dissocié d'autres partenariats. La problématique migratoire est liée à la gouvernance globale, qu'elle soit internationale, continentale ou nationale. Un véritable partenariat international doit être construit sur la base d'échanges plus égalitaires, équitables et solidaires.

Le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, initiative récente (2016), prise à l'Assemblée Générale de l'ONU, suite à la "*crise migratoire*" et exprimée dans la Déclaration de New-York pour les réfugiés et les migrants, témoignerait d'une volonté politique des dirigeants mondiaux de parvenir à cette approche globale, dans le cadre d'un partenariat international, équilibré, responsable et innovant. Les objectifs visés sont la paix, le développement durable suivant l'Agenda 2030/ODD, la bonne gouvernance et les droits humains des migrants.

Cinq des six sessions thématiques informelles prévues pour la négociation inclusive du Pacte se sont déjà déroulées, associant de nombreux acteurs. La dernière doit avoir lieu en juillet 2018 pour laisser place à la Conférence internationale devant adopter le texte final des deux accords du Pacte, au Maroc, les 10 et 11 décembre 2018.

Le Pacte devrait être mis en application de façon coordonnée au niveau du système des Nations-unies. La coordination est actuellement faite par le Groupe mondial sur les migrations, lequel devrait être réformé. Elle l'est aussi aux niveaux interrégionaux (Union européenne-Afrique...), régionaux et nationaux. La problématique de la migration intra-africaine devrait occuper une place de choix dans l'élaboration du Pacte et ce, pour de multiples raisons. Le continent compte le plus grand nombre de pays les moins avancés, connaît le plus grand nombre de conflits, de flux et de stocks importants de migrants...

Le projet de Pacte se divise, à l'heure qu'il est, en quatre sections :

- Un préambule exprimant la vision commune du Pacte et dix principes fondateurs d'orientation.
- Un cadre de coopération avec 22 objectifs comprenant des engagements "*actionnables*", partant des principes de la Déclaration de New-York vers des propositions concrètes pour la mise en œuvre par les Etats.
- Des suggestions relatives à des moyens potentiels de mise en œuvre.
- Des suggestions relatives à des mécanismes de suivi et de révision du Pacte.

## **2. La migration intra-africaine : enjeux et perspectives**

Près de 54% des 36,2 millions d'Africains installés à l'étranger en 2017 vivaient en Afrique (19 millions)<sup>73</sup>. Les destinations et les zones de résidence étaient par ordre d'importance les suivantes : Afrique de l'Ouest (6.037.310), Afrique de l'Est (6.725.146), Afrique australe (2.419.432), Afrique centrale (2.976.597) et l'Afrique du Nord (1.194.386), soit respectivement 31%, 35%, 13%, 15% et 6%<sup>73</sup>.

Les migrations font partie de l'histoire de l'Afrique et remontent à l'époque précoloniale. Aujourd'hui, les migrants intra-africains vont de plus en plus vers les pays frontaliers pour des raisons économiques, politiques, sécuritaires... L'Afrique de l'Est et l'Afrique de l'Ouest sont les pôles d'attraction les plus dynamiques.

La part de l'Afrique de l'Ouest est importante, entre autres, pour les raisons suivantes : le Sahel et le nomadisme en font partie, la sécheresse y sévit, la circulation se fait dans un même espace. L'émigration burkinabè vers la Côte d'Ivoire se fait pour l'agriculture ou le commerce informel ; celle des Nigériens vers les pays voisins est principalement destinée aux travaux agricoles saisonniers. En 2013, le Mali était le premier pays d'origine des réfugiés et des déplacés internes dans la région de l'Afrique de l'Ouest<sup>74</sup>, en particulier, à cause de problèmes sécuritaires.

L'Afrique de l'Est a également souffert de sécheresse et vu migrer des milliers de personnes. La quête de nouvelles terres fertiles continue apparemment et le nombre de pauvres sans terres a considérablement augmenté.

En Afrique australe, l'Afrique du Sud constitue un pôle d'attraction, attirant des millions de migrants d'autres pays africains, en particulier limitrophes. A cause du chômage, la mobilité des compétences et du travail depuis, vers et à l'intérieur de cette région s'est intensifiée. Ces flux sont principalement informels et irréguliers.

Le Maghreb, qui a longtemps été une aire de transit vers l'Europe, enregistre une part minime à cause du "gap" culturel, ancestral, mais qui continue de séparer "l'Afrique noire" de la "blanche"... Ce fossé devrait, d'ailleurs, faire l'objet d'un travail de mémoire relativement à l'esclavage, récemment remis sur la scène africaine et internationale par des trafiquants d'êtres humains en Libye...

Ce travail contribuerait au changement de la perception négative que l'on a de la migration en Afrique même. Le désert constitue une autre cause. Il est plus difficilement et plus dangereusement franchissable que l'itinéraire côtier. Depuis 2014, l'Afrique y a perdu au moins 30.000 de ses ressortissants<sup>75</sup>, un peu plus du double des pertes africaines en Méditerranée.

Les conflits et les actes terroristes de ces dernières années et la "*crise multidimensionnelle*" de 2012 au Mali ont transformé les mouvements migratoires. Pour exemple, les migrants à destination de l'Afrique du Nord et/ou de l'Europe, au lieu d'un itinéraire sud-nord, empruntent, désormais, principalement, un *axe transversal* Dakar-Ndjamena, passant par Bamako, faisant du Mali un pays de transit plus qu'avant, puis par Ouagadougou, Niamey et surtout, Kano et Maiduguri au Nigeria, où sévit Boko Haram.

L'Afrique tout entière est un enjeu pour les puissances développées, anciennes et émergentes, du fait de ses ressources naturelles, financières et humaines, qu'elles draineraient pour leur prospérité. Il faudrait que le continent devienne le propre enjeu des Africains afin qu'ils gagnent le pari de leur développement. C'est le sens premier de la coopération sud-sud et de l'autonomie collective.

Pour cela, il faudrait, d'abord, changer les mentalités et les comportements des Africains vis-à-vis des migrants et du paradigme de développement.

Vis-à-vis des migrants et dans le cadre d'une enquête de l'Organisation internationale de la migration<sup>76</sup>, en moyenne 34% des Africains interviewés, plus précisément 56% d'Afrique australe, 54% d'Afrique du Nord, 40% d'Afrique de l'Est, 38% d'Afrique centrale et 25% d'Afrique de l'Ouest souhaitent une diminution de l'immigration africaine dans leurs pays. Par ailleurs, les exactions à l'encontre des migrants africains existent, aussi, dans les Etats africains, y compris ceux appartenant à la même communauté économique régionale (CEDEAO, Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale, ...).

Vis-à-vis du paradigme du développement, les sociétés africaines restent très marquées par une vision traditionaliste, très métaphysique, du monde et de la vie. Elles manquent de cette ambition *schumpetérienne* de briser le cercle vicieux du sous-développement et ne participent chez elles et pour elles-mêmes que très modestement à "*la formation de l'esprit scientifique*" alors même qu'elles le font pour les pays développés, en particulier par le biais de l'émigration ou de la fuite des cerveaux (Brain Drain).

En 2010/2011, 2,9 millions d'Africains ayant un niveau d'enseignement supérieur, soit une personne sur neuf de cette catégorie ou élite vivaient dans des pays développés, surtout en Europe et en Amérique du Nord<sup>77</sup>. Cette "*migration*" a enregistré un taux de croissance de 50% pendant ces dix dernières années, le plus élevé, comparé à celui des autres régions<sup>77</sup>. Le continent a, ainsi, vu émigrer 20.000 universitaires et 10% de ses cadres les plus qualifiés en finances et technologies de l'information<sup>78</sup>.

Aux Etats-Unis, la population étrangère issue d'Afrique a représenté, en 2017, 4%<sup>79</sup> de l'ensemble de la population immigrée née à l'étranger. Elle en est aussi la plus éduquée et croît rapidement. Les étudiants africains qui rentrent définitivement dans leur pays d'origine sont moins nombreux que ceux qui s'installent durablement dans le pays d'accueil.

Cette attitude vis-à-vis du développement pose d'autres défis : parallèlement à la fuite des cerveaux, il y a la fuite des capitaux, expression du gaspillage, destruction et non-maîtrise des ressources naturelles africaines, leur maîtrise par les pays développés, sans oublier les défis du changement climatique, l'explosion démographique, les fortes disparités sociales, régionales et entre pays, le terrorisme et autres menaces sécuritaires...

Cependant, des perspectives se dessinent pour un meilleur avenir de l'Afrique, à des degrés divers, selon les pays et les sous-régions : réconciliations, prévention et résolution des conflits, programmes et plans de coopération et d'intégration économique, monétaire et en matière de migration, réformes de la gouvernance au plan national, international et régional, notamment institutionnelles, entre autres celle de l'Union africaine, lutte contre les effets néfastes du changement climatique...



Ces perspectives requièrent des solidarités et des coopérations basées sur des idées innovantes et un volontarisme à toute épreuve, capables de lire avec courage et clairvoyance le présent et d'anticiper l'avenir, à l'heure de "*l'accélération de l'Histoire*". A commencer par la coordination des politiques nationales, sous-régionales et régionales.

\*\*\*\*

*La nouvelle politique marocaine d'immigration et d'asile*, décidée par Sa Majesté Le Roi Mohammed VI, suite au rapport 2013 du Conseil national des droits de l'Homme sur les étrangers au Maroc, y compris la Stratégie nationale d'immigration et d'asile constitue une première dans la région MENA. Elle pourrait être un facteur positif dans la perspective de l'adhésion du Royaume à la CEDEAO et une base de préparation de la population marocaine et des migrants au vivre-ensemble, entre autres.

La Stratégie nationale d'immigration et d'asile comporte 11 programmes, avec 27 objectifs et 81 actions<sup>80</sup>, touchant à tous les secteurs de la vie sociale, selon une approche humaniste, globale et est conforme aux engagements internationaux du Maroc en matière de droits de l'Homme.

Une mise en place équilibrée de la *nouvelle politique marocaine d'immigration et d'asile* implique une connaissance exhaustive des présences étrangères et des phénomènes migratoires sur le territoire marocain et nécessite la prise en compte du temps nécessaire à une harmonisation à la fois des lois nationales avec les instruments internationaux des droits de l'Homme, ratifiés par le Maroc et des pratiques administratives et judiciaires avec lesdites lois.

Le recensement général de la population et de l'habitat de 2014 au Maroc s'est inscrit dans cette optique, en intégrant les Maghrébins dans la catégorie "Africains", mettant fin à celle des "Subsahariens", évitant ainsi de contribuer à stigmatiser ces derniers et augurant de concevoir la *nouvelle politique marocaine d'immigration et d'asile* relativement à tous les étrangers et non aux seuls "*immigrés*". Une connaissance de cette nouvelle politique et des politiques africaines d'immigration des étrangers non africains permettrait de faire ressortir les différences entre les régimes de libre circulation aux fins d'une coordination adaptée aux réalités actuelles et aux exigences de l'intégration.

### *Conditions d'une coordination régionale efficace*

L'objet de la coordination des politiques de la migration consiste en leur rapprochement, leur harmonisation, leur adaptation aux mutations, l'augmentation de leur efficacité et, si possible, leur uniformisation à long terme.

Des politiques migratoires africaines, axées sur les objectifs primordiaux de développement durable et de mise en œuvre effective des droits humains des migrants requièrent une harmonisation et une coordination régulière au niveau du continent, ce qui contribuerait à mieux réguler les flux, en mettant au même niveau ou à des niveaux proches, certains facteurs d'attraction et de répulsion "Push and Pull Factors".

L'Union africaine semble plus impliquée dans la coordination avec l'Union européenne dans le cadre du *Partenariat Union européenne-Afrique* que dans une politique migratoire commune ou dans la coordination des régimes sous-régionaux de la CEDEAO, la Communauté de développement de l'Afrique australe... ni, a fortiori, dans la coordination des politiques nationales.

Le Sommet africain de Ouagadougou de 2004 a délégué à la Commission l'appui de la mise en œuvre des politiques de l'Union africaine sur le travail, l'emploi, la protection sociale et la migration... Il a fait de la migration des travailleurs et l'intégration économique régionale le cinquième domaine prioritaire de l'Union africaine.

La Division du travail, de l'emploi et de la migration, relevant du Département des affaires sociales concentre ses efforts sur les droits, les standards de travail, les politiques intégrées d'emploi et les systèmes de sécurité sociale. Elle fournit aux Etats membres les orientations pour l'élaboration de leurs cadres spécifiques, basés sur leurs propres besoins et priorités. Elle appuie, également, la mise en œuvre des politiques de travail et d'emploi et des programmes alignés sur le Plan d'action de Ouagadougou, lequel priorise l'emploi, le travail, le dialogue social et la protection sociale.

La migration ne se dessine qu'en filigrane et les stratégies et politiques en la matière restent du ressort des Etats, d'abord et des communautés économiques régionales (CEDEAO, Communauté économique des Etats d'Afrique centrale...), ensuite.

La coordination au niveau du continent exige un mécanisme central solide, un organisme totalement dédié aux affaires de la migration, notamment la coordination des politiques communautaires et nationales en la matière. A cet effet, Sa Majesté Le Roi Mohammed VI a proposé la création d'un observatoire africain des migrations et d'un poste d'envoyé spécial, chargé de la migration. Les deux organes seraient complémentaires. L'observatoire serait à même de fournir les données nécessaires à l'envoyé spécial aux fins d'instruire, objectivement, la prise de décision.

### *Perspective d'une stratégie continentale de réponse*

Le continent africain dispose d'une "*Position*" commune sur la migration et le développement, adoptée en 2006. Elle définit une nouvelle approche et un cadre stratégique et souligne que toutes les parties doivent œuvrer ensemble à son succès. Elle qualifie ladite approche de globale, intégrée, concertée, équilibrée et de long terme.

Après analyse, la "*Position*" est plus une énumération de mesures qu'un cadre stratégique. Elle connaît, en outre, des problèmes de mise en œuvre.

La migration africaine ayant ses constantes et ses variables, une stratégie continentale cohérente devrait, sans obligatoirement faire table rase de cette "*Position*", en évaluer les insuffisances, en revoir la pertinence, la mettre à niveau...

Une stratégie devrait décliner des objectifs à atteindre selon un timing, une *méthode de priorisation*, à traduire, ensuite, à l'aide d'un ou de plusieurs plans d'actions concrètes, chiffrées ou estimées... et prévoir, aussi, les mécanismes de son évaluation et de son adaptation.

A titre d'illustration, au-delà des objectifs généraux -ou buts- (développement durable du continent, son autonomie, sa place sur l'échiquier international...), quelques objectifs spécifiques, à court et à moyen terme, se rapportant aux causes profondes de la migration peuvent être déclinés comme suit :

- Règlement définitif des conflits en cours et prévention des conflits éventuels ou en gestation.
- Education à l'africanité, la diversité, la paix et le développement humain, en tant que richesses et facteurs d'intégration, de prévention des conflits, et de réduction des migrations forcées.
- Régulation à la baisse des taux de croissance démographique les plus élevés.
- Meilleures maîtrise, allocation et utilisation des ressources naturelles, financières et humaines.

Il existe, également, des "visions" sous-régionales dont, essentiellement, la Vision 2020 de la CEDEAO, consistant à "*créer une région sans frontière, paisible, prospère et cohérente, bâtie sur la bonne gouvernance et où les populations ont la capacité d'accéder et d'exploiter ses énormes ressources par la création d'opportunités de développement durable et de préservation de l'environnement*". De même, il existe une approche commune de gestion de la migration CEDEAO, adoptée en 2008, en vue de l'élaboration d'une politique migratoire commune, réglementant les mouvements entre la Communauté et les autres communautés régionales et interrégionales qu'il faut intégrer à cette coordination.

Une telle coordination permettrait, en outre, de définir une politique bien réfléchie concernant la migration africaine vers l'Union européenne.

### **3. La migration africaine vers l'Europe**

#### *Actualité et avenir de l'émigration africaine vers l'Europe*

Tout système sociopolitique est défini à l'intérieur de limites, à l'aide de normes de fonctionnement et de comportements dans la vie. La mondialisation tend à homogénéiser ces normes, mais dans le sens de la *diffusion dans le Sud des normes du Nord*, industrialisé. Ce qui ne manque pas de soulever des résistances de la part des pays du Sud.

La construction d'un système de société "*Europe cohésive et fort*" sur la base d'un héritage socioéconomique et culturel, ancré dans une histoire de quelques siècles ne déroge pas à cette règle, jusqu'à présent du moins et élève des défenses vis-à-vis des autres systèmes et normes.

Héritage et volonté de puissance –une réalité- tendent à éloigner l'Autre, différent et n'accepter que celui, proche, susceptible de s'intégrer... avec des conséquences sur le pays d'origine. Il faut rappeler que l'Union européenne se prend tard en ce qui concerne l'intégration des diasporas africaines et les Etats membres n'ont, pendant très longtemps, pas mené une politique saine en la matière. Il est, donc, légitime que les Africains veuillent voir de quelle intégration il est question.

### *Réalité et représentation de l'émigration africaine vers l'Europe*

Quelques statistiques, d'abord, dans la mesure où elles sont disponibles et relativement claires.

En 2017, à peine 25,7% des migrants africains ont pris la direction de l'Europe<sup>81</sup>.

En 2008-2016, parmi les 30 nationalités les plus concernées, à peu près 18% des personnes appréhendées et trouvées en situation irrégulière étaient citoyens de dix pays africains, comparés à près de 64% d'asiatiques<sup>82</sup>. Le reste étant constitué d'Européens (14,4%), latino-américains (2,15%) et de nationalités inconnues (1,17%)<sup>82</sup>.

La concentration des arrivants dans des lieux de regroupement et celle des anciens immigrés dans des banlieues dépourvues d'infrastructures viables, d'équipements sociaux, d'emplois... ou dans des quartiers ghettoïsés contribue à la formation ou la consolidation d'une certaine perception-représentation négative à leur égard, aggravée par les images "*live*" qu'en donnent certains médias.

En 2017, 92% des migrants arrivés en Italie, à travers la mer méditerranée, venaient d'Afrique<sup>83</sup>. Cela paraît important, mais la plupart des migrants asiatiques et européens empruntent d'autres voies, comme la route des Balkans et, dans la mesure où ils sont moins visibles que les Africains, ils passent plus facilement à travers les contrôles. Entre 2009 et 2016, le nombre des victimes de la traversée a augmenté plus que celui des arrivées.

L'inquiétude des citoyens italiens s'est alors accrue devant un afflux si massif et si brutal et les faibles taux de reconnaissance du statut de protection humanitaire et de retours.

En Allemagne, la question migratoire est longtemps restée absente de l'agenda politique, les partis politiques ayant maintenu l'idée que le pays n'était une terre d'immigration.

En Italie et en Allemagne, la gestion et les mesures d'intégration sont allées de pair. Les autres Etats de l'Union européenne ont une approche similaire. L'Europe a des difficultés à accepter l'Autre et à adopter des normes non-européennes. Tout ceci a grandement aidé à la légitimation du dispositif de l'Union européenne quant au contrôle et à la régulation alors que d'autres raisons le motivent, faisant que l'Union européenne ne contribue pas de manière féconde au traitement des causes profondes de la migration africaine.

### *Le dispositif de l'Union européenne de gestion de la migration africaine*

Dans le cadre de dialogues, de partenariats euro-africains, notamment la Conférence euro-africaine sur la migration et le développement, initiée par le Processus de Rabat, il est prévu des mécanismes de gestion des flux et des stocks migratoires. Brièvement, ces mécanismes qui servent, aussi, à lutter contre le trafic des personnes et d'autres trafics illicites sont les suivants:

- *L'externalisation de la gestion des frontières* : cette politique consiste à associer les Etats tiers limitrophes de l'Union européenne comme le Maroc, la Tunisie... au "containment" des flux migratoires de leurs citoyens et des ressortissants d'autres Etats, africains surtout, transitant par leurs territoires. Ceci en vertu d'accords de coopération et de collaboration avec les autorités européennes compétentes, en particulier l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes, successeur de l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures (FRONTEX), de même qu'avec EUROPOL et d'autres organismes sécuritaires.
- *Les réadmissions* : les accords de réadmission visent à renvoyer du territoire d'un Etat membre de l'Union européenne, pour motif de séjour illégal, les ressortissants du pays signataire, ou de ressortissants d'autres pays, ayant transité par son territoire vers le territoire européen. Le transfert se fait moyennant certaines garanties, pas toujours respectées, relatives à la nationalité véritable et au respect des droits humains des personnes concernées.
- *Les mesures incitatives au retour volontaire* : l'Union européenne a mis en œuvre divers dispositifs d'aide au retour volontaire et à la réinsertion, dans leur propre pays, des immigrés se trouvant dans une situation de séjour illégal sur le territoire de l'Union. Ces mesures n'ont pas été efficaces et ont contribué à ce que celle-ci révise sa politique en la matière.

Tous ces mécanismes sont négociés et acceptés par les Etats africains concernés, tant au plan bilatéral que multilatéral en vue de prévenir, limiter et réduire le nombre des migrants.

## *Migration choisie et avenir de l'émigration africaine vers l'Union européenne*

L'avenir de l'émigration africaine vers l'Union européenne semble lié à la migration circulaire proposée comme solution pérenne à la problématique de la migration irrégulière. Cette migration circulaire est indissociable de la ferme volonté de la stratégie de l'Union d'affronter la concurrence des grands pays développés non européens, dans le cadre de la course aux cerveaux, compétences et talents. Bien mener cette course est le seul moyen de permettre à l'Union européenne de maintenir son rang sur la scène internationale.

Cette course effrénée que les Etats développés ont engagée est une autre mutation profonde dont l'Afrique ne semble pas prendre toute la mesure et ne prend pas les mesures nécessaires pour y faire face. De ce fait, si la migration circulaire n'est pas bien pensée et appliquée par les Africains, elle risque de servir les seuls intérêts de l'Union européenne.

La Commission européenne est claire sur la gouvernance globale de la migration et sur ses desseins concernant l'émigration, notamment africaine, vers l'Union :

- *"La présente directive devrait valoriser l'Union en tant que pôle d'attraction pour la recherche et l'innovation et la faire progresser dans la course mondiale aux talents, et entraîner ainsi un renforcement de la compétitivité globale et des taux de croissance de l'Union..."*.
- Dans un communiqué de presse de 2013, la Commission déclare *"Comme le dit l'adage, savoir, c'est pouvoir : il est primordial que nous attirions les meilleurs étudiants et les chercheurs les plus brillants car ils contribuent dans l'Union à la prospérité de l'économie de la connaissance"*.

Dans une Communication de la Commission, la volonté de l'Union européenne est réaffirmée avec plus d'emphase :

- *"Les pays européens [...] devront tirer parti des possibilités d'attirer compétences et talents étrangers et des avantages que cela présente [...]"*
- *"C'est en attirant davantage les compétences et les talents dont nous aurons besoin à l'avenir et en tirant un meilleur parti des avantages que procurent les migrations par l'intégration et la participation effectives de tous, réfugiés ou migrants légaux, à la société d'accueil, que nous améliorerons notre mode de gestion des migrations [...]"*.
- *"L'UE a besoin d'une politique d'immigration de la main-d'œuvre plus proactive afin d'attirer les qualifications et les talents dont elle a besoin pour faire face à ses défis démographiques et à sa pénurie de qualifications, afin de contribuer à la croissance économique et à la pérennité de notre système de protection sociale. D'une manière plus générale, l'UE devrait saisir l'occasion qui lui est offerte d'apprécier et d'améliorer le cadre général de la migration légale et de l'immigration de la main-d'œuvre"*.

Deuxième puissance économique mondiale en 2015, l'Union européenne est, en 2017 la troisième. Elle se trouve confrontée en matière de recherche fondamentale et de recherche/développement, en particulier, à la concurrence farouche des Etats-Unis et de la Chine. Si son poids militaire et, par conséquent, politique est, par certains aspects, faible, il lui procure, par contre, l'avantage de pouvoir consacrer plus d'investissements à l'économie et à la recherche. Malgré cela, l'Union européenne connaît une fuite des cerveaux et des talents vers les Etats-Unis et n'a pas su garder tous les talents non européens, immigrés ou issus de l'immigration dont un certain nombre partent vers l'Asie, la Chine en premier lieu.

La politique de coopération de l'Union européenne avec l'Afrique, déterminée dans une large mesure par la proximité et des liens anciens, aide l'Union à maintenir sa position mondiale et à occuper une place importante dans et par rapport au continent. L'Union cherche à renforcer cette position en vue de pouvoir faire face à ladite compétition.

Les Etats membres se conforment à la politique de l'Union européenne et se livrent à une sorte de concurrence positive dans la mesure où, en matière d'immigration, tout n'est pas communautarisé, c'est-à-dire qu'ils gardent des prérogatives propres. En soulignant les avantages de la migration circulaire et temporaire, des responsables nationaux européens mettent en avant les besoins de leur pays en main d'œuvre qualifiée, en étudiants, en compétences. Ils mettent en œuvre des mesures d'intégration, s'étendant de l'apprentissage par ces derniers de la connaissance de la langue et de la culture à la nécessité pour les Etats d'accueil d'étudier les mentalités des migrants, d'investir dans le pays d'origine, en fonction de leurs besoins...

Les politiques dites d'intégration en Allemagne, en Italie et aux Pays-Bas, notamment, sont en fait des politiques d'immigration choisie..., autrement dit, la poursuite de l'ancienne immigration régulière ou organisée, mise à niveau, adaptée aux évolutions sociales en général et celles de l'organisation des marchés du travail en fonction des progrès de l'automatisation, en particulier.

L'accent mis sur la migration circulaire selon un credo "win-win-win" où les trois acteurs concernés, Etats d'origine, d'accueil et migrants se retrouveraient tous gagnants en est une démonstration. Le cœur de la problématique est de savoir combien gagnent les uns et les autres et si l'échange global dans cette opération est équilibré. Aussi, ledit credo devrait-il être bien décortiqué, du moins à moyen et long terme pour/par l'Afrique, notamment dans une perspective d'autonomisation et d'intégration progressive du continent dont les intégrations sous-régionales, entre autres celle de la CEDEAO sont des processus qu'il importe de développer sur des bases saines.

#### **4. La question migratoire dans la perspective de l'adhésion du Maroc à la CEDEAO**

La tendance aux regroupements et intégrations s'est accentuée dans le cadre de la mondialisation. Il faut une dimension critique pour constituer un marché et un poids économique. La construction de l'Union du Maghreb Arabe ne sera pas faite dans un avenir prévisible. Le Maroc est nord-africain autant qu'ouest-africain. Son nom et son histoire en attestent ; sa volonté d'adhésion à la CEDEAO est bien réfléchie et légitime.

Une adhésion à la communauté présente des avantages qu'on ne saurait pas tous les énumérer.

Au plan économique, une population de plus de 330 millions d'habitants<sup>84</sup> constitue, en principe, un marché dépassant la taille critique susmentionnée. Le taux de progression du PIB projeté y serait de 1,4% en 2017 et 13,5% en 2018 et le Maroc y est présent<sup>85</sup>. En 2016, 35,5%<sup>86</sup> de ses exportations vers l'Afrique étaient dirigées vers la CEDEAO, principale communauté économique régionale africaine de destination dans ce domaine.

En général, la libre circulation du capital humain, liée à un meilleur alignement des compétences sur un marché intégré, à un meilleur investissement dans l'éducation et à un meilleur esprit d'innovation et d'entreprise, induit une croissance positive excédant les potentiels effets négatifs, engendrés par de faibles niveaux de mobilité.

Au plan social, la mobilité accrue entre les territoires renforce l'intégration culturelle et facilite la consolidation d'une identité plus large et plus ouverte. Les externalités positives de la migration sont liées aux gains engendrés par la diversité culturelle et ethnique, la croissance et le développement de l'urbanisation quand les migrants parviennent à s'intégrer, notamment en utilisant les réseaux sociaux.

A cet effet, la CEDEAO constitue un espace de diversité culturelle et linguistique où se croisent les langues internationales les plus parlées au monde, comme le français, l'anglais, le portugais et des langues vernaculaires régionales, telles que le Yoruba, l'Akan, le Wolof, le Mandingue, le Peulh... Sur le plan bilatéral, le Royaume du Maroc entretient une longue tradition de libre-circulation avec des Etats de la région, le Sénégal, en particulier.

Au plan diplomatique, la CEDEAO constitue un cadre de résolution des conflits partout en Afrique. Son rayonnement diplomatique s'étend au-delà du continent, du fait qu'elle participe aux côtés de partenaires extérieurs comme l'Union européenne à un cadre de réflexion et d'initiatives, entre autres, en matière migratoire.

L'adhésion à la CEDEAO mettrait également le Royaume face à des défis : 15 Etats membres, une superficie de 5,1 millions de kilomètres carrés<sup>87</sup>, actuellement refuge de quelques groupes terroristes, 15.000 km de frontières internes difficiles à contrôler<sup>88</sup>, près de dix fois le nombre des habitants du Royaume qui se revendiquent d'une culture spécifique.

La Communauté a enregistré, également, un taux de croissance démographique de 2,7%, entre 1998 et 2017<sup>89</sup> et comptait, en 2017, 70,5%<sup>90</sup> de la population totale de moins de 30 ans, des communautés linguistiques/ethniques séparées par des frontières artificielles et des conflits patents, transformant profondément les mouvements migratoires traditionnels.

Ces mouvements ont un impact particulier sur le Mali, d'abord, espace immense, ouvert sur 7 pays, qui joue un rôle majeur dans les dynamiques migratoires de la Communauté au contact entre le Sahel et le Maghreb et où les migrants sont difficilement quantifiables. Ces mouvements ont un impact sur le Niger, ensuite, où Agadez est devenue "*un nœud de la migration internationale*", susceptible d'affecter le Maroc.



La Communauté représentera, sur le plan migratoire, un défi non seulement pour le Maroc et les Etats auxquels il veut se joindre, mais également pour l'Union européenne et d'autres Etats africains et non africains. A ce titre, le Maroc n'est pas seulement un partenaire. Il est déjà perçu comme un concurrent, voire un adversaire !

### *Critères juridiques et obstacles politiques*

#### **Critères juridiques traditionnels : Critique**

L'Union africaine a réparti l'Afrique en cinq sous-régions dont l'Afrique du Nord à laquelle appartient le Royaume du Maroc et à laquelle correspondrait l'Union du Maghreb Arabe, comme Communauté, d'une part et l'Afrique de l'Ouest, regroupée au sein de la CEDEAO, d'autre part.

On a mis en avant que cette admission, *ce besoin d'adhésion*, ne serait pas légale. Cette affirmation est basée sur des critères traditionnels, aujourd'hui dépassés en Afrique même. La décision relève plus du politique que du juridique. Sur ce dernier plan, il serait apparemment suffisant d'adopter un acte additionnel au traité fondateur de l'Union africaine qui n'exclue pas la possibilité d'adhésion d'un nouveau membre.

La vision géographique de l'Union africaine souffre d'une entorse. Appartenant à la même région d'Afrique du Nord, l'Egypte n'a pas pour autant été membre de l'Union du Maghreb Arabe. Dans le cas où cette dernière ne se construit pas, ses membres originaires doivent-ils être condamnés à n'appartenir à aucune des autres communautés proches ? Ce n'est pas ainsi qu'on avancera sur la voie de la construction de l'Union africaine.

Géographiquement, à bien regarder la carte de l'Afrique, la République démocratique du Congo, non plus, ne fait pas seulement partie de la sous-région sud bien qu'elle soit membre de la Communauté de développement d'Afrique australe.

Par ailleurs, l'orientation de l'Union africaine selon laquelle chaque Etat membre ne doit être membre que d'une seule et unique Communauté économique régionale peut ne pas s'appliquer pour au moins deux raisons :

- La première est qu'on pourrait très bien diviser le continent en quatre sous-régions. Toute division relève du politique. Elle n'est ni naturelle, imposée par une quelconque configuration géographique ni juridique puisque le juridique est, à cet égard, une construction politique ni, a fortiori, humaine, étant donné l'établissement des mêmes populations africaines sur les territoires de plusieurs Etats, aujourd'hui.
- La deuxième raison est que la révision de 1992 du traité fondateur de la CEDEAO a supprimé la condition de la contiguïté géographique. On a argué que celle-ci est implicite et découlerait de la répartition effectuée par l'Union africaine (les cinq sous-régions). Rien dans les statuts de cette dernière ou de la CEDEAO ne montre clairement que le rapport de la première à la seconde est un rapport de suprématie.

L'article 3 (l) de l'Acte constitutif de l'Union africaine met à la charge de l'Union de "*coordonner et harmoniser les politiques entre les Communautés économiques régionales existantes et futures en vue de la réalisation graduelle des objectifs de l'Union*" et non de dicter à ces communautés leurs configurations ou leurs politiques. Le terme "*futures*" montre que les configurations sont relativement souples, puisqu'elles peuvent être plus nombreuses que les cinq, issues de ladite répartition.

Actuellement, le Kenya, le Soudan du Sud et l'Ouganda sont membres à la fois de l'Autorité intergouvernementale pour le développement et de la Communauté est-africaine ; le Maroc siège à la Communauté des Etats sahélo-sahariens aux côtés de tous les membres de la CEDEAO.

### **Obstacles politiques**

Les obstacles sont politiques. Ils posent des problèmes dans l'immédiat, lors du processus de prise de décision relatif à l'admission à la CEDEAO et, dans l'avenir, lors de l'application du régime communautaire de libre circulation des personnes.

Ces obstacles sont, avant tout, liés au conflit sur le Sahara marocain. Lors de la prise de décision sur l'admission, quelles seront les décisions des gouvernements dont les positions ne sont pas clairement en faveur du Maroc ? Se pose, aussi, la question fondamentale de savoir comment, en cas d'admission, les citoyens de la Communauté pourront se déplacer entre le Maroc et le reste des Etats membres tant que le conflit n'est pas réglé.

Entre le Royaume et les autres membres, il y a les frontières de la Mauritanie, de l'Algérie et les interpositions sporadiques du Polisario. Avant, comme après l'application des mesures de libre circulation, ces trois protagonistes peuvent agir dans deux directions opposées : faciliter ou, au contraire, bloquer au maximum les mouvements entre le Maroc et les autres membres de la CEDEAO.

### ***La libre circulation au sein de la CEDEAO***

En cas d'admission, le Maroc devrait se conformer au régime communautaire de la libre circulation des personnes, sans doute après une période transitoire, ce qui impliquera des changements importants dans sa législation, peut-être des adaptations relatives à ses accords internationaux, entre autres, la Convention d'établissement avec un membre de la Communauté, le Sénégal. Il devrait aussi préparer les citoyens marocains à changer de culture et de comportements concernant les migrants ressortissants des autres Etats africains et préparer ces migrants à s'intégrer plus facilement dans la société marocaine.

### ***Régime juridique de libre circulation : dispositif juridique et institutionnel***

Ce régime est très développé ; il reste, cependant, ineffectif par certains aspects. Cette ineffectivité donne au Maroc une certaine marge de liberté pour la période de transition et celle de mise en vigueur, selon les objectifs qu'il définira.

Outre les instances supérieures de la CEDEAO, le volet institutionnel est constitué de comités nationaux de surveillance de la libre circulation. Le volet normatif de mise en œuvre se compose de protocoles et de protocoles additionnels, de décisions et de résolutions. Les premiers sont, notamment, le Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement et celui portant code de la citoyenneté de la Communauté. Les décisions portent, surtout, sur l'application du Protocole sur la libre circulation, le programme d'information du public et l'institution de divers documents d'identité, de voyage et de résidence. Au titre des résolutions, il faut citer celle relative à l'application de la première étape du Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement.

### *Effectivité du régime*

La CEDEAO est la région la plus dynamique en termes de mobilité intra-régionale, à des degrés divers. L'application du régime par les Etats varie. La faiblesse de l'Etat de droit et l'instabilité politique et économique n'ont pas facilité l'application des textes communautaires.

Parmi les faiblesses, il y a lieu de citer la non-ratification par certains Etats, la lenteur de la mise en œuvre des Décisions, les interprétations divergentes, les conflits entre lois nationales et Protocoles, l'absence de mise à jour du Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement lui-même, la définition très restrictive de la citoyenneté communautaire.

### *Impact pour le Maroc et nécessité d'une période de transition*

L'impact global en période de transition comme lors de la mise en vigueur et/ou de développement dépendra du rôle que le pays voudra et pourra jouer au sein de la CEDEAO. D'un côté, dynamiseur et exemple à suivre comme on pourrait le déduire des initiatives importantes prises par les pouvoirs publics au plan national (Nouvelle politique d'intégration et d'asile).

De l'autre côté, des mesures internationales, prises dans le cadre euro-africain, africain et, dont la demande d'adhésion à la CEDEAO ou l'ONU (Pacte mondial à adopter en décembre prochain au Maroc) ..., le pays devrait œuvrer à rendre effectif et à améliorer le régime communautaire de la libre circulation des personnes.

Une période transitoire est nécessaire pour plusieurs raisons. En dehors du fait que les textes en ont prévu une période de 15 ans au profit des Etats membres, originaires de la Communauté, il faut du temps pour adapter les régimes nationaux, en vigueur, pendant des années, au nouveau régime communautaire. D'autres raisons sont énumérées ci-après :

### *La croissance des flux migratoires africains : une réalité*

Résultat des récents accords entre les pays nord-africains, en particulier, la Libye, la route centre-méditerranéenne a vu ses flux diminuer. En 2017, les arrivées de réfugiés et de migrants irréguliers en Italie ont baissé de plus d'un tiers par rapport à 2016<sup>91</sup>.

Si les flux en provenance des pays du sud du Sahara continuent d'augmenter, un grand nombre de migrants vont se retrouver "coincés" dans des pays d'Afrique du Nord, à moins qu'une route plus attractive ne soit ouverte. Celle de la Méditerranée-ouest a repris de l'importance en 2017 et remis la position du Maroc en jeu.

### *La question sociale, la diversité religieuse*

Si la question religieuse, celle de l'Islam avant tout, s'est posée avec acuité dans des pays européens laïcs, elle se pose déjà et se posera plus au Maroc dont la constitution (article 3) stipule "L'Islam est la religion de l'Etat, qui garantit à tous le libre exercice des cultes".

Affaire de l'Etat certes, mais aussi affaire de la société, tributaire de la nature comme des degrés de tolérance ou de reconnaissance des droits dont la liberté du culte, des nationaux comme des immigrés.

Les immigrés africains chrétiens redynamisent le christianisme au Maroc, à travers une multitude d'églises informelles, notamment protestantes, débordant les cadres ecclésiastiques classiques. Ce(s) débordement(s) pose(nt) le problème de l'impact sur la société et l'encadrement religieux des migrants comme des citoyens marocains musulmans, dans leur majorité écrasante.

Grâce à l'internet, aux chaînes télévisées prédicatrices et aux séjours de prosélytes, le christianisme, surtout évangéliste, fait de plus en plus des adeptes au Maroc, pas autant que dans la Kabylie algérienne, mais suffisamment.

En 2010, le Maroc a expulsé plus d'une centaine de pasteurs évangéliques pour prosélytisme, interdit par la loi. Le profil des leaders religieux des églises de maison ou des églises informelles est multiple et souvent proche de ceux d'entrepreneurs religieux migrants, participant de cette fausse croyance –déjà mentionnée- en une seule civilisation, la judéo-chrétienne... alors que les pasteurs ou les prêtres des églises historiques et leurs assistants de paroisse sont eux choisis par leur congrégation.

Cela soulève dans la société marocaine des débats, dans un contexte où le Maroc interroge la diversité religieuse de son territoire dans une optique résolument plus africaine que par le passé. D'où la nécessité et l'utilité de préparer les citoyens et les migrants au vivre-ensemble.

### *Impact sur les relations avec l'Union européenne*

L'Union européenne est à la fois un partenaire et un concurrent. En intégrant la CEDEAO, le Maroc rapprochera les frontières de la Communauté de celles de l'Union. Les causes profondes des migrations dans le nouvel espace ne trouveront pas de solutions de sitôt, même avec la volonté la plus tenace et les efforts les plus soutenus des uns et des autres, lesquels sont loin d'être acquis ! Le temps des réformes est toujours long à cause des forces d'inertie sociopolitiques et culturelles des deux côtés de la Méditerranée, comme de ceux du désert.

De ce fait, l'Union européenne craint une augmentation des flux migratoires africains irréguliers, ce qui pourrait bouleverser la question de sa crise sociale et identitaire. Cette crainte est l'une des raisons ayant mené à la proposition du Partenariat G20 avec l'Afrique.

L'Union européenne pourrait, aussi, se poser des questions sur la possibilité qu'un rôle catalyseur bien réfléchi et bien géré par le Maroc au sein de la Communauté transforme celle-ci en partenaire pour le moins difficile. Deux problèmes susceptibles de la retourner contre le Royaume, les relations avec lui n'étant pas actuellement au beau fixe.

## Conclusion

Avant tout, "*l'Afrique doit compter sur elle-même*". La réalisation de cette ambition changerait les prismes à travers lesquels les pays développés regardent l'Afrique et ses migrations, les règles qui en régissent, actuellement, les rapports ainsi que les retombées qui découleraient d'un tel changement.

Cette réalisation ne se fera pas facile, mais toute grande œuvre humaine demande intelligence, patience, sacrifices et persévérance. L'Afrique et le Maroc en sont capables, à certaines conditions.

Quant à l'Union européenne, au-delà de la migration circulaire qu'elle propose, elle devrait mettre l'accent sur ce *nœud gordien* et *pierre d'achoppement* du développement de l'Afrique et de sa sécurité humaine qu'est actuellement l'investissement. Elle devrait s'engager, aux côtés des Africains, dans un investissement massif et qualitatif, c'est-à-dire en fonction des besoins réels du développement durable de l'Afrique, apparemment le seul continent avec lequel sa balance commerciale est excédentaire. Cet engagement devrait se faire dans le cadre d'un partenariat plus équitable, selon une stratégie de long terme, à même de réduire les pressions sur la migration irrégulière par la création de suffisamment d'emplois.

De même qu'elle devrait s'engager dans le long combat culturel et politique en vue d'étendre les canaux de la mobilité et de la migration régulière à l'intérieur et entre les deux continents, ne pas plier devant les perceptions indifférenciées, réductrices et négatives de la migration et réserver une place plus grande aux droits fondamentaux des migrants dans ses politiques migratoires, à commencer par les mesures de gestion et de contrôle des flux.





## **BIOGRAPHIES**







**M. Mohammed Tawfik MOULINE**

*Directeur Général, Institut Royal des Etudes Stratégiques*

M. Mohammed Tawfik MOULINE est né le 4 avril 1952 à Rabat. Il est diplômé de l'Ecole Polytechnique de Paris (X) en 1974 et de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris en 1976. Après un début de carrière professionnelle à l'Office Chérifien des Phosphates (Direction des Industries Chimiques) et à la Société Nationale de Sidérurgie, il rejoint, en janvier 1979, le Département du Premier Ministre en tant que chargé de mission. Entre août 1982 et juin 1995, il assume plusieurs responsabilités au sein du groupe ONA :

Directeur des études et du développement jusqu'en 1989, Directeur Général du secteur financier et de la Financière Diwan entre 1990 et 1995 et Directeur Général du pôle télécommunications et systèmes d'information entre 1992 et 1994.

Entre juillet 1995 et juin 2003, il est à la tête de la Direction des Etudes et des Prévisions Financières au Ministère de l'Economie et des Finances.

En juillet 2003, il rejoint le Cabinet Royal en tant que chargé de mission où il mène des études stratégiques et des réflexions relatives au futur. Membre du comité de rédaction du Rapport du Cinquantenaire sur le Développement Humain, il pilote l'élaboration des rapports transversaux sur les perspectives 2025 et sur la comparaison du Maroc avec un échantillon de 14 pays émergents.

En novembre 2007, il est nommé directeur général de l'Institut Royal des Etudes Stratégiques, institution dont la mission principale est de contribuer à l'éclairage des grands choix stratégiques du Maroc.

Mohammed Tawfik MOULINE est l'auteur d'un nombre important d'études publiées dans des revues nationales et internationales. Il est Président de l'Association Marocaine de Prospective de 1999 à 2004, Président d'Honneur de l'Association Marocaine des Sciences Régionales depuis 2013 et membre du comité scientifique de plusieurs institutions.

Il est Officier de l'Ordre du Mérite par décret du Président de la République française depuis juin 2004.



**M. Götz Schmidt-BREMME**

*Ambassadeur de la République fédéral d'Allemagne au Maroc*

Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Götz Schmidt-BREMME a effectué de 1977 à 1986 des études de droit et de philosophie à Bonn et Lausanne.

M. Schmidt-BREMME était de 1987 à 1988 Avocat. En 1988, il intègre le service diplomatique, il occupe divers postes dans la diplomatie en Arabie Saoudite à Djeddah de (1990 à 1992), au Portugal de (1996 à 1999), au Brésil de (2002 à 2005) et en France de (2012 à 2013).

Depuis 2013, il est Directeur des questions juridiques et consulaires, y compris celles relatives à la Migration.

Depuis 2016, Monsieur Götz Schmidt-BREMME est Ambassadeur pour la Coprésidence du Forum mondial sur la Migration et le Développement (FMMD).

M. Schmidt-BREMME est l'Ambassadeur de la République fédéral d'Allemagne au Maroc depuis août 2017.

Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Götz Schmidt-BREMME est l'auteur de diverses publications, notamment dans le manuel consulaire et co-auteur d'un commentaire de la Loi sur le service diplomatique et consulaire.



**M. Helmut REIFELD**

*Représentant-Résident, Fondation Konrad Adenauer au Maroc*

M. Helmut REIFELD est actuellement le Représentant de la Fondation Konrad Adenauer au Maroc. Ancien Chercheur à l'Institut historique allemand et attaché à l'Université de Londres, et l'Université de Bayreuth, en Allemagne.

Ses ouvrages récents sont :

- "L'expérience de la perception de soi des migrants en provenance d'Afrique sub-saharienne au Maroc", 2016.
- "La monarchie, la démocratie et l'islam politique au Maroc", 2017.



**M. Philippe POINSOT**

*Coordonnateur des Nations-Unies et Représentant du PNUD au Maroc*

M. Philippe POINSOT a rejoint l'Equipe Pays des Nations Unies au Maroc en tant que Coordonnateur Résident des activités opérationnelles du Système des Nations Unies et Représentant Résident du Programme des Nations Unies pour le Développement au Maroc.

M. POINSOT est titulaire d'un MBA de l'EDHEC, école de commerce en France et d'un diplôme d'ingénieur en Agriculture et Sciences de l'Environnement de l'Institut Supérieur d'Agriculture et d'Agroalimentaire Rhône-Alpes. Il a intégré le système des Nations Unies en 1992 en tant qu'Expert-Associé auprès du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) au Liban.

Il a ensuite rejoint le siège du (PNUD) à New York en tant que Conseiller en Politique successivement pour la Division des politiques et des procédures opérationnelles, la Division des finances, et le Bureau des affaires légales et d'appui aux achats.

M. POINSOT a également été Représentant Résident Adjoint du PNUD au Mali de 2004 à 2009, puis Directeur Pays du Bureau du PNUD en Tanzanie, dernier poste occupé avant sa nomination au Maroc.



**M. Nadir EL HABIB**

*Secrétaire Général, Ministère chargé des Marocains Résident à l'Etranger et des Affaires de la Migration (Maroc)*

M. Nadir EL HABIB, est depuis 2014 Secrétaire Général du Ministère délégué auprès du ministre des Affaires étrangères et de la coopération internationale en charge des Marocains résidant à l'étranger et des migrations.

Il a un diplôme d'Ingénieur et il est titulaire d'un Doctorat en génie des procédés de « l'Institut National Polytechnique de Grenoble-France » (1990 et 1994). Il détient également une Maîtrise en génie-conseil du « Collège de Polytechnique de Paris » (2003).

Il a successivement occupé des postes administratifs, comme suit : Consultant en gestion et auditeur interne au Ministère de l'Équipement (1995-2002), Chef de l'Unité Centrale de Communication au Secrétariat d'État à l'eau (2003-2005), Directeur de l'Agence nationale pour l'élimination de l'analphabétisme (2005-2014).

Il est lauréat du prix "Confucius" pour l'alphabétisation décerné par l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) en 2012.

M. EL HABIB est membre du Groupe consultatif international sur le suivi de la Conférence internationale sur l'éducation des adultes (CONFINTEA).



**M. Abdellatif KHATTABI**

*Enseignant-chercheur, Expert des questions environnementales / Chercheur associé à l'IRES (Maroc)*

M. Abdellatif KHATTABI est Ingénieur agronome de l'IAV et de l'European Business School de Paris (1981). Il a obtenu en 1988 un Master en sciences et en économie et un Doctorat en Sciences de la forêt et de la Faune de l'Université de l'Idaho (USA).

Ses domaines de recherches traitent la gestion intégrée des ressources naturelles (eau, zones côtières, zones humides, pêche...), l'impact environnemental, l'adaptation au changement climatique et le développement rural.

Auteur de nombreuses publications (chapitres de livres, articles scientifiques, rapports d'expertise, documents...). Il est Consultant à l'international à l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), à l'Organisation islamique pour l'Éducation, les Sciences et la Culture (ISESCO), au Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), la Banque mondiale et à l'Agence Allemande de Coopération Internationale (GIZ).

Depuis 1994, il est Professeur à l'École Nationale Forestière d'Ingénieurs (ENFI) de Salé et coordinateur du projet Adaptation au Changement Climatique au Maroc (ACCMA).

Membre fondateur et Président de l'association des Sciences Régionales du Maroc. Il est, également, membre du réseau Climat-Eval (évaluation du Changement Climatique et Développement) et du réseau (EvalMenaNet) : réseau d'évaluation dans les pays du MENA.

Il est le principal auteur du cinquième rapport IPCC, le chapitre 5 (zones côtières et zones à basse altitude) et il est aussi Chercheur associé à l'Institut Royal des Études Stratégiques (IRES).



**Mme Ana FONSECA**

*Chef de la Mission de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) au Maroc*

Mme. FONSECA est actuellement Chef de la Mission de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) au Maroc.

Mme. Ana FONSECA a sept ans d'expérience professionnelle en matière de migration internationale. Elle est titulaire d'un Master « *politique sociale de la planification dans les pays en développement* » de la London School of Economics (LSE) et d'un diplôme BA (Lisbonne) en relations internationales.

Elle est spécialisée dans les domaines de la gestion de la migration, la migration de retour et de réinsertion, et la migration des enfants, avec une expérience particulière sur la coopération internationale.



**Mme Bettina GAMBERT**

*Représentante adjointe du Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les Réfugiés au Maroc*

De nationalité française, Bettina Gambert est titulaire d'un Diplôme d'Etudes Approfondies (DEA) en droit international public et privé obtenu à la Faculté de Droit Nice Sophia-Antipolis.

Elle travaille dans le domaine du droit des réfugiés depuis 1996 avec divers acteurs et divers environnements. Elle a commencé au sein de structure de la société civile en Russie et dans le Caucase puis a rejoint le HCR à Moscou en 1997. Elle a par la suite été officier de protection à l'OFPRA et assesseur à la Commission des recours en France, ce qui lui a permis de s'imprégner du système national français.

Elle a ensuite de nouveau rejoint le HCR en 2004 et continué sa carrière au sein de cette agence depuis ce jour. Elle a successivement exercé les fonctions de Chargée de protection, Chargée principale de protection et Représentante Adjointe en République Centrafricaine, au Kenya et notamment à Dadaab lors de l'afflux de somaliens en 2010-2011, en Mauritanie et aujourd'hui au Maroc.



**M. Jacques OULD AOUDIA**

*Chercheur en économie politique du développement (France)*

M. Jacques OULD AOUDIA est chercheur en économie politique du développement. Jusqu'en 2011, il a été Économiste à la Direction Générale du Trésor du Ministère Français de l'Economie, en charge de l'analyse des fondements institutionnels et de l'économie politique du développement, notamment dans le monde arabe. Il est aussi chercheur associé à l'Institut Royal des Etudes Stratégiques (IRES) au Maroc.

Sur le plan associatif, M. Jacques OULD AOUDIA est également président de l'association « *Migrations & Développement* » créée en France par des migrants marocains en 1986.

M. OULD AOUDIA est l'auteur de plusieurs publications dont :

- *Captation ou création de richesse ? Une convergence inattendue entre Nord et Sud*, Gallimard, Le Débat n°178, janvier-février 2014.
- *Des migrants marocains acteurs du développement* (avec Yves Bourron), Hommes & Migrations n°1303, juillet-septembre 2013.



**Mr. Peter NIJKAMP**

*Emeritus Professor in regional and urban economics, and in economic geography at Vrije University of Amsterdam (Netherlands)*

Mr. Peter NIJKAMP is emeritus Professor in regional and urban economics and in economic geography at the VU University, and connected to the Royal Institute of Technology (KTH), Stockholm (Sweden) and A. Mickiewicz University, Poznan (Poland).

He is member of editorial/advisory boards of more than 30 journals. According to the RePec list he belongs to the top-30 of well-known economists world-wide.

M. NIJKAMP is also a fellow of the Royal Netherlands Academy of Sciences, and past vice-president of this organization. He has served as president of the governing board of the Netherlands Research Council (NWO). In 1996, he was awarded the most prestigious scientific prize in the Netherlands, the Spinoza award.



**Mr. Benedict GÖBEL**

*Expert et Coordinateur d'Intégration principal au sein de Konrad Adenauer Stiftung pour le programme spécial "Arriving in Germany" (Germany)*

M. Benedict GÖBEL studied Politics and European Affairs at the Institut d'Etudes Politiques de Paris (Sciences-Po), where he completed a double masters with the Otto-Suhr-Institute of the Free University in Berlin. He subsequently specialized in European Foreign and Neighborhood Policy at the College of Europe as scholar of the European Commission.

M. GÖBEL worked as student assistant for a member of the German Bundestag and acted as a scientific assistant to Professor Zaki Laidi at the Centre d'Etudes Européennes of the Institut d'Etudes Politiques de Paris. Before joining the Konrad-Adenauer-Stiftung in May 2016, Benedict Göbel was a trainee in the cabinet of Johannes Hahn, Commissioner for European Neighbourhood Policy and Enlargement Negotiations at the European Commission.



**Mme. Catherine WIHTOL DE WENDEN**

*Spécialiste des migrations internationales, Directrice de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) (France)*

Catherine WIHTOL de WENDEN is Director of research at CNRS (CERI). For 30 years she has been a researcher on international migration, from a Political Science and Public Law approach. She studied in Sciences-Po Paris and University Paris I (Panthéon- Sorbonne) She got her Ph D in Political Science in 1986. She has published 20 books, alone or as co-writer and around 150 articles. She is also teaching at Sciences-Po, at the University La Sapienza and LUISS in Rome and she has been President of the Research Committee Migration of ISA –International Sociological Association- (2002-2008) and expert for several international organisations (UNHCR, Council of Europe and European Commission). Her distinctions are Chevalier de la legion d'hoonneur (2014) and médaille d'honneur du CNRS (2017). Her main books are Les immigrés et la Politique. Paris, Presses de Sc Po, 1988, Le défi migratoire (with Bertrand Badie, Presses de Sc Po, 1995, L'immigration en Europe, La Documentation française, 1999, Faut-il ouvrir les frontières, Presses de Sc Po, 1999,

La Citoyenneté européenne, Presses de Sc Po 1997, La bourgeoisie (with Rémy Leveau), CNRS Editions 2001, Police et discriminations (with Sophie Body-Gendrot), L'Atelier, 2003, Atlas mondial des migrations, Autrement 2005, 2009 (2nd edition) and 2012 (3rd edition), Les couleurs du drapeau (with Christophe Bertossi), 2007, Sortir des banlieues (with Sophie Body-Gendrot), Autrement, 2007, La Globalisation humaine, PUF, 2009, La question migratoire au XXIème siècle Presses de Sciences-Po, 2010 and 2013 (2nd edition), Les Nouvelles migrations (Ellipses, 2013). Among her most recent books : Faut-il ouvrir les frontières ? Paris, Presses de Sciences-Po, 2014 (2nd edition) and Le droit d'émigrer, Paris CNRS Editions 2013 ; Policing the inner cities (with Sophie Body-gendrot), palgrave, 2014, Migrations in the Mediterranea. Socio-economic perspectives, Routledge 2016, Migrations en méditerranée, CNRS Editions 2015 (with Héléne Thiollet and Camille Schmoll), L'immigration, Eyrolles, 2016, Les migrations. Une nouvelle donne, FMSH 2016. Her Atlas mondial des migrations (Paris, Autrement 2016) has been published on her 4rd edition since 2005. A third edition will be published in 2017 of La question migratoire au XXIème siècle and of Faut-il ouvrir les frontières?



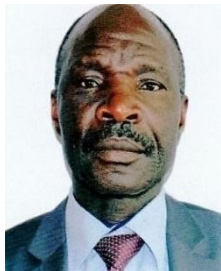
**M. Hassan SAOUDI**

*Consultant en sécurité -défense / Chercheur associé à l'IRES (Maroc)*

M. SAOUDI, est lauréat de l'Institut National des Hautes Etudes de le Sécurité et de la Justice de Paris.

Ses domaines d'interventions sont la Sécurité globale, IE, management stratégiques des crises. Auditeur institut des hautes études de défense nationale Paris (Session Euromed, lobbying, gestion civilo-militaire des crises extérieures). Il est directeur securi-consulting.

M. SAOUDI est Chercheur associé à l'IRES.



**Mr. Gordon Kihalangwa**

*Major General (Rtd), Director of the department of immigration services at the ministry of interior and coordination of national government (Kenya)*

Major General (Rtd) Dr. Gordon Kihalangwa is the Director of Kenya's Department of Immigration Services. He had a long and distinguished career in the Kenya Defence Forces, where he served in various appointments that involved Provost Marshal, Chief of Personnel and Assistant Chief of Defence Forces In Charge of Personnel and Logistics.

He holds a PhD in International Studies and Diplomacy. He has a wealth of experience in both security services and people management.

In recognition of Outstanding Services, he rendered to the nation, in various capacities and responsibilities, he was awarded by the President of Kenya Chief of the Order of the Burning Spear (C.B.S.). He was appointed Director of Immigration Services, in August 2014, upon retirement from Kenya Defence Forces.

### **Mme. Khadija ELMADMAD**

*Avocate, Professeur de Droit et d'Anglais, Consultante internationale, Directrice du centre UNESCO " Droits et migrations" (Maroc)*



Khadija ELMADMAD est Docteur d'Etat en Droit de l'Université Hassan II Casablanca-Ain Chock au Maroc, Doctorat préparé en collaboration avec l'Université d'Oxford en Angleterre. Elle est aussi Titulaire d'un Master of Arts (MA) en Etudes Africaines de l'Université de Londres en Angleterre, d'un Doctorat de 3ème cycle (ou DES) en Droit Public de l'Université de Casablanca-Ain Chock au Maroc, d'une Licence en Sciences Politiques et d'une Licence en langue et littérature anglaises de l'Université de Rabat au Maroc.

Elle est actuellement Avocate au Barreau de Rabat spécialisée dans les affaires ayant trait à la migration et aux migrants, Directrice du Centre UNESCO « Droits et Migrations » (CUDM) basé à Rabat, Vice-Présidente de la Clinique Juridique de la Faculté de Droit de l'Université de Casablanca et membre associé du CNRS français sur les études migratoires à Poitiers en France. Elle est aussi membre de diverses organisations non gouvernementales, nationales et internationales et a été membre fondateur de certaines associations.

Elle a publié en Arabe, en Français et en Anglais sur le Droit International, les Droits de l'Homme, les Droits des Femmes, les Droits des Enfants, la Migration, l'Asile, les Réfugiés et l'Anglais spécialisé. En 2015 elle a participé à des ouvrages collectifs publiés par les Universités de Sherbrooke au Canada et de Strasbourg en France sur l'inter culturalisme. En 2002, elle a publié un livre sur « Asile et réfugiés dans les pays afro-arabes » et en 2005 elle a été coordinatrice du livre « les Migrants et leurs droits au Maghreb », publié par la Chaire UNESCO « Migration et Droits Humains », en collaboration avec la Section des Migrations Internationales de l'UNESCO à Paris. Elle a aussi publié des chapitres dans plusieurs livres en relation avec sa spécialisation en Arabe, Français et Anglais, au Maroc et à l'étranger.



### **M. Mehdi ALIOUA**

*Enseignant-chercheur à Sciences Po Rabat, Université Internationale de Rabat (Maroc)*

Docteur en sociologie, Associate Professor à Sciences Po Rabat de l'Université Internationale de Rabat où il est également titulaire de la chaire « Migration, Mobilités et Globalisation », Mehdi Alioua étudie les mouvements migratoires transnationaux et les espaces transfrontaliers entre l'Afrique de l'Ouest, le Maghreb et l'Europe en se focalisant sur l'Afrique Méditerranéenne comme espace ambivalent de rencontres et de conflits.

Ses recherches portent de manière générale sur le cosmopolitisme, sur les transformations urbaines, sur la citoyenneté, sur l'émancipation individuelle, sur les mouvements sociaux, sur la globalisation et les différents régimes de mobilités qui la produisent ou qui en sont les produits. Une grande partie de ses écrits analyse les transformations sociopolitiques qu'induit la migration en Afrique méditerranéenne, grande région émettrice d'exilés qui doit réapprendre aujourd'hui à faire de la place à de nouveaux exilés qui s'y installent ou y échouent après une tentative de passage en Europe.

Mehdi ALIOUA tente d'élaborer, à partir des relations humaines entre les deux rives du Sahara, une approche de la modernité africaine qui participe à une ontologie du temps présent.



**Mme. Sophie BAVA**

*Socio-anthropologue, Chargée de recherche au Laboratoire Population Environnement Développement- UMR IRD (Institut de Recherche pour le Développement) (France/Sénégal)*

Mme. Sophie BAVA est Socio-Anthropologue et Chercheur à l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD- AMU) et au Laboratoire Population Environnement Développement (LPED).

Elle est actuellement accueillie au Laboratoire d'études politiques et de sciences humaines et sociales (LEPOSHS) à l'Université Internationale de Rabat.

Ses recherches portent sur les migrations africaines et les dynamiques religieuses associées entre l'Afrique de l'Ouest et la Méditerranée. Elle propose une anthropologie religieuse du mouvement qui s'attache tout autant aux parcours des croyants, aux histoires des institutions religieuses, qu'aux figures et objets de la mobilité religieuse (pèlerinages, études, migration, réseaux religieux, moyens de communications, circulation des articles religieux...) mais qui re-questionne également la place du religieux dans les sociétés traversées.

Mme. Sophie BAVA est l'auteur de plusieurs publications dont les plus récentes :

- *Prédications et réalités migratoires. Les réponses théologiques aux migrations africaines au Maroc*, in Mazzella S., Perrin D., *Frontières, sociétés et droit en mouvement*, Ville? Bruylant en 2017.
- *L'étranger, l'immigré, le migrant. Des notions pas si neutres que cela*, Spiritualités franciscaines, p. 42-50 en 2016.



**M. Keita BOULAYE**

*Maître Assistant à l'Université des Sciences Sociales et Gestion de Bamako (Mali) / Chercheur associé au laboratoire SEDET de l'Université Paris DIDEROT (France)*

M. Keita BOULAYE est Docteur en géographie des Pays Emergents et en Développement de l'Université de Denis Diderot de 2004 à 2012.

Ses domaines d'expertises se focalisent sur les questions de migrations internationales et les liens avec les pays d'origine.

Ses travaux de recherche portent actuellement sur les migrants maliens et les questions de développement. Les dynamiques de populations maliennes constituent aussi un axe majeur de mes travaux.



**M. Mohamed CHATER**

*Enseignant-chercheur à l'Institut National de Statistique et d'Economie Appliquée / Chercheur associé à l'IRES (Maroc)*

M. Mohamed CHATER est Docteur en Sciences Economiques et titulaire d'un Master de l'Université Libre de Bruxelles. Ses Domaines de recherche sont : Modélisation en équilibre général en concurrence imparfaite, impact de l'instauration de zones de libre-échange, pauvreté et éducation, capital humain, croissance et compétitivité... Professeur de l'enseignement supérieur à l'Institut National de Statistique et d'Economie Appliquée. Il a été Chef du département Economie et Finance au sein de cette Institut.

Coordinateur à l'Institut Royal des Etudes stratégiques (IRES) de deux études, celle en 2011 sur "Quelle contribution du capital humain à la compétitivité du Maroc ?", et en 2014 du groupe de travail de recherche portant sur "Les relations Maroc-Amérique du Nord : bilan et perspectives de renforcement".





**M. Etienne PIGUET**

*Professeur ordinaire de géographie des mobilités, Université de Neuchâtel et Vice-président CFM/EKM (Suisse)*

Etienne PIGUET est professeur de géographie des mobilités à l'Université de Neuchâtel (Suisse). Ses recherches, portent sur la Suisse, l'Europe et l'Afrique de l'Ouest avec un intérêt particulier pour les flux et les politiques migratoires, la question des réfugiés et de la discrimination. Récemment, il s'est penché sur les liens entre changement climatique et migrations dans le cadre du GIEC/IPCC (Intergovernmental Panel on Climate Change).

Etienne PIGUET préside la Commission de géographie de la population de l'Union Géographique Internationale (<http://www.igu-online.org/>). Il est vice-président de la Commission fédérale suisse des migrations (CFM/EKM). Il tient le blog « politique migratoire » sur le site du quotidien suisse Le Temps (<https://blogs.letemps.ch/etienne-piguet/>).

Ses publications sont disponibles en ligne : [https://www.researchgate.net/profile/Etienne\\_Piguet](https://www.researchgate.net/profile/Etienne_Piguet)



**Mrs. Karima KOURTIT**

*Researcher at Eindhoven JADS (Jheronimus Academy of Data Science), s-Hertogenbosch (Netherlands)*

Karima KOURTIT is post-doc researcher at KTH (with a double Ph.D. degree both in economics and geography (with distinction)), with a profound interest in regional and urban topics. Her main research interest focuses on the emerging "New Urban World".

Her main scientific research is in the field of creative industries, urban development, cultural heritage, digital technology, and strategic performance management.

Lately, she has been involved in the implementation of national and international research projects and initiatives. Furthermore, she has been involved as a guest editor of several books and many international journals, and has published a wide array of scientific papers, articles, special issues of journals and edited volumes in the field of geography and the spatial sciences.



**Mme. Nadia KHROUZ**

*Experte des questions migratoires, consultante au Conseil National des Droits de l'Homme (Maroc)*

Titulaire d'un doctorat de Science politique (Laboratoire PACTE, UPMF Grenoble) portant sur les pratiques administratives et juridiques du droit des étrangers au Maroc (soutenu en juin 2016), Nadia Khrouz travaille actuellement à la division protection des droits des étrangers du Conseil National des droits de l'Homme (CNDH).

Nadia KHROUZ est chercheuse associée au Centre Jacques Berque pour les Etudes en Sciences Humaines et Sociales (CJB), au Laboratoire d'étude politique et de Sciences humaines et Sociales (LEPOSHS) de l'UIR, ainsi qu'au laboratoire mixte LMI MOVIDA (Mobilités, voyages, innovations et dynamiques dans les Afriques méditerranéenne et subsaharienne). Nadia KHROUZ travaille sur les questions de migration et de droits des étrangers depuis plus de dix ans, dans le cadre d'engagements professionnels, associatifs et institutionnels, et académiques.



**M. Papa BIRAMA THIAM**

*Directeur de la coopération technique, Secrétariat Général de la Présidence de la République / Coordonnateur du Programme d'Appui aux Initiatives de Solidarité pour le Développement (Sénégal)*

M. Papa BRIAMA THIAM est titulaire d'une Maîtrise es-Sciences Economiques, option Gestion des Entreprises à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar et Breveté de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature du Sénégal (Promotion 1988-1990).

M. THIAM a suivi plusieurs formations aux Etats-Unis, au Japon en Corée du Sud et en France et a successivement occupé les fonctions de Chef de la Division de l'Administration Territoriale, d'Adjoint au Directeur des Affaires Générales et de l'Administration Territoriale et de Conseiller Technique au Ministère sénégalais de l'Intérieur entre 1990 et 1995. Auparavant, il a occupé les fonctions d'Analyste Financier dans une Compagnie pétrolière au Sénégal.

Ses domaines d'expertises sont le management des administrations publiques, les finances publiques et la migration et développement.

Depuis 2006, il est Expert-conférencier sur la thématique « Migration et Développement » dans divers pays notamment au Sénégal, en France, en Espagne en Belgique, en Italie, en Suisse, en- Ethiopie et en Côte d'Ivoire.

Entre 2008 et 2015, il a participé aux différentes négociations et réunions d'experts relatives à la gestion concertée des flux migratoires entre la Sénégal et la France - Point focal « Migration et Développement.

M. THIAM a reçu de nombreuses distinctions. Il est Chevalier, Officier et Commandeur dans l'Ordre national du mérite Sénégalais et Chevalier, Officier dans l'Ordre national du mérite Français. Il a également reçu de nombreuses décorations et diplômes de reconnaissance du Corps de la paix américain, de l'Agence de coopération japonaise (JICA) et de la Corée du Sud pour ses activités et sa maîtrise approfondies des problématiques liées à la coopération technique internationale.



**Mr. Ferruccio PASTORE**

*Director of Forum of International and European Research on Immigration (FIERI) (Italy)*

Mr. Ferruccio PASTORE (PhD, European University Institute, 1996) is since 2009 Director of FIERI (European and International Forum of Immigration Research).

He has previously been Deputy Director of the Rome-based Centre for International Policy Studies (CeSPI). Besides research, he has been a consultant for various institutions and international organisations. Migration policies, with particular regard to irregular and mixed flows in the Mediterranean are among his main fields of expertise.

Among his most recent publication: Women in Mediterranean Asylum Flows:

- "Current Scenario and Ways Forward (with M. Belloni and C. Timmerman), inTimmerman, C., Fonseca, M.L., Van Praag, L. & S. Pereira & (Eds), *Dynamic interplays between gender and migration*". Leuven: Leuven University Press, forthcoming; Migration policy, beyond containment, *Aspenia*, Vol. 22, No. 76, 2017.

- "Beyond the Migration and Asylum Crisis". Options and lessons for Europe, E-Book Series Aspen Italia Views, Treccani, 2017.
- Kraler and M. Hendow (guest editors), "Multiplication and multiplicity: transformations of border control", "Journal of Borderland Studies" (special issue edited with A. Kraler and M. Hendow, vol. 31, No. 2, 2016).



**M. Papa DEMBA FALL**

*Maître de Recherches à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (Sénégal)*

M. Pape Demba FALL détient un Doctorat en Géographie de l'Université de Paris X-Nanterre.

Maître de Recherches à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (Sénégal), il exerce les fonctions de Chef du Département des Sciences humaines de l'Institut fondamental d'Afrique noire Cheikh Anta Diop et de Directeur du Réseau d'étude des migrations internationales africaines.

Ses recherches récentes portent sur la mobilité internationale en Afrique de l'Ouest et en particulier sur celle des Sénégalais dans le continent africain et vers les pays du Nord. En plus d'une recherche approfondie sur les migrations africaines et, notamment, sénégalaises, M. FALL se concentre sur les questions de la politique migratoire et l'impact de la migration sur les identités de groupe et sur le développement local.

Auteur de plusieurs articles "la migration sénégalaise vers les Etats-Unis d'Amérique" en 1999, "les étrangers au Sénégal : regard sur les stratégies d'insertion de la communauté capverdienne" en 1999, "les Sénégalais au Maroc", en 2004 et "l'émigration sénégalaise vers le Maroc ou les trajectoires d'un champ migratoire par défaut" en 2014.



**M. Said DKHISSI**

*Ancien Doyen de la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales de Rabat-Souissi / Chercheur associé à l'IRES (Maroc)*

M. Said DKHISSI est Docteur d'Etat de l'Université des Sciences Sociales de Grenoble et Ex-Doyen de la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales de Rabat-Souissi.



Il est l'auteur de nombreux ouvrages et articles axés, notamment, sur la problématique du développement dans le contexte de la mondialisation.

**M. Driss EL YAZAMI**

*Président du Conseil National des Droits de l'Homme (Maroc)*

M. Driss EL YAZAMI est né en 1952 à Fès. Ancien membre de l'Instance équité et réconciliation (IER) et du Conseil consultatif des droits de l'Homme (CCDH), le président du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) et du Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME) a été dirigeant de plusieurs ONG internationales œuvrant dans le domaine des droits de l'Homme. Il a activement contribué à de nombreuses initiatives liées aux questions de l'immigration et des droits de l'Homme et est co-auteur de plusieurs publications ayant traité ces questions. Il préside la Fondation euro-méditerranéenne de soutien aux défenseurs des droits de l'Homme.

M. EL YAZAMI est membre du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire et du Conseil économique, social et environnemental (CESE) et a siégé à la Haute instance du dialogue national sur la réforme de la justice et à la Commission consultative de révision de la Constitution.

Elu président de l'Association francophone des Commissions nationales des droits de l'Homme (AFCNDH) depuis 2012, il a déjà présidé aux destinées du Réseau arabe des Institutions nationales des droits de l'Homme (2013) et du Réseau africain des Institutions nationales des droits de l'Homme (2009-2011).

M. Driss EL YAZAMI est le Chef du pôle de la société civile de la COP22 organisée en novembre 2016 à Marrakech.

Décoré par SM le Roi Mohammed VI du *Wissam Al Moukafaa Al Wataniya* de l'ordre de Grand Officier et du *Wissam Al Arch* de l'ordre de Commandeur, M. El Yazami est Officier de la Légion d'honneur de la République française, au titre des personnalités étrangères.



**M. Konan YAO SYLVERE**

*Maître-Assistant à l'UFR-SEG de l'Université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)*

Konan Yao Sylvère a un doctorat en Sciences Economiques obtenu à l'Université de Cocody en Octobre 2006. Il a un poste d'Enseignant-Chercheur à l'UFR des Sciences Economiques et de Gestion de l'Université Félix Houphouët-Boigny (UFHB) où il enseigne la théorie de la croissance économique, les théories du développement et la recherche opérationnelle. Il est, également, chercheur au Centre Ivoirien de Recherches Economiques et Sociales (CIRES).

Ses sujets de recherche récents portent sur les migrations internationales, principalement, les caractéristiques et les déterminants des migrations africaines, le rôle des envois de fonds internationaux dans la mobilisation des ressources domestiques, le lien entre le processus d'intégration en Afrique de l'Ouest, la libre circulation, le marché du travail, le bien-être et l'inclusion des jeunes. Il travaille sur ces questions depuis au moins dix ans.

De plus, Il a eu l'opportunité de réaliser des consultations internationales pour l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), la CEDEAO et la Banque mondiale. Pour l'OIM, il a rédigé le Profil migratoire pour la Côte d'Ivoire en 2009, l'aperçu régional des Profils nationaux des migrations en Afrique de l'Ouest et du Centre en 2009. Il a, également, rédigé le rapport sur les migrants en détresse au Niger et au Togo en 2013. Il a aussi évalué les projets pour l'OIM « Soutenir les décisions de migration informées au Niger » (mars 2016) et « Projet de réintégration et soutien psychosocial pour les migrants d'Algérie et renforcement de leurs communautés hôtes » (mai 2016). Il a été, également, le consultant pour le projet « Partenariat intra-africain pour la mobilité des talents (TMP) », financé par la Banque mondiale, d'octobre 2014 à 2016. Par ailleurs, il a, également, occupé le poste de chef du département recherche, étude et formation de l'Office national de la population (ONP, <http://www.onp.gouv.ci>), du Ministère Ivoirien en charge du Plan et du Développement de mars 2013 à juin 2014.

**Mme. Ndioro NDIAYE**

*Présidente de l'Alliance pour la Migration, le Leadership et le Développement "AMLD" / Ministre Conseiller à la Présidence de la République (Sénégal)*



Mme. Ndioro NDIAYE est Membre de l'Académie des Sciences et Techniques du Sénégal et titulaire de la Chaire de Santé Publique Dentaire de la Faculté de Médecine de Pharmacie et d'Odontostomatologie de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD).

Elle est également Ministre Conseiller à la Présidence de la République du Sénégal.

Actuelle Coordonnatrice du Réseau Francophone pour l'Égalité Femme-Homme (RF-EFH) et Présidente de l'Organisation Non Gouvernementale l'Alliance pour la Migration, le Leadership et le Développement.

De 1999 à 2009, Mme. Ndiro NDIAYE était Directrice Générale adjointe de l'Organisation Internationale pour les Migrations (O.I.M), structure dans laquelle elle a consacré une grande partie de son énergie et de ses compétences à sensibiliser et à accompagner les pays en voie de développement dans leur recherche d'une meilleure gestion des phénomènes de migrations internes comme internationales.

Pr. Ndiaye a, entre autres, contribué à la construction et à la visibilité des liens entre la migration et le développement, et à l'intégration de la migration dans les politiques publiques de lutte contre la pauvreté. Le programme Migration pour le Développement de l'Afrique (MIDA) de l'OIM a été créé et formulé dans ce cadre.

Ministre du développement social de la République du Sénégal puis Ministre de la femme, de l'enfant et de la famille de 1987 à 1995, Mme Ndiaye a joué un rôle important dans la gestion du conflit entre le Sénégal et la Mauritanie, en 1989, et dans la mise en place de circuits de sécurité entre les deux rives du fleuve Sénégal pour les populations déplacées de Saint Louis à Tambacounda.



**M. El Arbi MRABET**

*Chercheur associé au Centre de recherches et d'études en droit et science politique (CREDESPO) ; Université de Bourgogne, Dijon (Maroc)*

Docteur d'Etat en Droit de l'Université de Paris II-Panthéon Sorbonne (1981) et titulaire d'une Licence d'anglais de l'Université de Paris III-Censier, ancien professeur de Droit international et relations internationales, ancien doyen, ancien Gouverneur chargé de la coordination avec la MINURSO, actuellement chercheur associé au CREDESPO, il a publié de nombreux travaux, dont récemment :

- A paraître en 2018 : Réflexions sur la gestion des crises de l'eau et des migrations, in *Crise de l'eau, changements climatiques et migrations* (Alliance marocaine pour l'eau) ;
- L'UE, le Maroc et les migrations africaines irrégulières. Alfabarre : Paris, 2017 ;
- La politique européenne de voisinage et la problématique de l'immigration irrégulière au Maroc, in *Les flux migratoires au sein de l'Union européenne*. (Ouvrage collectif, direction Philippe IARD). Bruylant : Bruxelles, 2017.
- Changements climatiques et devenir de l'Afrique, in *Actes du Colloque international "L'Afrique en devenir"* (Institut des Etudes Africaines et CERAB).

M. MRABET est également décoré du Wissam Al Arch de l'ordre de Chevalier.

## PROGRAMME

8.30	<b>ACCUEIL DES PARTICIPANTS</b>
9.00	<b>SESSION D'OUVERTURE</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Mohammed Tawfik MOULINE</b>, Directeur Général de l'Institut Royal des Etudes Stratégiques (<i>Maroc</i>)</li><li>• <b>Götz Schmidt-BREMME</b>, Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne au Maroc, Ambassadeur de l'Allemagne pour la coprésidence du Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD) 2017-2018 (<i>Allemagne</i>) (Thématique "<i>Expérience allemande en matière de gestion de la question migratoire</i>")</li><li>• <b>Helmut REIFELD</b>, Représentant-Résident de la Fondation Konrad Adenauer (KAS) au Maroc / <b>Anna JANDREY</b>, Coordinatrice des bureaux de la Fondation Konrad Adenauer au niveau de la région MENA</li><li>• <b>Philippe POINSOT</b>, Coordonnateur Résident des Nations Unies et Représentant Résident du PNUD au Maroc (Thématique : "<i>Migration et développement : le point de vue des Nations Unies</i>")</li><li>• <b>Nadir EL HABIB</b>, Secrétaire Général, Ministère chargé des Marocains Résidant à l'Etranger et des Affaires de la Migration (<i>Maroc</i>) (Thématique : "<i>La politique marocaine de la migration et le rôle du Maroc dans la gestion de la question migratoire à l'échelle internationale et régionale</i>")</li></ul>
09.45	<b>SESSION 1 : LA MIGRATION : UN PHENOMENE MONDIAL</b> <p style="text-align: center;"><b>Modérateur : Abdellatif KHATTABI</b>, Enseignant-Chercheur à l'Ecole Nationale Forestière d'Ingénieurs Chercheur associé à l'IRES</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <i>Quelles sont les nouvelles tendances des migrations à l'échelle internationale et en Afrique ?</i></li><li>- <i>Comment repenser les politiques migratoires à l'aune de l'évolution de la géopolitique mondiale ?</i></li><li>- <i>Quelles sont les expériences internationales réussies en matière de gestion de la question migratoire ?</i></li></ul> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Ana FONSECA</b>, Chef de la Mission de l'Organisation Internationale pour les Migrations au Maroc</li><li>• <b>Bettina Gambert</b>, Représentante adjointe du Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les Réfugiés au Maroc</li><li>• <b>Jacques OULD AOUDIA</b>, Chercheur en économie politique du développement (<i>France</i>) (Thématique "<i>Comprendre les profondes mutations qui affectent les diasporas et les territoires d'origine ; Le cas du Maroc</i> ")</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Peter NIJKAMP</b>, Professeur Emérite, Université Libre d'Amsterdam, membre de l'Institut Royal de Technologie (KTH) (<i>Pays-Bas</i>) (Thématique "<i>International Migration and Circular Migration : Experiences and Challenges</i>")</li> <li>• <b>Benedict GÖBEL</b>, Expert et Coordinateur d'Intégration principal au sein de Konrad Adnenauer Stiftung pour le programme spécial "Arriving in Germany" (<i>Allemagne</i>) (Thématique "<i>La politique migratoire en Allemagne : intérêts, stratégies et perspectives</i>")</li> <li>• <b>Catherine WIHTOL DE WENDEN</b>, Spécialiste des migrations internationales, Directrice de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) (<i>France</i>) (Thématique "<i>Citoyenneté et migrations</i>")</li> </ul>
<b>10.45</b>	<b>DEBAT</b>
<b>11.15</b>	<b>PAUSE-CAFE</b>
<b>11.30</b>	<p><b>SESSION 2 : LA MIGRATION INTRA-AFRICAINNE : ENJEUX ET PERSPECTIVES</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Modérateur : Hassan SAOUDI,</b> Expert des questions sécuritaires Chercheur associé à l'IRES</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Quel est l'état des lieux de la migration intra-africaine ? Quels sont les principaux défis ?</i></li> <li>- <i>Quelles sont les stratégies à mettre en œuvre par les pays africains et à l'échelle continentale ?</i></li> <li>• <b>Gordon Kihalangwa</b>, Général de Division, Directeur du Département des services de l'immigration, Ministère de l'intérieur et de la coordination du Gouvernement (<i>Kenya</i>) (Thématique "<i>Intra-african migration: issues, challenges and response strategies</i>")</li> <li>• <b>Khadija ELMADMAD</b>, Avocate, Professeur de Droit, Consultante Internationale et Directrice du centre UNESCO "Droits et migrations", Vice-présidente de la Clinique Juridique du Droit de la Migration à la Faculté de Droit de Casablanca (<i>Maroc</i>) (Thématique "<i>Etat des lieux et principaux défis de la migration intra-africaine</i> ")</li> <li>• <b>Mehdi ALIOUA</b>, Enseignant-chercheur à Sciences Po Rabat, Université Internationale de Rabat (<i>Maroc</i>) (Thématique "<i>Approche socio-anthropologique des circulations migratoires entre l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique Méditerranéenne</i>")</li> <li>• <b>Sophie BAVA</b>, Socio-anthropologue, Chargée de recherche au Laboratoire Population Environnement Développement- UMR IRD (Institut de Recherche pour le Développement) (<i>France/Sénégal</i>) (Thématique "<i>Migrations africaines et constructions religieuses en Afrique Méditerranéenne</i>")</li> <li>• <b>Keita BOULAYE</b>, Conseiller technique, Ministère des Maliens de l'extérieur (<i>Mali</i>) (Thématique "<i>La migration de transit au Mali</i> ")</li> </ul>
<b>12.20</b>	<b>DEBAT</b>

13.00	<b>DEJEUNER</b>
14.30	<p data-bbox="300 282 997 315"><b>SESSION 3 : LA MIGRATION AFRICAINE VERS L'EUROPE</b></p> <p data-bbox="687 338 1129 371" style="text-align: center;"><b>Modérateur : Mohammed CHATER,</b></p> <p data-bbox="424 383 1390 454" style="text-align: center;">Enseignant-Chercheur à l'Institut National de Statistique et d'Economie Appliquée Chercheur associé à l'IRES</p> <ul data-bbox="347 506 1469 1451" style="list-style-type: none"> <li>- <i>Quelles sont les nouvelles caractéristiques et quels sont les enjeux de la migration africaine vers l'Europe ?</i></li> <li>- <i>Quelle politique concertée entre l'Afrique et l'Europe pour la gestion de la question migratoire ?</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Etienne PIGUET</b>, Professeur ordinaire de géographie des mobilités, Université de Neuchâtel et Vice-président CFM/EKM (Suisse) <i>(Thématique " La crise migratoire de 2015/2016 en méditerranée : interprétation géo-historique")</i></li> <li>• <b>Karima KOURTIT</b>, Enseignant-Chercheur à l'Université Eindhoven JADS (Jheronimus Academy of Data Science), s-Hertogenbosch (Pays-Bas) <i>(Thématique " Social Integration of Migrants in the Netherlands, the case of Moroccan Entrepreneurs")</i></li> <li>• <b>Nadia KHROUZ</b>, Experte des questions migratoires, Consultante au Conseil National des Droits de l'Homme (Maroc) <i>(Thématique "Entre migration de transit vers l'Europe et immigration au Maroc : réalités multiples, rêves d'ailleurs et opportunités")</i></li> <li>• <b>Papa BRIAMA THIAM</b>, Directeur de la coopération technique, Secrétariat Général de la Présidence de la République / Coordonnateur du Programme d'Appui aux Initiatives de Solidarité pour le Développement (Sénégal) <i>(Thématique " Politique concertée entre l'Afrique et l'Europe pour la gestion de la question migratoire : Enjeux et problématiques majeurs")</i></li> <li>• <b>Ferruccio PASTORE</b>, Directeur du Forum of International and European Research on Immigration (FIERI) (Italie) <i>(Thématique " African migration to Italy : recent trends and policy responses")</i></li> <li>• <b>Papa Demba FALL</b>, Maître de Recherches à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar / Directeur du réseau d'étude des migrations internationales africaines. (Sénégal) <i>(Thématique "Comment mieux appréhender les migrations ouest-africaines dans l'optique d'une coopération avec l'Union européenne ?")</i></li> </ul> </li> </ul>
15.30	<b>DEBAT</b>
16.00	<p data-bbox="300 1570 1469 1641"><b>SESSION 4 : LA QUESTION MIGRATOIRE DANS LA PERSPECTIVE DE L'ADHESION DU MAROC A LA CEDEAO</b></p> <p data-bbox="735 1682 1075 1715" style="text-align: center;"><b>Modérateur : Said DKHISSI</b></p> <p data-bbox="347 1727 1465 1798" style="text-align: center;">Ancien Doyen de la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales de Rabat-Souissi Chercheur associé à l'IRES</p> <ul data-bbox="347 1821 1469 2029" style="list-style-type: none"> <li>- <i>Quels sont les dispositifs mis en place au sein des pays de la CEDEAO dans un contexte de libre circulation des personnes ? Quelles sont leurs forces et leurs faiblesses ?</i></li> <li>- <i>Quel est l'impact de l'adhésion du Maroc à la CEDEAO sur le plan de la migration et comment réajuster la politique migratoire marocaine en vigueur ?</i></li> <li>- <i>Comment définir une stratégie commune et mettre en place une feuille de route pour la gestion de la migration au sein de la CEDEAO ?</i></li> </ul>



- **Driss EL YAZAMI**, Président du Conseil National des Droits de l'Homme (*Maroc*)
- **Ndiro NDIAYE**, Présidente de l'Alliance pour la Migration, le Leadership et le Développement "AMLD" / Ministre Conseiller à la Présidence de la République (*Sénégal*)  
(Thématique "Quel est l'impact de l'adhésion du Maroc à la CEDEAO sur le plan de la migration et comment réajuster la politique migratoire marocaine en vigueur ?")
- **Konan Yao SYLVERE**, Maître-Assistant à l'UFR-SEG de l'Université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan (*Côte d'Ivoire*)  
(Thématique "Quels sont les dispositifs mis en place au sein des pays de la CEDEAO dans un contexte de libre circulation des personnes ? Quelles sont leurs forces et leurs faiblesses ?")
- **Houria ALAMI M'CHICHI**, Professeure de l'enseignement supérieur en science politique et relations internationales, Ancienne Présidente de l'Association Marocaine d'Etudes & de Recherches sur les Migrations (*Maroc*)  
(Thématique "Adhésion du Maroc à la CEDEAO : les défis de la gestion des migrations")

<b>16.40</b>	<b>DEBAT</b>
<b>17.10</b>	<b>MOT DE CLOTURE</b>

**Rapporteur : M. EL Arbi MRABET**, Expert en Droit International / Ancien Doyen de la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales d'Oujda / Ancien Gouverneur chargé de la Coordination des relations avec la MINURSO



## Références bibliographiques

- ALIOUA Mehdi, "Emancipation individuelle, circulations collectives et transgression des frontières" ; in Françoise Lorcerie (éd.), *Pratiquer les frontières. Jeunes migrants et descendants de migrants dans l'espace franco-maghrébin*, CNRS Editions, Paris, 2010, p. 59-82, 2010.
- "Le passage au politique des transmigrants subsahariens au Maroc" ; in A. BENSÂÂD (éd.), *Le Maghreb à l'épreuve des migrations subsahariennes*, Karthala, Paris, 2009, p.279-303.
- Jean-Noël Ferrié, Faouzi Mourji, Saadia Radi, *Les migrants subsahariens au Maroc. Enjeux d'une migration de résidence*, KAS, Université Internationale de Rabat, 2016, [http://www.kas.de/wf/doc/kas\\_47249-1522-1-30.pdf?161205155425](http://www.kas.de/wf/doc/kas_47249-1522-1-30.pdf?161205155425)
- BAUER T and ZIMMERMANN F.K, *Causes of International Migration: A Survey*; in Gorter C, Nijkamp, P, Poot J. (eds.), *Crossing Borders: Regional and Urban Perspectives on International Migration*, Aldershot, Ashgate, 1998, 95-127.
- ALVAREZ-PLATA P, BRÜCKER H and SILVERSTOVBS B, *Potential migration from Central and Eastern Europe into the EU-15: an update; Report for the European Commission, DG Employment and Social Affairs*, 2003.
- ANSOFF I, "Strategies for diversification"; *Harvard Business Review*, Sept./Oct., 1957, 113-124.
- AXELSSON R and WESTERLUND O, "A panel study of migration, self-selection and household real income"; *Journal of Population Economics* 11(1), 1998, 113-126.
- BADIE Bertrand, Rony Brauman, Emmanuel Decaux, Guillaume Devin, Catherine Wihtol de Wenden, *Pour un autre regard sur les migrations. Construire une gouvernance globale ; La découverte*, Paris, 2008
- BALIBAR Etienne, "Vers la co-citoyenneté" ; *Après-demain*, octobre 2007
- BALIZET O, "Capitalisation sur le rôle des migrants dans le développement de leur territoire d'origine au travers des actions de M&D" ; *Étude-capitalisation soutenue par l'AFD et le F3E-2014, Lettre de Migrations & Développement*, n°19, 2015 ; <http://www.migdev.org/wp-content/uploads/2015/06/2015-05-Lettre-MD-19-Mai-2015.pdf> .
- BAVA S, "Prédications et réalités migratoires. Les réponses théologiques aux migrations africaines au Maroc" ; in Mazzella S. et Perrin D (dir.) "Frontières, sociétés et droit en mouvement.", Ed. Bruylant, 2017.
- BAVA S, "Al Azhar, scène renouvelée de l'imaginaire religieux sur les routes de la migration africaine au Caire" ; *L'Année du Maghreb*, 11 | 2014, 37-55. <http://anneemaghreb.revues.org/2217>, 2014
- "Migration-Religion Studies in France: Evolving Toward a Religious anthropology of Movement"; *Annual Review of Anthropology*, 2011, N°40, 493-507.
- et BOISSEVAIN K. "Dieu, les migrants et les États. Nouvelles productions religieuses de la migration" ; *L'Année du Maghreb*, 11 | 2014, 7-15. URL : <http://anneemaghreb.revues.org/2191>, 2014.
- et Capone S, "Religions transnationales et migrations : regards croisés sur un champ en mouvement" ; in : Bava S. et Capone S. (dir.), *Migrations et transformations des paysages religieux*. Autrepart, 2010, (56), p. 3-16.
- et Picard J, "La migration, moment de mobilité religieuse ? Le cas des Africains au Caire" ; *Cahiers d'Études du religieux. Recherches interdisciplinaires*, 2014. URL : <http://cerri.revues.org/1390>.
- BAYO Jr Ibrahima, "80% de la migration sur le continent est intra-africaine" ; *La Tribune de l'Afrique* du 17 avril 2017; <https://afrique.latribune.fr/politique/politique-publique/2017-04-17/anti-cliche-80-de-la-migration-en-afrique-ne-se-fait-pas-vers-les-pays-du-nord-interview.html>
- BEAUCHEMIN Cris et LESSAULT David, "Les statistiques des migrations africaines : ni exode, ni invasion" ; *Dossier Migrinter, Les chiffres de l'immigration : un regard critique sur les statistiques*, décembre 2014 ; <http://journals.openedition.org/e-migrinter/417#text>
- BENSÂÂD Ali, "Agadez, carrefour migratoire sahélo-maghrébin", *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 19 - n°1, 2003.
- BERAHAB, Rim, "Relations entre le Maroc et l'Afrique subsaharienne : Quels potentiels pour le commerce et les investissements directs étrangers ?", OCP POLICY CENTER, Février, 2017.
- BERTOLA G, FOELLM R and ZWEIMÜLLER J, *Income Distribution in Macroeconomic Models*; Princeton University Press, 2006.
- BETTS A, *Survival Migration: Failed Governance and the Crisis of Displacement*; Cornell University Press, Cornell, 2013.
- BORJAS G .J, "The Economics of Immigration"; *Journal of Economic Literature* 32, 1994, 1667-1717.
- "Immigration and Welfare Magnets"; *Journal of Labor Economics*, Vol. 17, No. 4, Part 1, Oct. 1999, 607-637.
- "Self-selection and the earnings of immigrants"; *American Economic Review*, 77(4), 1987, 531-553.
- "Immigrant Participation in the Welfare System"; *Industrial and Labor Relations Review*, 1987.
- BOURRON Y, Jamal, *un migrant acteur du développement. La revanche du territoire*, préface de J. Ould Aoudia, Publisud, Paris, 2011.
- BRACHET J, "Migrants, Transporteurs et Agents d'Etat : Rencontre sur l'Axe Agadez-Sebha", *Revue Autrepart*, 2005.
- BRAUDEL F, "La longue durée" ; *Annales Economies Sociétés Civilisations* 13 (4) 1958: 725-753
- BREDELOUP Sylvie, *Migrations d'aventures. Terrains africains*, Éditions du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, Paris, 2014.

BREDELOUP Sylvie et PLIEZ Olivier (éds.), "Migrations entre les deux rives du Sahara" ; Autrepart, Volume 4, n°36, Armand Colin et IRD-éditions, 2005.

"Editorial : Migrations entre les deux rives du Sahara", Revue Autrepart, 2005, 3-20.

BURDA M, HÄRDLE W, MULLER M and WERWATZ A, "Semiparametric Analysis of East-West migration intentions: Facts and Theory"; *Journal of Applied Econometrics* 13, 1998, 525-541.

BUTLER D, "What the numbers say about refugees"; *Nature Clim. Change* 543, 01 March 2017.

CASTLES S, "Towards a Sociology of Forced Migration and Social Transformation"; *Sociology*, 37 (1), 2003: 13-34.

CHIQUIAR D. and HANSON G.H, "International migration, self-selection, and the distribution of wages: evidence from Mexico and the United States"; *Journal of Political Economy*, 113(2), 2002, 239-281.

CHISWICK B, "Are Immigrants Favourable Self-Selected? An Economic Analysis"; in Brettell, C D. and J F. Hollifield (eds.), *Migration Theory: Talking Across the Disciplines*, Routledge, New York, 2000.

High skilled immigration in the international arena, IZA Discussion Paper No1782, 2005.

CLOCHARD Olivier (éd.), *Atlas des migrants en Europe. Approches critiques des politiques migratoires* ; Migreurop (3<sup>ème</sup> édition), Armand Colin, Paris, 2017.

CRISP J, A new asylum paradigm: globalization, migration and the uncertain future of the international refugee regime. *New Issues in Refugee Research - United Nations High Commissioner for Refugees Research Paper* (100), 2003.

De HAAS H. "Migrations Transsahariennes vers l'Afrique du Nord et l'UE: Origines historiques et tendances actuelles" ; 2006 ; [www.migrationinformation.org](http://www.migrationinformation.org).

"The Myth of Invasion : The inconvenient realities of migration from Africa to the European Union"; *Third World Quarterly*, vol. 29, n° 7, 2008, 1305-1322; [https://afrique-europe-interact.net/files/de\\_haas\\_2008\\_-\\_myth\\_of\\_migration\\_artikel\\_.pdf](https://afrique-europe-interact.net/files/de_haas_2008_-_myth_of_migration_artikel_.pdf)

DORAÏ Kamel, HILY Marie Antoinette, LOYER Frantz et MA MUNG Emmanuel (dir.) *Bilan des travaux sur la circulation migratoire* ; Ministère de la solidarité et de l'emploi, Migrinter, Poitiers, 1998.

*World Population Prospects*, 2011.

DUSTMANN C and PRESTON I, "Is immigration good or bad for the economy? Analysis of attitudinal responses"; *Research in Labor Economics*, 24, 2006, 3-34.

ECHEVARRIA C, "Changes in Sectoral Composition Associated with Economic Growth"; *International Economic Review*, Vol. 38, No. 2, Ma, 1997, 431-452.

EL ASRI Farid, *Les compétences marocaines de l'étranger : 25 ans de politiques de mobilisation* ; CCME, Rabat, 2013.

ELMADMAD Khadija, "Asile et migration dans l'Afrique traditionnelle" ; in *Asile et réfugiés dans les pays afro-arabes* ; Eddif, Casablanca, 2002, 53-56.

EL QADIM Nora, *Le gouvernement asymétrique des migrations. Maroc/Union européenne* ; Dalloz, Paris, 2015.

EUROPEAN COMMISSION, *Communication from the Commission to the Council and the European Parliament on EU Return Policy*, COM (2014) 199 final, Brussels, 2014.

EUROPEAN FOUNDATION for the Improvement of Living and Working Conditions, *Long-distance mobility in Europe: Getting the balance right*, 2006.

EUROPEAN MIGRATION NETWORK (EMN), *Temporary and Circular Migration. Empirical Evidence, Current Policy Practice and Future Options in EU Member States*; European Union, Luxembourg, 2011.

FAO, *The State of Food and Agriculture*; 1997, <http://www.fao.org/docrep/w5800e/w5800e00.htm>.

FALL Demba Pape, *Enjeux et défis des mobilités africaines au XXI<sup>e</sup> siècle : regard sur la situation de l'Afrique Centrale*, Document de travail Forum MOST de Yaoundé du 24-26 octobre 2016 sur Insécurité et migration en Afrique centrale, impact sur les femmes et les jeunes ; <http://www.papadembafall.com/publications/Most%20Yaounde.pdf>

GAZZINI Tarcisio, *The 2016 Morocco-Nigeria BIT: An Important Contribution to the Reform of Investment*, 2017.

GREENWOOD M J, "Human migration: theory, models, and empirical studies"; *Journal of Regional Science*, 25(4), 1985, 521-544.

HAMANI A. & BONTIANTI A, "Agadez, un nœud de la migration internationale au Niger" ; *Cahiers d'Outre Mer*, 270, (2), 2015.

HATTON T and WILLIAMSON J.G, *What Fundamentals Drive World Migration?* NBER Working Paper No 9159, 2002.

IMF, *Across the World*; Working Paper WP/13/176.

IRES, *Les relations Maroc-Afrique : les voies d'une stratégie globale et renouvelée; Rapport général de l'étude thématique*, Novembre 2012.

IZA (Institute for the Study of Labour), AMS (Swedish National Labour Market Board), NIRAS Consultants, *Geographic Mobility in the European Union: Optimising its Social and Economic Benefits*, Final Report, April 2008, 159 p.

JEUNE AFRIQUE, 1<sup>er</sup> novembre 2017, "Cemac, la libre circulation des personnes enfin actée en Afrique centrale" ; <http://www.jeuneafrique.com/488838/politique/cemac-la-libre-circulation-des-personnes-enfin-actee-en-afrique-centrale/>

KABA A J, "Africa's Migration Brain Drain" ; *Chimera - Improving the Environment for International Exchange* 2(3), USA/Africa Institute, 2004.

KANE O., et TRIAUD J-L (dir.), *Islam et islamismes au sud du Sahara* ; IREMAM-Karthala-MSH, Paris, 1999.

KENNES W, "African regional economic integration and the European Union"; in Bash D.C (éd.), *Regionalisation in*

Africa: Integration and Disintegration. James Currey Publishers, Cambridge, 1999.

KONAN Y. S, Anich R, VAN LIDTH T et P. MONA, Migration en Afrique de l'Ouest et Centrale, Aperçu régional 2009 ; OIM, Genève, 2011,104 p.

KONSEIGA Adama, "Household Migration Decisions as Survival Strategy: The Case of Burkina Faso"; IZA Discussion Paper No1819, Institute for the Study of Labor, Bonn, 2005.

KOURTIT K, ARRIBAS-BEL D, and NIJKAMP P, "Migrant entrepreneurs as urban 'health angels' – Risk and growth strategies"; International Planning Studies, Volume 20, Issue 1-2, 2013, 71-8

and NIJKAMP P, "Strangers on the Move: Ethnic Entrepreneurs as Urban Change Actors"; European Review, 20 (3), 2012, 376-402.

NIJKAMP P and GHEASI M, "Fortunado's, Desperado's and Clandestino's in Diaspora Labour Markets: The Circular 'Homo Mobilis'"; Ageing and Migration in Regional Labour Markets; (K. Kourtit, P. Nijkamp and R. Stough, eds.), Springer, Berlin, 2018, forthcoming.

NIJKAMP P and STOUGH R (eds.), Labour Markets: The Circular 'Homo Mobilis'; *ibid.*

LANDRY R. 2016. The "humanitarian smuggling" of refugees: criminal offence or moral obligation. RSC working paper No 119.

LEPARMENTIER Arnaud et BAUMARD Maryline, "Migrations africaines, le défi de demain" ; Le Monde, 16 janvier 2017 ; [http://www.lemonde.fr/international/article/2017/01/16/migrations-africaines-le-defi-de-demain\\_5063273\\_3210.html#yuSk6PWfu1hMW5IS.99](http://www.lemonde.fr/international/article/2017/01/16/migrations-africaines-le-defi-de-demain_5063273_3210.html#yuSk6PWfu1hMW5IS.99)

LOESCHER G, The UNHCR and world politics. A perilous path; Oxford University Press, Oxford, 2001.

LUCAS Robert and ODED STARK E B, "Motivations to Remit: Evidence from Botswana"; Economic Journal 93, 1985, 901-18.

MANDRAUD Isabelle, "Le Maroc met en œuvre une nouvelle politique d'accueil des subsahariens" ; Le Monde, 22 février 2014 ; [http://www.lemonde.fr/international/article/2014/02/22/le-maroc-met-en-uvre-une-nouvelle-politique-d-accueil-des-subsahariens\\_4371639\\_3210.html](http://www.lemonde.fr/international/article/2014/02/22/le-maroc-met-en-uvre-une-nouvelle-politique-d-accueil-des-subsahariens_4371639_3210.html)

MASSEY D, "Theories of international migration: a review and appraisal"; Population and Development Review, 19(3), 1993, 431-466.

MATTOO A, NEAGU I C and ÖZDEN C, Brain Waste? Educated Immigrants in the U.S. Labor Market, World Bank Policy Research Paper No 3581, April 2005.

MCMREAM; <http://www.marocainsdumonde.gov.ma/fr/le-minist%C3%A8re/affaires-de-la-migration/nouvelle-politique-migratoire>

MIGRATIONS & DEVELOPPEMENT, Lettre de Migrations & Développement, n°11, 2006; <http://www.migdev.org/ressource/la-lettre-11-decembre-2006/attachment/logo-lettre11-2/>

MIGRATIONS SOCIÉTÉ, Droit de vote des étrangers. Où en sommes-nous ? VOL. 25, No 146, printemps 2013..

MINISTERE DES MALIENS DE L'EXTERIEUR ET DE L'INTEGRATION AFRICAINE, Politique Nationale de Migration (PONAM), 2014.

MOBILE IDENTITIES, Final Report, Vu University, Amsterdam, 2014.

MOLHO I, "Theories of Migration: A Review"; Scottish Journal of Political Economy, 33(4), 1986, 396-418.

MORA J and TAYLOR J E, Determinants of migration, destination and sector choice: disentangling individual, household and community effects, chapter 1; in International Migration, Remittances and the Brain Drain; World Bank, 2006.

NICKELL S, REDDING S and SWAFFIELD J, "The Uneven Pace of Deindustrialisation in the OECD"; The World Economy, Vol. 31, Issue 9, 2008,1154-1184.

OIM, Migration au Mali, Profil national ; 2009.

Matrice de Suivi des Déplacements, 2017.

ONU, Collection des Traités, Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, du 18 décembre 1990 ; [https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=IND&mtmsg\\_no=IV-13&chapter=4&clang=\\_fr](https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=IND&mtmsg_no=IV-13&chapter=4&clang=_fr)

DPNU, Trends in International Migrant Stock, The 2008 Revision, POP/DB/MIG/Rev.08.2007/2008, 2009.

CEA, International Migration in Africa: Framing the Issues, mars 2016 ; <https://repository.uneca.org/bitstream/handle/10855/23008/b11560514.pdf?sequence=1>

Réfugiés et migrants, 1<sup>er</sup> décembre 2017, Libye : l'OIM rapatriera 15 000 migrants vers leurs pays d'origine ; <https://refugeesmigrants.un.org/fr/libye-loim-rapatriera-15000-migrants-vers-leurs-pays-dorigine>

OTIENO W A and MWANGOLA A, Why Africa has Fallen Short of Building Dynamic Agroprocessing Capabilities: Constraints, Options and Prospects, ATPS Special Paper Series No 29, ATPS, Nairobi, 2006.

PEDERSEN P.J, PYTLIKOVA M and SMITH N, Selection or Network Effects?, IZA Discussion Paper No. 1104, 2004.

PERALDI M., "Le Maghreb, laboratoire de nouvelles migrations" ; in ANTIL A., MOKHEFI M. (éd.) Le Maghreb et son Sud : vers des liens renouvelés, éditions du CNRS, Paris, 2012.

PERI G, "Determinants of knowledge flows and their effect on innovation"; Review of Economics and Statistics, 87(2), 2005, 308-322.

PLIEZ Olivier, "Le Sahara libyen dans les nouvelles configurations migratoires" ; Revue Européenne des Migrations Internationales, Vol 16 (3), 2005.

PRICE M E, Rethinking Asylum. Cambridge University Press, Cambridge, 2009..

RAY B, The Policy Challenges of Intervention in Local and Private Integration Processes; Policy Brief 18, Greek Presidency Conference on Managing Migration, May 2003.

RECCHI E and NEBE T.M, Migration and Political Identity in the European Union: Research Issues and Theoretical Premises, PIONEUR Working Paper 2003/1, CIUSPO, Florence.

SAMBE B, Islam et diplomatie: la politique africaine du Maroc ; Phoenix Press International, Gaithersburg, 2011.

SASSEN S, "A Massive Loss of Habitat. New Drivers for Migration"; *Sociology of Development* 2 (2) 2016, 204-233.

SAXENIAN A L, "Brain Circulation: How High-Skill Immigration Makes Everyone Better Off"; *The Brookings Review*, 20(1), 2002a, 28-31.

Local and Global Networks of Immigrant Professionals in Silicon Valley, Public Policy Institute of California, 2002b.

SAYAD A M, La double absence. Des illusions aux souffrances de l'immigré, préface de Pierre BOURDIEU, Seuil, Paris, 1999.

SCHMID S D and HELBLING M, Validating the Immigration Policies in Comparison (IMPIC) Dataset; WZB Berlin Social Science Center Discussion Paper (SP VI 2016-202)

SHIELDS G N and SHIELDS M P, 'The Emergence of Migration Theory and a Suggested New Direction'; *Journal of Economic Surveys*, 3, 1989, 277-304.

SHILLER Glick, BASH Nina, SZANTON Linda, BLANC Cristina "From immigrant to transmigrant: Theorizing transnational migration"; *Anthropological Quarterly*, 68, 1995, 54.

SINATTI G "Migration et Retour en Afrique de l'Ouest : Le cas du Mali, de la Mauritanie et du Sénégal"; OIT, Programme: Bonne gouvernance des migrations de main d'œuvre et son lien avec le développement, 2009.

SM le Roi Mohamed VI, Discours au 30<sup>e</sup> Sommet de l'UA le 29 janvier 2018 ; [http://www.huffpostmaghreb.com/2018/01/29/30e-sommet-ua-discours-integral-roi-mohammed-vi\\_n\\_19106124.html](http://www.huffpostmaghreb.com/2018/01/29/30e-sommet-ua-discours-integral-roi-mohammed-vi_n_19106124.html)

Discours au 5<sup>ème</sup> Sommet UA-UE à Abidjan le 29 Novembre 2017 ; [https://www.atlasinfo.fr/Texte-integral-du-message-du-roi-Mohammed-VI-au-5eme-Sommet-UA-UE-a-Abidjan\\_a87663.html](https://www.atlasinfo.fr/Texte-integral-du-message-du-roi-Mohammed-VI-au-5eme-Sommet-UA-UE-a-Abidjan_a87663.html)

Discours devant le 28<sup>ème</sup> Sommet de l'Union africaine à Addis-Abeba, le 31 janvier 2017 ; <https://lematin.ma/express/2017/s-m-le-roi-prononce-un-discours-devant-le-28e-sommet-de-lua/266236.html>

Discours du 20 août 2016 à l'occasion du 63<sup>ème</sup> anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple ; <http://www.maroc.ma/fr/discours-royaux/discours-de-sm-le-roi-la-nation-loccasion-du-63eme-anniversaire-de-la-revolution-du>

STARK O, The Migration of Labour, Blackwell, Cambridge, 1991.

TARRIUS Alain, Les Nouveaux cosmopolitismes. L'Aube; La Tour-d'Aigues, 2000.

TELLIER L N, The Urban World History; University of Quebec Press, 2007.

THIELEMANN E and HOBOLTH M, "Trading numbers vs. rights? Accounting for liberal and restrictive dynamics in the evolution of asylum and refugee policies"; *Journal of Ethnic and Migration Studies* 42 (4) 2016, 643-664.

UNDP, The Roles and Opportunities for the Private Sector in Africa's Agro-Food Industry; UNDP African Facility for Inclusive Markets, Johannesburg, 2012.

VANDENBRANDE T et al., Mobility in Europe, Analysis of the 2005 Eurobarometer Survey on Geographical and Labour Market Mobility; European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions, Dublin, 2006.

WASMER E, FREDERIKSSON P, LAMO A, MESSINA J and PERI G, "The Macroeconomics of Education"; in Brunello G., P. Garibaldi and E. Wasmer (eds.), Education and Training in Europe, Oxford University Press, 2006.

WIHTOL DE WENDEN Catherine, Le droit d'émigrer, CNRS Editions, 2013.

Faut-il ouvrir les frontières ? Presses de Sciences-Po, Paris, 2014.

La Globalisation humaine, PUF, Paris, 2009.

WORLD BANK, International Migration, Remittances and the Brain Drain, 2006.

ZAVODNY M, "Welfare and the Locational Choices of new immigrants"; *The Economic Review*, Federal Reserve Bank of Dallas, Second Quarter 1997.

ZIMMERMANN K F, BONIN H, FAHR R and HINTE H, Immigration policy and the labor market: the German experience and lessons for Europe, Springer, Berlin, 2007.

## Notes de référence

<sup>1</sup> Nous devons garder à l'esprit que les flux migratoires s'effectuent aussi et pour une large part entre pays du Sud. Dans ce texte, nous ne traiterons que les flux Sud-Nord entre le Maroc et l'Europe (essentiellement la France).

<sup>2</sup> Ce schéma a été élaboré en 2014 par Odile Balizet pour un rapport de capitalisation de l'action des migrants dans le développement local (mimeo). Il est reproduit dans la *Lettre de Migrations & Développement* n° 19 (2015) <http://www.migdev.org/wp-content/uploads/2015/06/2015-05-Lettre-MD-19-Mai-2015.pdf>

<sup>3</sup> Voir les travaux de Dana DINIMESCU sur l'e-diaspora, <http://www.e-diasporas.fr/>

<sup>4</sup> A noter la création, par l'Association Migrations & Développement, de la *Communauté de Développement Solidaire* (CDS-Maroc) qui cherche à relier la diaspora de la région Souss Massa avec la diaspora issue de ce foyer important de la migration marocaine. <http://cds-maroc.net/>

<sup>5</sup> According to the weekly polls of the "Politbarometer":

[http://www.forschungsgruppe.de/Umfragen/Politbarometer/Archiv/Politbarometer\\_2017/Oktober\\_I\\_2017/.\(20.10.2017\).](http://www.forschungsgruppe.de/Umfragen/Politbarometer/Archiv/Politbarometer_2017/Oktober_I_2017/.(20.10.2017).)

<sup>6</sup> See: <https://www.tagesschau.de/inland/bka-fluechtlingsunterkuenfte-statistik-101.html> (02.03.2017).

<sup>7</sup> See:

[http://www.forschungsgruppe.de/Umfragen/Politbarometer/Archiv/Politbarometer\\_2017/Oktober\\_I\\_2017/.\(20.10.2017\).](http://www.forschungsgruppe.de/Umfragen/Politbarometer/Archiv/Politbarometer_2017/Oktober_I_2017/.(20.10.2017).)

<sup>8</sup> <https://www.migrationpolicy.org/research/age-mobility-how-get-more-out-migration-21st-century>

<sup>9</sup> <http://www.iom.sk/en/about-migration/migration-in-the-world>

<sup>10</sup> Voir, en annexe, des cartes relatives aux migrations dans le continent africain.

<sup>11</sup> Cf. Message de SM le Roi Mohammed VI au 5ème Sommet UA-UE à Abidjan le 29 Novembre 2017 ; [https://www.atlasinfo.fr/Texte-integral-du-message-du-roi-Mohammed-VI-au-5eme-Sommet-UA-UE-a-Abidjan\\_a87663.html](https://www.atlasinfo.fr/Texte-integral-du-message-du-roi-Mohammed-VI-au-5eme-Sommet-UA-UE-a-Abidjan_a87663.html)

<sup>12</sup> Ibidem.

<sup>13</sup> Nations Unies, CEA, International Migration in Africa: Framing the Issues, mars 2016 ; <https://repository.uneca.org/bitstream/handle/10855/23008/b11560514.pdf?sequence=1>

<sup>14</sup> Voir l'article de Bayo Jr Ibrahima, 80% de la migration sur le continent est intra-africaine, dans la Revue électronique La Tribune de l'Afrique du 17 avril 2017, in :

<https://afrique.latribune.fr/politique/politique-publique/2017-04-17/anti-cliche-80-de-la-migration-en-afrique-ne-se-fait-pas-vers-les-pays-du-nord-interview.html>

<sup>15</sup> Ibidem

<sup>16</sup> Encyclopædia Universalis, Histoire des migrations ; <https://www.universalis.fr/encyclopedie/migrations-histoire-des-migrations/>

<sup>17</sup> Sur ce sujet, voir entres autres, Elmadmad Khadija, Asile et migration dans l'Afrique traditionnelle, in Asile et réfugiés dans les pays afro-arabes, Publications Eddif, Casablanca, 2002, pp.53-56.

<sup>18</sup> Cf. Beauchemin Cris et Lessault David, Les statistiques des migrations africaines : ni exode, ni invasion, Dossier de Migrinter sur « Les chiffres de l'immigration : un regard critique sur les statistiques », décembre 2014, in : <http://journals.openedition.org/e-migrinter/417#text>

<sup>19</sup> Ibidem

<sup>20</sup> Ibidem

<sup>21</sup> Ibidem

<sup>22</sup> De Haas, Hein, The Myth of Invasion : The inconvenient realities of migration from Africa to Europe, *Third World Quarterly*, vol. 29, n° 7, 2008, pp. 1305-1322, in:

[https://afrique-europe-interact.net/files/de\\_haas\\_2008\\_-\\_myth\\_of\\_migration\\_artikel\\_.pdf](https://afrique-europe-interact.net/files/de_haas_2008_-_myth_of_migration_artikel_.pdf)

<sup>23</sup> Parfois, ce 5<sup>ème</sup> pôle n'est pas mentionné par les chercheurs sur les migrations africaines qui concentrent leurs études plus sur l'Afrique subsaharienne, voir notamment : Bayo Jr Ibrahima , 80% de la migration sur le continent est intra-africaine, dans la Revue électronique La Tribune de l'Afrique du 17 avril 2017, in :

<https://afrique.latribune.fr/politique/politique-publique/2017-04-17/anti-cliche-80-de-la-migration-en-afrique-ne-se-fait-pas-vers-les-pays-du-nord-interview.html>

<sup>24</sup> Pour plus de détails sur ces profils, voir Ibidem

<sup>25</sup> Voir Isabelle Mandraud, Le Maroc met en œuvre une nouvelle politique d'accueil des subsahariens, le Monde du 22 février 2014. [http://www.lemonde.fr/international/article/2014/02/22/le-maroc-met-en-uvre-une-nouvelle-politique-d-accueil-des-subsahariens\\_4371639\\_3210.html](http://www.lemonde.fr/international/article/2014/02/22/le-maroc-met-en-uvre-une-nouvelle-politique-d-accueil-des-subsahariens_4371639_3210.html)

<sup>26</sup> Loi sur l'asile, loi sur l'immigration et loi sur la lutte contre la traite humaine

<sup>27</sup> Pour plus d'informations sur la NPMI et sur la stratégie nationale en matière d'immigration et d'asile, voir, entre autres, le site web du Ministère marocain chargé des Marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration, in : <http://www.marocainsdumonde.gov.ma/fr/le-minist%C3%A8re/affaires-de-la-migration/nouvelle-politique-migratoire>

<sup>28</sup> Voir texte du Discours de SM le Roi Mohamed VI du 20 août 2016 à l'occasion du 63<sup>ème</sup> anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple in : <http://www.maroc.ma/fr/discours-royaux/discours-de-sm-le-roi-la-nation-l'occasion-du-63eme-anniversaire-de-la-revolution-du>

<sup>29</sup> Sur la libre circulation dans les ensembles régionaux africains, voir, par exemple, Jeune Afrique du 1<sup>er</sup> novembre 2017, Cemac : la libre circulation des personnes enfin actée en Afrique centrale, in : <http://www.jeuneafrique.com/488838/politique/cemac-la-libre-circulation-des-personnes-enfin-actee-en-afrique-centrale/>

<sup>30</sup> Discours de SM le Roi Mohammed VI au 5<sup>ème</sup> Sommet UA-UE à Abidjan le 29 Novembre 2017 in : [https://www.atlasinfo.fr/Texte-integral-du-message-du-roi-Mohammed-VI-au-5eme-Sommet-UA-UE-a-Abidjan\\_a87663.html](https://www.atlasinfo.fr/Texte-integral-du-message-du-roi-Mohammed-VI-au-5eme-Sommet-UA-UE-a-Abidjan_a87663.html)

<sup>31</sup> Cf. Fall Demba Papa, Enjeux et défis des mobilités africaines au XXI<sup>e</sup> siècle : regard sur la situation de l'Afrique Centrale, Document de travail Forum MOST de Yaoundé du 24-26 octobre 2016 sur Insécurité et migration en Afrique centrale ; impact sur les femmes et les jeunes, in : <http://www.papadembafall.com/publications/Most%20Yaounde.pdf>

<sup>32</sup> Ibidem

<sup>33</sup> Ibidem

<sup>34</sup> Information rapportée par le Journal Le Monde, voir Arnaud Leparmentier et Maryline Baumard, Migrations africaines, le défi de demain, in Journal le Monde du 16 janvier 2017, in : [http://www.lemonde.fr/international/article/2017/01/16/migrations-africaines-le-defi-de-demain\\_5063273\\_3210.html#yuSk6PWfu1hMW5IS.99](http://www.lemonde.fr/international/article/2017/01/16/migrations-africaines-le-defi-de-demain_5063273_3210.html#yuSk6PWfu1hMW5IS.99)

<sup>35</sup> Voir certaines illustrations de ces enquêtes dans le site web du Centre UNESCO « Droits et Migrations » (CUDM) : [www.cudm.net](http://www.cudm.net)

<sup>36</sup> Cf. ONU, Réfugiés et migrants, 1<sup>er</sup> décembre 2017, Libye : l'OIM rapatriera 15.000 migrants vers leurs pays d'origine, in : <https://refugeesmigrants.un.org/fr/libye-loim-rapatriera-15000-migrants-vers-leurs-pays-dorigine>

<sup>37</sup> Cf. Discours de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI devant le 28<sup>e</sup> Sommet de l'Union africaine à Addis-Abeba, le 31 janvier 2017 in : <https://lematin.ma/express/2017/s-m-le-roi-prononce-un-discours-devant-le-28e-sommet-de-lua/266236.html>

<sup>38</sup> Voir le contenu du Discours de SM le Roi Mohamed VI lors du 30<sup>e</sup> Sommet de l'UA le 29 janvier 2018 in : [http://www.huffpostmaghreb.com/2018/01/29/30e-sommet-ua-discours-integral-roi-mohammed-vi\\_n\\_19106124.html](http://www.huffpostmaghreb.com/2018/01/29/30e-sommet-ua-discours-integral-roi-mohammed-vi_n_19106124.html)

<sup>39</sup> <https://www.iom.int/fr/news/arrivees-de-migrants-en-europe-par-la-mer-en-2016-242-179-deces-en-mediterranee-2-977>

<sup>40</sup> C'est ainsi que, dans le jargon de l'UE, on amalgame immigration « clandestine », réseaux « terroristes » trafic de stupéfiants et les trafics illégaux en tout genre Cf. *Traité d'Amsterdam : liberté, sécurité et justice*. <http://europa.eu/scadplus/leg/fr/>

<sup>41</sup> Le Bénin, le Burkina Faso, le Cap Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée Bissau, le Liberia, le Mali, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo.

<sup>42</sup> Au moment où ce travail est rédigé, la 30<sup>ème</sup> Assemblée ordinaire de l'UA a adopté un protocole additionnel relatif à la libre circulation des personnes, droits de résidence et d'établissement ainsi qu'un projet de feuille de route pour son application.

<sup>43</sup> Ces données pourraient s'orienter vers des dimensions relatives à l'entrée sur le territoire (nombre d'entrées, profil des entrants, refus d'entrée prononcés, etc.), aux titres de séjour délivrés (type de titre de séjour, durée, etc.), aux procédures d'accès à l'emploi, à la création d'entreprise, au mariage, à l'accès à la naturalisation, à la scolarisation des enfants étrangers, à l'enregistrement à l'état civil, etc.

<sup>44</sup> HCP, « Note d'information du Haut-commissariat au Plan à l'occasion de la journée internationale des migrants 18 décembre 2017 », disponible sur : [https://www.hcp.ma/Note-d-information-du-Haut-Commissariat-au-Plan-a-l-occasion-de-la-journee-internationale-des-migrants-18-decembre-2017\\_a2067.html](https://www.hcp.ma/Note-d-information-du-Haut-Commissariat-au-Plan-a-l-occasion-de-la-journee-internationale-des-migrants-18-decembre-2017_a2067.html). En mars 2015, le HCP annonçait 86 206 étrangers sur le territoire.

<sup>45</sup> Le RGPH est basé sur les déclarations des enquêtés et ne tient pas compte du statut administratif de l'étranger.

<sup>46</sup> A priori les régularisés des opérations de régularisation n'ont pas tous été recensés, notamment du fait que certains n'étaient pas sur le territoire au moment du recensement.

<sup>47</sup> Les personnes issues d'Afrique subsaharienne représentent 64,5% des 34 944 africains recensés (41,6% des 84 001 étrangers recensés). Soulignons que l'Afrique subsaharienne est constituée de près de 50 pays, plus ou moins représentés au Maroc



<sup>48</sup> Loi 02-03 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Royaume du Maroc, à l'émigration et l'immigration clandestine

<sup>49</sup> 23 649 avis favorables pour l'opération de 2014. La seconde opération de régularisation (2017) a permis de recueillir, à ce jour, 25.690 demandes au niveau de 70 préfectures et provinces, dont 58,32% ont été émises par des hommes, 32,95% par des femmes et 8,73% par des mineurs. À ce jour, les dossiers traités s'élèvent à 23.775 au niveau des commissions provinciales.

<sup>50</sup> Cela implique aussi de s'interroger et de déconstruire la catégorie d' « étranger irrégulier » qui pourrait renvoyer non seulement à l'étranger entré irrégulièrement ou s'étant maintenu irrégulièrement sur le territoire, mais également à l'étranger travaillant irrégulièrement au Maroc ou résidant sur le territoire sous un statut qui ne correspond pas à sa situation réelle.

<sup>51</sup> Rapport d'analyse des risques 2017, Agence FRONTEX

<sup>52</sup> Selon l'Organisation Internationale des Migrations (OIM)

<sup>53</sup> 82,3 millions contre 81,9 millions, OCDE/ONU-DAES, 2013.

<sup>54</sup> Organisées dans le cadre du Processus de Rabat et du Processus de Khartoum

<sup>55</sup> Recensement général de la Population (RGPHAE), ANSD, Sénégal, 2013.

<sup>56</sup> Selon la Banque Centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest (BCEAO), 2015

<sup>57</sup> Selon la Banque mondiale

<sup>58</sup> La proportion des immigrés au Burkina Faso dans la population totale de ce pays n'a cessé de croître passant de 1,3% à 6,4% de 1960 à 2010 (DPNU, 2009) tandis que celle du Ghana après une baisse de 7,8% à 3,8% de 1960 à 1985 a repris une croissance régulière pour atteindre 7,6% en 2010.

<sup>59</sup> Migration Dialogue for West Africa

<sup>60</sup> BERAHAB, Rim, « Relations entre le Maroc et l'Afrique subsaharienne : Quels potentiels pour le commerce et les investissements directs étrangers ? », *OCP POLICY CENTER*, Février 2017.

<sup>61</sup> Cf. « Les relations Maroc-Afrique : les voies d'une stratégie globale et renouvelée », Rapport général de l'étude thématique, *Institut Royal des Etudes Stratégiques (IRES)*, Novembre 2012

<sup>62</sup> New Partnership for Africa's Development

<sup>63</sup> Calcul IRES des données issues des Nations Unies, Département des Affaires Economiques et Sociales, Division de la Population, Migration Internationale.

<sup>64</sup> World migration report 2018, IOM.

<sup>65</sup> Feeling climate change : impacts on migration and displacement, CARE.

<sup>66</sup> Calcul IRES des données issues des Nations Unies, Département des Affaires Economiques et Sociales, Division de la Population, Migration Internationale.

<sup>67</sup> Calcul IRES\_ Données OIM.

<sup>68</sup> <https://www.iom.int/fr/news/loim-publie-une-fiche-dinformation-sur-les-tendances-de-la-migration-dans-le-monde-en-2015>

<sup>69</sup> Calcul IRES des données issues des Nations Unies, Département des Affaires Economiques et Sociales, Division de la Population, Migration Internationale.

<sup>70</sup> Calcul IRES des données issues des Nations Unies, Département des Affaires Economiques et Sociales, Division de la Population, Migration Internationale et de World Population Prospects.

<sup>71</sup> LEGATUM Institute : <http://www.prosperity.com/rankings>

<sup>72</sup> Calcul IRES des données issues des Nations Unies, Département des Affaires Economiques et Sociales, Division de la Population, Migration Internationale.

<sup>73</sup> Calcul IRES des données issues des Nations Unies, Département des Affaires Economiques et Sociales, Division de la Population, Migration Internationale.

<sup>74</sup> Base de données de l'UNHCR.

<sup>75</sup> Selon Giuseppe Loprete, le chef de l'OIM au Niger, et Richard Danzinger, Directeur de l'OIM pour l'Afrique de l'ouest et l'Afrique Centrale cités dans Europa Press, 12 octobre 2017.

<sup>76</sup> How the world views migration, Global Migration Data Analysis, IOM, 2015

<sup>77</sup> World Migration in Figures, A joint contribution by UN-DESA and the OECD to the United Nations High-Level Dialogue on Migration and Development, 3-4 October 2013

<sup>78</sup> Selon Son Excellence Monsieur Thabo MBEKI, ancien Président de l'Afrique du sud \_ cité dans <https://www.enca.com/africa/extent-africa%E2%80%99s-brain-drain-frightening-mbeki>

<sup>79</sup> Calcul IRES des données issues des Nations Unies, Département des Affaires Economiques et Sociales, Division de la Population, Migration Internationale.

<sup>80</sup> Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile, Ministère Chargé des Marocains Résidant à l'Etranger et des Affaires de la Migration.

<sup>81</sup> Calcul IRES des données issues des Nations Unies, Département des Affaires Economiques et Sociales, Division de la Population, Migration Internationale.

<sup>82</sup> [http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Statistics\\_on\\_enforcement\\_of\\_immigration\\_legislation#Citizenship\\_of\\_persons\\_refused\\_entry\\_into\\_the\\_EU](http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Statistics_on_enforcement_of_immigration_legislation#Citizenship_of_persons_refused_entry_into_the_EU)

<sup>83</sup> OIM: <https://www.iom.int/fr/news/arrivees-de-migrants-en-europe-par-la-meditteranee-en-2017-128-863-deces-en-mer-2-550>

<sup>84</sup> Site officiel de la CEDEAO : <http://www.ecowas.int/a-propos-de-la-cedeao/historique/?lang=fr>

<sup>85</sup> Calcul IRES à partir de la base de données du FMI.

<sup>86</sup> Calcul IRES à partir de la base de données de la CNUCED.

---

<sup>87</sup> Site officiel de la CEDEAO : <http://www.ecowas.int/a-propos-de-la-cedeao/historique/?lang=fr>

<sup>88</sup> Migration intra régionales en Afrique de l'Ouest, Institut Panos Afrique de l'Ouest, 2014 : [http://www.panos-ao.org/files/BRIEFING\\_migrationsintra%C3%A9gionales.pdf](http://www.panos-ao.org/files/BRIEFING_migrationsintra%C3%A9gionales.pdf)

<sup>89</sup> Calcul IRES des données issues de World Population Prospects.

<sup>90</sup> Calcul IRES des données issues de World Population Prospects.

<sup>91</sup> OIM : <https://www.iom.int/fr/news/arrivees-de-migrants-en-europe-par-la-meditteranee-en-2017-171-635-deces-en-mer-3-116>